

CANADA

Pébats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 074 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le jeudi 24 mars 2005

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 mars 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

● (1000)

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de la Commission canadienne des droits de la personne pour l'année 2004.

[Français]

Conformément à l'alinéa 108(3)e) du Règlement, ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

. . .

● (1005)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 32(2) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international intitulé « Regard sur les relations du Canada avec les pays du monde musulman ».

. . .

[Traduction]

LE BUDGET DES DÉPENSES — PARTIE III

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, au nom de mes collègues, la partie III du budget des dépenses qui comporte 90 rapports ministériels sur les plans et les priorités. Ces documents seront remis aux membres du comité permanent pour les aider dans l'examen des autorisations de dépenses déjà demandées dans la partie II du budget des dépenses.

LETTRE DE REMERCIEMENT

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à la requête que la famille du regretté constable Brock Myrol de la GRC a faite à la vice-première ministre, j'ai le plaisir de présenter, dans les deux langues officielles, une lettre d'appréciation et de gratitude que la famille Myrol nous demande de communiquer à l'ensemble des Canadiens pour les remercier de la sympathie qui leur a été témoignée dans cette dure épreuve.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à douze pétitions.

* * :

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI MODIFIANT LA LÉGISLATION RÉGISSANT LES TRANSPORTS

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada et la Loi sur la sécurité ferroviaire, édictant la Loi sur VIA Rail Canada et modifiant d'autres lois en conséquence.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * :

● (1010)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Affaires courantes

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration sur les 2 000 réfugiés vietnamiens toujours apatrides aux Philippines; le huitième rapport sur une motion concernant les permis de séjour temporaires émis par la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du 1^{er} janvier 2003 à maintenant; et le neuvième rapport sur une motion au sujet du processus de détermination des cibles pour les visas d'immigration dans chaque mission à l'étranger.

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD) demande, avec l'appui du député de Dartmouth—Cole Harbour, à présenter le projet de loi C-356, Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Sackville—Eastern Shore.

—Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet d'un projet de loi très simple qui vise à modifier le nom de la circonscription électorale de Sackville—Eastern Shore, que je représente actuellement, pour y inclure la localité de Preston. Le nom de la circonscription deviendrait alors Sackville—Preston—Eastern Shore.

Je suis fier que mon collègue du Parti libéral, le député de Dartmouth—Cole Harbour, appuie ce projet de loi. Certains savent déjà que ses parents, les regrettés M. et Mme John Savage, défendaient vaillamment la population de Preston—John était d'ailleurs un ancien premier ministre de la Nouvelle-Écosse—et nous croyons qu'on pourrait rendre hommage, non seulement à leur mémoire mais également aux gens Preston, en incluant cette localité dans le nom de la circonscription fédérale qui se nommerait donc Sackville—Preston—Eastern Shore.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, permettez-moi de vous demander et de demander aux députés de la Chambre des communes s'il y a unanimité pour soumettre directement le projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Cela serait très apprécié non seulement par les habitants de ma circonscription, mais aussi par tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord. **Des voix:** Non.

* *

• (1015)

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, la première pétition que je dépose provient d'un certain nombre de Canadiens qui demandent au Parlement d'appuyer la définition traditionnelle historique du mariage. J'ai déposé bon nombre de pétitions à cet égard au cours des derniers mois.

LA CITOYENNETÉ

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, ma deuxième pétition provient de signataires de l'Île-du-Prince-Édouard, qui prient le gouvernement de rétablir sa politique antérieure qui permettait de distribuer des livres sacrés aux nouveaux citoyens à l'occasion des cérémonies de remise des certificats de citoyenneté, un peu partout au pays.

L'an dernier, un commissaire à la citoyenneté a mis fin à cette politique en alléguant qu'elle était discriminatoire à l'égard des immigrants non religieux. Jusqu'à l'année dernière, les livres sacrés étaient simplement disposés sur des tables à l'arrière de la salle, où les citoyens pouvaient les prendre. Les livres n'étaient pas remis en mains propres aux nouveaux citoyens. On ne les obligeait pas à les prendre. Le commissaire n'a fourni aucune preuve pour justifier sa décision inappropriée d'interdire que les livres sacrés soient mis à la disposition des nouveaux citoyens.

Les pétitionnaires demandent à la Commission de la citoyenneté de rétablir l'ancienne politique qui s'inscrivait très bien dans le contexte de notre nation multiculturelle.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, ma troisième pétition provient d'un certain nombre d'électeurs de ma circonscription. Ils demandent au Parlement de conserver l'article 241 du Code criminel tel quel afin de maintenir l'opposition du Parlement au suicide assisté. Selon l'article 241, il est interdit de conseiller une personne pour qu'elle se suicide ou de lui fournir toute aide à cette fin.

Les pétitionnaires demandent que l'article 241 du Code criminel soit maintenu tel quel.

LE MARIAGE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de déposer aujourd'hui à la Chambre neuf pétitions provenant de centaines de Canadiens qui demandent au gouvernement de maintenir et de protéger la définition traditionnelle actuelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme.

L'AUTISME

M. Chuck Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, je présente trois pétitions. La première demande au gouvernement de modifier la Loi canadienne sur la santé en ce qui a trait aux enfants autistes.

Les pétitionnaires souhaitent que la loi et les lois connexes soient modifiées afin de reconnaître que l'autisme est une maladie qui exige des traitements nécessaires sur le plan médical. Ils souhaitent également la création d'une chaire universitaire dans chaque province pour enseigner l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée.

LE MARIAGE

M. Chuck Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, les deux autres pétitions portent sur la question du mariage. Elles ont été signées par des pétitionnaires de ma circonscription qui exhortent le Parlement à adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

L'AMBASSADEUR À L'UNESCO

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(6) du Règlement, je présente plusieurs pétitions.

Je présente d'abord une pétition signée par 45 Québécois, qui attirent l'attention de la Chambre sur la nomination de M. Yvon Charbonneau à titre d'ambassadeur du Canada à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'UNESCO.

Les pétitionnaires font remarquer que M. Charbonneau est une personne qui a exprimé des vues antisémites, anti-Israël et antiaméricaines. Ils croient que le Parlement devrait par conséquent exhorter le premier ministre à annuler immédiatement la nomination de M. Charbonneau au poste d'ambassadeur du Canada à l'UNESCO et à transmettre un message non équivoque disant clairement que ses commentaires antisémites, anti-Israël et anti-américains ne reflètent pas les politiques et les vues du gouvernement du Canada.

Je dépose également une pétition signée par 42 Ontariens qui demandent au gouvernement de démettre M. Charbonneau de ses fonctions d'ambassadeur à l'UNESCO, compte tenu de ses nombreux propos anti-américains, antisémites et anti-Israéliens.

Je dépose aussi une pétition signée par 42 Torontois qui, pour les mêmes raisons, demandent au gouvernement de démettre M. Charbonneau de ses fonctions d'ambassadeur à l'UNESCO.

Je dépose également une pétition signée par quelque 40 Albertains qui demandent au gouvernement de démettre M. Charbonneau de ses fonctions d'ambassadeur à l'UNESCO en raison de ses remarques scandaleuses et odieuses.

LE MARIAGE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, aux termes du paragraphe 36(6) du Règlement, je dépose une autre pétition. Elle porte la signature de quelque 180 habitants de Calgary, surtout de ma circonscription, qui demandent à la Chambre de protéger par tous les moyens nécessaires la définition du mariage comme l'union d'un homme et d'une femme. Ils ajoutent que la Chambre a adopté en 1999 une motion qui va dans ce sens, et ils demandent à la Chambre de réaffirmer la définition traditionnelle du mariage.

J'ai une autre pétition à présenter. Elle est signée par une centaine de personnes, surtout de Brampton, en Ontario. Ils demandent aux Communes de reconnaître que la majorité des Canadiens estiment que les questions fondamentales de politique sociale doivent être tranchées par les députés élus et que la majorité des Canadiens appuient l'actuelle définition juridique du mariage comme l'union volontaire d'un seul homme avec une seule femme.

J'ai aussi une autre pétition à déposer qui provient de plus d'une centaine d'habitants de Brantford, de Norwich et de Brampton, en Ontario. Ils demandent eux aussi à la Chambre d'employer toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris le recours à l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés, au besoin, pour protéger la définition du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

J'ai encore une autre pétition à présenter. Elle est signée par plus d'une centaine d'Ontariens de Campbellville, de Freelton et de Millgrove. Ils demandent eux aussi que la Chambre maintienne la définition traditionnelle du mariage qui, font-ils remarquer, a été reconnue pendant toute l'histoire de l'humanité et dans tous les pays, sauf dans la Belgique d'aujourd'hui.

Voici une autre pétition signée par plus de 100 Ontariens, notamment de Bowmanville et de Kingston. Ils rappellent à la

Affaires courantes

Chambre qu'il incombe au Parlement de s'assurer que le mariage est défini comme les Canadiens veulent qu'il le soit. Ils prient le Parlement de maintenir la définition séculaire et toujours actuelle du mariage.

• (1020)

J'ai une autre pétition signée par plus de 100 habitants de l'Alberta, surtout de Grande Prairie et de Dixonville, et des habitants de Martensville. C'est une pétition dont la forme est différente, mais dont la teneur est semblable. Les pétitionnaires demandent au Parlement de conserver la définition traditionnelle du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, au motif qu'il s'agit d'une institution qui existait avant que le Canada devienne un État, et ils signalent que le gouvernement du Canada et ses tribunaux ne sont pas compétents pour redéfinir la signification d'une institution de la société civile.

En outre, j'ai une pétition signée par plus de 100 personnes, dont la plupart habitent à Sylvan Lake et à Red Deer en Alberta, mais il y en a aussi de la Colombie-Britannique. Elles demandent elles aussi au Parlement de conserver la définition actuelle du mariage comme étant exclusivement l'union volontaire d'un homme et d'une femme.

Conformément au paragraphe 36(6) du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par plus de 100 habitants de l'Alberta, dont la plupart vivent à Slave Lake, qui veulent rappeler au Parlement que l'humanité considère depuis des temps immémoriaux le mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. Ils veulent attirer notre attention là-dessus.

Je voudrais aussi présenter une pétition signée par plus de 100 personnes habitant, pour la majorité, à Slave Lake et à High River, en Alberta. Elles aussi nous rappellent que c'est aux députés, et non aux magistrats non-élus, qu'il revient de fixer la politique sociale sur les questions graves comme le mariage. Elles nous demandent d'avoir recours à tous les moyens législatifs nécessaires pour protéger la définition du mariage, comme la Chambre a décidé de le faire en 1999.

Enfin, je suis heureux de déposer une pétition signée par plus de 100 habitants de la Saskatchewan et de l'Alberta, vivant dans des localités comme Medstead et Canyon Creek, qui demandent à la Chambre d'avoir recours à tous les moyens législatifs nécessaires pour protéger la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

● (1025)

[Français]

L'AIDE AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de déposer, dans les deux langues officielles, une pétition portant 5 300 signatures de gens de la région de Huntingdon, dans ma circonscription, soit Beauharnois—Salaberry.

Les signataires réclament du gouvernement fédéral qu'il mette sur pied un programme d'aide aux travailleurs âgés qui sont éprouvés par la crise qui sévit dans l'industrie du textile, afin qu'ils puissent prendre une retraire dans la dignité et le respect.

Affaires courantes

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par bon nombre de personnes de Burnaby—Douglas, dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, qui expriment leur appui pour les droits de la personne partout dans le monde et qui soulignent l'engagement du Canada à faire respecter ces droits et à faire cesser la torture. Les pétitionnaires pressent le Parlement de négocier avec le gouvernement iranien pour obtenir la libération immédiate de Mme Haleh Sahba, malheureusement expulsée du Canada en décembre dernier, et son retour dans notre pays saine et sauve.

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, au nom d'un certain nombre de Canadiens, y compris des habitants de ma circonscription, Mississauga-Sud, une pétition qui porte sur le mariage. Les pétitionnaires veulent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la majorité des Canadiens estiment que les questions fondamentales qui concernent la politique sociale devraient être tranchées par les élus et non pas par les juges, qui ne sont pas élus. Ils prient donc le Parlement de recourir à tous les moyens législatifs et administratifs à sa disposition, y compris l'article 33 de la Charte, que l'on appelle disposition de dérogation, pour protéger la définition actuelle du mariage, à savoir l'union légale d'un homme et d'une femme exclusivement.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, je présente moi aussi une pétition portant sur le mariage. J'ai en main une série de pétitions signées par des gens de North Portal, Estevan, Weyburn, Midale, Creelman, Stoughton, Maryfield, Bellegarde, Redvers, Antler, Fairlight, Wauchope, Oxbow, Lampman, et Storthoaks, ce qui constitue une importante représentation de ma circonscription. Les pétitionnaires soulignent que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants et demandent au Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles pour préserver la définition actuellement en vigueur du mariage qui doit demeurer exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): J'informe la Chambre qu'il reste trois minutes à la période réservée à la présentation de pétitions. Je demande donc aux députés d'être brefs de manière à ce que d'autres collègues puissent présenter des pétitions.

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions, dont une signée par plus de 425 personnes de la circonscription que je représente, Simcoe—Grey. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir la définition du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition que j'ai l'honneur de présenter est signée par plus de 820 personnes de la circonscription de Simcoe—Grey. Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire passer l'âge du consentement de 14 à 16 ans.

LE MARIAGE

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, je suis fier de présenter l'importante pétition que je présente aujourd'hui au nom d'électeurs qui estiment que les décisions sur les questions cruciales de politique sociale devraient être prises par le Parlement plutôt que par les tribunaux et qui font valoir que, puisque la majorité des Canadiens appuient la définition du mariage comme étant l'union volontaire d'un homme et d'une femme célibataires, le Parlement a le devoir de veiller à ce que la définition du mariage soit celle que les Canadiens veulent. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives nécessaires, y compris l'article 33 de la Charte, en vue d'assurer que le mariage demeure l'union d'un homme et d'une femme.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Il ne reste que trois minutes pour la présentation de pétitions.

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition suivante dans laquelle les signataires demandent au Parlement de promulguer une loi rejetant tout remaniement de la définition du mariage. Ils déclarent que, selon leur point de vue, le mariage doit être protégé et demeurer exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

* * *

● (1030)

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question n° 85.

[Texte]

Ouestion no 85—M. Bill Casev:

En ce qui concerne le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) de Développement social Canada, depuis sa création: a) combien d'argent au total a été alloué à la Nouvelle-Écosse et combien aux autres provinces et territoires; b) pour chaque exercice, quelle proportion du total national a représenté la part de la Nouvelle-Écosse; c) combien de demandes de financement aux termes du PPDS ont été reçues qui émanaient d'organisations de la Nouvelle-Écosse; d) sur ce nombre, combien ont été approuvées?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est la suivante: a) Depuis sa création, le Programme de partenariats pour le développement social, PPDS, a fourni un financement de 3 909 050, 00 dollars à des organismes de la Nouvelle-Écosse. Voici comment se situe la Nouvelle-Écosse par rapport à d'autres provinces:

1 11	
1 Ontario	85 882 001,91 \$
2 Manitoba	9 433 020,00 \$
3 Colombie-Britannique	6 390 708,60 \$
4 Québec	5 216 992,86 \$
5 Nouvelle-Écosse	3 909 050,00 \$
6 Nouveau-Brunswick	2 231 101,00 \$
7 Alberta	1 704 254,07 \$
8 Saskatchewan	1 419 830, 37 \$
9 Terre-Neuve-et-Labrador	753 996,31 \$
10 Île-du-Prince-Édouard	585 692,11 \$
11 Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	361 653,00 \$
12 Yukon	239 824,00 \$

La Nouvelle-Écosse, qui arrive au 7° rang parmi les provinces et territoires du Canada pour le nombre d'habitants, se classe au 5° rang au chapitre du financement reçu dans le cadre du Programme de partenariats pour le développement social.

Dans l'interprétation de ces résultats, veuillez tenir compte du fait que les Modalités d'application du Programme de partenenariats pour le développement social indiquent que: dans l'évaluation des propositions de financement, « la préférence sera donnée aux projets qui ont une pertinenece nationale » et que les organismes dont la demande a été acceptée doivent « avoir une portée nationale (agir ou avoir des bureaux dans au moins trois des cinq régions suivantes: Pacifique, Prairies, Centre, Atlantique, Nord) ».

Certaines provinces ont reçu plus de financement par habitant que d'autres parce que la répartition d'organismes admissibles à un financement dans le cadre de ce programme ne correspond pas à la répartition de la population du Canada.

En particulkier les données relatives à l'Ontario sont asymétriques en raison du grand nombre d'organismes natioanux qui ont leur siège à Ottawa ou à Toronto; proportionnellement, la Nouvelle-Écosse se classe devant d'autres provinces de l'Atlantique parce qu'un grand nombre des organismes qui offrent leurs services dans toute la région de l'Atlantique ont leur siège à Halifax ou à Sydney.

b) Les pourcentages de fonds du PPDS mis à la disposition d'organismes ayant leur siège en Nouvelle-Écosse par année financière sont les suivants:

1998-1999 — 6,63% 1999-2000 — 5,22% 2000-2001 — 3,73% 2001-2002 — 2,29% 2002-2003 — 3,51% 2003-2004 — 1,87% 2004-2005 — 2,57%

Note: Ce programme offre un financement à des organismes natioinaux. Ces organismes mènent souvent des projets dans d'autres provinces ou redistribuent des fonds à des entités affiliées actives dans d'autres provinces. Or, ces organismes peuvent avoir redistribué une partie des fonds qu'ils ont reçus à des entités affiliées en Nouvelle-Écosse; ces fonds ne sont pas inclus dans les chiffres indiqués ci-dessus.

c) et d) Depuis Avril 2001, le Programme de parteneriats pour le développement social a reçu 21 demandes de financement de projet d'organismes ayant leur siège en Nouvelle-Écosse; 16 de ces demandes ont été approuvées.

En 1998-1999 et en 1999-2000, 13 projets soumis par des organismes néo-écossais ont été approuvés. Dans le cadre des pratiques actuelles, les propositions rejetées sont conservées dans les dossiers pendant une période de cinq ans. Avant le 1^{er} avril 2001, le dernier appel de propositions avait eu lieu en 1998, de sorte qu'on ne dispose plus d'information sur les propositions rejetées.

Actuellement, 5 demandes de propositions ont été reçues de la Nouvelle-Écosse à la suite de l'appel de propositions de décembre 2004. L'évaluation de ces propositions n'est pas encore achevée.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur Initiatives ministérielles

le Président, si la question n° 80 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé sur-le-champ.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question no 80-Mme Carol Skelton:

Le gouvernement a-t-il financé des projets d'irrigation en Saskatchewan et, si c'est le cas, quels sont-ils; combien ont-ils coûté; à qui les contrats ont-ils été adjugés; quel était leur but; quelles sont les études connexes à terminer et, le cas échéant, quand sont-elles censées prendre fin?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions soient reportées.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si vous pouvez vérifier s'il y a consentement unanime pour revenir aux pétitions si les 15 minutes prévues à cette effet ne sont pas écoulées, car je voudrais présenter quelques pétitions.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je dois vous faire savoir que les 15 minutes prévues pour le dépôt de pétitions sont écoulées. Cependant, s'il y a consentement unanime nous pourrons revenir aux pétitions.

M. Jay Hill: Merci, monsieur le Président. Sauf votre respect, je vous demande de vérifier s'il y a consentement unanime.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Y a-t-il consentement unanime pour revenir aux pétitions?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE MARIAGE CIVIL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 mars, de la motion: Que le projet de loi C-38, Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, je vais reprendre là où j'en étais en supposant que les députés à la Chambre et les gens qui nous regardent ont écouté attentivement les remarques que j'ai faites la dernière fois. J'ai dit à ce moment-là que, selon moi, ce projet de loi protégeait la liberté de religion garantie à l'alinéa 2a) de la Charte. J'en suis convaincu. J'ai aussi ajouté que ce débat devait se dérouler dans le respect.

Cela m'amène à la principale raison qui me porte à appuyer ce projet de loi: le principe de l'égalité. Je crois vraiment que la question qui est au coeur de cette mesure législative et sur laquelle nous devons nous pencher est celle de l'égalité et du respect des droits de la personne.

J'ai eu l'occasion de discuter avec beaucoup de jeunes gais et lesbiennes, de les écouter raconter leurs expériences et de les entendre dire à quel point il est difficile d'être une jeune personne homosexuelle. J'ai essayé de me mettre à leur place, d'imaginer ce que ce serait que d'être dans une situation où je ne pourrais pas espérer me marier avec la personne que j'aime-où ma relation ne serait pas reconnue par l'État-où j'en serais empêché non pas parce que cela viendrait détruire le mariage de quelqu'un d'autre, mais bien parce que les gens jugent que je ne devrais pas y avoir droit.

Cela m'amène à parler de ma tante, qui est lesbienne. Ma tante se bat durement contre la haine dans notre pays. Elle fait partie de différents groupes qui luttent contre les crimes motivés par la haine, et elle travaille beaucoup là-dessus en tant que journaliste. Je suis très fier d'elle et je l'aime beaucoup. Pourquoi n'aurait-elle pas le droit d'épouser la personne qu'elle aime? Pourquoi la prive-t-on de l'exercice de ce droit? En quoi la relation que j'ai avec ma femme et mes trois enfants est-elle touchée par le fait que ma tante partage sa vie avec quelqu'un?

Cela ne change absolument rien à ma relation. En fait, que ma tante puisse épouser la personne qu'elle aime vient renforcer ma relation. Les relations monogames stables ne portent pas atteinte au mariage. Le mariage n'est pas détruit par l'amour. Ma famille est plus forte si on permet à ma tante de partager sa vie avec la personne de son choix, la personne qu'elle chérit.

D'aucuns disent que rien ne l'interdit. Ma tante peut partager sa vie avec la personne de son choix, à condition de ne pas appeler cela « mariage ».

Ce serait comme être élu à la Chambre des communes, mais ne pas pouvoir se faire appeler député. Tous mes collègues seraient des députés, mais, moi, je serais un « représentant élu au Parlement fédéral ».

Les mots sont tout-puissants en ce sens qu'ils confèrent aux gens la légitimité. Dire aux homosexuels qu'ils ne peuvent pas se marier, c'est dire que leur relation n'est pas égale, qu'elle n'est pas légitime. Ce n'est pas le rôle de l'État de déterminer quelle relation est légitime et quelle ne l'est pas, ni de dire qui a le droit d'aimer qui. Quelqu'un vit une relation monogame stable.

Nous avons tous besoin d'aimer quelqu'un. Nous avons tous besoin de quelqu'un à qui l'on peut dire le soir: « J'ai eu une dure journée. J'ai besoin de parler. J'ai besoin de soutien parce que j'ai eu une dure journée. » Nous avons tous besoin de quelqu'un à qui parler.

La question qui se pose, c'est: Si nous permettons cela, où cela vat-il nous mener?

Cela conduit à l'égalité.

La société n'est pas statique. Les choses ne demeurent pas tout simplement inchangées à perpétuité. Permettez-moi de vous donner de nombreux exemples à cet égard. L'esclavage était une tradition au cours de l'histoire. Lorsqu'on y a mis un terme, cela n'a pas conduit à la catastrophe que certains prédisaient. Bien au contraire, on est parvenu alors à l'égalité.

Arrêtons-nous sur le racisme et le passage du racisme à l'égalité. Certains ont déclaré que la fin de la discrimination conduirait à des problèmes. Cela n'a pas été le cas. On est plutôt parvenu à l'égalité.

Lorsque nous parlons de sexisme, chose que nous combattons encore, tout comme le racisme, nous voyons que la progression vers l'égalité n'a fait que renforcer la société et que ces changements ont été puissants.

Penchons-nous sur d'autres mots, des mots traditionnels qui ont changé avec le temps. Prenons le mot « personne ». Il s'est transformé. Les députés peuvent-ils penser à une chose plus fondamentale que la définition d'une personne? Il est presque impossible d'imaginer qu'au cours du siècle dernier, les femmes n'étaient pas considérées comme des personnes, que des concitoyens qui siègent aujourd'hui dans cette enceinte, qu'il s'agisse des femmes ou des membres des minorités, n'étaient pas considérés comme des personnes. Il s'agissait de traditions. Elles doivent changer.

● (1035)

Qu'en est-il du mariage? Le mariage est-il cette union immuable qui n'a jamais connu de changements? Absolument pas. En fait, la définition religieuse du mariage, l'idée du mariage comme étant une cérémonie religieuse, ne remonte qu'au XVI° siècle. C'est au XIV° siècle que le clergé a commencé à participer aux cérémonies religieuses auxquelles procédait l'État, parce que les membres du clergé étaient alphabètes, et nous avons donc connu un changement alors.

À une époque, le mariage marquait le moment où une femme devenait la propriété d'un homme, car une femme n'était pas une personne. Les parents en transféraient la propriété au mari. Nous avons également changé notre point de vue sur le divorce, et d'autres questions, au fur et à mesure de l'évolution de la société et de la prise de décisions en conséquence.

Cependant, lorsque j'examine cette question, le problème fondamental pour moi, c'est que j'ai eu le privilège et l'honneur de partager ma vie avec Aerlyn, la femme avec laquelle je vis depuis 13 ans et que j'aime beaucoup. Tout comme j'ai eu l'honneur de partager ma vie avec elle, les gais et lesbiennes devraient avoir le droit de partager leur vie d'une façon enrichissante et significative. L'État ne doit pas leur dire que d'après lui, sur le plan moral, leur relation n'est pas légitime. C'est le pire type de discrimination. C'est de la discrimination institutionnelle. L'État porte un jugement moral sur l'égalité d'une relation. Je n'accepterai pas cela et je suis fier d'appuyer cette mesure législative.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour appuyer de façon catégorique le projet de loi sur le mariage civil. Je suis contente d'avoir l'occasion de me prononcer, fermement et sans réserve, en faveur de cette mesure législative visant à accorder aux couples de personnes du même sexe la capacité juridique de se marier civilement, tout en respectant les libertés religieuses.

Diverses raisons me rendent fière d'adopter cette position. En quelques mots, j'aimerais parler de ma propre expérience et expliquer ce qui m'amène à me montrer franchement en faveur de la reconnaissance du mariage entre personnes du même sexe. Comme d'autres intervenants, je vais d'abord évoquer brièvement ma propre situation maritale.

Il y aura 34 ans cet été que je connais le bonheur conjugal avec le même homme. Certains se demanderont comment cela peut être possible compte tenu de la personne que je suis, tellement occupée, prenant son travail à coeur et toujours passionnée. Comment peuton, aussi longtemps, être le conjoint d'une personne comme moi? C'est pourtant la réalité. Ron, mon mari, et moi avons deux enfants.

Comme c'est le cas dans toutes relations, nous devons constamment nous adapter et surmonter des difficultés.

Si je fais part de ces considérations dans notre débat, c'est pour en arriver à une question. Puisque le mariage a joué un rôle aussi important tout au long de ma vie, pourquoi n'en irait-il pas de même pour les gais ou les lesbiennes dans la société d'aujourd'hui? Comment pourrais-je être aussi fière de l'institution du mariage et en évoquer les bienfaits, puis, du même souffle, en nier le droit à ceux qui vivent une relation stable et durable? Comment pourrais-je ne

montrer au monde entier l'importance de cette relation pour lui? Voilà un aspect de mon expérience que je voulais évoquer dans ce débat.

pas offrir le même avantage à mon collègue de Burnaby-Douglas?

Même si la relation qu'il vit ne dure pas depuis 34 ans comme la mienne, il vit tout de même avec son partenaire depuis 24 ans.

Pourquoi ne pourrait-il pas bénéficier des bienfaits du mariage et

Un deuxième aspect, c'est que je suis une chrétienne pratiquante, fidèle et militante de longue date au sein de ma confession religieuse, l'Église Unie du Canada; toute ma vie j'y ai pratiqué ma foi, d'abord dans le village où j'ai grandi, soit à l'Église Unie de Conestoga et, à présent, à celle de Kildonan, à Winnipeg. Je donne ces précisions parce que, très souvent au sujet de cette question, ceux d'entre nous qui sont favorables au mariage entre personnes du même sexe se font accuser de ne pas avoir de principes, de moralité et de croyances religieuses.

Il est important de signaler combien cela fait partie de la vie de tous ceux d'entre nous qui sommes chrétiens pratiquants, ou qui ont la foi, quelle qu'elle soit.

J'appartiens à l'Église Unie qui, depuis des années, a solidement maintenu sa position qui consiste à faire preuve de vigilance dans la quête pour la justice et l'égalité. Le message que je transmets à la Chambre aujourd'hui est celui de l'Église Unie. Le message de l'Église chrétienne à son meilleur a toujours été un message d'amour inclusif, d'amour envers les autres et d'amour de soi. Le ministère de Jésus a démontré de façon percutante que cet amour inclusif de Dieu défiait les normes culturelles et permettait de déterminer qui avait vraiment la foi. Comme l'indique mon Église, j'estime que d'appuyer le mariage homosexuel est l'expression moderne de l'amour chrétien.

• (1040)

Tout comme mon Église, je refuse de citer l'écriture sainte comme argument contre le mariage homosexuel. D'après moi, ceux qui se servent de ces écrits à cette fin en abusent de la même façon qu'ils ont été utilisés abusivement pour justifier l'esclavage, l'opposition aux droits de la femme ou la préséance du droit divin des rois sur les souhaits des députés dûment élus.

J'apporte à ce débat une foi inébranlable et une croyance en l'Église. J'y apporte aussi un engagement permanent envers les droits de la personne. Il ne s'agit pas d'une décision de dernière minute. Elle fait partie de qui je suis depuis le jour où j'ai choisi de participer à la vie politique canadienne. Cela remonte à plus de 20 ans, en 1987, quand nous avons traité d'une question semblable à l'Assemblée législative du Manitoba.

À l'époque où, à Winnipeg, au Manitoba, j'étais la députée du Nouveau Parti démocratique représentant la circonscription de

Initiatives ministérielles

St. Johns et ministre de la Culture, du Patrimoine, des Loisirs, de la Situation de la femme et du Multiculturalisme, nous avons débattu d'un projet de loi sur les droits de la personne. Je me souviens de ce jour du printemps 1987 où j'ai pris la parole à l'assemblée législative du Manitoba pour y prononcer le même genre de discours que celui que je fais aujourd'hui. Je me souviens d'avoir entendu les mêmes arguments, les mêmes objections, les mêmes lamentations de la part d'intervenants qui disaient que nous obligions la société à capituler et que nous nous apprêtions à en détruire les fondements moraux.

À l'époque, nous discutions de l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la disposition de non-discrimination du projet de loi du Manitoba sur les droits de la personne. J'entends aujourd'hui exactement les mêmes arguments qu'il y a 20 ans. J'ai entendu les mêmes propos alarmistes, les mêmes menaces et les mêmes attaques personnelles.

Le gouvernement néo-démocrate a persisté malgré l'opposition des conservateurs au Manitoba. Nous avons persisté malgré les farouches protestations dans le cadre de campagnes bien orchestrées. Il est intéressant de signaler que c'est vraiment un faux problème de nos jours. D'après ce que disent les conservateurs, ils acceptent que l'orientation sexuelle soit au nombre des motifs de discrimination interdits. Ils prétendent accepter l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la Charte, mais ils refusent de franchir la prochaine étape.

Je tiens à témoigner ici du fait que nous avons agi de la sorte. Nous avons prouvé à la société que cela ne viendrait pas nier tout ce qu'elle avait de bon. Nous avons renforcé la société en veillant à ce que notre façon d'envisager l'égalité bénéficie à tous. Aujourd'hui, nous participons à un moment historique dont nous pouvons être très fiers, nous faisons un autre pas en avant en veillant à inviter les personnes qui forment des couples homosexuels à exprimer, s'ils le souhaitent, leur union dans l'institution du mariage, et à le leur permettre. Comment pouvons nous résister à l'appel lorsque l'enjeu fondamental en est un de justice et d'égalité?

Ce que je tiens à dire aujourd'hui, tout simplement, c'est que nous devons reconnaître le mariage comme étant l'union de deux personnes engagées l'une envers l'autre, qui souhaitent vivre dans un rapport amoureux et partager leurs vies. Comment pouvons-nous refuser cela?

Si nous sommes ici, c'est également parce que nous estimons que l'enjeu critique est celui de l'égalité. La bataille est importante pour tous ceux qui, aujourd'hui, dans notre société, vivent une situation d'inégalité. Elle est importante pour tous les groupes minoritaires. Or, sous un rapport ou sous un autre, nous somme tous minoritaires.

● (1045)

Notre droit à un traitement égal est le fondement même de notre système de justice. Nous avons mis un temps considérable à nous approcher d'un tel idéal. La question qui nous concerne nous permet de nous en approcher davantage. Notre engagement comme société à assurer l'égalité indépendamment des clivages et des divisions constitue l'assise de l'esprit de tolérance et de la paix sociale qui font l'envie du monde entier. Il s'agit d'une valeur par rapport à laquelle aucun compromis n'est possible au Canada.

● (1050)

L'hon. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, la majorité des Canadiens de toutes les religions sont contre le concept du mariage entre conjoints de même sexe. J'ai reçu des milliers de lettres, d'appels téléphoniques, de courriels et de visites de Canadiens qui étaient opposés au mariage entre conjoints de même sexe. Ma boîte aux lettres déborde de courrier de Canadiens qui s'opposent au mariage entre conjoints de même sexe.

Le débat entourant la question du mariage entre conjoints de même sexe n'est pas un débat purement générationnel où les aînés s'opposent et les jeunes sont en faveur. J'ai reçu dernièrement un long message de remerciement signé par une douzaine de jeunes âgés de dix à vingt ans. Ces jeunes m'ont remercié de ma position dans ce dossier. Parmi eux se trouvaient Neil, 12 ans; Heather, 16 ans; Dave, 15 ans; Tammy, 20 ans; Michelle, 24 ans; Tanya, 13 ans et Ryan, 12 ans

La majorité des grandes religions au Canada estiment que le mariage est une relation entre un homme est une femme. Ce concept est au coeur des enseignements de ces religions depuis leur tout début et il reflète l'histoire humaine.

La Coalition interconfessionnelle sur le mariage et la famille regroupe des catholiques romains, des musulmans et des sikhs. La Conférence des évêques catholiques de l'Ontario, la Islamic Society of North America, la B.C. Muslim Association, le B.C. Council of Sikhs, le Ontario Council of Sikhs, le Ontario Gurdwara Committee et de nombreuses autres organisations à l'échelle du pays en font partie.

L'Association for Marriage and the Family in Ontario est une coalition d'organisations de défense de la famille, dont Focus on the Family (Canada) Association, la Coalition de l'action pour la famille au Canada et REAL Women of Canada. La majorité des grandes religions au Canada s'oppose au changement de la définition du mariage.

Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies ne considère pas que le mariage entre conjoints de même sexe est un droit de la personne. Ce n'est pas parce que des différences existent dans la société qu'il faut en conclure que l'inégalité et la discrimination existent. Prenons, par exemple, le fait qu'une femme n'ait pas le droit d'aller à la toilette des hommes. Ce n'est pas là un exemple de discrimination à son encontre. Cela tient au fait qu'elle ne satisfait pas au critère de la personne à laquelle cette toilette est destinée. De la même façon, si un couple de conjoints du même sexe n'est pas autorisé à se marier, cela ne veut pas dire que ces personnes sont victimes de discrimination ou que leur droit à l'égalité est violé. Cela tient au fait qu'elles ne satisfont pas aux critères des personnes auxquelles cette institution est destinée.

La redéfinition du mariage qui est proposée va à l'encontre de la foi et de la pratique de nombreux Canadiens. Elle a également d'énormes incidences civiles et sociales pour tout le monde. L'Asian businessmen and professionals association of Canada a récemment plaidé contre l'établissement d'une équivalence entre les unions entre conjoints de même sexe et le mariage. En leur qualité de Canadiens, les membres de cette association voient l'institution du mariage comme l'union d'un homme et d'une femme à des fins de soutien mutuel et de procréation. Ils la jugent essentielle au bien-être de la société.

La loi naturelle du mariage, le bien du couple, ainsi que la procréation d'enfants et leur éducation, sont liés à la présence d'un homme et d'une femme. Ils ont valeur de dimension naturelle de l'union.

Il est biologiquement évident que seuls un mâle et une femelle de l'espèce peuvent former ce que, chez les autres animaux, on appelle un couple reproducteur et que nous appelons mariage. Ce lien, ce couple formé d'un mâle et d'une femelle est une réalité biologique. Il n'est pas une construction sociale que l'on pourrait modeler selon le goût du jour. Cela tient au fait qu'aucune autre tâche sociale ne peut se comparer à la création et au soutien de la prochaine génération.

• (1055)

Les hommes et les femmes se complètent. Les enfants ont besoin de la chaleur et du réconfort de la mère, ainsi que des jeux espiègles et de la protection du père. La loi du pays ne devrait pas priver les enfants de la possibilité d'avoir une mère et un père. Le grand cercle de la vie est formé d'un homme et d'une femme.

Ce principe s'applique même au monde des objets fabriqués par les êtres humains. Une table n'est pas complète sans une chaise. Un tableau a besoin du soutien d'un cadre. Les contraires s'attirent et complètent le cercle de la vie. Nous avons besoin d'une clé pour ouvrir une serrure de porte. Il faut des roues pour conduire une automobile. De même, les hommes et les femmes ont besoin les uns des autres pour compléter le cercle de la vie. Le mariage est une expression de la loi naturelle et divine.

Qu'on songe à la contribution qu'apportent le mariage et la famille traditionnelle à notre société. Le mariage en tant que l'union d'un homme et d'une femme est reconnu et célébré dans toutes les civilisations depuis que l'histoire est écrite. Tout comme autrefois, les êtres humains ont besoin du soutien mutuel qu'offre la famille pour assurer la reproduction de l'espèce.

Les grandes religions de ce monde ont fait du mariage le centre d'intérêt. Pour la plupart des religions, le mariage comporte trois éléments essentiels: le soutien mutuel du couple, le désir de procréation et la grâce particulière que confère la cérémonie du mariage. Ces trois éléments, le soutien mutuel, le désir de procréation et l'engagement public, sont essentiels à une définition pleine et entière du mariage.

Les Canadiens appuient la définition du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. Cette définition ne fait que tenir compte de la réalité qui existe dans la société depuis 6 000 ans.

Il est abondamment prouvé que le mariage mène à des relations durables et permanentes dans la majorité des cas. Le mariage constitue également l'environnement le plus stable pour élever des enfants. Il offre des modèles pour les personnes des deux sexes et pour la sécurité socio-économique.

Est-il possible de changer une pratique et une mentalité vieilles de 6 000 ans en modifiant simplement la définition légale d'un terme? En tant que législateurs, nous devons être très prudents. Beaucoup d'organisations religieuses ont exprimé de la colère devant la position du gouvernement à l'égard du mariage entre personnes de même sexe.

Je demande simplement que nous préservions la définition actuelle du mariage, puisque le mariage est salutaire pour le bien commun et qu'il est conforme à la loi naturelle et au dessein de Dieu pour les êtres humains.

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, je suis tout à fait conscient de l'honneur qui m'est fait et de la responsabilité qui m'incombe en tant que représentant des diverses collectivités et des habitants de la circonscription de Niagara-Ouest—Glanbrook.

Il incombe à tous les députés de tenir compte des valeurs et des préoccupations de nos électeurs. Convaincu de suivre l'opinion très clairement exprimée par les habitants de Niagara-Ouest—Glanbrook, je voterai contre le projet de loi qui vise à modifier la définition du mariage.

Plus que tout autre élément du programme du gouvernement, qui est remarquablement loin de répondre aux véritables attentes des Canadiens, la question du mariage des personnes de même sexe a engendré un déluge de commentaires.

Je me demande parfois si la véritable raison pour laquelle le gouvernement libéral consacre tant d'énergie à la question du mariage entre personnes de même sexe n'est pas de faire oublier aux médias et au public qu'il n'a aucune vision, aucun objectif ni aucune orientation pour l'avenir. C'est l'une des observations dont m'ont fréquemment fait part les habitants de Niagara-Ouest—Glanbrook.

Il est assurément curieux qu'un gouvernement qui tergiverse dans presque tous les dossiers se montre si déterminé à modifier la définition du mariage. Le fait que le gouvernement traite ce projet de loi comme la pièce maîtresse de l'héritage du premier ministre montre bien à quel point il est décalé des préoccupations des Canadiens.

Le projet de loi sur le mariage entre personnes de même sexe a soulevé énormément d'intérêt et de discussions dans tous les milieux. J'ai reçu les commentaires de plus de 10 000 de mes électeurs et de milliers de Canadiens d'un peu partout au pays au sujet de la définition du mariage. En ce moment-même, mes adjoints continuent d'ouvrir des lettres et courriels et de répondre à des appels téléphoniques de personnes qui s'opposent au mariage entre personnes de même sexe. Une très forte majorité de résidants des localités de Niagara-Ouest—Glanbrook s'est dite en faveur du maintien de la définition actuelle du mariage.

J'approuve la majorité des opinions que m'ont fait parvenir mes concitoyens qui estiment que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme. Pendant la campagne électorale, j'ai promis de voter en faveur de cette définition. Promesse faite, promesse tenue. Je me conformerai à la volonté de mes électeurs.

J'ai sollicité l'opinion de mes électeurs dans un bulletin que je leur ai fait parvenir. Or, près de 90 p. 100 d'entre eux se sont prononcés contre la modification de la définition du mariage; 9 p. 100 se sont déclarés pour, et le reste n'avait pas d'opinion.

Quoi que dise le premier ministre au sujet de ceux qui n'appuient pas le projet de loi à l'étude, les habitants de ma circonscription sont d'authentiques Canadiens qui croient aux valeurs canadiennes. Ils croient à la démocratie et à la protection des droits et libertés individuels. En tant que Canadiens, ils veulent être entendus au Parlement.

Je rappelle à tous les députés que leurs électeurs veulent aussi que leurs voix soient entendues, mais est-ce que le parti au pouvoir est à l'écoute? Les députés libéraux représentent-ils leurs électeurs?

La vérité, c'est que lorsque des valeurs démocratiques sont en jeu, le Parti libéral ne tolère aucune position qui n'est pas conforme à la sienne. Il est évident que les ministres et secrétaires parlementaires du gouvernement se sont fait dire très clairement qu'ils doivent voter de façon à changer la définition du mariage s'ils veulent garder leur

Initiatives ministérielles

poste. Le fait que leurs électeurs ne soient pas d'accord avec la façon dont ils vont voter est sans importance. Ils n'ont pas voix au chapitre. La seule voix qui compte c'est celle du premier ministre. Le gouvernement passe outre à la volonté collective du Parlement parce que le premier ministre a la prétention de croire qu'il sait ce qu'il faut faire mieux que quiconque.

En 1999, le Parlement du Canada a adopté une motion appuyant la définition traditionnelle du mariage, et 216 députés avaient alors voté en faveur de la motion tandis que 55 s'y étaient opposés. Ainsi, une nette majorité de députés fédéraux responsables et comptables à leurs électeurs dans tout le pays s'étaient prononcés, mais voilà qu'on ne tient plus compte de ce choix.

Les engagements pris individuellement par les députés et ministres libéraux n'ont plus aucune valeur non plus. L'ancienne ministre de la Justice libérale et actuelle vice-première ministre avait dit: « J'appuie la motion pour maintenir la définition juridique claire du mariage au Canada qui est exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. » J'imagine que la vice-première ministre veut garder son beau véhicule et son chauffeur.

● (1100)

Avant de devenir membre du Cabinet, le leader du gouvernement à la Chambre s'est montré assez catégorique dans l'expression de ses principes et de ses convictions. Dans une lettre écrite en février 2001, il dit appuyer fermement le point de vue de son interlocuteur selon lequel il faut maintenir le caractère sacré du mariage dans la société canadienne. Il précise même avoir voté en faveur de la motion visant à préserver la définition du mariage et être déterminé à maintenir cette position. Il a peut-être oublié d'ajouter qu'il en serait ainsi jusqu'à ce qu'il soit nommé ministre et reçoive ses ordres du premier ministre.

J'exhorte les ministres et les autres députés libéraux qui n'apprécient pas que le premier ministre muselle les citoyens à rompre les rangs et à exprimer la volonté de leurs électeurs, non celle du leader du parti et du premier ministre.

Le week-end dernier, la chaîne de télévision CTV a effectué un sondage pour connaître les professions, les carrières et les emplois les moins recherchés ou dont les titulaires sont les moins dignes de confiance. Peut-on s'étonner que les politiciens aient figuré au bas de la liste comme n'étant pas très respectés, à l'instar des vendeurs de voiture?

Quelle insulte de voir le premier ministre brandir le drapeau canadien pour clamer qu'il faut modifier la définition du mariage et pour accuser ses opposants de bafouer les droits de la personne. Les arguments du premier ministre sont boiteux et peu crédibles. Le premier ministre a parlé des droits et des libertés des Canadiens, pourtant il est le premier à taxer de zélotes religieux les gens qui appuient la définition traditionnelle du mariage. Le projet de loi ouvre une boîte de Pandore qui laisse entrevoir une foule de problèmes, particulièrement au chapitre de la liberté religieuse.

Les Églises auront-elles le droit d'enseigner leurs croyances en matière de mariage? Les chefs religieux seront-ils forcés de mettre leurs croyances de côté, seront-ils même persécutés s'ils refusent de célébrer des mariages de personnes de même sexe? Les écoles religieuses seront-elles libres d'embaucher du personnel qui respecte leurs doctrines et qui suit leurs pratiques? Les institutions religieuses risqueront-elles de perdre leur statut d'organisme de bienfaisance? Les commissaires de mariage seront-ils pénalisés ou perdront-ils leur emploi s'ils refusent de célébrer des mariages qui vont à l'encontre de leurs croyances religieuses?

Malgré ce que nous assure le premier ministre, la loi ne contient aucune protection à cet égard. Quelques mots dans le préambule, et non dans le texte même de la loi, n'ont pas le poids juridique pour donner ce genre de garantie. Il y a des façons simples d'assurer la protection de la liberté de religion. Il ne faut pas changer la définition du mariage.

Le message clair que m'envoient mes électeurs est qu'ils ne veulent pas que cette institution fondamentale soit modifiée. Une majorité écrasante d'entre eux croit que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme. Le premier ministre a laissé entendre que quiconque s'oppose à ce stratagème de redéfinition du mariage est en quelque sorte contre les valeurs canadiennes d'équité et d'égalité. Je tiens à préciser que les électeurs de ma circonscription ne font pas de discrimination. Les Canadiens ont assez de bon sens pour savoir que le maintien de la définition traditionnelle du mariage n'empêche pas que les partenaires de même sexe ont droit à l'égalité sociale.

La loi peut et devrait continuer à reconnaître la définition traditionnelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. Les Canadiens sont issus d'une longue tradition...

(1105)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Saskatoon—Wanuskewin invoque le Règlement.

M. Maurice Vellacott: Monsieur le Président, il ne semble pas y avoir quorum à la Chambre.

Après le compte:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Reprise du débat. Le député de Niagara-Ouest-Glanbrook dispose de deux minutes.

• (1110)

M. Dean Allison: Monsieur le Président, les Canadiens ont une longue tradition de démocratie, de prise de décision fondée sur des valeurs fondamentales des plus importantes à leurs yeux et d'adoption de lois représentatives de ces valeurs. S'il faut modifier une importante institution sociale qui a un impact sur tous les Canadiens, sans égard à la race, à l'origine ethnique ou aux croyances religieuses, cela ne saurait se faire qu'en conformité de la volonté et de la sagesse collectives de l'ensemble des Canadiens.

Le premier ministre et le Parti libéral n'avaient pas inscrit la modification de la définition du mariage dans leur programme électoral lors de la campagne. Ils n'ont pas mené de vastes consultations auprès des Canadiens. Les membres du Cabinet ne sont pas libres de voter suivant les désirs de leurs électeurs. Le premier ministre sait que cette mesure n'est pas représentative des principes canadiens. Au lieu d'écouter les collectivités d'un bout à l'autre du pays, le gouvernement libéral décrète qu'on ne peut pas compter sur les Canadiens pour faire un choix correct.

En votant contre cette mesure qui n'est ni nécessaire ni souhaitée, je voterai en fait en faveur de deux convictions fondamentales sur lesquelles repose la société. Il s'agit des principes suivant lesquels, premièrement, le mariage est l'union exclusive d'un homme et d'une femme et, deuxièmement, les Canadiens s'attendent à ce que leurs élus les représentent avec ouverture et qu'ils leur rendent des comptes.

L'hon. Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis), Lib.): Monsieur le Président, il y a 31 ans, je me suis assise avec mon père pour lui dire que j'avais décidé de me marier. C'est moi qui avais demandé à mon fiancé de m'épouser, et il est devenu mon mari. Mon père m'a dit: « Le jeune homme que tu veux épouser est un Blanc. As-tu pensé aux conséquences d'un mariage interracial de nos jours? » Nous étions à la fin de 1973.

Je lui ai répondu qu'il n'y avait pas de problème. Il n'y avait pas vraiment de discrimination contre les couples interraciaux, mais je me suis quand même mise à réfléchir. Ce fut un moment déterminant dans ma vie parce que mes parents formaient un couple interracial. Ma mère, qui était décédée à l'époque, était blanche. C'était une Canadienne française du Manitoba, née d'une mère belge qui était venue au Canada avec sa famille en vertu de la Loi des terres fédérales et d'un père franco-manitobain dont la famille venait du Québec.

Je m'étonnais que mon père, un Noir américain né en Alabama à l'époque des lois de Jim Crow, avait émigré au Canada au milieu des années 1940, à l'époque où les lois de Jim Crow...

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois à la députée, il incombe au gouvernement de voir à ce que la Chambre ait le quorum. Il n'y a pas assez de députés présents actuellement pour que les débats puissent se poursuivre. Serait-il possible de remédier à cette situation? Les députés pourraient-ils être convoqués, je vous prie?

(1115)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Avant de convoquer les députés absents, nous allons compter les députés présents pour voir si nous avons le quorum.

Après le compte:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

[Français]

L'hon. Marlene Jennings: Monsieur le Président, il est regrettable que des députés du Parti conservateur ne soient pas intéressés à entendre des points de vue qui peuvent peut-être différer des leurs au sujet du projet de loi C-38. Toutefois, je suis contente que plusieurs libéraux et députés du Bloc s'y intéressent malgré tout.

[Traduction]

J'allais parler du fait que mes parents formaient un couple interracial. Mon père m'avait demandé si j'avais bien réfléchi au sujet de mon intention de marier un homme de race blanche. C'est alors que j'ai pris conscience de la discrimination que mes parents avaient dû vivre tout au long de leur mariage, jusqu'au décès de ma mère.

Cela m'a également fait prendre conscience du fait que la discrimination existait et qu'elle n'était pas seulement fondée sur la race mais qu'elle pouvait aussi viser un couple, du fait que ceux qui le formaient ne partageaient pas la même religion, la même origine ethnique ou raciale, ou même parfois le même patrimoine linguistique.

Pour la première fois de ma vie, à l'âge de 22 ans, je prenais conscience de la douleur qu'avaient dû vivre mes parents comme couple interracial au Canada, dans la région de Montréal, durant leurs années de fréquentation, puis une fois mariés et parents de huit enfants.

Je me suis pourtant mariée. Mon mari et moi allons célébrer notre 31e anniversaire de mariage en juin. Je dois dire que nous avons eu à affronter certaines barrières durant nos premières années de mariage, du fait que nous formions un couple interracial. Assez étonnamment, cela s'est passé dans le domaine du logement locatif. J'avais informé le propriétaire d'un appartement à louer qui m'intéressait du fait que j'étais mariée et que mon mari ne serait pas disponible pour le visiter. Le propriétaire m'a dit que tout allait bien, qu'il n'y avait là aucun problème et que l'appartement était disponible. Il a proposé que je revienne en soirée avec mon mari pour la signature du bail. Lorsque je me suis présentée avec mon mari de race blanche, l'appartement n'était plus disponible, comme par hasard. Ces gens-là n'avaient pas objection à louer à un couple d'une autre race, mais il fallait que les deux membres du couple soient de la même race.

Si je parle de cela, c'est parce que je souhaite m'adresser aux Canadiens qui sont à l'écoute et non pas aux députés, puisque je crois que les députés ont déjà bien étudié la question et décidé s'ils allaient voter pour ou contre le projet de loi C-38. Il y a par contre de nombreux Canadiens à l'écoute qui n'ont peut-être pas pris position.

Je voudrais que les Canadiens pensent aux répercussions causées par la discrimination et l'exclusion sur la vie des personnes et sur celle des couples. Je voudrais lire deux lettres avant de prononcer mon discours comme tel. La première a été publiée dans le *National Post* du mardi 8 mars. En voici le texte:

Je me demande si les personnes qui s'opposent aussi énergiquement au mariage homosexuel savent tout ce qu'il représente pour les homosexuels. Elles ne savent pas ce que c'est d'être un adolescent — quand la société exige de manière aussi pressante que l'on se confirme à ses normes — et de se rendre compte avec horreur que l'on est homosexuel. Elles ne peuvent comprendre ce que l'on ressent lorsque l'on entend ses amis dire à quel point ils détestent les pédés et qu'ils voudraient les voir tous morts. On pense au suicide, car on ne veut pas que quelqu'un découvre la vérité à son sujet; le sentiment de honte est insupportable.

Et ces gens ne peuvent comprendre l'espoir qui a empli mon âme lorsque j'ai appris pour la première fois que le Canada envisageait d'autoriser le mariage homosexuel. Ce texte législatif va bien au-delà du mariage. C'est un symbole. Il représente les espoirs et les rêves des homosexuels qui veulent un monde meilleur. Maintenant que j'ai 18 ans, je peux enfin m'avouer à moi-même que je suis homosexuel, et je n'ai plus ce sentiment de honte qui m'a presque amené au suicide. Maintenant au moins, j'ai de l'espoir. Je n'arrive toutefois pas à comprendre pourquoi des gens comme le Père de Souza, dont le rôle est censément de donner de l'espoir aux autres, sont aussi déterminés à le détruire?

Jason Reede, Toronto.

J'ai une autre lettre qui m'a été adressée. Elle me vient d'une habitante de ma circonscription. En voici le texte:

Comprenez-vous à quel point le mariage traditionnel compte pour tant de Canadiens? Comprenez-vous à quel point votre décision aura des répercussions sur notre avenir? En tant que citoyenne canadienne de 17 ans, je vous implore d'appuyer le mariage traditionnel et d'écouter la voix de votre conscience. VOTEZ NON!

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Andrea Cowie.

Comme de nombreux autres députés, j'ai reçu des milliers de courriels, de télécopies, de lettres et d'appels téléphoniques de

Initiatives ministérielles

partisans et d'adversaires du mariage homosexuel. Oui, je vais voter selon ma conscience, et je vais voter en faveur du projet de loi C-38.

● (1120)

[Français]

Toutefois, même si cette Chambre a entendu des discours, arguments et opinions personnelles passionnées, tant pour ou contre la mariage de conjoints de même sexe, nous n'avons que peu de renseignements factuels sur ce sujet et il y a une raison pour cela.

Jusqu'à très récemment, notre société marginalisait tellement les conjoints de même sexe qu'ils vivaient souvent cachés, presqu'invisibles. Cela ne veut pas dire qu'ils n'existaient pas, tant au Canada que dans le monde entier. Les gais, les lesbiennes et les couples de même sexe font partie intégrante de notre histoire, mais comme ils n'étaient pas acceptés socialement, surtout à partir de l'ère victorienne, cela a créé un atmosphère si hostile que de nombreux gais et lesbiennes ont été forcés de ne pas se faire trop voir.

Heureusement, les attitudes de la société à l'égard des gais et lesbiennes, surtout ici au Canada, évoluent. De plus, de nombreux gais et lesbiennes canadiens ont un caractère si solide qu'ils sont prêts à reconnaître publiquement leur orientation sexuelle. D'ailleurs, j'aimerais faire remarquer que probablement aucun député de cette Chambre n'a pas été, à un moment ou à un autre, touché et impressionné par le courage d'un membre de sa famille, d'un ami, d'un collègue ou d'un voisin qui a reconnu publiquement son orientation sexuelle et qui a exprimé le souhait d'être accepté comme une personne et même comme membre d'un couple.

Il n'y a pas si longtemps, on considérait le fait d'être gai ou lesbienne comme un secret honteux qu'il fallait cacher à ses parents, à sa famille et à ses amis. Le fait que son fils, ou sa fille, ou son frère ou sa soeur était gai ou lesbienne était un secret qu'il fallait dissimuler à sa famille et à son entourage.

[Traduction]

La discrimination qui existait et qui persiste encore dans une certaine mesure avait trait à l'exclusion des gais et des lesbiennes qui n'étaient pas acceptés. Heureusement, notre société s'est dotée d'une Charte des droits et libertés. Nos tribunaux ont donc statué que la définition traditionnelle du mariage est incompatible avec notre Charte. Il s'agit bien entendu de la définition civile du mariage. Nous ne parlons pas du mariage religieux.

J'exhorte tous les députés à voter en faveur du projet de loi C-38 et à dire clairement aux gais et lesbiennes du Canada que l'institution du mariage civil leur est ouverte, de la même manière qu'elle l'est aux Canadiens hétérosexuels.

● (1125)

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je suis content de prendre la parole au sujet du projet de loi C-38. J'ai dit clairement pendant le débat que j'appuie personnellement la définition traditionnelle du mariage en tant qu'union exclusive d'un homme et d'une femme.

Le mariage hétérosexuel a une fonction sociale unique. On ne peut en dire autant des autres types d'unions. Cette déclaration est basée sur les témoignages recueillis l'année dernière par le Comité de la justice, décrivant les fonctions du mariage en tant qu'institution hétérosexuelle dans les contextes légal, économique, social, anthropologique et historique. Il n'y a aucun argument fondé qui justifie une modification fondamentale de la nature et de la fonction du mariage hétérosexuel.

Je crois que nous conviendrons tous que les changements sociaux qui découleront de la reconnaissance légale du mariage entre deux personnes de même sexe sont potentiellement énormes. Même les plus véhéments défenseurs du mariage entre conjoints du même sexe l'ont reconnu. Comme l'a affirmé Daniel Cere, un universitaire de McGill, lors de son témoignage devant le comité:

La suppression de l'hétérosexualité dans la définition du mariage changera le sens interne de cette institution, indubitablement. Elle aura certainement des répercussions sur l'actualisation de soi de ceux qui sont façonnés et soutenus par cette institution.

M. Cere a mis le comité en garde contre l'adoption de cette mesure législative, pour plusieurs raisons, mais, en tant qu'universitaire, il a présenté l'argument suivant:

Il semble étrange que des juristes se lancent dans une modification juridique du mariage aussi tôt dans le débat. Le monde universitaire n'a pas répondu de façon approfondie à ces nouveaux arguments. L'évaluation critique finira par arriver, mais peut-être trop tard, car les tribunaux et les assemblées législatives sont incités à agir.

Des sondages récents de plusieurs maisons de sondage nationales laissent entendre que deux tiers des Canadiens ne sont pas en faveur de la redéfinition du mariage traditionnel. Les mêmes Canadiens sont par ailleurs en faveur pour la plupart de la reconnaissance juridique des unions entre conjoints de même sexe. C'est précisément la position de compromis raisonnable que le chef de l'opposition et le Parti conservateur ont adoptée. Pourtant, le premier ministre continue d'attaquer notre chef et notre parti, en laissant entendre que notre refus de souscrire à la position gouvernementale est indigne d'un Canadien.

L'actuel argument libéral voulant que ce soit simplement une question de droits de la personne est, au mieux, un aspect d'un avis juridique et au pire, une tentative cynique pour intimider les Canadiens afin de les forcer à appuyer la mesure législative gouvernementale. Il était insultant à l'égard des Canadiens et des valeurs canadiennes que certains laissent entendre que ceux qui croient autrement ne méritent pas de participer au débat.

En refusant de contester les décisions de tribunaux inférieurs sur le mariage entre conjoints de même sexe, le gouvernement libéral a permis de façon irresponsable qu'une suite d'autres décisions de tribunaux inférieurs soient rendues et qu'on retrouve un ensemble de règles de droit disparates dans tout le pays.

La stratégie du premier ministre était claire. Il voulait simplement que la question du mariage ne soit pas à l'ordre du jour des élections de l'année dernière. Cependant, sa stratégie secondaire consistant à demander à des juges nommés de déterminer l'avenir du mariage au Canada pour permettre ainsi au Parti libéral d'échapper à ses responsabilités politiques au sujet de ses choix politiques à cet égard, a été un échec patent.

En décembre dernier, la question du mariage a été remise sans cérémonie entre les mains du gouvernement. La Cour suprême du Canada a refusé d'être utilisée à des fins politiques dans ce dossier et elle a refusé de déclarer inconstitutionnelle la définition traditionnelle du mariage. Les députés libéraux continuent de perpétuer le mythe voulant que la Cour suprême ait rendu une décision sur la constitutionnalité du mariage traditionnel, mais il est tout à fait clair que la cour n'a absolument pas fait cela.

Comme la Cour suprême du Canada n'a pas décidé que la définition traditionnelle du mariage était inconstitutionnelle, il est inutile d'utiliser la disposition d'exemption pour déroger à une telle décision. Ainsi, le Parti conservateur entend légifèrer, pour la première fois, sur la définition traditionnelle du mariage et en même temps, prendre des dispositions pour reconnaître sur le plan juridique les unions entre conjoints de même sexe. Cela sera fait dans le cadre d'un vote libre, contrairement à la promesse violée par le premier ministre.

● (1130)

Toutefois, et s'il y avait une majorité de députés qui voteraient par erreur pour modifier la définition du mariage? Nous, du Parti conservateur, sommes déterminés à présenter des amendements visant à protéger la liberté religieuse dans la mesure du possible, du point de vue de la législation fédérale.

La Chambre doit se pencher sur le fait que le ministre de la Justice a simplement recyclé une disposition inconstitutionnelle pour protéger la liberté de religion. Je le dirai tout net. Il n'y a absolument aucune protection juridique dans le projet de loi relativement à la liberté de religion ou de conscience. On ne sait si elle avait l'intention de rendre cette disposition déclaratoire, mais on sait cependant que la Cour suprême du Canada a été tout à fait claire dans le renvoi: elle a dit que la disposition que les libéraux ont insérée dans le projet de loi est inconstitutionnelle au-delà du pouvoir législatif du gouvernement fédéral.

Le premier ministre continue de promettre qu'il invoquera la disposition de dérogation pour protéger la liberté de religion pour le clergé. Cette disposition ne peut être invoquée pour accorder au gouvernement fédéral le pouvoir de légiférer dans des champs de compétence provinciaux où il n'a aucun pouvoir. C'est une autre promesse en l'air du premier ministre.

À trois reprises, le gouvernement a tenté d'induire les Canadiens en erreur. D'abord, il a dit que la Cour suprême du Canada avait dressé la définition du mariage alors qu'il ne l'a pas fait. Ensuite, il a trompé les Canadiens en affirmant que la disposition sur la liberté de religion protège celle-ci. Troisièmement, le premier ministre a trompé les Canadiens en disant qu'il invoquerait la disposition de dérogation pour protéger la liberté de religion alors qu'il sait pertinemment qu'il n'en a pas le pouvoir.

Tout cela se passe dans le contexte où la vice-première ministre, le premier ministre, l'ancien premier ministre et l'ancien ministre de la Justice qui a présenté ce projet de loi et la majorité des députés libéraux ont tous voté, en 1999, en faveur de la prise de toutes les mesures nécessaires pour maintenir la définition traditionnelle du mariage. Or, ils n'ont même pas pris les mesures minimales voulues pour en appeler de la décision. Ils ont déjà trompé les Canadiens dans le passé et nous n'avons pas de raison de croire qu'ils prendront les mesures nécessaires pour protéger la liberté de religion dans notre pays.

Comme je l'ai déjà dit à d'autres occasions, il y a certes des exceptions, mais il existe une tendance stable voulant que les droits à l'égalité l'emportent sur les droits à la liberté de religion et de conscience, aussi bien dans les causes fondées sur la Charte que dans celles qui sont soumises aux tribunaux des droits de la personne. En outre, la modification envisagée ici continue de nuire à l'exercice de la liberté de religion au Canada.

Le mois dernier, j'ai reçu un message électronique d'une dame qui donne des cours de préparation au mariage dans une organisation religieuse. Elle craint d'offrir le cours, car, si elle l'annonce comme un cours de préparation au mariage, son Église, qui s'est prononcée en faveur de la définition traditionnelle du mariage, risque d'avoir à répondre à la Commission des droits de la personne si un couple d'homosexuels n'est pas admis à ce cours. Si on en juge d'après les décisions qu'on prononce aujourd'hui en matière de droits de la personne, ses craintes sont assurément fondées.

Pourvu que son exercice reste confiné à l'église et aux fidèles euxmêmes, la liberté de religion peut exister au Canada. Autrement dit, il faut rester à l'intérieur d'un ghetto religieux. Toutefois, si nous lançons un appel plus large à la collectivité, nous risquons de contrevenir à nos lois sur les droits de la personne.

Le gouvernement a laissé entendre par la bouche de ses ministres que ni ceux qui ont des convictions religieuses ni les organisations religieuses n'ont leur place dans les débats sur la politique sociale. Cela traduit une tendance troublante qui n'est pas sans faire penser aux régimes totalitaires que beaucoup de Canadiens ont fuis avec leur famille pour venir chez nous.

(1135)

Je me rappelle plus précisément la déclaration du ministre des Affaires étrangères. Il a dit qu'il n'y avait pas de place pour l'Église ni pour les organisations religieuses dans le débat public sur le mariage entre conjoints de même sexe. C'est carrément inacceptable. Le principe de la séparation de l'Église et de l'État vise à protéger la religion, non à permettre à l'État d'imposer des contraintes aux organisations religieuses.

Je demande aux députés de réfléchir de façon très lucide et attentive à ce projet de loi qui présente tant de dangers et de risques pour l'exercice réel de la liberté et des vrais droits de la personne au Canada.

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur que de prendre la parole relativement au projet de loi C-38.

Avant de formuler mes remarques, je voudrais remercier les habitants de Scarborough-Centre qui, il y a un an et demi, ont répondu à un questionnaire que je leur avais fait parvenir afin d'obtenir leur point de vue sur cette question d'une importance primordiale, et afin de savoir s'ils étaient d'accord ou non. Il est plutôt rare qu'un député ait l'occasion d'exprimer le point de vue de ses électeurs. Ainsi, lorsque nous voterons relativement à cette mesure législative, que ce soit pour ou contre, nous n'exprimerons pas uniquement notre point de vue, mais aussi celui de nos électeurs.

J'aimerais présenter les chiffres qui ont été compilés par mon bureau le 8 septembre 2003. Pas moins de 94,3 p. 100 des répondants étaient opposés à la redéfinition du mariage traditionnel, tandis que 5,7 p. 100 étaient en faveur. Lorsque des sondages sont effectués, on estime que 500 répondants constitue un nombre significatif, que 600 est très bon et que 800 est encore mieux. Or, nous avons reçu 1 050 réponses et ce chiffre n'inclut pas les centaines de courriels, d'appels, de lettres, etc.

Où est-ce que je veux en venir? Compte tenu de cette occasion unique de vote libre, comme le premier ministre s'était engagé à en tenir un et il tient parole, si tous les députés avaient fait une démarche semblable à celle que j'ai faite, ils exprimeraient véritablement la volonté de leurs électeurs et, en fait, de la majorité des Canadiens. Malheureusement, cela n'a pas été fait.

Initiatives ministérielles

J'aimerais revenir sur les propos tenus par l'intervenant qui m'a précédé, ainsi que par le député de Niagara-Ouest—Glanbrook. Ce que je n'ai pas aimé dans leurs remarques, c'est qu'au lieu de souligner le pour et le contre de cette mesure, ses avantages et ses inconvénients, ces députés ont constamment attaqué le premier ministre et les ministres.

Mettons tout cela en perspective. Le gouvernement n'est pas majoritaire. Permettez-moi de dire quelle est la situation précise à la Chambre, à l'heure actuelle. Les libéraux ont 133 députés. Le Parti conservateur en a 99, le Bloc Québécois 54 et le NPD 19. Il y a aussi deux députés indépendants et un siège vacant. Si mes calculs sont exacts, l'opposition compte 175 députés. Par conséquent, si c'est ce qu'elle souhaite, l'opposition pourrait rejeter ce projet de loi. Pourtant, tout ce que j'ai entendu aujourd'hui c'était que la seule voix qui compte est celle du premier ministre. Ce n'est tout simplement pas vrai et c'est faire preuve de malhonnêteté intellectuelle que de dire une telle chose. Le premier ministre s'est engagé à tenir un vote libre et c'est ce que nous allons avoir.

J'aimerais que le député du Parti conservateur nous dise ce qu'il pense de ses collègues qui voteront en faveur du projet de loi, contrairement à ceux d'autres partis par exemple, qui considèrent qu'il est essentiel d'appuyer cette mesure législative.

Je prendrai quelques instants pour exprimer certaines de mes préoccupations à l'égard de cette mesure législative. Lorsqu'on m'a approché après les élections de 1993, on m'a demandé ce que je pensais personnellement du mariage et j'ai répondu que j'appuyais la définition traditionnelle du mariage, c'est-à-dire que le mariage devait demeurer exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. Toutefois, je ne me suis pas lancé dans la lutte pour tenter de faire changer les gens d'avis. Je leur ai dit que nous ferions valoir notre point de vue lorsque la question serait soulevée en chambre, que nous tiendrions un débat ouvert et transparent et que tous les intéressés auraient leur mot à dire sur la question. C'est là où nous en sommes aujourd'hui.

● (1140)

Que s'est-il passé depuis le début de ce mandat? Nous avons déposé une mesure très positive qui visait à éliminer la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Toutefois, avant la tenue du débat, je me souviens que le député de Burnaby, M. Robinson, avait affirmé que c'était tout ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire obtenir une certaine protection. Une fois que le vote a été remporté, ils ont commencé à dire que ce n'était qu'un début, et c'est à ce moment que j'ai commencé à m'inquiéter.

Si l'on regarde ce qui se passe aujourd'hui, alors que nous disons qu'il faudrait tout simplement adopter le projet de loi C-38 puisque la Cour suprême du Canada a renvoyé la balle dans notre camp. Ce qui me préoccupe dans tout cela c'est que le vote n'a pas encore été tenu et nous entendons déjà la députée de Vancouver-Est, qui a peur que le projet de loi soit adopté, dire:

Il me semble évident que si l'on accorde à ces gens le droit de se marier, il sera bien difficile par la suite de leur refuser le droit d'adopter des enfants.

Les lois sur l'adoption au Yukon sont ambiguës et les couples homosexuels n'ont pas le droit d'adopter des enfants au Nouveau-Brunswick, à l'île-du-Prince-Édouard et au Nunavut. Dans d'autres endroits, l'interprétation donnée est différente. J'ai bien peur que le droit à l'adoption sera la prochaine étape.

Par ailleurs, je ne suis pas convaincu que les groupes religieux seront protégés. Supposons un instant que le projet de loi les protège. Nous savons que la loi a fait l'objet de contestations. Je crains que, si un groupe religieux n'acquiesce pas à une demande de célébrer un certain office religieux, cela ne donne lieu à une autre contestation, et que nous ayons à intervenir à nouveau.

Le procureur général de la Colombie-Britannique s'est également montré préoccupé. Dans un article publié le 3 février 2005 dans le *Vancouver Sun*, on peut lire:

D'après M. Plant, procureur général de la Colombie-Britannique, la loi sur la polygamie peut faire l'objet de contestions auprès des tribunaux...

L'article poursuit: « La loi canadienne interdisant la polygamie peut faire l'objet de contestations auprès des tribunaux et pourrait être annulée au motif qu'elle entre en conflit avec les libertés religieuses, selon Geoff Plant, procureur général de la Colombie-Britannique ».

Aujourd'hui, nous sommes saisis d'une mesure législative visant à défendre les droits des minorités en vertu de la Charte. Qu'est-ce qui empêchera quelqu'un dans l'avenir de prétendre que ses droits ne sont pas respectés? Et, évidemment, il y aura alors contestation.

Si nous nous reportons à il y a 15, 20 ou 30 ans, certaines activités étaient interdites par la loi. Aux États-Unis, il était interdit d'être gai ou lesbienne. Qui peut dire si, un jour, le présent projet de loi fera l'objet d'une contestation devant les tribunaux et si une décision différente sera rendue?

Nous voulons protéger tous les Canadiens. Je suis très fier que le premier ministre nous ait accordé un vote libre. Cependant, les libéraux ne sont pas assez nombreux pour faire adopter ce projet de loi. Je lance donc un défi aux autres partis, au Parti conservateur, au Bloc québécois et au Nouveau Parti démocratique, soit le défi de recueillir l'avis de leurs électeurs, en particulier puisque notre rôle consiste à les représenter pour les questions soumises à un vote libre, puis, quelle que soit l'opinion de leurs électeurs, pour ou contre, le défi d'intervenir à la Chambre en se faisant les porte-parole de leurs électeurs, que cette opinion soit la leur ou non. Malheureusement, ce n'est pas ce que nous avons vu.

Je tenais à faire connaître clairement mon point de vue, comme je l'ai fait dans le passé, et à fournir ces données. J'exhorte les députés conservateurs à ne plus s'en prendre au premier ministre ni au gouvernement à propos de cette question. Je les invite à faire part de leurs vues, de leurs suggestions, de leurs positions, mais à s'en tenir à cela. Ce n'est pas le moment de nous disputer de part et d'autre de la Chambre. Nous discutons probablement de l'une des questions les plus importantes dont nous avons jamais été saisis, et dont j'ai été saisi depuis ma première élection, en 1993.

• (1145)

Aujourd'hui, je suis fier de ne pas exprimer mon seul point de vue, mais bien celui de presque tous les électeurs de Scarborough-Centre.

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, depuis des années, les libéraux induisent les Canadiens en erreur au sujet de la définition du mariage, tout comme ils l'ont fait en ce qui concerne l'objectif du Programme de commandites. Au même titre que les artisans du scandale des commandites ont prétexté servir la cause de l'unité nationale, les tenants du mariage entre conjoints de même sexe se sont servis du prétexte de l'égalité pour camoufler leurs objectifs.

Malgré des audiences qui ont duré des années et les millions de dollars que le gouvernement libéral a dépensés afin d'obtenir des tribunaux une excuse pour redéfinir le mariage, les libéraux ne sont toujours pas mandatés pour agir. Personne n'oserait contester le fait que la Cour suprême du Canada se pose en défenseur des droits des minorités dans notre pays. Si, comme le premier ministre le prétend, cette question concernait vraiment les droits fondamentaux de la personne, comment se fait-il que le plus haut tribunal du pays n'abonde pas dans ce sens?

Le gouvernement a posé une question directe à ce tribunal: Sommes-nous tenus, aux termes de la Constitution, de redéfinir le mariage? Le tribunal a refusé de répondre. Il a dit qu'il s'agissait d'une question purement politique et que c'est au Parlement qu'il appartenait de prendre une décision à ce sujet.

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il dans cette voie? Faisons un rappel des faits.

À la Chambre des communes et devant les tribunaux, le gouvernement a toujours dit publiquement, jusqu'en juin 2003, que le mariage était l'union d'un homme et d'une femme. Tout à coup, quelques jours après que la Cour d'appel de l'Ontario eut rendu une décision selon laquelle le mariage devrait être redéfini de manière à inclure deux personnes quel que soit leur sexe, le gouvernement a amorcé un virage à 180 degrés. Il a fait volte-face sur cette question très importante.

Que s'est-il passé? Le gouvernement a-t-il vécu une expérience de conversion qui l'a transfiguré? A-t-il eu une révélation au sujet d'un droit de la personne complètement nouveau et différent de ceux reconnus par d'autres cours de justice nationales ou internationales ou même par la Commission des droits de l'homme de l'ONU? Qu'est-ce qui a changé, littéralement en l'espace de quelques jours, pour que le gouvernement libéral soit soudainement convaincu de l'existence de ce nouveau droit?

Y a-t-il une autre explication? Le gouvernement avait-il décidé bien avant de soumettre la question aux tribunaux de revoir la définition du mariage aux termes de la loi? Le gouvernement avait-il des objectifs cachés depuis le début, des objectifs qu'il a exposés publiquement en juin 2003, des objectifs qui ont dû rester cachés pendant des années parce qu'un trop grand nombre de députés libéraux d'arrière-ban ne pouvaient accepter cela sans que les tribunaux se prononcent d'abord sur la question?

Il y a des faits qui étayent cette affirmation. Premièrement, le gouvernement fédéral a donné à des défenseurs du mariage entre conjoints du même sexe, l'organisation Egale, des centaines de milliers de dollars au fil des ans pour appuyer leurs litiges.

Deuxièmement, les libéraux ont affecté des millions de dollars supplémentaires au Programme de contestation judiciaire, qui a financé de nombreux autres intervenants dans ces affaires judiciaires. Le Programme de contestation judiciaire a même financé les réunions d'élaboration d'une stratégie sur les litiges qui a débouché sur la contestation du mariage devant les tribunaux.

Troisièmement, il y a une relation extrêmement étroite entre Egale et certains premiers ministres et ministres de la Justice antérieurs et actuels. Selon un éditorial publié le 1^{er} mars 2000 dans le *National Post*, l'ancienne ministre de la Justice, actuellement vice-première ministre, « avait déjà convenu avec Egale qu'elle consulterait cette association avant de décider si elle allait ou non demander l'autorisation d'en appeler. Egale a simplement dit à la ministre quoi faire et elle l'a fait. Sa collusion secrète avec Egale, avec laquelle elle prétend avoir des relations d'affrontement devant les tribunaux, ne soulève pas simplement des questions politiques. Elle soulève également des questions d'éthique ministérielle. »

Il n'y a pas de motifs juridiques en faveur de la redéfinition du mariage, mais y a-t-il même des motifs politiques légitimes d'agir en ce sens?

Tout d'abord, la Chambre n'est pas saisie d'une importante pétition exigeant le droit au mariage entre conjoints du même sexe, mais elle a reçu des centaines de milliers de signatures qui s'y opposent. Ce n'est pas un argument sans importance. La raison pour laquelle Egale et ses partisans ne peuvent préparer une pétition importante, c'est qu'il n'y a pas d'appui pour leur position, même au sein de la communauté homosexuelle. Cette remarque est corroborée par la preuve donnée par les gouvernements provinciaux, à savoir que seuls quelques milliers de couples formés de conjoints du même sexe se sont mariés au cours des deux années qui se sont écoulées depuis que des cours d'appel provinciales ont redéfini le mariage.

Statistique Canada recueille des données de recensement sur les couples formés de conjoints de même sexe qui cohabitent et nous savons donc que la proportion des couples qui ont profité de cette situation ne représente que quelques points de pourcentage. Des indices clairs nous montrent qu'il n'y a que peu d'intérêt pour le mariage entre conjoints de même sexe dans la communauté gaie et lesbienne.

De l'autre côté de la médaille, le grand public a indiqué clairement son désir de maintenir la définition traditionnelle du mariage. J'ai déjà fait mention des pétitions. Je sais que d'autres députés ont déjà fait état des milliers de communications qu'ils ont reçues appuyant le mariage entre un homme et une femme, et ma circonscription ne fait pas exception.

(1150)

J'ai également du mal à trouver une justification politique sérieuse à la redéfinition du mariage. Cette question n'est pas sans avoir des répercussions sur les valeurs. La redéfinition du mariage aura de sérieuses répercussions sur la société canadienne. En fait, nous en avons déjà des preuves tangibles.

Premièrement, songeons aux conséquences pour les enfants. Selon des études en sciences sociales, les enfants s'épanouissent le mieux dans un foyer où leur mère et leur père sont mariés. Les tribunaux doivent tenir compte de l'intérêt supérieur des enfants. Si on redéfinit le mariage, l'adoption légale d'enfants par des personnes de même sexe privera à jamais certains enfants d'une mère et d'un père.

Ce ne sont pas que des suppositions. Je souligne que, le 8 février, le ministre des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick a déclaré au réseau de R-C que sa province fera en sorte d'autoriser l'adoption d'enfants par des homosexuels:

Si le gouvernement fédéral adopte ce projet de loi, notre gouvernement devra se conformer aux lois fédérales, et si la définition fédérale du mariage englobe les couples de même sexe, nous devrons examiner ces lois.

Le ministre Tony Huntjens soutient que la province n'apporterait pas cette modification si le projet de loi C-38 était rejeté.

Deuxièmement, il semble que les programmes d'enseignement dans les écoles publiques changeront également en raison de ce projet de loi. Ces dernières années, un conseil scolaire de ma circonscription a porté sa cause jusqu'à la Cour suprême du Canada pour obtenir le droit d'offrir un programme d'enseignement qui reflète les valeurs et les préoccupations des parents. Les parents ont eu gain de cause, mais à la suite de la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique au sujet de la redéfinition du mariage, la province fait déjà l'objet de poursuites par des militants qui veulent obliger les écoles publiques à incorporer le mariage entre personnes de même sexe dans leurs programmes d'enseignement. Si le Parlement adopte le projet de loi C-38, les droits de ces parents à un programme d'enseignement qui reflète leurs valeurs seront anéantis.

Initiatives ministérielles

Troisièmement. nous constatons également que les droits de groupes confessionnels sont menacés par la redéfinition du mariage. Je souligne le cas de la salle des Chevaliers de Colomb de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique. Cette organisation religieuse fait face à des poursuites parce qu'elle a refusé qu'un mariage entre personnes de même sexe soit célébré dans cette salle.

Quatrièmement, nous constatons que les provinces enfreignent les droits des commissaires aux mariages. Des commissaires ont dû démissionner en raison de leurs convictions religieuses. C'est inadmissible et cela constitue une violation de leurs droits.

Cette dernière affaire est d'autant plus pertinente que le gouvernement a assorti le projet de loi C-38 d'une disposition qui prétend, à tort, protéger la liberté de religion du clergé; mais, comme l'a fait remarquer un député libéral, c'est une blague. La Cour suprême a déjà indiqué que la disposition ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral et n'a donc pas de conséquence en droit. En effet, seules les provinces peuvent protéger les commissaires de mariage par voie législative, comme nous l'avons déjà vu, et pourtant, c'est exactement le contraire qui se passe. Les provinces violent actuellement les droits des commissaires, et je me permets d'ajouter qu'elles se font applaudir publiquement par le leader adjoint du gouvernement à la Chambre.

La tendance que nous commençons à entrevoir selon laquelle les Canadiens croyants sont incapables de s'exprimer ouvertement et d'agir en fonction de leurs croyances est très inquiétante. Les libéraux leur ordonnent de quitter la place publique. Récemment, le ministre des Affaires étrangères n'a eu aucun mal à dire à l'Église de ne pas se prononcer sur la question, qu'elle n'avait rien à voir dans les affaires d'État, mais, évidemment, la question a une incidence directe sur l'Église. Le cas des Chevaliers de Colomb en Colombie-Britannique est sûrement le premier d'une série de cas semblables qui verront les droits des institutions religieuses confrontés à cette nouvelle potentielle liberté sexuelle.

L'effet néfaste de la situation se fait déjà sentir. Je me suis entretenu avec un administrateur d'église dans ma circonscription qui m'a dit que l'église avait reçu avis de ses conseillers juridiques de cesser de participer à un programme communautaire subventionné par le gouvernement à cause des répercussions du projet de loi. Ils craignent que le fait de coopérer avec le gouvernement ne puisse mettre l'église à risque de persécution religieuse.

L'heure est venue pour ceux qui s'opposent aux opinions religieuses de mettre fin à la discrimination religieuse, de faire preuve de tolérance envers les 90 p. 100 de Canadiens qui ont des convictions religieuses, et de permettre à ces derniers de participer pleinement au débat public. Mon message s'adresse aussi au premier ministre, qui va à l'encontre des convictions religieuses d'un bon nombre de ses propres ministres en les obligeant à appuyer le projet de loi. Si le premier ministre ne respecte pas la conscience et les convictions religieuses de ses propres amis et alliés, quel espoir les Canadiens ordinaires peuvent-ils avoir de voir leurs propres libertés protégées?

Sans liberté de religion, il n'y aurait pas de démocratie. La liberté de religion, en fin de compte, est la liberté dont devrait jouir chacun d'entre nous d'exprimer ses croyances les plus profondes tout en bénéficiant de la protection pleine et entière de la loi. De la liberté de religion découlent toutes les autres libertés propres aux démocraties, dont la liberté d'expression, de la presse, d'association, de réunion et le droit de vote.

● (1155)

En conclusion, j'appuie la définition traditionnelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. Le projet de loi C-38 n'est ni exigé par la Constitution, ni demandé par le public. Il aura une incidence négative sur les enfants, les parents et les enseignants. Il aura une incidence négative sur les institutions religieuses et les chefs spirituels. Il s'agit d'un cas de mauvaise politique publique et cette mesure doit être rejetée.

[Français]

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, il est des occasions où certains enjeux de société interpellent l'une des dimensions les plus essentielles de notre devoir de parlementaires, tout en nous invitant à assumer la meilleure part de nous-mêmes en tant que citoyens et personnes humaines.

Je ressens une profonde conviction que ce débat sur le projet de loi C-38 incarne un enjeu fondamental qui concerne, en son coeur même, la vie de nombreux Canadiens et Canadiennes, et constitue l'un de ces moments où il devient impératif de nous élever au niveau de dignité et de sérénité qui doit absolument caractériser notre conduite et la tonalité de nos interventions. Et cela, nous le devons à nos concitoyens et concitoyennes, qui attendent de chacun des députés qu'il sache se hisser au-delà du préjugé et de la démagogie, pour mieux privilégier la recherche du bien commun.

Cette dimension essentielle de notre devoir de parlementaires concerne en fait le sens premier et la finalité ultime de l'engagement public qui, par delà la pluralité des options idéologiques et politiques représentées en cette Chambre, devrait être le nôtre: il s'agit d'accomplir tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer les conditions de vie des gens de notre pays, et plus particulièrement de faire reculer l'exclusion, afin que chacun au Canada puisse, dans le respect de son identité et de ses droits, s'accomplir en tant que personne humaine.

Le projet de loi nous convie, avec force et profondeur, à nous rappeler qu'à titre de législateurs, il nous faut promouvoir et protéger les droits fondamentaux. Par conséquent, là où des gens se trouvent à bénéficier de moins de droits que les autres à cause du poids de préjugés hélas persistants contre leur origine ethnique, leur condition sociale, leurs convictions morales et religieuses ou leur orientation sexuelle, là donc est notre devoir d'adopter des lois qui garantiront leur accès aux mêmes droits que les autres.

C'est là un devoir qui enjoint ce Parlement à oeuvrer pour la cohérence des lois qui régissent notre pays.

En ce sens, nos concitoyens et concitoyennes seraient justifiés de douter de la pertinence de notre rôle s'ils devaient constater que, d'un côté, nous proclamons verbalement notre attachement aux droits fondamentaux, mais que, d'un autre côté, nous reculons au moment où il s'agit d'adopter une législation qui consacre la garantie formelle de ces mêmes droits. Une telle incohérence nous éloignerait du sens de l'honneur et aussi du courage moral et politique que, par delà leur diversité d'opinions — et ce, même sur l'enjeu du présent débat —, nos concitoyens attendent de nous.

Ce projet de loi nous rappelle aussi à notre devoir de favoriser la traduction, dans la réalité de tous les jours, de cette valeur si caractéristique de notre pays qu'est la tolérance. La tolérance est une valeur exigeante qui révèle chacun d'entre nous dans la vérité de ce qu'il est. Elle nous interpelle à dépasser les peurs et le sentiment d'insécurité devant ce qui est différent de nous, et à nous efforcer de comprendre l'autre, celui qui n'est pas comme nous, tout en acceptant la réalité de son identité personnelle.

La tolérance ne signifie certes pas la renonciation aux valeurs auxquelles adhère chaque individu. Bien au contraire, elle leur donne un sens plus authentique. En effet, nous sommes tous en cette Chambre porteurs de convictions éthiques, morales, religieuses, politiques et sociales qui définissent chacun à la fois en tant que personne humaine et en tant qu'homme public ou femme publique, et qui reflètent aussi la richesse de la diversité de notre nation. Chacun est, dans notre pays, libre de promouvoir et de défendre ses convictions et aussi de les exprimer sans crainte de persécution et d'ostracisme.

Certaines personnalités aux valeurs résolument conservatrices et chez qui la foi chrétienne se révèle profonde et authentique ont compris cela. Leur exemple devrait nous inspirer tous.

Je pense notamment au regretté sénateur américain Barry Goldwater, champion de la renaissance des valeurs conservatrices aux États-Unis, qui défendit courageusement les droits des personnes homosexuelles. Car pour lui, un droit devenait réel seulement s'il était accessible à tous, ce qui prouve son attachement inébranlable à ces libertés individuelles qu'il considérait comme sacrées.

Je peux aussi citer un ancien député conservateur de cette Chambre et, qui plus est, fervent chrétien: Reginald Stackhouse. Dans le *Globe and Mail* du 17 décembre dernier, M. Stackhouse écrivait, à l'appui du présent projet de loi:

[Traduction]

En tant que Canadien, je n'ai pas à être du même avis que les gais et les lesbiennes. Je n'ai pas à approuver leur mariage. Je n'ai qu'à respecter leur droit de faire ce qu'ils veulent et de vivre leur vie d'une façon pacifique, au grand jour. Je devrais promouvoir un tel respect pour le bien commun et pas seulement pour les droits des gais et des lesbiennes en tant que personnes. Ce pays est le meilleur endroit où vivre pour nous tous, lorsque nous reconnaissons que nous pouvons être différents sans pour autant devoir nous battre pour cette différence.

• (1200)

[Français]

Cette intervention de M. Stackhouse inspire beaucoup de respect, car elle est empreinte du respect des droits et de la dignité des autres. Elle est le signe d'une liberté pleinement assumée, qui incarne noblement le pluralisme auquel nous tous, en cette Chambre, prétendons adhérer.

Le pluralisme consiste à reconnaître que les autres ont, eux aussi, le droit d'assumer la réalité de ce qu'ils sont. Avec ce projet de loi, ce pluralisme s'enrichit de la reconnaissance formelle de chacun à vivre non seulement dans le respect de ses convictions, mais aussi dans le respect de son identité et de sa dignité en tant que personne humaine. Si nous n'avons pas le courage d'assumer pleinement une telle reconnaissance, nous aurions beau proclamer notre attachement au pluralisme et aux droits, nos paroles sonneraient alors faux, car elles entreraient en contradiction flagrante avec nos actes.

Si nous jouissons, au Canada, d'une liberté qui fait l'envie de tant de peuples dans le monde, c'est parce que nous avons pu établir un consensus social autour de l'idée que la garantie de la liberté de chacun est fondée sur le respect de celle d'autrui. Ainsi, ma liberté et mes droits ne sauraient être protégés si je les utilisais pour nier à l'autre l'exercice de sa propre liberté et de ses propres droits.

Les droits sont accessibles et étendus à tous ou ils ne le sont pas. On ne saurait donc tolérer qu'une catégorie de citoyens soient écartés des droits dont jouissent leurs concitoyens. Dès que nous devenons en mesure d'identifier une telle exclusion, il en va de notre responsabilité de législateurs de la faire reculer avec résolution et courage.

Enfin, je désire invoquer la profession de médecin qui est la mienne et qui m'a beaucoup appris sur la souffrance et la détresse humaines. Je peux affirmer avec bonheur que j'en conserve une sensibilité constante pour le bien-être global des personnes, ce qui procure d'ailleurs un sens particulièrement riche à mon engagement

J'ai ainsi pu constater que plusieurs des problèmes de santé vécus par bien des gens proviennent d'une profonde détresse, d'une souffrance et d'un mal de l'être, qui sont souvent provoqués par le rejet subi par certains à cause de préjugés à l'encontre de leur identité profonde et inaliénable. C'est un tel rejet qui, trop souvent dans notre société, blesse tant de vies et heurte tant de consciences, et qui va même jusqu'à pousser certains, notamment un nombre effarant de jeunes, à se suicider parce qu'ils se sentent méprisés, ostracisés et harcelés, et ceci, pour la simple raison qu'ils sont nés avec une orientation sexuelle différente de celle de la majorité. Chaque fois, c'est une tragédie humaine qui se produit. Cette tragédie nous entache tous dans notre propre dignité, car elle est le signe que nous ne savons pas encore nous montrer suffisamment à la hauteur des valeurs humaines qui pourraient permettre à chacun de se voir

C'est pourquoi j'invite chacun de nous à procéder à un examen de conscience:

accepté et reconnu pour ce qu'il est.

Pouvons-nous tolérer qu'une telle souffrance se perpétue? Devonsnous accepter plus longtemps que des vies soient blessées, sinon sacrifiées sur l'autel de la haine et du préjugé? Est-il juste que certains aient des droits, alors que d'autres se voient dénier l'exercice de ces mêmes droits? Faisons-nous tout ce qui en notre pouvoir pour rendre notre société plus vivable à ceux qui souffrent des conséquences de l'exclusion?

Il appartient à chacun d'entre nous d'y réfléchir sérieusement, en étant conscients de la lourde responsabilité qui nous incombe à l'égard de la vie même d'une catégorie de citoyens de notre pays.

Nous avons certes encore beaucoup de chemin à faire pour que toutes les consciences soient gagnées à la tolérance et au respect de la différence d'autrui et, en ce sens, il est vrai que la mise en oeuvre du projet de loi ne réglera pas tous les problèmes liés à ce genre d'exclusion, mais cette législation contribuera fortement à améliorer le bien-être d'une catégorie de citoyens. En reconnaissant que les droits dont bénéficie la majorité sont ainsi les leurs, ces personnes se sentiront et se verront dans les faits moins exclues, moins rejetées. Ainsi, la souffrance et la détresse que plusieurs éprouvent pourront être amoindries.

C'est là un héritage qu'il est peu fréquent pour un élu de pouvoir léguer. Nous tous, membres de ce Parlement, détenons aujourd'hui cette chance: aurons-nous assez de courage et d'humanité pour la saisir?

C'est pourquoi j'appuie ce projet, parce qu'il engage notre raison d'être qui consiste à rendre meilleure la vie des gens qui vivent chez nous au Canada, tâche qui se conjugue avec le devoir de faire reculer l'exclusion, et aussi, parce que je crois fermement que ma propre dignité est en jeu quand se trouve aussi compromise la dignité de l'« Autre », c'est-à-dire celui qui est différent de moi.

• (1205)

politique.

[Traduction]

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le sens que l'on donne couramment au mot discrimination est péjoratif, mais ce mot a aussi le sens de discernement, soit l'action de distinguer les choses les unes des autres avec toute

Initiatives ministérielles

l'attention voulue. Le mot non-discrimination, largement utilisé comme étant le contraire de la discrimination, signifie la confusion, le mélange sans discernement. Voilà deux différences importantes.

La question est d'utiliser de façon appropriée les mots nondiscrimination et discrimination. Nous exerçons tous certaines formes de discrimination, que ce soit dans nos achats, dans nos associations ou dans nos attitudes. La Charte est un document discriminatoire au sens où elle fait la distinction entre les droits et libertés qu'elle défend et les autres. On peut dire que la Charte distingue, donc qu'elle discrimine.

La question n'est pas de savoir si la Charte est parfaite. De toute façon, peu de gens le prétendraient. La question n'est pas non plus de savoir si le mariage est parfait. Je ne connais personne qui pourrait le prétendre. La question n'est pas de savoir si nous discriminons. De toute évidence, nous le faisons tous et tant la Charte que le mariage sont sources de discrimination. La question est de savoir si cette discrimination est justifiée ou pas.

Dans son édition de 2002, le *Gage Canadian Dictionary* définit le mariage comme étant l'union du mari et de la femme. D'autres dictionnaires donnent des définitions différentes. Le projet de loi, lui, propose de modifier la définition traditionnelle du mariage parce qu'il soutient que les unions entre conjoints de même sexe doivent être traitées de la même façon que les unions entre conjoints de sexes opposés et que, de ce fait, les différences importent peu.

Les opposants au projet de loi soutiennent toutefois qu'il existe des différences importantes. Ils affirment qu'en ignorant ou en niant ces différences, le gouvernement agit de façon confuse et sans discernement. Personnellement, j'estime qu'ils ont raison.

Le gouvernement libéral prétend vouloir protéger les libertés de religion des Canadiens. Or, cette prétention n'est tout simplement pas crédible quand on voit que la Cour suprême tranche constamment en faveur des droits individuels au détriment des droits collectifs. En outre, elle n'est pas crédible parce que le pouvoir des gouvernements provinciaux nie au gouvernement fédéral la capacité de protéger les libertés religieuses. À titre d'illustration claire de cela, je cite les récentes démissions forcées de plusieurs commissaires de mariage au Manitoba, ma province de résidence, et en Saskatchewan, démissions attribuables à un refus de célébrer des mariages entre conjoints de même sexe pour des motifs religieux. Le gouvernement fédéral ne peut tenir les promesses qu'il fait dans le préambule du projet de loi.

Un pasteur local qui est également un des mes amis m'a récemment fait remarquer que c'est tant mieux si les homosexuels sortent de l'ombre parce que très bientôt ce sont les chrétiens qui devront se retirer dans l'ombre. Voilà la crainte de nombreuses personnes, pas uniquement chez les chrétiens, mais dans la société canadienne en général.

Comme le gouvernement taxe d'intolérance les défenseurs du mariage traditionnel, que ses ministres critiquent l'intervention de l'Église dans le débat et qu'il brandit des menaces de vérification ou de révocation du statut d'organisme de bienfaisance à des organismes caritatifs opposés à ses initiatives, ses prétentions à l'égard de la protection des libertés religieuses sonnent vraiment faux. Quand on voit le premier ministre forcer les membres de son Cabinet à voter en faveur du projet de loi et que, ce faisant, il leur refuse le droit d'agir selon leur conscience et fait fi de la volonté des électeurs, les prétentions du gouvernement sonnent aussi faux que l'engagement du premier ministre de remédier au déficit démocratique.

Dans le débat, le premier ministre a recours à des tactiques contreproductives. On ne défend pas les minorités en s'en prenant à la majorité. On ne renforce pas les droits individuels en limitant les droits individuels des parlementaires de son propre caucus. On ne protège pas la liberté de religion en faisant fi de ceux qui invoquent des motifs religieux pour s'opposer au projet de loi et en qualifiant leur intervention de dépourvue de pertinence ou, pis encore, d'anticanadienne.

On ne peut parler de respect si celui-ci n'est pas mutuel. Quel compromis a-t-on fait ici au nom de ce respect mutuel? La position conservatrice est celle qui satisfait le mieux cette exigence en préservant la définition traditionnelle du mariage et en accordant une reconnaissance légale aux unions homosexuelles. Nous offrons une solution équilibrée qui est respectueuse et véritablement représentative des valeurs des Canadiens.

Les députés se souviennent peut-être des philosophes des années 1960 Lennon et McCartney, selon qui *Love is all you need*, c'est-àdire que l'amour suffit. L'amour se définit comme un profond sentiment d'affection ou de bienveillance désintéressée. Tout le monde veut aimer et être aimé. Je peux comprendre le point de vue d'une personne qui appuie le projet de loi en partant du principe qu'il est plus conforme à l'amour de permettre à tous les couples de revendiquer le mariage. Dans une optique purement adulte, ce point de vue se défend.

● (1210)

Mais qu'en est-il de l'optique des enfants? Appuyer le projet de loi, c'est croire que l'institution du mariage existe principalement pour des partenaires adultes et seulement accessoirement pour les enfants qui en sont issus. C'est croire en l'abolition d'une norme sociétale selon laquelle les enfants ont le droit d'être élevés par leur mère et leur père et de connaître leurs parents.

En rendant l'hétérosexualité facultative, lui retirant son caractère axiomatique, le projet de loi aurait pour effet de dissocier mariage et procréation. Il contredit les conclusions de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, qui a statué en 2002 que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ne confère pas aux couples homosexuels le droit de se marier. De plus, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant reconnaît aux enfants le droit de connaître leurs parents et d'être élevés par ceux-ci.

La société n'est pas tenue de traiter tous les types de relations sur un pied d'égalité. Il faut considérer toutes les personnes comme égales. C'est d'ailleurs pour cela que le mariage a été reconnu dans le monde entier comme une institution, car il est propice à l'épanouissement humain.

Ceux qui appuient ce projet de loi, en dépit de leurs bonnes intentions, sont les promoteurs d'une importante expérience sociale. Il s'agit d'une expérience qui a été rejetée presque dans tous les endroits du monde où elle a fait l'objet d'un débat. Les retombées d'une telle expérience pourraient être incroyablement vastes et durables. Le gouvernement n'a procédé à aucune étude, à aucune recherche ni à aucune enquête. Le gouvernement n'a présenté à la Chambre aucune étude d'impact sur le mariage de personnes de même sexe.

Si l'on souhaite apporter un tel changement à la société canadienne, ce sont certainement ceux qui proposent le changement qui doivent avoir le fardeau de la preuve. Or, à l'exception des arguments simplistes et spécieux selon lesquels le mariage a besoin de couples qui souhaitent se marier ou que le mariage devrait être pour tout le monde, personne ne s'est penché sur les conséquences de ce changement.

En fin de compte, Lennon et McCartney avaient tort. Nous n'avons pas seulement besoin d'amour; nous avons aussi besoin de sagesse.

Il ne faut pas sous-estimer l'ampleur du changement proposé dans le projet de loi C-38. Il n'est pas seulement question de modifier le mariage, mais bien d'en changer profondément la signification.

Permettez-moi de parler du jeu d'échecs pour un instant. Quelqu'un affirme que le jeu d'échecs est discriminatoire parce que les pièces bougent différemment. Il s'agit d'un cas évident de discrimination. La solution est de faire en sorte que toutes les pièces bougent exactement de la même manière. Elles ne peuvent plus être décrites en termes différents. Par contre, c'est la fin du jeu d'échecs. Il ne reste qu'un étrange jeu de dames avec des pièces d'allures différentes. L'essence et les qualités intrinsèques du jeu d'échecs disparaissent.

Les notions de permanence, de procréation et de cadre pour les enfants sont au coeur de la définition du mariage. Le mariage est un symbole d'interdépendance entre les hommes et les femmes. Si nous décidons que le mariage n'est rien d'autre qu'une forme d'intimité entre adultes consentants, cela représentera un changement radical et une réinterprétation fondamentale de l'objectif social central du mariage.

Certains affirment que notre appui à deux institutions, le mariage et l'union civile des couples homosexuels, revient à dire « distinct, mais égal », ce qui ne se traduit pas par l'égalité. Cela n'est vrai que si l'on considère que les deux entités s'équivalent. Si un couple formé de personnes de même sexe est équivalent à un couple formé de personnes de sexe opposé, toute différence dans leurs descriptions respectives sera discriminatoire. Toutefois, « différent, mais égal », ce n'est pas de la discrimination. Les femmes, en autant qu'elles soient traitées sur le même pied que les hommes, ne sont pas des citoyennes de deuxième ordre lorsqu'elles sont reconnues et définies comme des femmes.

Nellie McClung a grandi dans ma circonscription, Portage—Lisgar. Cette Canadienne célèbre, championne des droits à l'égalité, aurait frémi d'horreur à l'idée que, pour en arriver au suffrage égal, il lui fallait perdre son statut distinct de femme. Les femmes n'ont pas à être reconnues comme des hommes pour être traitées comme des citoyens égaux. De même, les partenaires des unions homosexuelles n'ont pas besoin du mot mariage pour être des citoyens égaux dans la société canadienne. En ne reconnaissant pas les différences, nous ne renforçons pas l'égalité et nous n'augmentons pas la tolérance.

• (1215)

Ma femme et moi avons deux filles. Nous les aimons également, comme tous les parents aiment leurs enfants également, mais elles ne sont pas pareilles. Nos filles sont différentes et nous serions des parents moins responsables et moins efficaces si nous refusions de voir ces différences. Un observateur de l'extérieur pourrait dire que nous traitons nos enfants différemment et inégalement ou même que nous faisons de la discrimination. Ce serait exact. Nous faisons de la discrimination pour le bien de nos enfants, pour nous et notre famille. Cela s'applique aussi dans ce dossier. Nous devons apprendre à traiter également de façons différentes ceux que nous aimons.

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat portant sur le projet de loi C-38, qui prévoit la redéfinition du mariage. J'ai écouté très attentivement mon collègue de l'autre côté, le député de Portage—Lisgar. Lui, moi-même, et d'autres députés des deux côtés de la Chambre, participons à ce débat en ayant des points de vue différents. Pour la plupart, nous avons une bonne expérience de la vie et un bon niveau d'éducation. Ce débat prouve que des personnes sincères des deux côtés peuvent en arriver à des conclusions différentes. En ce qui me concerne, cela nous rappelle qu'il est important de continuer à respecter la position de l'autre.

J'en suis arrivé à une conclusion très différente au sujet du projet de loi C-38, que j'ai l'intention d'appuyer, depuis un bon moment d'ailleurs, car les tribunaux se sont clairement exprimés: cela relève de la Charte des droits, et c'est une question de respect des droits dans notre pays. Je conçois qu'il existe des points de vue différents et que nous ayons abouti à des conclusions différentes. En ce qui me concerne, c'est une question de tolérance, et il faut reconnaître que nos amis, voisins, et parfois même des membres de notre famille qui peuvent être homosexuels sont, dans notre société, des citoyens égaux en droits, et que nous avons une Charte des droits qui constitue un modèle pour le monde. J'aimerais que d'autres pays en prennent connaissance et soient disposés à l'adopter. S'ils peuvent y apporter des améliorations, tant mieux, mais telle qu'elle est maintenant elle constitue sans aucun doute un modèle pour le monde.

Je voudrais prendre quelques instants dans cette enceinte pour discuter de certaines des questions soulevées par mes électeurs, et je les respecte tous. Beaucoup m'ont écrit des lettres et je suis en train de répondre à chacune d'elles. Une des questions qui est souvent soulevée est la suivante: Les tribunaux décident-ils pour le Parlement ce que nous devrions faire en tant que parlementaires? Ma réponse immédiate à cela est non. C'est le Parlement qui a adopté la Charte canadienne des droits et libertés. Nous nous attendons à ce que les tribunaux interprètent les diverses lois du pays, que ce soit au niveau fédéral ou provincial. Dans le cas de la Charte, nous avons demandé aux tribunaux, dans ce cas-ci et dans bien d'autres, d'interpréter ses dispositions dans une situation réelle.

Les tribunaux dans huit provinces et territoires en sont venus à la conclusion que le fait de nier l'accès à un mariage civil aux couples de même sexe était contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte canadienne des droits et libertés. Il incombe au Parlement du Canada d'éviter la balkanisation de nos lois en ce qui concerne la définition du mariage et d'agir pour que, dans toutes les régions du pays, il y ait une cohérence dans la définition.

Les tribunaux ne décident pas pour nous. Ils nous ont aidés dans ce cas-ci et dans d'autres cas à interpréter la Charte canadienne des droits et libertés. Il nous incombe maintenant de répondre de façon appropriée, et c'est exactement ce que le gouvernement fait par l'entremise du projet de loi C-38.

Beaucoup de nos électeurs affirment qu'ils n'ont rien contre les unions entre conjoints de même sexe, mais ils se demandent pourquoi on doit appeler cela un mariage. Les tribunaux ont précisé très clairement, et je suis d'accord, que le mariage a une certaine définition dans la société, qu'il se déroule devant un juge de paix, un capitaine de navire ou un représentant religieux. Pour les deux personnes mariées, le mariage a une connotation importante. Il représente généralement et devrait représenter une relation très romantique et aimante entre les deux personnes concernées. Je sais qu'il y a parfois des mariages de convenance ou à des fins commerciales. Cela s'est produit durant toute l'histoire et cela peut

arriver de temps à autre même maintenant. Cependant, dans la majeure partie des cas, les gens voient l'institution du mariage comme le reflet de leur engagement romantique et amoureux.

Je tiens à dire à mes électeurs que nous devons préciser que l'institution du mariage appartient à la société. Elle fait partie de l'histoire de l'humanité depuis des temps immémoriaux. En fait, les Églises n'ont pas toujours participé à l'administration des contrats et des mariages entre deux personnes.

● (1220)

Faisons la distinction entre le mariage civil et le mariage religieux. Ici, en Ontario, et au Canada en général, les ministres du culte détiennent un permis de la province pour administrer les aspects juridiques du mariage.

À mes yeux, le mariage est une institution qui appartient à toute la société. Il y a ceux qui choisissent, pour des raisons qui les regardent, de se marier civilement, devant un juge de paix ou un fonctionnaire. Je ne pense pas qu'il soit bien qu'un groupe de la société, les couples hétérosexuels, soient les seuls à avoir accès à une institution qui, par sa nature même, appartient à toute la société, tandis que les couples homosexuels, eux, auraient seulement accès à une autre forme d'union. Je m'y oppose parce que le mariage a acquis une connotation importante dans notre société.

À ceux qui disent que la tradition veut que le mariage soit une institution consacrant l'union de deux personnes de sexe opposé, je réponds que les traditions évoluent. L'Église évolue. Ma religion a énormément évolué au fil des décennies et des siècles, et je m'attends à ce que l'évolution se poursuive. Peut-être même qu'un jour, les prêtres pourront se marier et les femmes pourront être prêtres. Je pense que nombre de catholiques espèrent que ce jour viendra, même si d'autres sont contre. Il est normal que, dans de grands ensembles humains, il y ait des points de vue différents. Ces points de vue peuvent très bien cohabiter sous un même toit.

Nous ne devrions pas avoir les mains liées par les traditions. Les traditions devraient plutôt nous donner des occasions de célébrer. Elles devraient laisser une place pour le respect dans la famille et dans les collectivités, malgré les différences d'opinions. Pensez seulement à la célébration de la fête de Noël il y a 50 ou 100 ans, comparativement à la célébration d'aujourd'hui. Je ne pense pas que le magasinage de Noël faisait partie de la tradition de Noël il y a 50 ans. Pourtant, aujourd'hui, bien des gens disent que cet aspect de la fête qui me plaît moins fait partie de la tradition. Je n'ai pas hâte de revivre cette tradition chaque année, mais certaines personnes la trouvent agréable.

Les traditions sont le reflet des habitudes et des attitudes changeantes de la société à l'égard de ce qui se passe autour de nous. Prétendre qu'une tradition ne doit pas changer est selon moi un argument très peu valable. Nous devons trouver d'autres raisons de garder les choses telles quelles que le simple fait qu'elles constituent une tradition.

Nous devons nous demander si la société dans son ensemble s'améliore parce que nous élargissons l'application des droits de la personne et parce que nous devenons plus tolérants. Je crois qu'en faisant davantage preuve de tolérance et d'ouverture, nous améliorons la société non seulement pour nous, mais aussi pour nos enfants et nos petits enfants.

Fait assez intéressant, j'ai quatre enfants d'âge adulte et cette question ne pose de problème à aucun d'entre eux. Par contre, d'autres membres de ma famille, du même âge que moi ou plus âgés, n'approuveraient probablement pas ma position à cet égard. Cela n'entache pas nos relations familiales. À l'image de notre pays, nous sommes capables d'être en désaccord sur une importante question de droits. Une fois que le projet de loi sera adopté, en juin au plus tard, comme je l'espère, nous continuerons de nous occuper des autres questions importantes pour le pays, y compris celle-ci, comme nous le faisons actuellement. Nous continuerons de nous occuper des affaires très importantes du pays.

Mon collègue de Portage—Lisgar a mentionné que certains ministre du culte sont inquiets de perdre le droit de déterminer qui ils vont unir par le mariage. Nous savons que les ministres du culte et leurs congrégations décident qui ils vont marier. Je sais par exemple que l'Église catholique refuse de marier des catholiques divorcés. Je suis incapable de dire si l'Église catholique a même déjà été forcée de marier un catholique divorcé et j'ai l'impression que cela ne changera pas, que ce projet de loi soit adopté ou non ou que nous ayons ou non été saisis de cette question.

(1225)

Je ne crois pas que l'adoption du projet de loi C-38 change cet élément du paradigme. À mon avis, le droit des Églises de choisir qui elles vont marier restera immuable. En fait, c'est même la Charte des droits qui garantit aux Églises le droit, dans leur domaine, de favoriser certaines activités qui, dans la société civile, serait considérées comme discriminatoires. Nous avons élaboré une Charte des droits qui permet aux Églises de décider qui elles vont marier, qui elles vont ordonner et ainsi de suite, alors que, dans la société civile, nous ne nous permettons pas une telle liberté.

Je me réjouis à l'avance des prochaines interventions dans ce débat et de l'adoption opportune et respectueuse du projet de loi.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour m'opposer au projet de loi C-38, qui porte sur le mariage entre personnes de même sexe, et pour défendre un Canada où les libertés soient sauvegardées, les droits protégés et nos concitoyens traités comme des égaux par la loi.

En tant que représentante de Renfrew—Nipissing—Pembroke, je suis fière de faire valoir l'opinion de mes électeurs dans ce débat, dont l'objet sape un fondement de la société canadienne, la définition traditionnelle du mariage.

On m'a accusée de m'opposer au projet libéral de modification de la définition traditionnelle du mariage pour m'attirer la faveur du public. Il ne s'agit pas ici d'être populaire, mais bien de protéger les libertés religieuses et la possibilité de s'exprimer sans crainte d'être persécuté.

L'opposition à cette nouvelle tentative du Parti libéral de miner la famille est tellement forte dans ma circonscription que même des partisans du Parti libéral ont honte de dire qu'ils ont appuyé ce parti. En fait, à la suite de cette dernière tentative de réingénierie sociale, ils m'ont confié qu'ils n'accorderaient plus jamais leur appui à un parti si peu respectueux de la démocratie.

Je félicite le chef de mon parti, le député de Calgary-Sud-Ouest, pour ses observations réfléchies et éclairées sur la tentative du Parti libéral de modifier la définition de la famille au Canada. Je n'ai entendu que des éloges à son endroit, contrairement aux critiques dont ont fait l'objet les déclarations confuses et incohérentes du premier ministre Indécis.

L'hésitation du gouvernement libéral à choisir entre ce qui est un droit et ce qui est un privilège est devenue sa principale caractéristique. Qu'on ne s'y trompe pas: les Canadiens savent reconnaître l'indécision et la confusion.

Le débat d'aujourd'hui porte sur la définition traditionnelle du mariage, à savoir l'union exclusive d'un homme et d'une femme. C'est un débat où l'honneur me dicte de défendre la volonté de mes électeurs.

La plupart des Canadiens sont las de ce débat. En fait, ils se demandent même pourquoi nous le tenons. Est-il à ce point important que le premier ministre est prêt à menacer ses députés de déclencher des élections, ou à congédier ses ministres, plutôt que de permettre un débat de fond où sa propre position pourrait être remise en question?

Il est très révélateur que le premier ministre ait dû menacer ses propres députés pour obtenir leur appui à un projet de loi qui propose de détruire la définition traditionnelle du mariage et, par voie de conséquence, la définition de la famille dans sa forme actuelle.

S'il y a un aspect qui montre la faiblesse de l'argumentation du Parti libéral concernant la mesure législative à l'étude, c'est bien le fait qu'on y prétende que le projet de loi concerne les droits des minorités. Le premier ministre, mieux connu à l'étranger dans des publications prestigieuses comme *The Economist* et *Jane's Defence Weekly* sous le nom de M. Tergiversation, aurait déclaré que l'on ne peut être sélectif dans la défense des droits des minorités ou des droits fondamentaux.

J'ai entendu l'argument, que d'autres m'ont répété, selon lequel, sur la question du mariage entre personnes de même sexe, les députés devraient faire abstraction de la majorité de leurs électeurs et voter contre une institution qui est l'un des piliers de la société depuis des millénaires, et ce pour apaiser moins de 1 p. 100 de la population, soit la proportion, selon Statistique Canada, de ceux qui ne sont pas hétérosexuels. Et on suppose également que tous les gais et lesbiennes aspirent à un type d'union quelconque, légale ou autre, ce qui n'est évidemment pas le cas. Le respect des droits avant tout!

Je n'aurai pas le temps d'aborder tous les arguments au nom desquels nous devrions rejeter la mesure. Je laisserai le soin à tous mes collègues de part et d'autre de la Chambre d'expliquer aux Canadiens en quoi cette tentative de redéfinir la famille est la tentative désespérée d'un homme qui tergiverse désespérément et qui n'a aucune idée nouvelle, aucune perspective d'avenir à offrir aux Canadiens.

J'ai l'intention de centrer mes commentaires sur une observation de mon chef concernant le manque total de sincérité du Parti libéral en matière de droits des minorités et le fait que M. Tergiversation, notre premier ministre, et son parti n'ont pas du tout tenu compte, dans la province de l'Ontario, des droits à l'égalité des minorités religieuses et des droits à l'éducation, même après les demandes d'intervention de tribunaux internationaux.

J'ai en main une lettre adressée par le président de Civil Rights in Public Education, M. Renton Patterson, au ministre de la Justice au moment du dépôt du projet de loi visant à modifier la définition traditionnelle de la famille. Je la cite ici sans exprimer mon accord ou mon désaccord:

On a beaucoup parlé du mariage entre conjoints de même sexe. Il est intéressant de constater que le gouvernement libéral, le premier ministre et vous-même en particulier, avez insisté sur l'aspect des droits de la personne dans ce projet de loi et la nécessité d'adopter ce dernier pour satisfaire aux exigences de la Charte canadienne des droits et libertés.

On vous a entendu dire aux nouvelles de la CBC que le projet de loi est une consécration du droit à la tolérance, au respect et à l'égalité que prévoit la Charte pour l'ensemble des Canadiens et des minorités, pas seulement les gais et les lesbiennes. Nous savons tous les deux, cependant, que la Charte ne protège pas l'égalité de tous les Canadiens parce que votre gouvernement accepte la discrimination religieuse que pratique le gouvernement de l'Ontario...

Greg Weston, de Sun Media, a rapporté le 2 février que les libéraux déclaraient dans les documents d'information distribués la veille que: « Le gouvernement actuel protège les droits de tous les Canadiens de façon égale, et ne traitera pas certains d'entre eux comme des citoyens de deuxième ordre. » « Des droits sont des droits, personne parmi nous ne peut choisir les minorités dont nous protégerons les droits et les minorités dont nous ignorerons les droits. »

(1230)

On vous attribue également les propos suivants: « Il incombe au Parlement de s'assurer que les droits des minorités s'appliquent également dans l'ensemble du Canada. »

Il s'ensuit que tous les arguments que vous et votre gouvernement employez pour protéger le droit des gais et lesbiennes au mariage peuvent être repris dans ce qui sera sûrement votre prochaine croisade, l'élimination de la discrimination dans le financement public du réseau scolaire.

La communauté juive est un parfait exemple de communauté religieuse minoritaire. Par suite des démarches d'Arieh Waldman, parent juif, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a jugé que le Canada contrevenait à l'article 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'article 2.2 du pacte dispose: « Les États parties au présent Pacte s'engagent à prendre, en accord avec leurs procédures constitutionnelles et avec les dispositions du présent Pacte, les arrangements devant permettre l'adoption de telles mesures d'ordre législatif ou autre, propres à donner effet aux droits reconnus dans le présent Pacte qui ne seraient pas déjà en vigueur. »

Si vos déclarations et celles de votre gouvernement recèlent quelque élément de vérité, il sera reconnu que la minorité juive de l'Ontario n'est pas moins une minorité, pour ce qui est du financement de l'école religieuse, que les gais et lesbiennes de l'Ontario ne le sont pour ce qui est du mariage. Votre ministère doit donc immédiatement appliquer le processus prévu à l'article 2.2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques pour s'assurer que: « Le gouvernement actuel protège les droits de tous les Canadiens de façon égale, et ne traitera pas certains d'entre eux comme des citoyens de deuxième ordre. »

Dans ce contexte, si le gouvernement fédéral et le ministère de la Justice que vous dirigez n'agissent pas pour corriger ce problème de double niveau de citoyenneté en Ontario, on pourra fort justement les taxer d'antisémitisme. Comme vous l'avez dit: « Il incombe au Parlement de s'assurer que les droits des minorités s'appliquent également dans l'ensemble du Canada. »

À la lumière des thèses que votre gouvernement a si ardemment défendues, votre ministère et votre gouvernement n'ont d'autre choix que de prendre toutes les mesures voulues pour se conformer aux directives données par le Comité des droits de l'homme de l'ONU dans l'affaire Waldman...

Quelles mesures prendrez-vous pour assurer l'égalité religieuse en Ontario? Dans combien de temps ces mesures entreront-elles en vigueur?

Jusqu'à maintenant, M. Patterson n'a reçu qu'une seule réponse du gouvernement: un silence assourdissant. Qu'on vienne ensuite nous parler de la défense des droits des minorités.

Voici maintenant des extraits d'autres lettres que M. Patterson a écrites, cette fois au premier ministre. Je ne suis pas forcément d'accord sur tout leur contenu, mais elles me semblent illustrer la déception de plus en plus amère de tous les Canadiens à l'égard du premier ministre et de ses qualités de chef. Et leur constat a récemment été confirmé au monde entier par la prestigieuse revue internationale *The Economist*:

« Monsieur le premier ministre, le 29 décembre 2003, je vous ai écrit une lettre, dont je joins une copie. La réponse à cette lettre a été rédigée par L. Kingston, agent de la correspondance de la haute direction. Une copie de cette lettre figure également en pièce jointe. La réponse que j'ai reçue ne m'a pas satisfait. Comme vous pouvez le lire, le rédacteur m'a balayé du revers de la main en écrivant: "la

Initiatives ministérielles

question que vous avez soulevée ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral". Pour que ce soit clair, la "question [...] soulevée" a trait à vos déclarations relatives à la Charte canadienne des droits et libertés, et à la séparation de l'Église et de l'État. La Charte fait partie de la Constitution du Canada, et la question du lien entre l'Église et de l'État est évidente à l'article 93 de la Constitution et à l'article 29 de la Charte. »

M. Patterson a écrit: « Permettez-moi de ne pas être d'accord avec L. Kingston, mais la Constitution « relève de la compétence du gouvernement fédéral ». Au moment où vous êtes confronté au scandale des commandites, vous avez plaidé auprès de la population pour qu'elle vous croie. Vous avez dit que vous n'étiez pas au courant de la corruption dans le scandale des commandites. Vous avez déclaré « lorsque la Charte parle, il faut l'écouter », et vous avez également dit « il est certain que je crois à la séparation de l'Église et de l'État ». Il se trouve que je crois que, lorsque vous dites que vous croyez à quelque chose, vous êtes ouvert à des mesures qui peuvent concrétiser cette conviction. J'ai simplement attiré l'attention sur un cas qui est anathème pour vos convictions. Je suis donc d'avis qu'en votre qualité d'homme d'État, vous serez ouvert à des mesures qui pourront corriger des torts dans notre pays et que pourrez observer la concrétisation de vos convictions. L. Kingston vous a dépeint, selon moi, comme un homme qui n'accepte ni suggestions, ni critiques. »

M. Patterson écrit encore: « Je vis à Pembroke, où nous avons une rue qui porte le nom de Paul Martin Drive, le nom de votre père, et je crois vraiment que lorsque nous, les résidants, voyons cet écriteau, nous pensons à l'intégrité, à l'honnêteté et à la stature d'un homme d'État. Je crois que le premier ministre que je connais ne prendra pas à la légère le fait que le pays qu'il dirige actuellement viole un pacte relatif aux droits de l'homme que le Canada s'est engagé à défendre, et qu'il aura l'intégrité de prendre des mesures pour corriger cette violation. Comme je l'ai déjà dit, je vous ai écouté et je vous crois. »

Ces lettres représentent une opinion minoritaire dont le premier ministre a choisi de ne pas tenir compte. Il ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Souvenez-vous que c'est le premier ministre qui a dit que les droits sont des droits. Le premier ministre n'est pas sincère et n'agit pas correctement. La tentative futile du premier ministre de se cacher derrière la Charte des droits et libertés est jugée par les Canadiens réfléchis pour ce qu'elle est. C'est une tentative grossière de détourner l'attention du gouvernement le plus entaché de scandales de mémoire d'homme.

● (1235)

Je suis heureuse d'être ici pour représenter le consensus écrasant des électeurs de ma circonscription et leur désir de voir préservée la définition traditionnelle du mariage, soit exclusivement l'union d'un homme et d'une femme, comme cela est exprimé dans notre common law traditionnelle.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir la chance d'intervenir dans ce débat sur la mesure législative à l'étude. C'est une mesure qui est née dans la controverse. Si elle était adoptée, elle accorderait aux Canadiens homosexuels le même droit de se marier et de contracter une union civile dont jouissent tous les autres Canadiens.

Je tiens à souligner dès le départ que l'égalité des droits au mariage fait partie de la politique officielle du Nouveau Parti démocratique, telle qu'adoptée au cours de notre congrès national. Mes collègues néodémocrates sont entièrement d'accord pour l'appliquer aux gais et lesbiennes du Canada.

Je dois avouer que j'ai trouvé toutes ces dissensions bien désolantes. Je crois que les Canadiens qui ont suivi le débat se sont inquiétés de voir qu'une question aussi fondamentale de droits de la personne pouvait soulever autant d'animosité et de divisions, tant au sein du Parlement que dans bon nombre de communautés au pays.

Je dirais que nous avons jusqu'à un certain point une obligation de préciser très clairement aux Canadiens qu'il faut absolument étudier certaines des prétentions excessives et des prédictions exagérées portant sur toutes ces choses horribles qui pourraient se produire si l'on accordait le même droit au mariage à tous les Canadiens.

Il est regrettable de constater que cela est dû en partie au fait que les gens refusent de tenir compte des conclusions avancées par la Cour suprême du Canada dans sa réponse au Parlement.

Tout d'abord, il faut reconnaître que de nos jours, 87 p. 100 des Canadiens ont un droit égal au mariage. Les juges de sept provinces et un territoire ont déjà établi l'égalité des droits au mariage et ils ont également précisé qu'aucun groupe religieux, organisme ou institution ne devrait être forcé de célébrer des unions entre conjoints de même sexe si cela s'opposait à leurs croyances religieuses, à leurs pratiques ou à leurs traditions.

Cette notion exagérée et tout simplement erronée qui veut que cela pourrait empiéter sur les libertés religieuses des Canadiens ou des institutions religieuses du pays n'est fondée sur aucune assise et elle devrait tout simplement être repoussée.

Les députés ont eu de nombreuses occasions de discuter de la question. Je crois que ce qui est plus important que jamais maintenant, c'est de répondre de façon réfléchie aux avances qui nous ont été faites et aux demandes qui nous ont été tranmises pour que cette affaire puisse être traitée de façon responsable.

Je commencerai par citer brièvement certaines des lettres que j'ai reçues. Il n'y a pas un seul député qui n'ait pas reçu une abondante correspondance. Parmi ceux qui m'ont envoyé des lettres ou des courriels, qui m'ont téléphoné ou m'ont contactée autrement, il y en a qui ont défendu le point de vue inverse du mien et de celui de mon parti, lequel est que tous les citoyens devraient avoir droit à un mariage égal. Certains de ceux qui ont défendu le point de vue inverse l'ont fait d'une manière respectueuse, reconnaissant que c'est une question complexe pour de nombreux Canadiens. Je les en remercie.

● (1240)

Des membres du clergé m'ont écrit pour exprimer le point de vue inverse du mien. Des aînés m'ont écrit pour me dire qu'il est très difficile pour eux, alors qu'ils sont octogénaires ou nonagénaires, de concevoir que la notion d'orientation sexuelle soit un motif d'inclusion dans la Loi sur les droits de la personne, par exemple, ou dans la Charte, parce que cela n'existait pas dans leur jeunesse. C'est même un anathème pour eux.

Cependant, ce qui m'a impressionnée le plus, c'est que ces gens-là ont clairement déployé beaucoup d'efforts pour comprendre les points de vue contraires qui ont été exprimés. Ils ont vraiment tenté de se mettre à la place de ceux qui veulent contracter mariage, qui veulent s'engager l'un envers l'autre en se mariant, qui veulent avoir une relation amoureuse durable, avec les droits et obligations que cela comporte. Et, à partir de là, essayer honnêtement de comprendre la question de savoir pourquoi d'aucuns choisiraient de ne pas autoriser deux personnes à se lier ainsi afin de profiter de tous les avantages du mariage civil.

Je dois dire que, de tous les arguments qui ont été présentés, celui que j'ai le plus de mal à accepter, c'est que, en quelque sorte, cette union détruit le mariage et constitue un manque de respect à l'égard du mariage traditionnel. Il me semble que ceux qui ne cessent de se dire en faveur du mariage et de la famille devraient se réjouir du fait que nous veillons à ce que le plus grand nombre possible de personnes qui désirent se marier et s'engager dans une relation à long terme, fondée sur le soutien mutuel et l'amour, puissent le faire. Ceux qui comprennent l'importance de la famille et du mariage devraient comprendre que notre société a avantage à ce qu'un plus grand nombre de personnes se marient et s'engagent dans des relations matrimoniales.

Permettez-moi de citer brièvement les propos d'une femme que je ne connais pas, mais qui habite dans ma province, la Nouvelle-Écosse. Au cours des premières semaines de ce débat au Parlement, elle a écrit:

J'ai 18 petits-enfants et cinq arrière-petits enfants. Y a-t-il des homosexuels ou des lesbiennes parmi eux? Je n'en ai aucune idée — et cela m'importe peu. Je les aime quand même. Est-ce que je crois qu'un mariage entre personnes de même sexe aurait pour effet de diminuer d'une façon ou d'une autre le caractère moral ou sacré de mon propre mariage? Bien sûr que non. C'est totalement absurde. Comment l'amour, la sollicitude, la compassion et le bonheur pourraient-ils de quelque façon que ce soit porter atteinte à mon propre mariage? Si le Seigneur a créé des êtres humains, des animaux et des mammifères homosexuels, comment pouvons-nous juger Ses actions? La Bible nous enseigne davantage à nous aimer les uns les autres qu'à nous juger les uns les autres. Je prie pour que vous votiez en faveur du projet de loi.

Voici un deuxième message qui m'a été envoyé par une personne de ma collectivité:

Je vous envoie ce courriel afin de vous remercier de votre appui dans le débat et le vote qui seront tenus sur le droit au mariage des conjoints du même sexe. J'ai grandi dans votre circonscription, à l'échelle provinciale et fédérale. [...] Très jeune, j'ai choisi mon camp politique et j'ai toujours été pro-socialiste.

En tant que Néo-Écossais comme vous, je suis fier de vivre dans une province où la plus haute cour a statué en faveur du droit au mariage pour les gais et les lesbiennes. Mon partenaire et moi-même célébrerons notre mariage civil le mois prochain à l'occasion de notre onzième anniversaire de vie commune. Nous sommes emballés d'avoir cette option et nous sommes ravis de voir que vous appuierez l'idée d'étendre à l'ensemble de la communauté homosexuelle au Canada l'accès à un droit qu'elle mérite. L'adoption de ce projet de loi fera du Canada l'une des sociétés les plus progressistes et les plus tolérantes dans le monde.

Enfin, je remercie ceux et celles qui ont été les pionniers dans ce débat et qui ont livré bataille sur la ligne de front à une époque où il était difficile de déclarer publiquement qu'ils ou elles étaient gais ou lesbiennes, mais aussi qu'ils et elles se battaient pour faire en sorte que tous les gais et lesbiennes jouissent des mêmes droits que leurs concitoyens hétérosexuels au Canada.

● (1245)

Nous devons leur rendre hommage. Nous leur devons des remerciements sincères. Toutefois, nous reconnaissons qu'ils se sont battus non seulement pour eux-mêmes, mais aussi parce qu'ils savent que les gais et les lesbiennes jouiront des avantages de l'égalité et que toute la société gagnera à être plus tolérante et plus ouverte à tous et qu'elle aura raison d'être fière de reconnaître le droit égal au mariage pour tous.

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, je n'appuierai pas le projet de loi à l'étude, visant à modifier la définition actuelle du mariage. Je tiens à ce que mes collègues et électeurs sachent que je n'ai pas pris cette décision à la légère. Celle-ci repose sur des motifs séculiers et philosophiquement libéraux.

Je suis en faveur d'obligations et de droits égaux en matière juridique et fiduciaire pour les couples homosexuels, mais, comme la plupart des Canadiens, j'estime que le mariage hétérosexuel mérite une désignation qui lui est propre en raison de ses caractéristiques distinctives. À mon avis, le mot mariage jouit d'un genre de droit d'auteur, à valeur, sinon juridique, au moins culturelle.

Dans l'affaire Nesbit, la Cour suprême a fait allusion à ce droit d'auteur lorsqu'elle a déclaré que le mariage est fermement enraciné dans certaines réalités et que l'on « pourrait le définir sur le plan juridique de façon à y inclure les couples homosexuels, mais [que] cela ne changerait pas les réalités biologiques et sociales qui soustendent le mariage traditionnel ».

[Français]

Ma décision de ne pas appuyer le projet de loi C-38 découle d'une conception du libéralisme qui m'a inspiré de grandes réserves tant sur le fond du projet de loi que sur le processus dont il découle.

En tant que libéral, mes actions politiques s'inspirent de quelques principes fondamentaux, dont trois extrêmement pertinents dans ce cas-ci.

● (1250)

[Traduction]

Premièrement, il faut garantir l'égalité dans les domaines de la politique publique. Deuxièmement, comme libéral, j'estime qu'une saine démocratie passe par un discours civilisé dans un libre marché d'idées. Par discours civilisé, j'entends non pas des échanges polis, mais des échanges quelque vigoureux qu'ils soient ayant pour but ultime de dégager un consensus. Pour que de tels échanges soient fructueux, il faut savoir reconnaître la valeur de ce que ses interlocuteurs ont à dire. On part du principe que ceux-ci sont sincères et motivés par la même honnêteté intellectuelle que soi.

[Français]

J'ai lu avec grand intérêt les opinions de ceux qui sont en faveur d'une redéfinition du mariage, c'est-à-dire celles des tribunaux et de certains de mes électeurs et proches amis. Leurs arguments ne m'ont pas laissé indifférent.

De même, je pense que les tenants du mariage entre personnes du même sexe doivent reconnaître que le concept traditionnel du mariage est basé sur un point de vue philosophique d'une solide validité, à la fois universel et depuis longtemps reconnu.

Le troisième principe qui m'inspire dans le débat actuel est lié au rôle de l'État dans une société moderne libérale.

[Traduction]

Dans une société libérale, par opposition aux premières monarchies, par exemple, les individus ne sont pas des sujets de l'État. Ils sont souverains. L'État est asservi aux citoyens et c'est d'eux qu'il tire sa légitimité. Le droit de l'État de s'ingérer dans la vie civile et dans la culture est donc limité. L'État libéral et ses représentants, que ce soit au sein de l'appareil juridique ou de la bureaucratie, n'ont pas le pouvoir de redéfinir de leur propre chef les normes culturelles les plus fondamentales de la société en l'absence d'une volonté démocratique évidente en ce sens.

Initiatives ministérielles

Il importe donc de mentionner à cet égard la distinction entre le libéralisme politique et le libéralisme doctrinal. Ce dernier type de libéralisme, auquel je ne souscris pas, donne à l'État une plus grande latitude dans la redéfinition de la culture commune.

Le libéralisme politique est né de l'idée que l'État peut s'adapter aux différentes conceptions de la religion qui ont commencé à émerger aux XVII^e et XVII^e siècles tout simplement en évitant de participer aux conflits et en refusant de sanctionner un point de vue plutôt qu'un autre.

Le débat séculier entourant le mariage a la même intensité que les querelles religieuses. Ce n'est pas étonnant, parce que, pour citer l'arrêt Halpern, « la décision de se marier ou non peut [...] être la décision la plus personnelle qu'une personne prendra au cours de sa vie. Elle peut être aussi [...] personnelle qu'un choix, par exemple, en matière de [...] religion. »

John Rawls, philosophe de la tradition libérale moderne qui a fait école, a remis le libéralisme politique à l'heure actuelle. Selon lui, le libéralisme politique moderne doit s'efforcer de demeurer impartial de manière à respecter une diversité de valeurs fondamentales séculières autant que religieuses.

En d'autres mots, lorsque des divergences de vues profondes émergent sur les valeurs fondamentales séculières, il n'appartient pas à l'État libéral d'imposer une solution. Toute tentative d'imposer légalement une idéologie particulière nuit à la vie civile, déforme le libéralisme, mine le consensus constitutionnel et place les collectivités qui ont des vues divergentes en opposition constante à la loi. Nous pouvons constater tous ces phénomènes dans le débat actuel au sujet du mariage.

L'État a peut-être outrepassé les limites au sujet du mariage. Le projet de loi C-38 redéfinit ce qu'est le mariage dans la culture canadienne. Sur le plan symbolique, le projet de loi C-38 réduit le mariage à un moyen d'affirmation mutuelle de sentiments romantiques et d'appétence sexuelle et à un engagement entre deux individus. Le rôle profond du mariage, qui est de servir de lien intergénérationnel et de pont entre les sexes, n'est plus le rôle central de l'institution.

En approuvant une conception particulière du mariage au détriment d'une autre, l'État a marginalisé ceux qui sont en faveur du mariage entre conjoints de sexe opposé, ceux dont les vues sont conformes au courant dominant dans le contexte historique et général. L'État a agi de la sorte parce qu'elle avait l'intention louable d'améliorer le statut des gais et des lesbiennes, qui souffrent depuis trop longtemps des ravages causés par la discrimination qui, dans certains cas, a ruiné des vies. Toutefois, l'État s'est trouvé en même temps à dire aux Canadiens qui sont très attachés au symbolisme du mariage dans notre culture, et qui représentent au moins 50 p. 100 de la population du pays, sinon plus, que leur point de vue relativement au mariage était, au mieux, erroné et, au pire, immoral, puisqu'il n'est pas conforme à la loi du pays. En toute conscience, je ne peux accepter une solution à la question du mariage qui véhicule un tel message.

Certains diront que nous sommes à un point tournant de l'histoire de la relation entre l'État et le mariage. Au XVII^e siècle, le philosophe John Locke, théoricien du libéralisme, a reconnu que l'État ne pouvait résoudre les conflits fondamentaux liés à la religion. Il a conclu que, par conséquent, l'État libéral devait sortir des sanctuaires de la nation.

En raison d'une division insoluble en ce qui a trait à la définition du mariage, le moment est peut-être venu de suivre jusqu'au bout la logique de la déclaration prophétique de Pierre Trudeau voulant que l'État n'ait pas sa place dans les chambres à coucher de la nation.

Je souhaite que les Canadiens examinent sérieusement une proposition qui parvient à la fois à offrir l'égalité aux gais et aux lesbiennes et à assurer la neutralité de l'État face au mariage. Le gouvernement devrait envisager d'adopter l'approche proposée par la Commission de réforme du droit du Canada qui consiste à créer au niveau fédéral un registre de l'état civil neutre, accessible aux couples de même sexe et aux couples de sexe opposé, aux fins de la réclamation de prestations fédérales pour les gens vivant dans une relation conjugale officielle.

On pourrait suivre un processus en deux étapes semblable à ce qu'on retrouve en France, où un couple passe d'abord à la mairie avant d'être marié dans le cadre d'une cérémonie religieuse. Aux termes d'un système canadien de registre d'état civil, après s'être enregistré au niveau fédéral et avoir participé à une cérémonie d'union civile au niveau provincial, un couple de même sexe ou de sexe opposé pourrait être uni, dans le cadre d'une cérémonie religieuse ou non religieuse, privée, aussi publique que le couple le souhaite. Certains choisiraient des cérémonies religieuses. D'autres auraient recours à des facilitateurs privés pour les aider à rédiger les voeux et à organiser une cérémonie dans un endroit non religieux de leur choix. Le mariage ne serait plus alors lié à l'État, il pourrait avoir lieu dans la communauté civile.

Un système de registre d'état civil permet d'assurer l'égalité. Il reconnaît que l'État a tout intérêt à offrir un cadre juridique pour les répercussions civiles de relations interdépendantes, mais qu'il n'a peut-être pas un intérêt légitime à définir le sens plus profond du mariage. Le Parlement était en train d'examiner la possibilité d'un registre civil, notamment, lorsque la Cour d'appel de l'Ontario a mis un terme à ses travaux en fait.

• (1255)

[Français]

Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne avait entrepris, en janvier 2003, des audiences publiques dans tout le Canada sur la question du mariage entre personnes du même sexe. Il avait même rédigé une ébauche de rapport qu'il devait déposer quelques jours plus tard, lorsque la Cour d'appel de l'Ontario a rendu sa décision. Comme son jugement était immédiatement exécutoire, le comité s'est senti tenu de mettre fin à ses travaux.

Le rapport du comité, qui n'a jamais été rendu public, aurait pu amorcer la discussion sur l'option du registre civil.

[Traduction]

Je ne vais donc pas appuyer le projet de loi C-38, notamment pour permettre, si le projet de loi est rejeté, que le Parlement entreprenne un examen sérieux de l'option reliée à un registre d'état civil. Je ne prétends pas que cette option soit parfaite. J'ai moi-même de fortes réserves à ce sujet. Il faudrait demander aux Canadiens l'importance qu'ils attachent à des mariages sanctionnés par l'État ou si l'autorisation de l'État est jugée par la majorité comme ayant peu de conséquences sur le sens qu'eux-mêmes et leur collectivité donnent à leurs relations conjugales.

J'ai soulevé l'option du registre d'état civil qui s'appuie sur le libéralisme, afin de souligner que, en élaborant une nouvelle définition du mariage, l'État n'agit pas de façon neutre. Il impose une idéologie particulière à une institution culturelle qui s'est

développée d'elle-même, qui a acquis sa légitimité lentement et qui a pris racine fermement au cours des siècles et des millénaires sans l'intervention de l'État, mais plutôt avec son approbation tacite et respectueuse.

Je déplore la distinction sémantique faite dans ce débat entre les « mariages religieux » et les « mariages civils » comme s'il y avait deux sens distincts au mariage. Le mariage civil entre un homme et une femme signifie autant pour certains qu'un mariage religieux entre un homme et une femme pour d'autres. Le mariage est le mariage.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir prendre la parole à la Chambre sur une question morale très difficile. Chacun, qu'il soit marié, qu'il ait choisi de ne pas se marier ou qu'il n'ait pas eu l'occasion de faire un choix, a une opinion à ce sujet. Ces opinions reflètent l'expérience personnelles des gens, ainsi que leurs valeurs et leurs convictions. C'est une question sociale complexe qui aura des conséquences à très long terme pour les Canadiens.

Je voudrais d'abord dire que la préservation de la définition traditionnelle du mariage ne constitue pas une dénégation implicite des droits des couples homosexuels. Dans la majorité des provinces et des territoires, les droits et obligations que prévoient les lois et les programmes pour les couples mariés sont également applicables aux conjoints de fait de même sexe et de sexe opposé.

Nous voulons affirmer le droit à l'égalité tout en confirmant le caractère hétérosexuel de l'institution du mariage. Dans ce débat, nul ne veut mettre en péril la Charte des droits et libertés. Avec la Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public de 1999 et la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations de 2000, le Parlement a déjà élargi aux couples homosexuels le champ d'application des principes d'égalité et de dignité qui sont protégés par la Constitution. L'actuelle vice-première ministre l'a confirmé lorsqu'elle a fait la déclaration suivante:

Au Canada, le mariage est déjà défini en droit comme exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. Il n'est donc pas nécessaire de légiférer de la sorte, puisque cela ne changerait rien à l'état actuel du droit canadien.

La protection de la dignité humaine constitue le domaine d'intervention fondamental des tribunaux depuis l'adoption de la Charte en 1982. Après avoir vérifié que les principes de dignité et d'égalité sont respectés, les tribunaux ne doivent pas faire des choix entre différentes solutions possibles acceptables, mais déférer à la volonté du Parlement. La décision d'utiliser ou non le terme « mariage » dépend de facteurs qui sont étrangers à la Charte.

Un bref rappel historique nous montre que les libéraux renient vraiment leurs promesses faites au peuple canadien sur la question du maintien du mariage traditionnel. Voici quelques exemples. En 1999, par 216 voix contre 55, la Chambre des communes a adopté la motion suivante de l'opposition:

[...] il est nécessaire, parallèlement au débat public entourant les récentes décisions judiciaires, de confirmer que le mariage est et doit demeurer exclusivement l'union d'un homme et d'une femme, et que le Parlement prendra toutes les mesures voulues pour préserver au Canada cette définition du mariage.

La motion a reçu l'appui du premier ministre, alors ministre des Finances, et de la vice-première ministre, alors ministre de la Justice.

En 2000, une disposition interprétative a été ajoutée à la Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, disposition précisant que rien dans la loi ne change le sens du terme « mariage », celui-ci étant « l'union légitime d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre personne ».

Au sujet de cette loi, la vice-première ministre a dit ceci:

La définition de mariage qui a toujours été utilisée au Canada, et qui a été réaffirmée l'année dernière par une résolution de la Chambre, date de 1866. Elle nous a bien servis et ne sera pas modifiée. Nous reconnaissons que le mariage est une valeur fondamentale et importante pour les Canadiens.

Le 16 septembre 2003, une motion de l'opposition qui était identique à celle présentée en juin 1999 et dans laquelle le Parlement disait appuyer la définition du mariage comme étant l'union de personnes de sexes opposés, a été rejetée à la Chambre des communes à l'issue d'un vote serré de 137 voix contre 132, des libéraux influents ayant toutefois voté en faveur de la motion. Est-ce à dire que ces députés ne croient pas aux mêmes droits qui, de l'avis du premier ministre, sont au coeur du débat aujourd'hui?

Ces exemples montrent à quel point les libéraux changent leurs positions sur les enjeux sociaux. Cela fait aussi ressortir le fait que le présent débat ne porte pas strictement sur l'égalité.

Évidemment, la Cour suprême a rendu publique sa décision le 9 novembre. Dans cette décision, elle constate que la disposition de l'avant-projet de loi autorisant le mariage entre conjoints de même sexe relève du pouvoir exclusif du Parlement de légiférer quant au caractère légal des mariages civils aux termes du paragraphe 91(26) de la Loi constitutionnelle de 1867. La disposition, combinée aux circonstances à l'origine de l'avant-projet de loi, est conforme à la Charte canadienne des droits et libertés et en découle. Aussi, nous donnons suite à cette décision du tribunal, qui dit essentiellement que c'est à nous qu'il incombe de prendre la décision.

(1300)

Après avoir parlé à des Canadiens de tous les coins du pays, je crois que ceux-ci préféreraient de beaucoup que nous traitions des questions qui les préoccupent — et je pourrais en dresser la liste — , plutôt que de cette question. Cela n'empêche pas le gouvernement de présenter ce projet de loi et de l'imposer au pays.

Le projet de loi sur le mariage entre personnes du même sexe soulève des questions juridiques. Il vise à accorder à ces personnes le droit au mariage civil, tout en respectant les libertés religieuses. Encore faudrait-il croire que le gouvernement fera ce qu'il dit. J'ai donné de nombreux exemples où il a dit une chose et en a fait une autre. Nous sommes habitués à cela, ceux qui siègent à la Chambre depuis longtemps. Je me demande vraiment si le gouvernement est sérieux dans ses intentions.

Le gouvernement prétend qu'il entend respecter les libertés religieuses et que rien dans le projet de loi ne modifie la protection qu'offre actuellement la Charte à ce chapitre. Le problème, c'est que les libéraux ne peuvent pas garantir de façon crédible que le projet de loi C-38 protégera les libertés religieuses, parce que le droit au mariage est de compétence provinciale.

Le projet de loi ne protège aucunement les commissaires aux mariages qui, dans les provinces, refusent de célébrer des mariages entre personnes du même sexe en raison de leurs convictions religieuses. En fait, certains commissaires ont déjà été privés de leur fonction en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan et à Terre-Neuve. Il est également à craindre que des organisations perdent leur statut d'organisme de bienfaisance si elles ne permettent pas la célébration du mariage entre personnes du même sexe sur leur propriété. Ces Églises devraient mettre fin à leurs activités.

Le gouvernement restreint le débat public en ne tenant pas compte de l'option de l'union civile, même si le tribunal ne s'est pas prononcé sur une définition précise du mariage.

Mais le débat sur le mariage entre personnes du même sexe ne soulève pas que des questions juridiques, il soulève également des questions morales et religieuses. Le mariage est une institution sociale fondamentale antérieure à toutes les constitutions modernes.

Beaucoup de Canadiens croient que le mariage est essentiel dans notre société et que son but premier est de procurer une assise stable pour élever des enfants. Nombre d'études montrent que le mariage traditionnel est le milieu de vie idéal pour les enfants, et des statistiques récentes permettent également d'établir que la famille traditionnelle est en déclin.

Beaucoup de religions posent leurs propres conditions au mariage et sont susceptibles d'imposer des conditions particulières aux candidats éventuels au mariage. À titre d'exemple, les autorités religieuses juives refusent le mariage à une femme qui a déjà été mariée, à moins qu'elle n'obtienne un acte de divorce juif. Les gouvernements n'ont aucunement le droit d'obliger les autorités d'une mosquée, d'un temple ou d'une Église à marier un couple non conforme à leurs croyances religieuses. La version actuelle du projet de loi ne protège en rien contre une telle obligation dans l'avenir.

La déclaration du ministre des Affaires étrangères selon laquelle les églises et les organismes religieux n'avaient pas leur mot à dire dans le débat public sur le mariage entre conjoints de même sexe trahit l'engagement des libéraux à l'égard de la défense de la liberté religieuse. Puisqu'il ne peut garantir la liberté religieuse, le projet de loi C-38 peut à long terme avoir pour effet de stigmatiser la religion dans les tribunes publiques et de réduire la diversité des croyances religieuses.

Pour ce qui est de la question politique, nous sommes d'avis que la majorité des Canadiens s'opposent à ce projet de loi. Dans ma région, l'opposition est très forte.

Nous avons présenté un compromis raisonnable. Nous voulons nous assurer que les couples homosexuels auront droit à la dignité et à l'égalité garanties par la Charte, tout en préservant la liberté religieuse et le caractère sacré du mariage. Les unions civiles permettent de satisfaire ces exigences.

Les membres du caucus libéral ne s'entendent pas sur la question des mariages entre conjoints de même sexe, ce qui nous porte à croire que la question va plus loin que les droits à l'égalité et la Charte comme l'avait prétendu le premier ministre. L'incohérence des libéraux dans ce dossier est troublante.

En 1999, ils étaient en faveur de la définition traditionnelle du mariage. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux s'y opposent. Comment peut-on expliquer ce changement d'attitude? Le débat est-il soudainement devenu une question d'égalité des droits? Des pressions politiques ont-elles été exercées? Certains craignent-ils pour leur poste ou le premier ministre a-t-il eu recours au chantage?

Il y a encore beaucoup de choses à faire à ce sujet. À l'heure actuelle, ce qu'il faut faire, c'est d'encourager les Canadiens à communiquer avec le cabinet du premier ministre et avec le ministre de la Justice et à leur faire connaître leur opinion. La plupart des Canadiens préféreraient qu'on parle de soins de santé, d'environnement ou d'autres questions importantes au pays. Nous avons déjà consacré tellement de jours à ce débat.

• (1305)

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations entre les représentants de tous les partis, et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre à l'égard de la motion suivante:

Qu'à tout moment, jusqu'au lundi 11 avril 2005 inclusivement, lorsqu'aucun député ne prend la parole durant l'étude du projet de loi C-38, Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil, toute question nécessaire pour disposer de l'amendement ou du sous-amendement soit réputée mise aux voix et le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au mardi 12 avril 2005, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que le whip présente la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord. (La motion est adoptée.)

L'hon. Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer sans réserve le projet de loi C-38, la Loi sur le mariage civil, et pour inviter mes collègues de la Chambre des communes à faire en sorte qu'il soit adopté rapidement afin d'uniformiser le droit matrimonial à l'échelle du pays.

Il est bien connu que, dans ma province, l'Ontario, la définition juridique du mariage qui est en vigueur est l'union volontaire entre deux personnes pour la vie, définition qui a d'ailleurs été confirmée le 20 juin 2003 par le Cour d'appel de l'Ontario, lorsque celle-ci a confirmé la décision rendue par le tribunal inférieur dans l'affaire Halpern c. Canada (Procureur général et al.). La cour a statué que la définition du mariage donnée par la common law, soit l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre personne, porte atteinte non seulement à la dignité des personnes qui vivent une union homosexuelle, mais aussi aux droits à l'égalité quant à l'orientation sexuelle, en vertu du paragraphe 15(1) de la Charte canadienne des droits et libertés.

Les tribunaux de sept autres provinces ont déjà jugé que la Charte des droits et libertés exige que le mariage civil soit à la disposition des couples homosexuels ainsi que des couples hétérosexuels. De plus, en décembre dernier, la Cour suprême a déclaré, et nous sommes d'accord, qu'il était préférable que le Parlement assure l'uniformité du droit d'un bout à l'autre du Canada. Nous sommes d'avis qu'une loi fédérale constitue le meilleur moyen de mettre en place une approche pancanadienne, et le gouvernement ne permettra pas la balkanisation du mariage.

De nombreux Canadiens et de nombreux parlementaires trouvent difficiles de reconnaître, d'accepter cette nouvelle définition du mariage. Je reconnais moi aussi que cette nouvelle définition représente un changement très important d'une tradition et d'une institution sociales anciennes. Toutefois, les coutumes et les traditions anciennes ne justifient pas, en soi, que nos lois n'évoluent pas et ne traduisent pas la réalité de notre société au fur et à mesure que celle-ci évolue.

Permettez-moi tout d'abord de parler de l'histoire de la définition du mariage. Cette définition plonge ses racines dans la common law et dans le droit législatif de l'Angleterre. On s'entend généralement pour dire que, en common law, la définition à laquelle on renvoie couramment se trouve dans une déclaration de Lord Penzance dans l'affaire de Hyde c. Hyde et Woodmansee, en Angleterre, en 1866. Voici le libellé de cette déclaration de Lord Penzance:

Je pense que le mariage, tel que le conçoit la chrétienté, peut à cette fin être défini comme l'union volontaire pour la vie d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre personne.

Arrêtons-nous ici pour l'instant. Il est très important de se rappeler que cette définition du mariage remonte à 1866; elle est vieille de

139 ans. Je suis convaincue que personne, à la Chambre, ne niera que la société canadienne a beaucoup évolué depuis. En fait, ni notre droit, ni notre société ne sont immuables.

Il est également important de signaler que, dans sa décision sur le renvoi concernant la capacité juridique de contracter un mariage civil, la Cour suprême du Canada a fait référence à la définition du mariage de 1866 et au mot « chrétienté ». La cour a fait l'observation suivante:

La mention de la « chrétienté » est révélatrice. L'arrêt Hyde s'adressait à une société aux valeurs sociales communes, dans laquelle le mariage et la religion étaient perçus comme indissociables. Tel n'est plus le cas. La société canadienne est une société pluraliste. Du point de vue de l'État, le mariage est une institution civile. Le raisonnement fondé sur l'existence de « concepts figés » va à l'encontre de l'un des principes les plus fondamentaux d'interprétation de la Constitution canadienne: notre Constitution est un arbre vivant qui, grâce à une interprétation progressiste, s'adapte et répond aux réalités de la vie moderne. Dans les années 1920, par exemple, une controverse a surgi quant à savoir si les femmes pouvaient, au même titre que les hommes, être considérées comme des « personnes remplissant les conditions requises » pour être nommées au Sénat du Canada. Un précédent juridique remontant au droit romain a été invoqué à l'appui de la thèse voulant que les femmes aient toujours été considérées comme « ne remplissant pas les conditions requises » pour occuper une charge publique. On a plaidé que cette conception généralisée en 1867 avait été incorporée à l'art. 24 de la Loi constitutionnelle de 1867 et qu'elle devait continuer à s'appliquer aux Canadiens à toutes les époques à venir.

(1310)

De fait, c'est dans la célèbre affaire « personne », c'est-à-dire l'affaire Henrietta Muir Edwards et al. c. le procureur général du Canada et al. que, en 1930, la Chambre des lords a statué que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique était un arbre vivant capable de croître dans ses limites naturelles.

Dans la même décision, la cour a réfuté l'argument voulant que, parce que certaines coutumes existaient à l'époque où une loi a été adoptée, ces coutumes interdisaient une interprétation différente de la loi

Le procureur général du Canada avait plaidé, lorsque la loi concernant les personnes avait été adoptée en common law, qu'une femme était incapable d'occuper une charge publique. La Chambre des lords a cependant fait l'observation suivante:

Le fait qu'aucune femme n'ait occupé ou revendiqué une telle charge n'a pas grande importance si on considère que la coutume aurait fait obstacle à pareille revendication ou à tout débat sur le sujet.

La Chambre des lords a ajouté:

Il arrive que des coutumes deviennent des traditions plus fortes que la loi et qu'elles ne soient remises en question que très longtemps après que les raisons qui les motivaient aient cessé d'exister.

La Cour suprême a conclu en disant:

L'histoire ne fournit donc pas de réponse concluante en l'espèce.

Je soutiens respectueusement que ces arguments sont également applicables aux personnes qui pourraient invoquer la disposition d'exemption pour mettre en application la vieille définition du mariage qu'on trouve dans la common law. Les coutumes et les traditions sont contestables et le recours à l'histoire, sans compter qu'il ne fournit pas de réponse concluante, ne prend en compte ni l'évolution ni les réalités actuelles de notre société.

Il ne fait aucun doute que la modification des traditions et des coutumes suscite toujours des débats. En fait, l'histoire l'a prouvé à maintes reprises. J'imagine que ce serait un lieu commun de dire que l'histoire se répète souvent.

En préparant mon intervention d'aujourd'hui, j'ai consulté les débats qui ont eu lieu en 1918, lorsque la Chambre des communes s'est demandé si les femmes devaient avoir le droit de voter.

Ces débats ont eu lieu il y a presque 100 ans, mais les arguments invoqués en 1918 sont presque les mêmes que ceux qui sont invoqués aujourd'hui. En fait, je souligne très respectueusement que les arguments présentés aujourd'hui contre le projet de loi C-38 sont similaires à ceux qui ont été invoqués contre le suffrage des femmes. Nombre de ces arguments reposent sur des fondements émotifs et subjectifs mais ne comportent aucun élément de preuve quant aux prétendues conséquences.

J'aimerais rapidement lire aux députés, car je sais que le temps file, ce que M. Fournier a dit, en 1918, au sujet du suffrage des femmes:

Ce projet de loi sur le droit de vote pour les femmes dont nous sommes présentement saisis n'est seulement qu'une des formes du féminisme qui se répand actuellement dans le monde entier. On peut se demander si toutes les lois qui ont donné aux femmes l'accès aux professions libérales, qui leur ont donné le droit de vote ou le droit d'être élues au Parlement, ont eu des conséquences bénéfiques dans l'évolution de la civilisation, ou encore si elles ont favorisé le bonheur de l'humanité. En tant que législateurs, nous avons pour tâche urgente d'examiner ce projet de loi avec le plus grand soin, mais sans nous sentir obligés d'accepter comme nécessaire une réforme radicale dont les avantages restent à prouver. En ce qui me concerne, je pense que ce sera une grave erreur si, sous prétexte d'accorder une liberté transitoire à une catégorie, nous faisons descendre les femmes de leur trône au coin du feu, où la loi naturelle les a placées pour s'acquitter d'une mission divine. Si les conséquences de cette décision de sortir les femmes du foyer pour les jeter dans l'arène publique où les hommes discutent de questions importantes sont positives, il est évident que nous devons voter en faveur de ce projet de loi. D'autre part, s'il est possible de prouver que les conséquences seraient mauvaises pour le pays et regrettables pour le foyer, il est de notre devoir de nous y opposer.

À mon avis, le débat se passe de commentaires.

Pour conclure, j'ai toujours cru que refuser aux couples du même sexe le droit de se marier équivaut à leur refuser l'accès à l'une des institutions fondamentales de notre société. La nouvelle définition légale du mariage ne crée pas de nouveaux droits. Elle garantit simplement l'égalité devant la loi.

● (1315)

Modifier la définition classique du mariage, telle que codifiée dans la common law ne consiste pas seulement à reconnaître que notre société a évolué pendant les 139 dernières années, mais aussi à refléter les valeurs canadiennes fondamentales de l'équité, de l'égalité et de la non-discrimination. Comme l'a noté le premier ministre, le projet de loi reflète le genre de pays que nous sommes aujourd'hui et le genre de pays que nous voulons devenir.

Je sais et je crois, comme le premier ministre l'a dit, qu'il y a des moments où les parlementaires peuvent sentir le regard de l'histoire peser sur eux. Ils l'ont senti à l'époque de Pearson; ils l'ont senti à l'époque de Trudeau. Nous, les 308 hommes et femmes qui ont été élus pour représenter le pays le plus inclusif, le plus juste et le plus respectueux de la Terre, sentons aujourd'hui ce regard.

Je me sens privilégiée et honorée de participer à cette période clé de l'histoire du pays, pendant laquelle nous confirmons notre Charte et les valeurs de notre société canadienne. Je sais que ma décision de défendre la Charte et les droits des minorités est la bonne. Je sais également que c'est une décision dont mes propres enfants, David, Lara et Alex, seront toujours très fiers.

• (1320)

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole au nom des habitants de Yellowhead et de participer au débat sur cette très importante modification.

Initiatives ministérielles

Cette question est primordiale pour des millions de Canadiens, y compris de nombreux électeurs de ma circonscription pour qui ont à coeur l'institution du mariage. Il s'agit d'une question importante, non seulement pour ceux qui en sont saisis, mais aussi pour tous les Canadiens. Le mariage est l'un des fondements de notre société. Tout changement de la définition du mariage aura des conséquences vastes et durables pour l'institution du mariage, pour les enfants, pour la liberté de religion et pour la société.

Il est approprié que le débat ait lieu à la Chambre; par contre, il est malheureux que le gouvernement ait permis aux tribunaux de prendre l'initiative. C'est difficile pour les ministres du Cabinet libéral qui ont dû revenir sur leur parole et sur leur vote en faveur de la définition traditionnelle du mariage. C'est aussi troublant pour la démocratie que le premier ministre oblige ses ministres à faire fi de leur conscience et des souhaits de leurs électeurs en imposant ce projet de loi.

J'ai prêté une oreille attentive aux points de vue de mes électeurs. Comme moi, une grande majorité d'entre eux sont en faveur du maintien de la définition traditionnelle du mariage, soit exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme. Je me porterai aujourd'hui à la défense du mariage et je soulèverai un certain nombre de préoccupations liées au plan du premier ministre de redéfinir le mariage.

Qu'est-ce que le mariage? Il s'agit de l'union exclusive d'un homme et d'une femme, d'une institution qui est reconnue depuis des milliers d'années, qui précède les nations modernes et qui a été reconnue par la plupart des cultures et des religions du monde. La définition acceptée du mariage sert de lien entre un homme et une femme et entre les générations. Elle unit les hommes et les femmes et donne aux enfants un milieu où ils peuvent grandir et s'épanouir.

Le mariage entre un homme et une femme constitue un élément vital de notre société. Il est le fondement de la famille, qui est depuis longtemps reconnue comme la cellule sociale fondamentale de notre société. Nous rendons un bien mauvais service au mariage en le réduisant à une affaire de contrat et de droits. Réduire le mariage à un contrat entre deux adultes, c'est vider sa définition de son vrai sens. Le mariage est intrinsèquement l'union d'un homme et d'une femme. Si cela ne tient plus, pourquoi alors d'autres aspects du mariage, comme l'exclusivité et l'engagement à vie, devraient-ils conserver leur importance? Pourquoi le gouvernement considère-t-il que ces éléments du mariage sont intrinsèques et pas d'autres? Il n'est pas en terrain bien solide.

Le mariage n'a pas seulement trait au nombre de partenaires en cause. Le mariage est plus que la notion moderne d'amour romantique. Le mariage est plus qu'une question d'égalité. Le mariage n'est pas une affaire de droits humains fondamentaux, mais ceux-ci comprennent la liberté de religion, la liberté de parole, la liberté de conscience, la liberté d'association et l'égalité devant la loi.

Le mariage homosexuel n'est pas un droit de la personne. Aucun pays ne reconnaît le mariage homosexuel comme étant un droit humain, pas même la Belgique ou les Pays-Bas, les deux seuls pays ayant une loi sur le mariage homosexuel. Le mariage est un cadeau. Il est un trésor. Il n'est pas un prix qui se gagne au moyen de décisions judiciaires ou d'une modification législative.

Le mariage est l'union d'un homme et d'une femme, et il a résisté à l'épreuve du temps partout dans le monde. Nombre de Canadiens sont disposés à conférer des avantages à d'autres formes d'union, mais ils reconnaissent que le mariage est quelque chose de distinct, un lien unique entre un homme et une femme.

De concert avec la majorité de mes électeurs, j'affirme, moi aussi, la définition traditionnelle du mariage, et je m'opposerai de toutes mes forces à ce projet de loi. Je m'opposerai à ce projet de loi aussi parce que la redéfinition du mariage menace la liberté de religion, qui constitue également un droit fondamental reconnu par la Charte. Je m'inquiète notamment des répercussions de ce projet de loi sur les ministres du culte et les institutions religieuses. Le liberté de religion est déjà attaquée dans notre pays. Une série de décisions judiciaires et de décisions de tribunaux des droits de la personne ont déterminé que la liberté de religion d'un certain nombre de personnes et d'institutions a été contestée. En voici quelques exemples.

L'éditeur torontois Scott Brockie s'est vu infliger une amende de 5 000 \$ par la Commission ontarienne des droits de la personne pour avoir refusé, pour des motifs religieux, d'imprimer des documents pour un bureau d'archives homosexuelles de Toronto.

Voici un autre cas. Une école secondaire catholique en Ontario a été forcée de permettre à un couple homosexuel d'assister au bal des finissants, ce qui constitue une claire violation de l'enseignement catholique. Trop souvent, lorsque les droits à l'égalité touchent à la liberté de religion, c'est celle-ci qui est mise de côté.

● (1325)

Le projet de loi à l'étude marginalise encore davantage la liberté de religion et d'expression au Canada. Selon le gouvernement, les autorités religieuses ne seront pas contraintes à célébrer des cérémonies de mariage entre personnes de même sexe. Quelle générosité, me direz-vous. Ce n'est que l'une des nombreuses répercussions possibles de la redéfinition du mariage sur les libertés religieuses, selon la loi des conséquences non prévues.

Nous constatons déjà dans plusieurs provinces, dont Terre-Neuveet-Labrador, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, que des commissaires aux mariages sont obligés de sanctionner des mariages entre personnes de même sexe, sinon ils risquent de perdre leur permis. Le projet de loi ne protège pas les titulaires de ce poste. En réalité, il ne peut le faire parce que la célébration du mariage relève de la compétence provinciale.

Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre n'y voit aucun problème. Le fait que ces gens puissent perdre leur emploi ne l'inquiète pas. Nous ne sommes pas de cet avis. Quoi d'autre nous réserve cette mesure législative? Des églises et des temples seront peut-être obligés de louer leurs salles pour des banquets de mariages homosexuels. Il y a déjà d'ailleurs en Colombie-Britannique une affaire en instance concernant une section locale des Chevaliers de Colomb à laquelle on reproche de ne pas avoir voulu, comme c'était son droit, que sa salle serve de lieu de banquet pour un mariage entre personnes de même sexe. Il sera intéressant de voir quelle sera l'issue de l'affaire.

Les institutions religieuses qui s'opposent au mariage entre personnes de même sexe risquent de voir révoquer leur statut d'organismes de bienfaisance. Il se peut que les écoles et organismes de bienfaisance religieux soient obligés d'embaucher ou de retenir à l'effectif des employés qui font partie de couples homosexuels mariés. Autre aspect passablement inquiétant, les autorités religieuses se demandent si les tribunaux ne vont pas un jour leur ordonner de sanctionner les mariages entre personnes de même sexe ou

d'accepter qu'ils soient célébrés dans leurs églises, leurs mosquées ou leurs temples.

Le projet de loi contient une déclaration selon laquelle les autorités religieuses ont toute liberté de refuser de célébrer des mariages non conformes à leurs croyances. Cependant, cette déclaration n'a aucune portée juridique, du fait que la célébration du mariage est de compétence provinciale.

Selon la Cour suprême, la garantie des libertés religieuses prévue au paragraphe 2a) de la Charte est suffisamment vaste pour protéger les autorités religieuses de l'obligation que leur ferait l'État de célébrer des unions civiles et des mariages entre personnes de même sexe qui ne seraient pas conformes à leurs croyances religieuses. Cependant, cette cour n'exclut pas la possibilité de circonstances particulières qui rendraient cette garantie inopérante.

Compte tenu de la tendance des juges à considérer la Charte comme un document souple où les droits peuvent être lus entre les lignes, et de précédents qui s'accumulent où les droits à l'égalité, comme on les appelle, supplantent les droits religieux, il y a tout lieu de s'inquiéter.

C'est la liberté de religion en toute conscience qui est à la base de la plupart des autres droits. Le projet de loi qui vise à redéfinir le mariage est une autre menace à la liberté religieuse au Canada. Certaines administrations ont déjà congédié des commissaires de mariage. On pourrait retirer aux institutions religieuses leur statut d'organisme de charité, et ce n'est pas certain que les autorités et les institutions religieuses pourront continuer à enseigner et à appliquer leur conception du mariage. Pour ces raisons, je suis contre la redéfinition du mariage et ce projet de loi.

La Cour suprême ne s'est pas prononcée sur la définition traditionnelle du mariage. La Cour a renvoyé la question au Parlement. Le premier ministre et le ministre de la Justice ont tourné leur dos au mariage. Pas nous.

Notre amendement à la motion principale vise à conserver la définition traditionnelle du mariage et à donner à tous les couples unis civilement, principalement en vertu des lois provinciales, les mêmes droits, avantages et obligations que les couples mariés. Nous cherchons aussi à prévoir dans le droit fédéral une protection concrète pour les autorités et les institutions religieuses. Nous cherchons un compromis raisonnable, un compromis qui sera accepté par la majorité des Canadiens.

Le mariage en tant qu'union entre un homme et une femme est une institution valorisée au Canada et partout dans le monde. Les mariages ne sont pas tous parfaits, mais, dans l'ensemble, le mariage est une institution qui profitent généreusement aux hommes, aux femmes, aux enfants et à la société. Nous modifions le mariage à nos risques et périls.

Redéfinir le mariage aura de nombreuses conséquences. Nous connaissons déjà certaines d'entre elles. D'autres apparaîtront sûrement avec le temps. L'érosion de la liberté religieuse au Canada sera sûrement au nombre de ces conséquences.

L'Australie a connu la même situation il y a un an. Un grand nombre d'Australiens s'opposaient à la modification de la loi. Le mouvement en faveur de conserver la définition traditionnelle du mariage a pris une telle ampleur dans la société que le projet de modification a dû être abandonné. C'est ce que je conseille au gouvernement de faire dans le cas présent.

● (1330)

J'exhorte tous les députés à examiner attentivement ce qui est en jeu. J'exhorte mes collègues à ne pas précipiter les choses. J'exhorte le premier ministre à faire preuve d'un véritable respect en permettant à ses ministres de voter selon leur conscience et conformément à la volonté de leurs électeurs. J'exhorte le Parlement à confirmer la définition du mariage et à protéger la liberté religieuse au Canada.

L'hon. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-38, Loi sur le mariage civil.

Il s'agit nettement d'une question de la protection du droit des minorités à l'égalité, droit qui est garanti par la charte. J'ai été très clair et j'ai tenu constamment le même discours devant mes électeurs à ce sujet. C'est une question qui suscitait déjà le débat avant les dernières élections. Au cours de la campagne électorale, à toutes les réunions des candidats et dans d'autres réunions, notamment avec les Chevaliers de Colomb dans ma municipalité, Penetanguishene, j'ai pris le temps d'expliquer aux gens qui allaient voter qu'une fois que la Cour suprême aurait répondu aux questions qui lui avaient été posées à ce sujet, j'avais l'intention d'appuyer tout projet de loi qui traiterait de cette question strictement comme une question d'égalité et de protection des droits des minorités, conformément à l'esprit de la charte.

Premièrement, j'aimerais parler un peu de l'histoire de la charte, notamment de ce qui a conduit à son adoption. Nous entendons souvent dire que ce sont les tribunaux qui dirigent le pays en raison de l'activisme des juges. Mais en fait, les tribunaux exercent simplement le pouvoir qui leur a été accordé par le Parlement d'interpréter certaines dispositions de la charte. Nous ne devons pas oublier cela. Nous devons comprendre que, lorsque le Parlement adopte une charte et met sur pied un mécanisme judiciaire solide et indépendant pour protéger les libertés et les droits fondamentaux contre les caprices de la politique partisane, il agit conformément à la volonté démocratique.

Au fil du temps, les partis politiques se relayent au pouvoir avec des manières de penser différentes, mais ce qui est constant ce sont nos libertés et nos droits fondamentaux. Les libertés et les droits doivent être protégés par un organe indépendant, et c'est ainsi que le Parlement voyait les choses lorsqu'il a adopté la charte.

Nous sommes actuellement en présence d'un cas d'application de la charte. Celle-ci dit que la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination. C'est le principe qui est défendu par le projet de loi au sujet des mariages civils entre personnes de même sexe.

Le renvoi à la Cour suprême dont j'ai parlé tout à l'heure comprenait une question sur une autre disposition de la charte, à savoir la disposition qui protège la liberté religieuse. En réponse à cette question, la Cour suprême a dit que les autorités religieuses conserveront le droit de marier les couples selon leurs croyances religieuses et qu'elles ne seront pas obligés d'unir des couples dans une cérémonie religieuse qu'elles jugent inappropriée.

Nous entendons parfois s'exprimer des inquiétudes au sujet du caractère sacré du mariage, qui serait remis en cause par une loi autorisant le mariage civil entre personnes de même sexe. À mon sens, il est très clair que le caractère sacré tient à la cérémonie religieuse, à la perspective religieuse. Or, le droit des Églises de prendre des décisions à cet égard est pleinement protégé.

Certains craignent que les Églises ne soient pas protégées, qu'elles ne soient contraintes de bénir des mariages qu'elles n'approuvent pas. Tout ce que je peux faire, c'est prendre l'exemple de l'Église catholique, à laquelle j'appartiens. Elle a eu et a toujours comme politique de ne pas ordonner de femmes. Les femmes ont été déclarées égales sur tous les plans dans notre société. Les dispositions de la Charte sur les droits à l'égalité s'appliquent en tout point aux femmes. Pourtant, personne ne s'est jamais adressé aux tribunaux pour obliger l'Église catholique, ni quelque autre Église, du reste, à ordonner des femmes. C'est que l'article 2 de la Charte dispose que, aux termes des dispositions sur la liberté de religion, il appartient aux Églises de décider qui elles ordonnent.

• (1335)

Voilà qui illustre les assurances qu'on peut avoir. Les tribunaux appliqueront les dispositions de la Charte sur la liberté de religion et s'assureront que les Églises peuvent agir conformément à leurs croyances religieuses.

Sur le plan civil, c'est une autre histoire. D'après l'interprétation que les tribunaux ont donnée de la Charte, notre société doit permettre une égalité totale et non prévoir une catégorie distincte d'union civile.

Lorsque je m'entretiens avec mes électeurs, je leur parle souvent du recours civil au divorce. Si nous sommes préoccupés par l'institution du mariage, nous devrions l'être par ce qui menace vraiment le mariage, soit le recours civil au divorce, qui existe depuis très longtemps. Il est reconnu par certaines Églises, mais non par d'autres. Certaines Églises remarient des personnes divorcées et d'autres refusent de le faire et, pourtant, la société a trouvé un moyen de fonctionner. Les gens peuvent appartenir à l'Église qui tient compte de leur point de vue personnel au sujet du recours civil au divorce. J'associe cela à un mariage civil, par opposition à un mariage religieux. Il revient à chacun de choisir le type de mariage, civil ou religieux, qui répond à ses convictions personnelles.

Certaines personnes ont proposé que la disposition d'exemption soit invoquée pour renverser les décisions des tribunaux qui ont jugé qu'il était contraire à la Constitution ou à la Charte de priver les couples de même sexe de se marier civilement. La disposition d'exemption vise à protéger des droits. Je suis d'accord avec le premier ministre lorsqu'il a dit qu'il envisagerait d'invoquer la disposition d'exemption pour protéger le droit des Églises de refuser de marier des couples de même sexe si les tribunaux déterminaient qu'elles devraient être obligées de les marier, mais cette disposition ne devrait jamais être invoquée pour priver les couples de même sexe de leur droit d'avoir accès, comme tous les autres citoyens, à nos institutions civiles.

J'ai une autre préoccupation.

[Français]

Je suis membre de la minorité linguistique franco-ontarienne. Si on est capable d'avoir du succès avec l'argument disant que l'on peut contourner la Charte en ce qui a trait à la question du mariage civil parce qu'il s'agit d'une question de moralité et non pas de droit, dans le cas des droits des minorités linguistiques, on pourrait dire qu'on n'a plus de politiques des langues officielles dans ce pays parce que cela coûte trop cher. Il s'agit donc d'une question d'économie. C'est cela, le danger.

Je crois donc qu'il est très important de toujours défendre la Charte puisqu'elle est là pour défendre tout et tous dans notre société. C'est cela l'enjeu.

● (1340)

[Traduction]

Une des raisons pour lesquelles je me suis porté candidat comme député au Parlement, c'est que je pressentais que des contestations seraient faites en vertu de la Charte. Lors du vote sur la motion de l'opposition, en 1999, j'ai été parmi les 55 députés qui ont voté contre la préservation de la définition traditionnelle du mariage. À l'époque, tout comme aujourd'hui, j'y ai vu une attaque contre la Charte.

Pour ces raisons, je suis ravi de dire que j'appuierai le projet de loi C-38.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, à titre de représentant des habitants de Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, je suis heureux de prendre la parole pour défendre le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme et pour expliquer pourquoi nous n'appuierons pas le projet de loi C-38.

Pour bien des gens, l'argument le plus convaincant en faveur de cette mesure législative d'initiative ministérielle visant à élargir la définition du mariage pour y inclure les unions entre personnes du même sexe est la croyance selon laquelle il s'agit d'une question de respect des droits de la personne. En fait, selon certains, y compris selon le gouvernement, c'est une question de respect des droits fondamentaux de la personne.

Nous partageons tous le désir d'être un pays qui reconnaît et promeut les droits de la personne et les libertés fondamentales, mais le mariage homosexuel fait-il partie de ces droits et libertés? Si oui, alors il est clair que tous les Canadiens, moi y compris, devraient appuyer cette initiative. Mais est-ce le cas? Voilà la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Pour y répondre, on peut commencer par regarder la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, qui, dans son préambule, déclare que « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ». Ce sont là de nobles sentiments auxquels nous adhérons tous.

On pourrait aussi regarder un document plus récent, soit le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies. Il se compose de 53 articles qui couvrent la majorité des aspects de l'expérience humaine. Par exemple, l'article 6 dit que le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Un autre article, soit l'article 9, affirme que tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Ce sont clairement là des droits fondamentaux de la personne. Cependant, ces documents incluent-ils le mariage dans les droits de la personne? En fait, la réponse est oui. L'article 23 du pacte affirme que « le droit de se marier et de fonder une famille est reconnu à l'homme et à la femme à partir de l'âge nubile. »

La Déclaration des droits de l'homme ajoute aussi que l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille.

Cela voudrait donc dire qu'il ne serait pas discriminatoire que l'État interdise à une personne de se marier parce qu'elle n'a pas atteint l'âge nubile, mais qu'il serait discriminatoire d'interdire à une personne de se marier à cause de sa race, de sa nationalité ou de sa religion.

Et qu'en est-il de la discrimination fondée sur le sexe? Même si le sexe n'est pas mentionné de façon explicite, ne serait-il pas raisonnable d'interpréter cet article comme voulant dire qu'il serait aussi discriminatoire d'empêcher deux personnes de se marier simplement parce qu'elles sont du même sexe? À mon avis, non. Je vais expliquer pourquoi.

Premièrement, tant dans le pacte que dans la déclaration, on constate qu'un article sur deux utilise des mots tels que « toute personne » ou « nul ». Les mots désignant l'identité sexuelle, « homme et femme », n'apparaissent que dans les articles concernant le mariage. À la lumière de la présomption d'interprétation, cette distinction est importante.

Par ailleurs, l'article reconnaît à l'homme et à la femme le droit de se marier et de fonder une famille, droit associé de toute évidence à une union hétérosexuelle à l'époque où la déclaration et le pacte ont été rédigés. Les sceptiques ne souscriront peut-être pas à cette interprétation et soutiendront que la chose est possible pour deux hommes ou deux femmes étant donné que des partenaires du même sexe peuvent fonder et fondent des familles.

Toutefois, ce n'est pas là l'interprétation de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Dans une affaire désormais célèbre, l'affaire Quilter, en 2002, la commission a été saisie d'une plainte après que la cour d'appel de la Nouvelle-Zélande eut déclaré que l'interdiction de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, aux termes de la charte des droits de ce pays, n'étendait pas le droit au mariage pour les personnes du même sexe. Les plaignants avaient invoqué le fait que la décision de la haute cour de la Nouvelle-Zélande violait le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Quelle furent les conclusions dans cette affaire? La Commission des droits de l'homme a rejeté la plainte.

Le seul organisme sur la planète dont la raison d'être est de protéger les droits fondamentaux a jugé qu'il ne s'agissait pas d'une question de droits fondamentaux.

Honnêtement, je peux comprendre l'argument des libéraux qui affirment qu'il est clairement question des droits de la personne, mais ils tiennent des propos contradictoires par rapport à il y a quelques années. En effet, en 1999, lors d'un débat sur cette question, la vice-première ministre, qui était la ministre de la Justice, a fait une déclaration sans équivoque. Elle a dit ceci:

Qu'on me permette d'affirmer une fois de plus à la Chambre que le gouvernement n'a aucunement l'intention de modifier la définition du mariage ou d'adopter une loi sur les mariages homosexuels.

Fondamentalement, je ne crois pas que ce soit nécessaire de modifier la définition de mariage pour permettre l'équité à l'endroit des partenaires de même sexe, que nous devons maintenant accorder en tant que Canadiens.

J'appuie la motion pour maintenir la définition juridique claire du mariage au Canada qui est exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

● (1345)

Les députés des deux côtés de la Chambre des communes ont appuyé très majoritairement la définition traditionnelle du mariage. Si c'est une question de droits fondamentaux, cela signifie que ce jour-là, en 1999, la Chambre était remplie de gens qui ont violé les droits de la personne.

Certains pourraient faire valoir que les temps changent et que la Cour suprême du Canada a décidé que le fait de refuser de marier des couples de même sexe était discriminatoire et allait à l'encontre de la Charte des droits et libertés. Mais la cour a-t-elle rendu une telle décision? En fait, non.

Il est vrai que les tribunaux de plusieurs provinces ont rendu une décision dans ce sens, mais ils avaient aussi rendu des décisions contraires auparavant, ce qui montre bien que la question est plus nuancée que certains le supposent. Toutefois, étant donné que le gouvernement fédéral a décidé de ne pas interjeter appel de ces jugements rendus par des tribunaux inférieurs, ceux-ci n'ont jamais fait l'objet d'un examen par la Cour suprême.

Certains pourraient se demander si, en décembre dernier, la Cour suprême n'a pas jugé que la définition traditionnelle du mariage allait à l'encontre de la Charte? Non, la cour n'a pas rendu une telle décision. Premièrement, il s'agissait uniquement d'un renvoi, et non d'une décision. Deuxièmement, même si le gouvernement a expressément demandé une opinion sur la question de savoir si la définition du mariage comme étant l'union entre deux personnes de sexe opposé violait la Charte, la cour a refusé de se prononcer, préférant laisser le Parlement trancher la question.

Cela ne signifie pas pour autant que la Cour suprême n'a jamais rendu de jugement sur la définition du mariage. Elle l'a fait. Sa plus récente décision à cet égard se trouve dans l'arrêt Egan, qui date de 1995. Le juge La Forest avait alors conclu ce qui suit:

Le mariage est depuis des temps immémoriaux fermement enraciné dans notre tradition juridique, qui elle-même est le reflet de traditions philosophiques et religieuses anciennes. Mais la véritable raison d'être du mariage les transcende toutes et repose fermement sur la réalité biologique et sociale qui fait que seuls les couples hétérosexuels ont la capacité de procrèer, que la plupart des enfants sont le fruit de ces unions et que ce sont ceux qui entretiennent ce genre d'union qui prennent généralement soin des enfants et qui les élèvent. Dans ce sens, le mariage est, de par sa nature, hétérosexuel. On pourrait le définir sur le plan juridique de façon à y inclure les couples homosexuels, mais cela ne changerait pas les réalités biologiques et sociales qui sous-tendent le mariage traditionnel.

Le juge La Forest a mis le doigt sur le noeud du problème. Si le mariage est fondamentalement une union hétérosexuelle, il s'ensuit que l'exclusion des couples de même sexe ne peut être considérée comme discriminatoire.

J'en conclus donc qu'il n'est pas nécessaire d'inclure les couples de même sexe dans la définition du mariage pour respecter les droits humains fondamentaux, ou parce que ce serait faire preuve de discrimination que de ne pas le faire. Cela dit, même s'il n'y a pas d'obligation en ce sens, serait-il possible, comme l'a mentionné le juge La Forest, de définir le mariage sur le plan juridique de façon à y inclure les couples homosexuels? Oui, c'est possible si c'est ce que nous choisissons de faire en tant que société, mais il faudrait que cette décision se fonde sur des critères autres que les droits de la personne.

Certains baseront leur décision sur leur conception religieuse du monde et, dans un pays pluraliste, je ne peux pas concevoir que ce soit inacceptable. Le fait est que, dans les deux camps, il y a des gens religieux et d'autres qui ne le sont pas. D'autres baseront leur décision sur leur expérience personnelle au sein de leur famille ou de leur cercle d'amis. D'autres encore en ont tout simplement assez du débat et s'en sont désintéressés, mais je ne pourrais pas, raisonnablement, faire partie de ce groupe.

Il convient, et il est utile, d'envisager la question en se plaçant de différents points de vue, mais je me dois d'examiner le projet de loi dans une perspective de politique gouvernementale. En fait, je crois que les députés négligent leur rôle de décideurs s'ils ne le font pas. Je m'explique.

Le débat ne porte pas sur les droits de la personne, mais sur le mariage. Il ne s'agit pas uniquement de redéfinir le mot mariage, il s'agit de reconstruire une institution sociale historiquement hétérosexuelle qui est une pierre angulaire de la société humaine depuis des millénaires.

Initiatives ministérielles

La question primordiale, c'est alors de savoir si c'est une bonne politique sociale ou pas. D'ailleurs, je pose les mêmes questions au sujet de ce projet de loi qu'au sujet de tout autre projet de loi. Est-ce que ce sera bon pour le Canada? Est-ce que cela fera du Canada un pays meilleur? Est-ce qu'on a assez bien étudié la mesure pour pouvoir affirmer qu'elle n'aura aucune conséquence non désirée? Est-ce que la mesure reçoit un large soutien du public?

Après avoir réfléchi à ces questions pendant des mois, je ne suis pas convaincu que ce sera bon pour le Canada. On ne saurait se contenter de dire, comme le gouvernement, que rien ne changera. Peut-on transformer une institution sociale fondamentale sans que cela n'entraîne de graves conséquences? Apparemment, le gouvernement pense que nous le pouvons, mais beaucoup de spécialistes en sciences sociales pensent que non.

Notre débat ne porte pas sur les droits de la personne. Il ne porte pas sur l'opinion de qui que ce soit au sujet de l'homosexualité. Il n'oppose pas traditionalisme et modernisme ni religion et laïcité. Ce débat porte sur le mariage et ce sur ce que nous voulons en faire.

(1350)

Plutôt que de poursuivre dans cette voie qui nous mène à une destination incertaine, continuons résolument à respecter la dignité fondamentale de tous les êtres humains sans égard à leur orientation sexuelle tout en soutenant et en renforçant l'institution historique du mariage, qui est l'union entre un homme et une femme. Nous pouvons faire les deux. À mon avis, nous devons faire les deux.

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir participer au présent débat, en ma qualité de député de Trinity—Spadina et de ministre d'État à la famille et aux aidants naturels.

D'après moi, le débat ne porte pas simplement sur le mariage civil. Nous sommes en train de contribuer à déterminer la nature de la société civile, parce que l'issue de ce débat aura une incidence déterminante sur le rôle de la Charte des droits et libertés dans la vie canadienne. La Charte est l'image de l'engagement que tous les Canadiens ont pris les uns envers les autres, un engagement qui s'est façonné au fil des générations. C'est l'aboutissement des valeurs qui ont été forgées tout au long de l'histoire du Canada. Espérons que les situations dans lesquelles les habitants doivent lutter pour défendre les droits de la personne fondamentaux se feront de plus en plus rares.

Très tôt dans la vie, j'ai été touché par les injustices qu'on pouvait voir tous les jours à la télévision et dans les médias; par les obstacles inimaginables auxquels les Noirs aux États-Unis et, malheureusement, beaucoup d'immigrants au Canada devaient faire face quotidiennement à une époque; par les vies marquées par la discrimination décrites dans des livres comme *Black Like Me*; par des lois qui traitaient les gens de façon distincte que l'on prétendait égale; et par des leaders charismatiques comme Martin Luther King Jr. qui luttaient vaillamment contre les extrémistes qui prônaient la suprématie de la race blanche.

Notre société a évolué. Le respect des droits de la personne fait des progrès, en grande partie grâce à Charte. Aujourd'hui, la loi reconnaît le mariage civil entre personnes de même sexe dans sept provinces et un territoire, qui représentent environ 85 p. 100 de la population canadien. Le projet de loi C-38 veillera à ce que tous les Canadiens puissent bénéficier de ces mêmes droits de part et d'autre du pays. Le projet de loi confirmera aussi à nouveau que les institutions religieuses ont le droit à leurs croyances et sont libres d'agir en conséquence.

Ma circonscription n'est pas bien différente des autres circonscriptions canadiennes. Beaucoup de mes électeurs appuient le mariage homosexuel. Beaucoup d'autres s'y opposent. Beaucoup de Canadiens, qui ont peut-être du mal à accepter l'homosexualité, ont confiance dans la Charte des droits et libertés. L'appui dont bénéficie la Charte est quasi unanime. C'est un dénominateur commun pour les Canadiens. En abordant le sujet de ce point de vue, j'ai réussi à changer la façon dont certains Canadiens perçoivent la question.

Dès qu'ils prennent conscience du fait que la liberté de religion est garantie par la Charte des droits et libertés et que les églises, les mosquées, les synagogues et toute autre institution religieuse pourront pratiquer leur religion en toute liberté, ils finissent par comprendre. C'est à l'hôtel de ville qu'on demande à se marier civilement. Le mariage religieux est célébré à l'église, à la synagogue, à la mosquée ou toute autre institution religieuse choisie par les personnes concernées.

Les institutions religieuses déterminent les paramètres des mariages religieux. Dans une société pluraliste, ce sont le Parlement et les assemblées législatives, ainsi que les tribunaux, qui déterminent les paramètres des mariages civils afin d'assurer l'égalité, l'équité et la justice pour l'ensemble des citoyens.

La Charte existe pour assurer la protection des minorités, les éléments les plus vulnérables de notre société. Étendre certains droits à d'autres n'enlève rien à quiconque. Lorsque la majorité peut prendre des décisions pour la minorité sans égard à la Charte, cela devient dangereux. Si l'on a recours à la disposition d'exemption, la seule façon de modifier la loi dans ces huit administrations, on crée un dangereux précédent qui nous engage sur une pente dangereuse. La majorité pourrait alors, dès qu'elle le juge opportun, recourir à cette disposition chaque fois qu'elle veut suspendre ce qui est acceptable et juste. Toutes les minorités de notre pays deviendraient alors vulnérables.

Notre pays a beaucoup progressé au fil de son histoire. Réputé pour sa façon de respecter les droits de la personne, le Canada a évolué depuis l'époque où les immigrants chinois devaient payer une odieuse taxe d'entrée pour avoir le droit de venir au Canada et d'y travailler et où, pendant de nombreuses années, il était impossible à leurs conjoints ou à leur famille d'immigrer chez nous.

Nous savons tous qu'il fut un temps où les femmes n'étaient pas des personnes, où elles étaient des personnes à charge privées du droit de vote et, à plus forte raison, du droit de siéger au Parlement; nous sommes au courant de l'absence de compassion dont a fait preuve le Canada en 1914 lorsqu'il a refusé le droit d'accoster à un navire qui avait à son bord des sikhs; en 1939, notre pays a aussi renvoyé chez eux 900 Juifs qui se trouvaient à bord du S.S. *St. Louis* et qui fuyaient les nazis, faisant de bon nombre d'entre eux des victimes de l'Holocauste.

Nous choisissons de nombreux exemples d'une idéologie passée que nous aurions intérêt à reléguer aux oubliettes. Ce n'est pas là le pays dont nous sommes fiers actuellement. Nous croyons que le Canada est le meilleur pays du monde. Dans notre société pluraliste, les valeurs d'humanisme, de tolérance de la diversité, d'égalité des chances, de compassion et de dignité qui sont chères aux Canadiens font partie intégrante de notre mode de vie.

• (1355)

La Charte des droits et libertés aide à perpétuer ces valeurs. Elle protège les institutions traditionnelles d'une façon qui nous rend fiers. Sans la Charte, une personne portant un turban pourrait être dans l'impossibilité de servir au sein de l'une des institutions qui nous tiennent le plus à coeur, la GRC, parce que cela serait contraire à la tradition.

La Charte est l'une des raisons pour lesquelles le Canada jouit d'une réputation internationale pour sa capacité d'élaborer un partenariat national dont nous faisons tous partie. J'en suis le témoin. J'ai accompagné notre ancien premier ministre, Jean Chrétien, au Portugal lorsque ce pays était à la tête de l'Union européenne. De nombreux dirigeants étrangers étaient présents. Ils nous demandaient comment le Canada pouvait composer avec une si grande diversité d'immigrants alors que les pays d'Europe, malgré des taux d'immigration relativement peu élevés, étaient aux prises avec d'énormes problèmes de discrimination. Le premier ministre de l'époque m'a présenté en disant que j'étais, en tant que Canadien de première génération, un exemple type de notre Canada. J'ai mentionné ce qui constitue, à mon avis, l'une des pierres d'assise de la réussite du Canada: pour nous, la diversité n'est pas un obstacle, mais un atout.

En grande majorité, les Canadiens sont conscients du bienfait de réunir des gens dont l'origine, les croyances et le mode de vie sont différents, et sont conscients de l'avantage qu'il y a à laisser à chacun d'eux la possibilité d'apporter sa propre contribution. Cette diversité est elle-même un gage d'harmonie. Nous apprenons les uns des autres. Nous tirons parti de nos forces respectives. Nous aimons la nature de notre pays et nous sommes déterminés à le faire fonctionner. Nous encourageons l'esprit civique, l'éducation et la participation au processus politique. J'explique à des étrangers que c'est là la force inhérente du Canada, à savoir notre attachement à la diversité et le respect que nous avons les uns pour les autres.

C'est un merveilleux héritage qu'il nous incombe de faire fructifier. Voilà pourquoi, aussi longtemps que j'en serai capable, je défendrai les plus faibles dans notre société. Je veillerai toujours à ce que personne ne soit oublié et à ce que chaque Canadien, sans égard à son origine, sa couleur ou ses croyances, bénéficie de tous les droits que nous souhaitons pour nous-mêmes et pour les êtres qui nous sont chers.

Cela m'amène au projet de loi C-38. Celui-ci n'enlève rien à personne. Les droits ne perdent pas de valeur quand ils sont accordés à d'autres. Le projet de loi veille à ce que tous les Canadiens bénéficient des droits auxquels ils peuvent s'attendre dans un pays respectueux, tolérant et compatissant. Il fait en sorte de traiter tous les Canadiens comme nous souhaitons nous-mêmes l'être, comme nous souhaitons que nos enfants le soient. Voilà peut-être la meilleure façon de considérer la chose.

Imaginons quelle serait notre réaction si nous étions l'un de nos enfants cherchant à se prévaloir de ses droits. Si, un jour, l'un de mes quatre enfants entrait à la maison en disant « Papa, je suis homosexuel », j'aimerais le regarder dans les yeux et lui dire « Je t'aime et je t'appuie sans réserve, et je ferai tout ce que je peux pour que tu sois accepté comme citoyen à part entière dans notre société ». J'aimerais que mes enfants sachent que, le jour où j'aurai pu faire une différence dans la plus haute institution du pays, je me suis porté à la défense de la Charte des droits et libertés.

Monsieur le Président, rappelez-vous que, si vous faites aujourd'hui partie de la majorité, vous pourriez un jour faire partie de la minorité. Il importe que nous protégions tous les citoyens. En votant en faveur du projet de loi C-38, je contribuerai à consolider le rôle que joue la Charte pour tous les Canadiens.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE MARIAGE

L'hon. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai reçu à mon bureau une pétition électronique signée par plus de 10 000 Canadiens qui appuient la défense des droits de la personne et le droit au mariage entre conjoints de même sexe.

Ann Stephenson, une citoyenne de Barrie, la circonscription voisine de la mienne, a lancé cette pétition qui montre que les Canadiens appuient fortement l'idée d'accorder le droit au mariage aux couples homosexuels, question que sept provinces et un territoire considèrent déjà comme relevant des droits de la personne.

Mme Stephenson a déployé des efforts incroyables pour recueillir l'appui de plus de 10 000 personnes, d'un océan à l'autre, parce que le député provincial de Barrie—Simcoe—Bradford a refusé d'appuyer le point de vue de ses électeurs qui favorisent le mariage entre conjoints de même sexe et qu'il a préféré rallier des appuis pour sa propre pétition qui nie certains droits de la personne aux couples homosexuels.

Les efforts de Mme Stephenson sont louables et ne doivent pas passer inaperçus. En qualité de parlementaires, nous devons reconnaître le fait que de nombreux Canadiens appuient vigoureusement la défense du droit au mariage entre conjoints de même sexe.

● (1400)

LA CIRCONSCRIPTION D'HALDIMAND—NORFOLK

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, je veux rendre hommage à des citoyens exceptionnels de ma circonscription, Haldimand—Norfolk, qui ont récemment été honorés pour avoir amélioré la qualité de vie dans nos collectivités.

Je félicite Cindy Huitema et Ian Van Osch, qui ont été respectivement choisis agricultrice et agriculteur de l'année dans Haldimand.

Je salue également Annie Zaluski, une productrice de fraises retraitée, qui vit à Norfolk.

Je dis chapeau à Walt Long, qui a été nommé citoyen de l'année dans ma ville. Port Dover.

Mille mercis à mon ami John Stanczyk, pharmacien à Delhi, et à Jeremy Wittet, étudiant.

J'offre mes félicitations à Heather Peart de Hagersville, une future chef de file dans le secteur agricole, et à la société Hewitt's Dairy, qui a été nommée entreprise de l'année dans Haldimand.

Je salue également Barry Snyder et Jim Martin, de Caledonia, ainsi que Bob Foster, directeur de l'école polyvalente de Simcoe, et Lynda Bain de Dunnville.

Je remercie toutes ces personnes de leur générosité et de leur dévouement envers nos collectivités.

ALDERNEY LANDING

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, les arts et la culture sont le reflet de l'âme d'une communauté et contribuent substantiellement à son bien-être économique. Cela est particulièrement vrai dans ma circonscription, Dartmouth—Cole Harbour.

Article 31 du Règlement

Alderney Landing est une plaque tournante pour les activités artistiques et culturelles. On y trouve le théâtre Eastern Front Theatre, où des auteurs locaux tels que l'ancienne députée Wendy Lill mettent leurs talents à profit pour écrire et produire des pièces de théâtre

C'est également à Alderney Landing que se déroule la remise annuelle des prix littéraires Atlantic Writing Awards. Cet événement littéraire municipal compte parmi les meilleurs au Canada. Il a été inauguré en 1999.

Alderney Landing est également le point de convergence pour les groupes communautaires et les productions scolaires, y compris les prix de musique Black Music Awards. On y trouve également un musée qui met en valeur les artistes locaux et on peut y participer au grand festival multiculturel de la Nouvelle-Écosse.

La semaine prochaine, j'assisterai à la première de *Satchmo*, une pièce écrite et mise en scène par Hans Boggild.

Je félicite le conseil municipal d'Alderney Landing et son président, Paul Robinson, de même que le personnel, Bea MacGregor et les autres, de leur appui et de leur dévouement au service de cette culture qui est tellement importante pour préserver le dynamisme d'une communauté.

* * *

[Français]

LA COURSE DE LA BANQUISE PORTNEUF-ALCOA

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, le 12 février dernier avait lieu la 2^e édition de la course de canots à glace, la Course de la banquise Portneuf-Alcoa.

Près de 200 canotiers et canotières répartis au sein de 35 équipes dans la catégorie « compétition » et six dans le volet « participation » ont rivalisé d'adresse, d'endurance et de volonté, afin de vaincre les glaces du fleuve Saint-Laurent, entre le parc récréonautique de Ville de Portneuf et Pointe-au-Platon à Lotbinière.

Plus de 2 000 spectateurs se sont déplacés afin d'encourager leurs favoris et appuyer cet événement qui allie performance sportive, plein air, rappel de nos traditions et développement récréotouristique.

Un tel événement serait impossible sans l'appui des bénévoles, le soutien de Ville de Portneuf, le brio d'un comité organisateur dédié et de son directeur général visionnaire, M. Pierre de Savoye.

Félicitations aux équipes et, bien sûr, une mention spéciale aux gagnants: en classe « participation », l'équipe Croisières Lachance; chez les dames, l'équipe Choix du Président-Solnat; pour la catégorie « défi des entreprises », l'équipe Ciment-Québec; et le grand gagnant « compétition », l'équipe Château Laurier-Junex.

* * *

[Traduction]

CHARLOTTETOWN

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour féliciter ma ville, Charlottetown, qui figure parmi les sept gagnants à l'échelle nationale des célébrations d'Hiver en fête.

Article 31 du Règlement

Ces célébrations encouragent la fierté civique, la sensibilisation au voisinage et au patrimoine, et l'embellissement, grâce à une compétition nationale. Ces célébrations sont la version hivernale du programme Collectivités en fleurs, qui revient tous les étés.

Des jurys bénévoles ont procédé à l'évaluation des villes selon la décoration des immeubles publics, privés et commerciaux pendant les célébrations marquant ces fêtes et les activités d'hiver, ainsi que leur présentation visuelle.

Le Jack Frost Children's Winterfest, un festival d'hiver annuel, a été inauguré cette année. Les bénévoles ont participé à des projets tels que les collectes de dindons, la banque alimentaire et la campagne des jouets pour les enfants, grâce auxquels Charlottetown a marqué des points.

La ville est arrivée première dans la catégorie des villes de 20 000 à 50 000 habitants. En 2002-2003, Charlottetown avait gagné dans la catégorie des capitales.

J'offre toutes mes félicitations à la population de Charlottetown.

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, selon les résultats de la plus récente enquête Léger Marketing, les politiciens forment encore le groupe qui inspire le moins confiance à la population; ils se classent au dernier rang, derrière même les avocats.

Je n'aurais donc probablement pas dû être étonné de recevoir une lettre d'un de mes électeurs qui me traitait de « voleur et menteur ». Toutefois, comme je ne voyais vraiment pas ce qu'il aurait pu me reprocher, je lui ai demandé des explications. Il m'a répondu que pour lui, les termes « voleur » et « menteur » étaient synonymes de « politicien ». Je crois qu'il m'a confondu avec un libéral.

La députée de Thornhill a dit hier qu'au cours de notre congrès, les députés conservateurs avaient discuté de questions sur lesquelles le Parti libéral avait déjà pris des décisions depuis des années. Elle a entièrement raison.

Alors que les conservateurs se sont engagés à servir le mieux possible les intérêts des Canadiens, le Parti libéral a décidé il y a des années qu'il servirait de son mieux ses propres intérêts. Alors que les conservateurs se sont engagés à dépenser l'argent des contribuables aussi prudemment que si c'était le leur, le Parti libéral a décidé il y a des années que cet argent lui appartenait, et il n'est pas prêt de le rendre.

Il faudra que le Ciel nous vienne en aide si jamais ce parti est réélu.

0.5)

(1405)

PAUL BRIDEAU

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à un courageux jeune homme qui est décédé il y a deux ans aujourd'hui alors qu'il n'avait que 20 ans.

Paul Brideau de Miramichi, au Nouveau-Brunswick, était le fils de Ronald et de Monique et le frère de Danielle et de Chantal. Sa famille était très fière de lui. C'était un athlète et il avait beaucoup d'ambition et d'intelligence. Il a grandement impressionné tous ceux qui ont eu la chance de le connaître. C'était un battant. On ne pouvait pas le détester.

Paul a appris en juillet 2002 qu'il était atteint d'un cancer du thymus. Il est resté positif et optimiste et a vaillamment combattu les ravages du cancer. Notre pays a beaucoup perdu le 24 mars 2003 lorsque Paul a succombé à la maladie.

Paul Brideau a réussi à faire ce que nous aimerions tous faire. Il a eu une influence marquante sur sa famille et sur sa communauté. Il ne sera jamais oublié.

[Français]

LA GRÈVE DES ÉTUDIANTS AU QUÉBEC

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, les étudiantes et étudiants québécois réclament que le gouvernement du Québec annule la conversion de 103 millions de dollars de bourses en prêts qui pénalise les plus démunis.

Le Bloc québécois appuie ce mouvement de contestation, car nous croyons en un système d'éducation de qualité accessible à tous.

L'éducation relève clairement des compétences du Québec. Toutefois, les décisions prises à Ottawa ont une influence déterminante sur l'éducation comme sur les autres priorités du Québec.

Le Bloc québécois dénonce le déséquilibre fiscal qui affecte la capacité du Québec de répondre aux demandes des Québécoises et des Québécois. Le gouvernement fédéral doit se rendre au consensus de l'Assemblée nationale et de la société québécoise, et régler cette question.

Le Québec a un système d'éducation différent de celui des provinces canadiennes, et il entend bien le préserver. Le refus d'Ottawa de reconnaître le déséquilibre fiscal démontre une grave incompréhension des priorités du Québec.

* * *

LE JOUR DE L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, demain, le 25 mars 2005, nous célébrerons le 184^e anniversaire de l'indépendance de la Grèce. J'invite tous mes collègues de la Chambre à se joindre, cette fin de semaine, aux plus de 300 000 Canadiens et Canadiennes d'origine hellénique pour les célébrations de cet anniversaire dans nos comtés respectifs.

[Traduction]

Le 25 mars 1821 marque l'un des jours les plus importants de l'histoire de la Grèce et l'un des faits les plus marquants de la civilisation occidentale. Je suis aussi fière de mon patrimoine grec que de ma citoyenneté canadienne, car ici, au Canada, ma seconde « patrida », nous chérissons depuis toujours les mêmes valeurs qu'en Grèce. Nous avons perpétué la tradition de principes et de droits démocratiques et, avec sagesse et courage, nous avons contribué à la promotion de la paix et à la lutte contre l'injustice dans le monde entier.

Le Canada est assurément un bel exemple de pays qui poursuit les idéaux de l'hellénisme, soit la démocratie, les droits de la personne, la liberté et la justice.

[Français]

Le 25 mars, j'invite tous mes collègues de la Chambre à souhaiter à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens d'origine hellénique:

Article 31 du Règlement

[La députée s'exprime en grec et propose la traduction suivante:] [Traduction]

Vive la Grèce! Vive le Canada!

* * *

[Traduction]

L'ÉQUIPE DU VÉHICULE SOLAIRE

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, hier, le soleil a littéralement fait briller Oshawa.

Je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage au président, aux fondateurs et aux commanditaires de la toute première équipe du véhicule solaire de l'Institut de technologie de l'Université de Toronto.

L'équipe, dirigée par M. Samveg Saxena, étudiant, président et fondateur, a lancé son programme hier matin, à Oshawa, marquant une première dans la région de Durham. En deux ans seulement, ces étudiants on recruté une équipe de conception et commencé à lever des fonds pour financer le projet, dont le coût s'élève à 200 000 \$ environ.

L'équipe espère construire d'ici 2006 une voiture prête pour la course qui lui permettra de participer aux grandes compétitions internationales de voitures solaires. Ce programme servira à renseigner étudiants et public canadiens sur l'énergie renouvelable et le développement durable. Il s'agit d'un bel exemple de ce que l'industrie et le milieu universitaire peuvent accomplir en conjuguant leurs efforts.

C'est un honneur pour moi d'appuyer, en mon nom personnel, l'équipe de Samveg et d'inviter tous mes collègues à se joindre à moi pour souligner l'esprit et l'enthousiasme qui animent la première équipe du véhicule solaire de l'Institut de technologie de l'Université de Toronto.

● (1410)

LE CENTRE GEORGE-HULL

L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'accueillir des jeunes de ma circonscription ainsi que des membres du personnel du Centre George-Hull pour les enfants et les familles. Il s'agit de Shakib Gharibzada, Zachary Sobel, Brett Philp, Arthur Gallant, James Vivieros, Richard Gillingham et Stefan Naumouski.

Je félicite ces jeunes hommes des progrès qu'ils ont accomplis. Je leur souhaite tout le succès possible dans leurs futures entreprises. Je tiens aussi à féliciter les membres du personnel du Centre George-Hull de leur dévouement continu et du rôle qu'ils jouent dans la collectivité.

J'encourage les employés et les bénévoles du Centre George-Hull, ainsi que les parents, à continuer leur excellent travail. Nos jeunes ont besoin de vous.

OSCAR ROMERO

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, il y a 25 ans aujourd'hui, l'archevêque Oscar Romero du Salvador a été abattu par un tueur à gages alors qu'il célébrait la messe dans une communauté de religieuses. L'archevêque Romero était reconnu pour ses convictions et pour avoir eu le courage de

dénoncer les militaires appuyés par les Américains, qui étaient responsables de plusieurs meurtres et disparitions.

Pour avoir défendu son peuple et pour avoir transmis des enseignements bibliques prophétiques, il a payé le prix que doivent parfois payer ceux qui disent la vérité aux régimes brutaux. En effet, de nombreux autres chrétiens, principalement des membres du clergé catholique et des activistes, ont connu un sort semblable pour leur engagement à l'égard de la justice sociale et économique en Amérique centrale.

Le NPD se joint à la popultion du Salvador et aux dizaines de milliers de Salvadoriens au Canada qui commémorent la mémoire et le sacrifice de ce grand disciple de Jésus-Christ. Il demeure une source d'inspiration pour tous ceux qui sont en quête de justice et qui rejettent le mal.

* * *

LE JOUR DE L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, en ce jour de l'indépendance de la Grèce, le Parti conservateur du Canada souhaite transmettre ses plus chaleureuses félicitations à la communauté grecque de partout au Canada.

Mes collègues de l'opposition officielle se joignent à moi pour reconnaître la profonde importance de ce jour. Il commémore l'émancipation d'un peuple opprimé et son retour joyeux aux principes démocratiques dans une société libre et juste.

Je sais qu'aujourd'hui, ses membres prendront part à des festivités et manifestations culturelles, qui honorent leurs ancêtres et célèbrent l'histoire et les réalisations du peuple grec.

Je suis heureuse de rendre hommage à de nombreux membres de la communauté grecque au Canada. Je salue leurs énormes contributions à la vitalité économique et culturelle de notre merveilleux pays.

Le caucus conservateur offre ses meilleurs voeux en ce jour de l'indépendance de la Grèce.

* * *

[Français]

LE CENTRE DE RÉADAPTATION LISETTE-DUPRAS DE LACHINE

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, l'an dernier, dans le cadre de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, le chef du Bloc québécois a visité une exposition présentée par le Centre de réadaptation Lisette-Dupras de Lachine. Le député de Laurier—Sainte-Marie a été tellement impressionné par les réalisations des artistes atteints de déficience intellectuelle qu'ils les a invités à venir nous présenter leurs oeuvres à la Chambre des communes.

Le centre de réadaptation permet non seulement l'intégration de ces personnes mais les aide à développer leur autonomie et leurs habiletés, tout en leur offrant l'opportunité d'explorer l'univers de l'esthétisme.

Questions orales

Le Bloc québécois convie les députés de cette Chambre à visiter cette magnifique exposition intitulée « L'Imaginaire sans frontière », présentée en collaboration avec le Musée d'art contemporain de Montréal, et ce, à la salle 215 de l'édifice Wellington, jusqu'à 17 heures aujourd'hui. C'est une occasion unique d'écouter ces artistes nous parler de leurs oeuvres.

Bravo, nous sommes fiers de vous!

* * *

[Traduction]

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, il y a une semaine, les conservateurs se sont réunis et leurs opinions ont été réduites au silence à leur congrès. Lorsque je regarde en face, je vois un Parti conservateur divisé, en désarroi, coupé des Canadiens.

Je vois un Parti conservateur qui menacera le progrès sur les questions sociales, alors que les libéraux défendent les soins de santé et oeuvrent à la mise en place d'un programme national de garderies. Je vois un Parti conservateur qui...

Des voix: Oh. oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Ajax—Pickering a la parole et je ne peux entendre un mot de ce qu'il dit parce qu'il y a beaucoup de bruit. Nous avons besoin d'un peu d'ordre à la Chambre. Le député d'Ajax—Pickering a la parole.

• (1415)

M. Mark Holland: Monsieur le Président, je vois un Parti conservateur qui veut à tout prix réduire les impôts, alors que les libéraux ont fait du Canada le seul pays du G7 qui n'a pas de dettes. Est-ce que ce parti veut faire cela à tout prix?

Je vois un Parti conservateur qui souhaite faire marche arrière en matière de droits des minorités, alors que les libéraux avancent avec un programme social progressiste et inclusif.

Lorsque je regarde un Parti conservateur divisé et rétrograde, et que je fais la comparaison avec les réalisations libérales, je n'ai jamais été aussi fier d'être libéral. Les conservateurs peuvent continuer de frapper sur leurs fauteuils par frustration — pendant qu'ils les ont encore, ces fauteuils.

LES TORY TORNADOS

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, au hockey, on donne facilement deux minutes de punition aux joueurs qui bousculaient sans ménagement leurs adversaires. Jean Lafleur, lui, facturait sans ménagement le Programme des commandites et s'en est tiré avec 12 millions de dollars. Il semble que les arbitres ne sont jamais là lorsqu'on a besoin d'eux. Tout cela pour dire que, hier soir, l'équipe de hockey de la Chambre des communes, les Tory Tornados, ont rendu justice, à leur manière, aux contribuables du pays.

Nous avons fait un bien mauvais parti aux commanditaires libéraux en gagnant cinq à deux.

Le hockey n'est pas un sport de mauviettes, mais rarement a-t-on vu plaquer et jouer du coude comme hier soir. En effet, c'était la guerre hier soir entre deux équipes d'athlètes accomplis et déterminés qui se disputaient un match au Bell Sensplex en présence d'une bonne quinzaine de spectateurs en délire.

Les Tories ont décroché la victoire sous l'habile direction de l'intrépide centre de première ligne Ben Harper, avec ses trois assistances. Le jeune Ben a conquis les coeurs de tous les spectateurs en dirigeant la parade de la victoire autour de l'arena.

Doit-on y voir un présage pour l'avenir, monsieur le Président?

C'est peut-être de bon augure pour les prochaines élections, où le père de Ben, que voici, nous dirigera à la victoire.

Le Président: J'hésite à énumérer toutes les règles enfreintes ici. J'ai toujours cru que le député de Medicine Hat tenait à donner l'exemple.

Si les députés sont vêtus convenablement, nous pouvons passer à la période des questions.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

AIR INDIA

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, on vient de diffuser des documents d'Air India qui, jusque-là, étaient scellés. Ces documents n'ont pas été présentés au tribunal. Ils soulèvent encore plus de questions au sujet de l'enquête.

Un nombre sans cesse grandissant de Canadiens, y compris des membres du Cabinet du premier ministre, veulent des réponses.

Le premier ministre renversera-t-il la décision de sa vice-première ministre et s'engagera-t-il à tenir une enquête publique complète afin que nous puissions connaître tous les faits si les poursuites dans cette affaire ne sont pas fructueuses?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, la vice-première ministre a non seulement offert de rencontrer les familles, mais elle a demandé de le faire afin de pouvoir cerner avec ces familles, c'est-à-dire les personnes les plus touchées, les questions fondamentales qui, selon elles et selon le gouvernement, doivent être tirées au clair. Elle veut faire cela. Ce que nous devons vraiment faire d'abord, c'est cerner ces questions, pour ensuite chercher des réponses.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je ferais remarquer au premier ministre que, après 20 ans, les familles savent à quelles questions il faudrait répondre. Ce qu'elles veulent, ce sont des mesures concrètes.

J'ai des questions à soulever aussi au sujet du projet de loi d'exécution du budget qui a été déposé aujourd'hui. Nous avons plusieurs préoccupations à cet égard, notamment en ce qui concerne les modifications qui donneraient au gouvernement un pouvoir illimité qui lui permettrait de mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto sans jamais présenter de plan au Parlement. Il s'agit là d'un moyen détourné de donner au gouvernement un chèque en blanc. C'est une façon de procéder qui est dangereuse. Cette mesure n'aura certainement pas l'appui de notre parti.

Si le gouvernement a un plan concernant Kyoto, pourquoi refuset-il de le présenter aux Canadiens?

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le plan pour Kyoto sera rendu public très bientôt. Ce sera un plan très convaincant qui va permettre à l'économie canadienne de se renforcer de façon à respecter l'environnement et réduire les émissions de gaz à effet de serre de façon très substantielle pour le bien de notre pays et de la planète.

.

[Traduction]

LE SÉNAT

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, si le gouvernement a un plan, il doit le déposer et le faire approuver par la Chambre, et non essayer de le faire passer en douce dans le projet de loi d'exécution du budget.

Aujourd'hui, le premier ministre nous a donné un autre exemple d'une promesse faite qui n'a pas été tenue. Ses premières nominations au Sénat comprennent trois Albertains, mais aucun d'eux n'a été choisi démocratiquement par les habitants de cette province.

Pourquoi le premier ministre ne met-il pas cartes sur table? Pourquoi ne traite-il pas les Canadiens comme des gens intelligents en admettant tout simplement qu'il n'a pas et n'a jamais eu l'intention d'entreprendre une véritable réforme du Sénat?

● (1420)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire tout d'abord que les personnes qui ont été nommées au Sénat sont des Canadiens exceptionnels. Ce sont des Canadiens exceptionnels qui, au Sénat, représenteront le gouvernement et les partis de l'opposition. Je crois qu'il nous incombe de voir à ce qu'il en soit ainsi.

Pour ce qui est de la réforme du Sénat, j'ai répété maintes et maintes fois que je crois qu'une réforme du Sénat s'impose, mais qu'elle ne doit pas se faire de façon fragmentaire. Il faut procéder de façon globale en réexaminant non seulement la façon de choisir les sénateurs, mais aussi la question de l'égalité.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, les nominations faites au Sénat aujourd'hui montrent que l'on ne peut pas faire confiance au premier ministre. Il est clair que ses promesses de corriger le déficit démocratique étaient une triste comédie puisqu'il perpétue le modèle de favoritisme libéral, montrant ainsi son mépris pour le processus démocratique. Aujourd'hui, il a nommé trois sénateurs de l'Alberta qu'il a choisis, ne tenant aucun compte des trois personnes que les Albertains avaient élus pour les représenter.

Pourquoi le premier ministre est-il arrogant au point de croire qu'il sait mieux que les Albertains qui devrait les représenter au Parlement?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a déclaré à maintes reprises qu'il était ouvert à une réforme du Sénat, mais il agira de manière à réformer en même temps tout ce qui doit l'être au Sénat.

En ce moment, les provinces discutent entre elles par l'intermédiaire du Conseil de la fédération. Je crois que nous devrions laisser les provinces parvenir à un consensus et, si elles y parviennent, le gouvernement sera tout disposé à examiner ce consensus afin de Questions orales

procéder à une réforme du Sénat qui ne sera pas une réforme à la pièce.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, quels aspects de la démocratie le premier ministre ne comprend-il pas? Le Sénat n'appartient pas au premier ministre. Il n'appartient pas au Parti libéral du Canada. Le Sénat appartient au peuple canadien et les sénateurs devraient être des représentants élus par le peuple canadien. C'est pourquoi des centaines de milliers d'Albertains sont allés voter pour choisir leurs représentants au Sénat.

Pourquoi le premier ministre fait-il montre d'un tel mépris pour les Albertains et pour tous les Canadiens qu'il fait passer le favoritisme libéral avant la réforme des institutions démocratiques?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le parti du député et ses collègues devraient comprendre que les provinces sont engagées dans le processus. Nous ne comprenons pas pourquoi ce parti ne veut pas que nous laissions les provinces s'exprimer sur la réforme du Sénat. Si nous procédons à une réforme, les provinces doivent être incluses. Elles discutent en ce moment d'une telle réforme.

Pour ce qui est des nominations, un tiers des sénateurs nommés aujourd'hui siégeront du côté de l'opposition. Les députés devraient accueillir ces sénateurs à bras ouverts, comme nous accueillons à bras ouverts les sénateurs du parti ministériel.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, Groupaction a fait verser par un tiers 11 556 \$ d'argent sale à Jacques Roy, un organisateur libéral de la région de Montréal. Le lien causal est tellement évident que moins d'une semaine après cette révélation troublante, le Parti libéral a annulé le contrat de Jacques Roy et cela, sans attendre la fin des travaux de la Commission Gomery.

Puisqu'il a été possible d'agir sans attendre dans le cas de Jacques Roy, pourquoi le premier ministre n'exige-t-il pas du Parti libéral le remboursement immédiat de l'argent sale?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, le chef du Bloc québécois doit savoir que c'est le gouvernement libéral qui a mis en place la Commission Gomery. Nous l'avons fait parce que nous voulions avoir des réponses et nous allons les avoir.

Deuxièmement, nous avons dit dès le début que si de l'argent inapproprié avait été reçu, cet argent sera remboursé. Cela est le cas.

• (1425)

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, avant de mettre en place la Commission Gomery, le Parti libéral a mis en place toute la machine pour faire de l'argent sale. C'est cela qu'il a fait.

Questions orales

Avant la campagne électorale, le ministre des Transports était beaucoup plus pressé. Le 3 mars 2004, il déclarait, et je le cite: « On veut savoir tous les dons qu'on peut avoir eu de ces gens-là ». Son premier réflexe était, je le cite encore: « de déposer l'équivalent dans un compte spécial », immédiatement, pour ne pas prendre de chance, car selon lui « le Parti libéral ne peut pas faire une campagne électorale avec de l'argent souillé », ce qu'il a fait cependant...

Le Président: L'honorable ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre mérite notre respect pour ses actions courageuses. Il a mis fin au Programme de commandites, il a mis sur pied la Commission Gomery, il a engagé des poursuites civiles pour récupérer des fonds. Le premier ministre a promis de prendre des actions. C'est une promesse faite, c'est une promesse respectée et il va continuer à respecter ses promesses.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, au moment où il estimait qu'il fallait rendre aux contribuables les cotisations électorales des agences impliquées dans le scandale des commandites, le ministre des Transports voulait mettre en place un compte spécial et déclarait: « Mon inclinaison serait de mettre cela à la disposition de l'avocat-conseil du gouvernement ».

Maintenant que le gouvernement sait bel et bien que de l'argent des commandites a été versé au Parti libéral, pourquoi, en attendant de le remettre aux contribuables, le gouvernement ne crée-t-il pas un compte spécial dans lequel serait versé cet argent sale pour éviter que le gouvernement n'aille en élection une quatrième fois consécutive?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ce sont des allégations. Ce ne sont pas des faits. Il ne serait pas responsable de la part du gouvernement ou du parti d'agir à partir d'allégations. On doit attendre de connaître tous les faits avant d'agir. C'est une promesse faite et elle sera respectée.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, nul ne peut exclure la possibilité d'une élection avant le dépôt du rapport de la Commission Gomery. Par conséquent, nul ne peut exclure l'idée que le gouvernement referait une campagne électorale avec l'argent sale des commandites.

Le gouvernement admettra-t-il que la seule façon honorable pour lui de s'en sortir, c'est d'ouvrir un compte spécial dans lequel serait versé l'argent des commandites, en attendant le dépôt du rapport Gomery?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été clair. Le parti a été clair. Si le parti a reçu des fonds d'agences ou d'individus qui seront reconnus coupables, le parti remboursera volontairement les contribuables. Cependant, ce n'est pas possible de le faire maintenant, avant d'avoir les faits.

[Traduction]

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre se rend au Texas et revient les mains vides au sujet de l'ESB, du bois d'oeuvre et de Devils Lake. Au lieu de cela,

on élabore secrètement avec George Bush la stratégie d'intégration profonde, bien que ce ne soit pas vraiment un secret. John Manley est très clair à ce sujet. Il estime que le Canada est trop souverain et que nous devrions viser l'intégration profonde.

M. Manley a été le premier choix du premier ministre comme ambassadeur aux États-Unis chargé de surveiller tout le projet. Le premier ministre était-il au courant du point de vue de M. Manley avant de lui offrir le poste?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a une décennie, trois pays souverains se sont réunis pour signer l'ALENA et le Canada en a bénéficié énormément. Étant donné l'évolution de l'économie mondiale et la montée de la Chine et de l'Inde, il est parfaitement compréhensible que ces trois pays souverains veuillent rendre l'Amérique du Nord plus forte et plus concurrentielle, et offrir de meilleurs emplois et une meilleure qualité de vie à leurs citoyens.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le chef du NPD, au lieu de participer à un débat sérieux sur cette question, continue d'exagérer.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, nous savons que le premier ministre n'a jamais été un grand défenseur de la souveraineté du Canada. Nous ne l'avons pas vu la défendre par le passé et il est évident, encore une fois, qu'il ne le fait pas dans ses discussions avec George Bush au sujet d'une intégration profonde.

Il n'a jamais promis aux Canadiens qu'il adopterait le programme de George Bush pour l'Amérique du Nord. En fait, il a donné exactement l'impression contraire aux Canadiens tout au long de la campagne électorale. Pourquoi le premier ministre a-t-il offert un poste à M. Manley pour qu'il négocie l'intégration profonde s'il n'y croyait pas?

● (1430)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous tenons un débat sérieux. Il devrait être mené par des gens sérieux, qui parlent de l'avenir de notre économie et du rôle que nous allons jouer dans le monde. Je demanderais au chef du NPD d'aborder le débat avec sérieux, au lieu de simplement faire des déclarations bidon. Je lui demanderais de siéger à la Chambre, à un comité ou n'importe où et de débattre des vrais enjeux. L'avenir des générations de Canadiens qui nous suivront dépendra de la compétitivité de notre économie et des programmes que nous élaborerons pour bâtir notre pays.

[Français]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, hier soir, les Québécois étaient tristes. Ils allaient perdre la trace des *Bougon* pour plusieurs mois. Cependant, aujourd'hui, ils se consolent: le Service correctionnel du Canada a aussi perdu la trace de leurs *Bougon* et il refuse de publier la photo des fugitifs qui reçoivent malgré tout des chèques du gouvernement.

Quand la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile va-t-elle mettre fin à ce vaudeville ridicule?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je demande au député de m'excuser, mais je n'ai pas trop saisi le sens de sa question. S'il parle d'évadés qui se sont volatilisés dans la nature dans une province comme le Québec et des mesures que nous prenons pour aider les forces de police locales à les identifier, je peux lui dire que nous fournissons des photos.

Je crois que des médias ont rapporté aujourd'hui que nous ne fournissions pas de photos. Nous fournissons des photos de ces personnes aux forces de police locales, et celles-ci peuvent en disposer comme bon leur semble.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le Service correctionnel du Canada affiche de façon éhontée les valeurs libérales en refusant de publier des photos ou des renseignements sur des évadés, y compris des meurtriers reconnus, sous prétexte que cela porterait atteinte au droit à la vie privée de ces personnes.

Et ce n'est pas tout, le gouvernement est tellement obsédé par l'idée de surprotéger les criminels que des ministères ont même envoyé des chèques à des évadés vivant sous une identité d'emprunt; ils ont donné des deniers publics à des fugitifs.

Quand le gouvernement va-t-il cesser de donner injustement préséance au droit à la vie privée des prisonniers au détriment de la sûreté des Canadiens — et au moyen des fonds publics —, et quand va-t-il arrêter les criminels et assainir ce système stupide?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je serai claire. Il n'est pas du tout question du droit à la vie privée. Si le député parle des évadés des pénitenciers fédéraux, oui, nous fournissons des photos aux forces de police locales. Il appartient à ces forces de police de décider si ces photos seront affichées ou pas et si elles seront publiées ou pas.

J'assure au député que les forces de police locales ont le droit d'agir de la sorte en ce qui concerne la révélation de l'identité de ces personnes.

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, Lafleur Communications a reçu des millions de dollars de l'argent des contribuables pour des contrats bidon octroyés dans le cadre du Programme de commandites. Lafleur a ensuite ristourné 97 000 \$ de cette somme au Parti libéral du Canada.

L'équation n'est pas difficile à comprendre. On peut clairement retracer l'argent. Une poursuite en justice pourrait être utile, mais pourquoi le premier ministre ne téléphone-t-il pas simplement à ses amis du Parti libéral pour les enjoindre de remettre l'argent aux contribuables canadiens?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, nous avons tout d'abord intenté des poursuites en justice pour récupérer certaines sommes au nom des contribuables canadiens, mais nous attendons la décision des tribunaux. Qui plus est, le juge Gomery n'a pas terminé son travail.

Nous ne pouvons agir simplement sur la foi d'allégations. Nous agissons en gouvernement responsable, en nous appuyant sur des faits et nous nous attendons à la même chose du parti, mais comprenons-nous bien. Le parti s'est engagé expressément à remettre

Questions orales

aux contribuables canadiens toute somme obtenue de manière inadéquate. C'est ce qu'il convient de faire. C'est une promesse que nous avons faite. C'est une promesse que nous tiendrons.

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, dans le cadre du scandale des commandites, Groupaction a reçu plus de 34 millions de dollars pour des contrats bidon, tandis que le Parti libéral a obtenu de la publicité gratuite. Groupaction a remis plus de 200 000 \$ de ces fonds au Parti libéral. Comment ce parti ose-t-il se servir de l'argent des contribuables pour se faire reporter au pouvoir?

Le juge Gomery n'est pas habilité à récupérer ces fonds. Le premier ministre prendra-t-il immédiatement des mesures pour récupérer cet argent du Parti libéral du Canada?

• (1435

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a montré qu'il est capable d'agir. Il a vraiment fait preuve de leadership et de courage en mettant sur pied la Commission Gomery. Les Canadiens reconnaissent l'ouverture du premier ministre et sa détermination à découvrir la vérité.

Dans un article paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, on dit que le premier « a choisi une autre voie. Il a choisi la voie de la probité. » L'opposition devrait suivre l'exemple du premier ministre, choisir elle aussi la voie de la probité et attendre que le juge Gomery ait terminé son travail.

[Français]

LA SÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, la fermeture des postes de la GRC au Québec est une mauvaise décision qui va à l'encontre de l'objectif d'accroître la sécurité, notamment dans les régions frontalières. Cette décision est rejetée par tout le monde.

Comment la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile peut-elle refuser d'assumer ses responsabilités et d'entendre la demande unanime des 54 députés du Bloc et, d'après le député de Brome—Missisquoi, celle des 21 députés libéraux du Québec qui lui demandent de revoir cette mauvaise décision?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre, le nombre d'agents de la GRC qui représentent le corps policier national au Québec est le même qu'avant le redéploiement.

En fait, le redéploiement a été effectué pour améliorer l'efficacité de la GRC dans son rôle de corps policier national au Québec. Les décisions ont été prises en consultation avec d'autres intervenants, dont la Sûreté du Québec.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre revient d'une rencontre avec les présidents des États-Unis et du Mexique, au cours de laquelle la sécurité des frontières a été discutée.

Questions orales

Comment le premier ministre peut-il penser avoir quelque crédibilité que ce soit quand il parle de sécurité, alors que son gouvernement refuse d'affecter les ressources minimales nécessaires aux frontières, qu'il ferme les postes de la GRC dans les régions frontalières et qu'il réussit en peu de temps à faire de la frontière une véritable passoire?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, les agents de la GRC n'ont pas été retirés des régions. Ils ont été redéployés de façon à être plus efficaces, particulièrement en ce qui a trait à la lutte contre le crime organisé, au trafic de drogues, aux armes à feu illégales et à la migration clandestine, que ce soit à la frontière entre le Québec et les États-Unis ou ailleurs au pays.

Si le député souhaite être rassuré, je peux aussi lui dire que le ministre des Finances vient tout juste d'affecter un montant supplémentaire de 433 millions de dollars à l'Agence des services frontaliers du Canada, afin que celle-ci puisse détacher un plus grand nombre d'employés le long de la frontière pour assurer notre sécurité collective.

* *

[Français]

LA DIVERSITÉ CULTURELLE

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, les discussions entourant la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles suivent leur cours. C'est le 23 mai prochain qu'on discutera à savoir si, oui ou non, cette convention protégera la culture contre la libéralisation du commerce, qu'on négocie parallèlement à l'OMC. Or, le Canada n'a toujours pas pris position sur la question.

La ministre peut-elle nous dire quelle position le gouvernement entend défendre sur la question du statut juridique de la convention de l'UNESCO et sur les mécanismes que son gouvernement juge nécessaires pour en assurer l'efficacité?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a mentionné, nous travaillons très fort avec les provinces, dont le Québec. Nous l'avons d'ailleurs fait à la fin janvier et au début février, pendant deux semaines, pour en arriver à un document. Nous avons ensuite discuté avec l'ensemble des partenaires, dont la communauté européenne, justement dans le but d'avoir une convention qui aura effectivement du mordant et qui protégera la culture comme un élément essentiel à l'identité de chacun des pays.

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, la convention de l'UNESCO doit permettre de placer la culture à l'abri des règles commerciales normales. Tel est le but des discussions. L'Union européenne a proposé un libellé que plusieurs estiment intéressant, mais le Canada, rien.

Qu'attend la ministre pour se brancher et jouer le rôle actif que les milieux culturels attendent d'elle?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, ce n'est pas un sujet où l'on doit faire de la basse politique, comme le fait le Bloc québécois.

Deuxièmement, c'est le Canada qui a initié le mouvement au niveau de l'UNESCO.

Troisièmement, ce que dit le député est tout à fait faux, puisque nous avons travaillé excessivement fort pour avoir un document qui protège justement la culture et qui exclut la culture de l'OMC.

Quatrièmement, nous avons l'appui du ministre des Affaires étrangères ainsi que du ministre du Commerce international.

Nous sommes les leaders, point final, que cela leur plaise ou non.

* * *

● (1440)

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, le Groupe Everest a reçu des dizaines de milliers de dollars du Programme de commandites, et le président de cette société a, par la suite, donné des milliers de dollars au Parti libéral du Canada.

Ma question est vraiment très simple: le premier ministre va-t-il prendre immédiatement des mesures pour récupérer l'argent souillé versé au Parti libéral du Canada et le remettre aux contribuables?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Le Parti libéral a clairement dit que tout argent obtenu de façon indue serait remboursé; je voudrais cependant ajouter quelque chose. Pendant des décennies, d'honnêtes citoyens du Québec ont fait de grandes choses pour la cause fédéraliste. Beaucoup, parmi eux, ont vu leur réputation ternie injustement par ce qui s'est passé ici, et il est de la responsabilité du gouvernement et de notre parti d'aller au fond des choses et de défendre l'intégrité de tous les libéraux du Québec, de tous les fédéralistes québécois.

Le premier ministre prend cette responsabilité très au sérieux, et nous ferons ce qu'il y a à faire.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, contrairement à ce que le ministre vient de dire, nous savons que le Parti libéral est éthiquement et moralement en faillite, et il se pourrait qu'il soit maintenant en faillite financière.

Communications Coffin a reçu des millions de dollars de l'argent des contribuables et des contrats bidon du Programme de commandites. Le Parti libéral du Canada a, quant à lui, reçu d'énormes ristournes de Coffin.

J'ai une question très simple pour le premier ministre et chef du Parti libéral: va-t-il prendre immédiatement des mesures pour récupérer l'argent souillé et le remettre immédiatement aux Canadiens, avec intérêt?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le premier ministre a pris des mesures importantes et a fait preuve d'un réel leadership en chargeant le juge Gomery de faire enquête et en demandant à M. Gauthier de récupérer les fonds au nom du gouvernement, pour que nous puissions les remettre aux contribuables.

En outre, le Parti libéral a clairement indiqué que tout argent obtenu indûment serait remis aux Canadiens.

Comprenons-nous bien. Des milliers, des dizaines de milliers de libéraux québécois, de bons fédéralistes, ont travaillé pendant des décennies pour préserver l'unité de notre pays. Je suis indigné d'entendre les calomnies proférées par des personnes de ce genre contre de bons fédéralistes du Québec qui travaillent fort pour garder notre pays uni.

[Français]

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Monsieur le Président, le Club des « 15 pour cent » continue de faire jaser.

Tout récemment, les administrateurs des Jeux aquatiques de Montréal cotisaient des sociétés comme Via Rail et Postes Canada et touchaient des commissions.

Le ministre du Revenu peut-il prétendre qu'il n'a jamais été question de la rémunération de Serge Savard, de Francis Fox ou d'Yvon Desrochers dans ces nouvelles commandites?

L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, nous avons rempli toutes nos obligations envers Montréal 2005.

[Traduction]

Nous sommes très fiers des Jeux aquatiques qui auront lieu à Montréal, en juillet. Ce sera une grande réussite. Nous abondons tout à fait dans le sens du maire de Montréal. Le maire Tremblay a fait preuve d'un leadership impressionnant pour faire en sorte que ces jeux aient lieu.

Le gouvernement du Canada assure la plus grande part du financement de ces jeux. Ce sera une grande réussite pour Montréal, pour le Québec et pour tout le Canada.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, le ministre passe à côté de la vraie question. Nous voulons parler du scandale entourant les Jeux aquatiques de Montréal. Certains responsables de ces jeux recevaient encore leur 15 p. 100 relativement à la publicité et aux commandites.

Le ministre d'État au Sport pourrait-il assurer à la Chambre qu'aucune contribution du gouvernement aux Jeux aquatiques de Montréal n'a été la source de commissions pour Serge Savard, Yvon Desrochers ou tout autre organisateur libéral?

L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, nous pouvons être certains que les Jeux aquatiques seront organisés de la manière la plus correcte et la plus transparente. Depuis que des difficultés se sont manifestées à l'automne, le gouvernement du Canada a exigé que le comité soit complètement reconstitué, qu'il y ait un examen complet des paiements faits à M. Desrochers et à ses sociétés, et qu'il y ait confirmation écrite que tous les documents financiers sont dressés. Il y a l'adoption d'un code sur les conflits d'intérêts. Nous avons suspendu tous les versements de fonds fédéraux, et ils le resteront tant que la situation n'aura pas été clarifiée à notre satisfaction.

Nous faisons tout le nécessaire pour garantir le bon déroulement de ces jeux en juillet.

● (1445)

LA FORESTERIE

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Comme les députés le savent, le dendroctone du pin

Questions orales

ponderosa est en train de dévaster les forêts de la Colombie-Britannique, et l'infestation s'étend désormais à l'Alberta. Le ministre de l'Industrie a promis récemment qu'il verrait à ce qu'on obtienne des résultats dans ce dossier avant 90 jours.

Le député de Cariboo—Prince George a accusé à tort le ministre d'avoir manqué à sa promesse et d'être incapable de livrer la marchandise.

J'aimerais poser au ministre une question importante, au nom de la population canadienne, et en particulier au nom des gens de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre quelles sont les mesures...

Le Président: Le ministre de l'Industrie a la parole.

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de me rappeler les accusations que vomissent les députés de l'opposition contre moi et le gouvernement, lorsqu'ils disent que nous ne tenons pas nos promesses.

Je suis très heureux d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement consacrera 100 millions de dollars de plus à la lutte contre le dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique. Cette somme s'ajoute aux 30 millions de dollars prévus en 2002. Nous avons à coeur le sort des collectivités du pays dont l'économie dépend des ressources naturelles, et le caucus de la Colombie-Britannique a livré une dure bataille dans ce dossier. Promesse faite, promesse tenue.

* * *

LE TRAVAIL

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, lorsque le Canada ratifie des traités internationaux, il a l'obligation de les appliquer. Les dirigeants des TUAC, du SNEGSP et du Congrès du travail du Canada ont fait remarquer aujourd'hui que le Canada était un membre signataire de l'Organisation internationale du travail des Nations Unies.

Nous avons ratifié les conventions de l'OIT qui promettent de veiller à la liberté d'association et de négociation collective. Le ministre du Travail a refusé d'intervenir dans le cadre de l'attaque de Wal-Mart contre ses employés syndiqués.

Comment le gouvernement s'assurera-t-il de respecter ses obligations relatives aux traités internationaux en regard des mesures abusives prises par Wal-Mart?

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, notre pays ne se contente pas de jouer un rôle de soutien dans la défense des droits des travailleurs partout dans le monde. Nous sommes membres de cinq des huit organisations internationales du travail. Nous travaillons avec les provinces en vue de ratifier ces protocoles de protection des droits des travailleurs. Nous faisons tout en notre pouvoir pour veiller à la protection des droits des travailleurs.

Le dossier Wal-Mart est de compétence provinciale. Les premiers ministres du Québec et de la Saskatchewan s'en occupent à l'heure actuelle

* * * L'ENVIRONNEMENT

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, cette réponse est celle d'une personne habile à esquiver la responsabilité.

Questions orales

Cela fait huit ans que nous avons signé le Protocole de Kyoto et nous n'avons toujours pas de plan. Maintenant, les libéraux présentent une mesure budgétaire qui met en péril d'importantes lois sur l'environnement. C'est un dernier recours consistant à improviser un projet de loi pour apaiser les querelles internes du Cabinet.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'une loi distincte et efficace assurant le respect de nos obligations en vertu du protocole. Cessons les excuses, et cessons d'attendre des semaines ou des mois. Quand le ministre se décidera-t-il à mettre de côté son anxiété du rendement et à nous donner des dates précises?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le plan relatif aux changements climatiques ne fait pas partie du projet de loi budgétaire. Le budget contient tous les engagements du ministre des Finances, qui en font le budget le plus écologique depuis la Confédération. Il prévoit notamment un système visant les grands émetteurs finaux, un fonds de technologie et un fonds pour le climat qui aideront immensément le Canada à atteindre ses objectifs relatifs à Kyoto.

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, il n'a fallu que quelques mois au premier ministre pour renier sa parole. Il a promis un examen parlementaire et un retour à la démocratie. Même si la grande majorité des membres du Comité de l'environnement ont rejeté la candidature de Glen Murray, le premier ministre continue de défendre sa nomination tout à fait partisane, c'est évident. Son whip adjoint dit maintenant partout que le rejet de la nomination de M. Murray pourrait ne pas être du ressort du comité.

Pourquoi le premier ministre permet-il à l'un de ses secrétaires parlementaires de compromettre l'une de ses principales promesses électorales — ou est-ce un autre cas de promesse faite et non tenue?

• (1450)

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de vous lire l'éditorial d'hier dans le *Winnipeg Free Press.* Il disait ceci:

M. Murray [...] s'intéresse depuis longtemps aux questions environnementales et il a suffisamment d'expérience, après avoir été maire de Winnipeg pendant un mandat et demi, pour diriger un effort national visant à parvenir à un consensus dans un domaine politique difficile [...] M. Murray est devenu la cible des objections de l'opposition parce qu'il est un candidat libéral défait [...]

LES PÊCHES

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, hier, le ministre des Pêches et des Océans a repris le mantra du ministère des Pêches et des Océans voulant que la température de l'eau et les changements climatiques aient causé la disparition du poisson durant la saison de pêche 2004 du saumon sockeye du fleuve Fraser. Je suppose qu'il a manqué la partie de notre rapport qui disait « [...] tout ramène à des problèmes de gestion des pêches [...] ».

S'il croit que la température de l'eau était dangereusement élevée, va-t-il reconnaître que le MPO a commis une erreur en ne fermant pas la pêche et, à l'avenir, va-t-il enfin faire preuve de courage politique et prendre toutes les mesures nécessaires pour sauver cette ressource précieuse?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, la conservation du saumon du Pacifique est très importante pour le gouvernement, et il prend la question très au sérieux. Au cours des derniers mois, j'ai lancé une revue d'aprèssaison de la pêche au saumon l'automne dernier dans le fleuve Fraser. Cet examen est en cours et j'attends avec impatience de recevoir le rapport pertinent.

Je prends le rapport du comité très au sérieux également. J'y répondrai une fois que j'aurai eu le temps de lui accorder toute l'attention qu'il mérite.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, la société israélienne El Al et des dizaines d'autres transporteurs ont lancé un avertissement: la hausse vertigineuse des frais de location dans les aéroports risque de les empêcher de desservir le Canada.

Des transporteurs étrangers comme El Al amènent des touristes et des hommes et femmes d'affaires au Canada, et ils assurent aux étrangers une liaison essentielle avec leur pays d'origine. Selon El Al, le Canada risque de s'isoler s'il ne règle pas ce problème de taux de location.

Le gouvernement libéral continue de rançonner l'aéroport Pearson, et donc les passagers, lui arrachant 145 millions de dollars cette année. Pourquoi le gouvernement continue-t-il de relever les taux de location, alors que cela menace les aéroports qui nous relient au reste du monde?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député revient toujours à la charge avec la même question, et la réponse reste la même. Le gouvernement entend s'attaquer à cette question. La prochaine hausse ne doit pas avoir lieu avant le 1^{er} janvier prochain. La question sera étudiée bien avant.

LA JUSTICE

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, les cultures de marijuana sont un problème majeur non seulement dans ma circonscription, mais aussi dans tout le Canada. Les producteurs reconnus coupables ne vont pas en prison. En Colombie-Britannique, seulement un producteur sur sept est incarcéré. À Calgary, c'est un sur dix. Cela ne semble pas déranger le ministre de la Justice, mais les Canadiens en ont plein le dos.

Le gouvernement appuiera-t-il l'imposition de peines minimums pour les criminels qui cultivent de la marijuana.

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit que la lutte contre la culture de la marijuana était une priorité, et nous avons une grande stratégie dont c'est l'objectif. Toutefois, l'imposition de peines minimums n'est pas la solution. Il a été constaté qu'elles n'étaient ni efficaces, ni dissuasives.

[Français]

LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, en 1997, l'actuel premier ministre a aboli le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, qui permettait aux travailleurs de plus de 55 ans d'avoir accès à des prestations jusqu'à l'âge de la retraite.

Si la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, elle qui a voté, le 8 février, contre une motion du Bloc pour aider les travailleurs du textile, n'a pas l'intention d'aider ces travailleurs, sachant qu'il y a unanimité au Québec sur la nécessité d'un PATA, qu'attend-elle pour transférer les sommes nécessaires afin que le Québec, lui, mette en place son propre PATA?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, il y a longtemps que l'ancien programme PATA a fait son temps. Il y a longtemps que les travailleurs ne veulent plus de mesures passives. Il y a longtemps que des gens de 55 ans qui sont encore en santé veulent demeurer actifs sur le marché du travail.

Deuxièmement, c'est la raison pour laquelle nous avons initié tous les projets-pilotes pour les travailleurs âgés qui sont en cours à l'heure actuelle. Plus de 21 millions de dollars ont été utilisés pour le Québec à cette fin. Pour l'avenir, nous travaillons avec la province de Québec justement pour être en mesure d'accorder encore de l'aide à nos travailleurs âgés.

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, le quart des travailleuses et des travailleurs de la région de Huntingdon ont plus de 55 ans et ne possèdent pas de diplôme de 5^e secondaire.

La ministre peut-elle comprendre qu'un programme de formation et d'aide au reclassement ne suffit pas, et que ce qu'il faut à ces travailleurs, c'est une mesure sociale de soutien plus élaborée, comme un PATA?

● (1455)

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, le député du Bloc peut-il comprendre que des gens de 55 ans, même s'ils ont une éducation limitée, ont toujours le goût d'être actifs sur le marché du travail? Ils n'ont pas le goût d'être à la maison et de recevoir un chèque. Ils veulent continuer, ils veulent jouir de mesures actives de réinsertion en emploi.

Le député du Bloc réalise-t-il qu'on a transféré la main-d'oeuvre au Québec il y a belle lurette? Alors c'est avec le gouvernement du Québec qu'on travaille, à l'heure actuelle, pour les aider.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, d'ici à notre retour du congé pascal, on estime que 5 000 personnes de plus mourront dans le Darfour, au Soudan, principalement aux mains des milices janjawides.

Ce week-end, pendant que les enfants canadiens chercheront des oeufs de Pâques, les petits orphelins du Darfour chercheront de la nourriture et des endroits où se cacher.

Questions orales

Nous savons que le gouvernement s'est engagé à fournir une aide financière au Soudan, mais les Nations Unies se sont retirées de ce pays, comme elles l'avaient fait au Rwanda. Le gouvernement s'engagera-t-il à constituer une force qu'il enverra au Darfour pour protéger ces gens-là?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous suivons de très près l'évolution de la situation au Soudan, et plus particulièrement dans la région du Darfour. Nous nous préoccupons vivement de cette région.

Hier, nous avons eu une discussion approfondie avec la secrétaire Condoleeza Rice au sujet justement de ce que le Conseil de sécurité déciderait aujourd'hui. Le gouvernement de notre pays, de concert avec celui des principaux pays membres du Conseil de sécurité, agira de façon déterminée parce que nous savons que la situation est très sérieuse.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, au Conseil de sécurité, la Chine continue d'opposer son veto à l'envoi de toute force pour venir en aide à l'Union africaine. Le dossier déplorable de la Chine dans le domaine des droits de l'homme sera un des sujets de discussion à la séance internationale sur les droits de l'homme qui se tient cette semaine à Genève.

Le Canada acceptera-t-il de coparrainer une résolution dénonçant le triste dossier de la Chine dans le domaine du respect des droits de l'homme dans ce pays? Nous avons eu peur de le faire dans le cas d'autres pays dans le passé. Le Canada fera-t-il preuve de plus de courage cette fois-ci et dénoncera-t-il la Chine cette semaine?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'étais à Genève à la séance de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. J'ai dit devant la commission quelle était exactement la position du Canada.

Nous appuyons les grands efforts de Kofi Annan pour renouveler le mandat de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Nous estimons qu'il est possible de faire mieux dans ces situations. Nous voulons vraiment appuyer Kofi Annan et la réforme des Nations Unies durant les prochaines semaines.

LE LOGEMENT

Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, le croiriez-vous, rien qu'en 2005, l'opposition a posé un total de 242 questions liées aux témoignages entendus à la Commission Gomery. Toutefois...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée de Brampton— Springdale a la parole.

Mme Ruby Dhalla: Monsieur le Président, si l'opposition s'était donnée la peine d'écouter, les Canadiens s'intéressent également à une foule d'autres questions qui ont une incidence bien réelle sur leur vie. Le logement est une de ces questions.

Dans certaines provinces et territoires, l'accession à des logements abordables est lente et nombre de Canadiens ont de la difficulté à trouver un logement sûr et abordable.

Le ministre du Travail et du Logement pourrait-il nous dire ce qu'il fait pour dénouer cette crise?

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de remercier la députée, notre caucus et le Cabinet de traiter la question du logement au Canada comme une priorité.

Questions orales

Hier, nous avons annoncé que des ententes de suppléments de loyer feront dorénavant partie de l'initiative en matière de logement abordable. Cette mesure permettra aux provinces et aux municipalités d'aider les gens à trouver des logements libres dans les villes et ailleurs. Le gouvernement est déterminé à loger les Canadiens. Il est déterminé à donner un coup de main aux moins favorisés de la société contrairement à ce parti d'en face que cette question laisse totalement insensible.

[Français]

Nous en ferons davantage pour le Québec et les autres provinces.

* * *

(1500)

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Imaginez, monsieur le Président, les libéraux nous tiennent maintenant responsables de leur corruption.

On a demandé à une électrice de ma circonscription, Cambridge, d'envoyer des renseignements personnels, y compris son numéro d'assurance sociale, pour qu'elle puisse obtenir une copie de ses documents d'immigration. Lorsqu'elle a reçu les documents, il s'agissait du dossier de quelqu'un d'autre. À une époque où le vol d'identité et le terrorisme sont courants, elle craint que ses renseignements personnels tombent dans de mauvaises mains à la suite des cafouillages du gouvernement.

Combien de Canadiens innocents le ministre a-t-il exposés au vol d'identité en raison de...

Le Président: La secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations tout à fait légitimes du député.

Il n'est pas inhabituel, étant donné la taille de notre système et le nombre de cas d'immigrants et de réfugiés qui sont traités chaque année, qu'une ou deux erreurs humaines se produisent.

Comme le député le sait bien, le ministère a pris énormément de précautions dans ses réponses aux questions posées à la Chambre pour protéger la vie privée de ses clients et la confidentialité de leurs dossiers. La Chambre a souvent tenté d'obtenir ces renseignements de nous et nous ne les avons pas dévoilés.

Nous sommes désolés de l'erreur humaine. Nous ferons un...

Le Président: Le député de Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill a la parole.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jeremy Harrison (Desnethé—Missinippi—Rivière Churchill, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a dépensé 125 millions de dollars pour un mode alternatif de règlement des différends qui est boiteux et qui n'a pas permis aux victimes des pensionnats de tourner la page ou de toucher un dédommagement adéquat.

Aujourd'hui, le Comité permanent des affaires autochtones a diffusé un rapport qui recommande de démanteler ce processus boiteux et d'établir un règlement juste et global.

Le gouvernement admettra-t-il maintenant que son programme est un désastre et prendra-t-il des mesures pour mettre en place un nouveau processus de règlement approuvé par les tribunaux?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons aucune intention de démanteler le mode alternatif de règlement des différends. Nous travaillons déjà à l'atteinte de notre objectif. Nous travaillons avec l'Assemblée des Premières Nations et nous tenons compte de ses recommandations. Nous parlons aussi à d'autres parties intéressées dans cette affaire. Nous voulons un processus juste et efficace pour tous. Voilà ce que nous visons. Voilà ce que nous mettrons en place.

* * *

[Français]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, le 2 mars dernier, le ministre de la Défense nationale s'est déplacé avec deux autres ministres du gouvernement pour annoncer un investissement de 10 millions de dollars à la base militaire de Goose Bay. Or, à la base de Bagotville, au Saguenay, les investissements sont dans un piètre état et ont bien besoin d'être améliorés.

Le ministre de la Défense nationale entend-il se rendre bientôt à Bagotville pour faire l'annonce d'investissements qui confirmerait que cette base fait aussi partie de ses préoccupations et qu'il a l'intention de la maintenir en place et ainsi couper court à toutes les rumeurs de réduction d'activités...

Le Président: L'honorable ministre de la Défense nationale a la parole.

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà assuré le député et la Chambre qu'il est évident que les Forces armées cherchent toujours à faire en sorte que leur organisation soit le plus efficace possible. Aucune décision concernant Bagotville n'a été prise — en ce qui a trait à l'organisation de Bagotville — , qui menacerait le nombre d'emplois à Bagotville, quels qu'ils soient.

J'espère que le député ne remettra en question les activités que nous faisons dans d'autres parties du pays, où il faut faire des investissements à l'intention de la protection et de la sécurité du Canada et des Canadiens.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

La question concerne le programme LPAACFC, dont les taux d'inscription ont baissé au cours de la dernière décennie. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pourrait-il dire à la Chambre ce qu'on envisage à l'égard de ce programme et comment cela pourrait se répercuter sur les prêts qui sont actuellement inscrits?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, il est important que nos producteurs aient accès à du capital. Comme la députée l'a dit, le recours au programme LPAACFC a diminué. Il est très important que, au cours des prochains mois, avec la collaboration des producteurs, nous élaborions un programme nouveau et moderne qui leur permettra de bénéficier d'un accès accru à du capital. Entretemps, le gouvernement du Canada continuera d'accepter les demandes de prêts en vertu du programme. Bien entendu, toutes les garanties demeureront en vigueur pendant la durée du prêt.

* * *

● (1505)

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Carolyn Parrish (Mississauga—Erindale, Ind.): Monsieur le Président, lorsque j'étais secrétaire parlementaire, je devais fournir des réponses à la période des questions. On me rappelait souvent qu'il s'agissait de la période des questions et non pas de la période des réponses. Il me semble que l'administration actuelle met bien ce conseil en pratique.

Au nom des immigrants et des contribuables de l'Ontario, je demande de nouveau au ministre des Finances s'il s'engagera à effectuer une étude sur les besoins et les frais d'établissement des immigrants au Canada, sans égard à la province où ces personnes décident de s'établir.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je peux dire aux deux anciens ministres de l'Immigration que la discussion est en cours. En effet, elle a donné lieu à la première mesure budgétaire adoptée il y a quelques jours, à savoir l'injection de 300 millions de dollars dans le but d'augmenter les ressources en matière d'établissement des immigrants aux quatre coins du pays. L'Ontario aura une très grande part de ces fonds étant donné que la majorité des immigrants choisissent de s'établir dans cette province. Il est évident que nous envisageons d'augmenter, dans l'avenir, le taux de nos investissements dans l'établissement des immigrants.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, comme les députés le savent, la Chambre ajournera afin de leur permettre de rentrer dans leur circonscription. Nous sommes certainement curieux de savoir quels sont les travaux prévus par le gouvernement pour la semaine suivante, celle du 4 au 8 avril.

Plus précisément, hier, nous avons débattu, à l'étape du rapport, du projet de loi C-30 qui a trait à la rémunération des députés. Voilà à peu près quatre mois que je demande au gouvernement de déposer son projet de loi sur la rémunération des juges. Je me demandais quand nous pouvons nous attendre à être saisis de ce texte législatif.

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, cet après-midi, nous continuerons l'étude du projet de loi C-38, Loi sur le mariage civil. Nous reprendrons ce débat à de notre retour de l'ajournement de Pâques.

Nous voudrions aussi passer cette semaine-là à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-30, qui concerne les traitements des parlementaires, que mon collègue a mentionné. La mesure législative concernant les juges arrivera en temps utile.

Initiatives ministérielles

Nous reviendrons aussi aux projets de loi C-23 et C-22, concernant respectivement le ministère des Ressources humaines et le ministère du Développement social.

Nous espérons aussi étudier à l'étape du rapport et à la troisième lecture les projets de loi C-26 sur les services frontaliers et C-9 sur le développement économique du Québec.

[Français]

Le jeudi 7 avril sera un jour désigné.

[Traduction]

Je sais que la Chambre est aussi très impatiente d'entamer le débat sur le projet de loi de mise en oeuvre du budget qui a été déposé plus tôt aujourd'hui. Cependant, conformément aux engagements pris envers les députés de l'opposition pour leur donner le temps d'examiner ce nouveau texte législatif avec leur caucus, nous passerons à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi au début de la semaine du 11 avril.

Puisque j'ai la parole, je voudrais souhaiter de très joyeuses Pâques à tous les députés et à tous les fonctionnaires de la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE MARIAGE CIVIL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-38, Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civil, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C-38, Loi sur le mariage civil, qui propose la légalisation des mariages entre conjoints de même sexe au Canada.

Il y a des points tournants dans la vie d'un Parlement et dans la vie des députés, des événements qui contribuent à définir ce que nous sommes et ce que nous voulons être en tant que nation, ce que nous croyons et ce que nous sommes prêts à défendre. Je pense que cette mesure législative fait partie de ces événements marquants.

Mon parti et moi-même allons appuyer le projet de loi. Ce n'est pas une décision que j'ai prise à la légère et ce n'est pas non plus une décision qui a été facile à prendre. Je suis heureux que l'on débatte de cette question à la Chambre et au pays. Je suis heureux que les leaders religieux participent au débat. Il y a des deux côtés des gens de bonne volonté qui ont des convictions profondes.

Les évêques catholiques de ma circonscription ont invité tous les catholiques qui sont mariés à participer à ce débat. J'en suis heureux. Je vais moi-même célébrer mon 22^e anniversaire de mariage cette année. Je veux formuler clairement trois points essentiels qui ont trait à ma position.

Premièrement, des gens de ma propre communauté et d'ailleurs ont dit que ma position allait à l'encontre de la foi catholique, alors qu'en réalité c'est ma foi qui fait que j'appuie cette mesure et je voudrais dire quelques mots là-dessus.

Deuxièmement, je veux également être clair, contrairement aux affirmations de certaines personnes dans ma circonscription voulant que je n'écoute pas mes électeurs. Je parle ici aujourd'hui au nom des électeurs de ma circonscription. Peut-être pas tous, peut-être pas la majorité en fait, mais ce sont mes électeurs et je veux leur donner une voix également.

Je crois que les exigences de justice et de respect des droits de la personne sont en fin de compte le facteur déterminant pour moi. Cependant, je garantis aux gens de Sault Ste. Marie que j'écoute très attentivement tous mes électeurs.

Troisièmement, j'espère qu'en contribuant ici et ailleurs à un dialogue respectueux sur cette question, nous pouvons réaliser ici ce qui ne s'est pas produit avec une loi semblable à l'assemblée législative de l'Ontario lorsque j'y ai siégé. Il y a environ dix ans, en un jour décisif, j'ai été témoin de la trahison d'un groupe de gais et de lesbiennes qui cherchaient à faire confirmer leurs droits et leur égalité aux termes de la loi. Cela ne s'est pas produit alors. Je ne pourrai jamais oublier à quel point cela a été catastrophique pour eux, à quel point il était répréhensible que cette assemblée législative agisse ainsi à ce moment-là et jusqu'à quel point j'étais furieux. Le Parlement doit donner l'exemple et ne pas laisser les tribunaux se substituer à nous.

Je reconnais que nous n'allons pas satisfaire tout le monde. Lorsque je pense à ce qu'étaient l'opinion publique, les lois et les états d'esprit il y a à peine dix ans, je me dis que nous avons beaucoup progressé.

Dans les médias où on a exposé ma position sur le projet de loi, on a dit parfois que j'allais voter en faveur de cette mesure législative malgré mes croyances catholiques. Je crois que le mariage entre conjoints de même sexe est, pour la société civile, une question de justice, mais je veux également préciser que je pense cela en fonction de mes convictions catholiques personnelles et non malgré ces dernières.

Je ne me suis pas écarté de mon église. Je ne peux le faire, car c'est la même église, dont les dirigeants sont en désaccord avec moi aujourd'hui, qui m'amène à dire ceci. C'est la bonne chose à faire. C'est l'esprit de Vatican II qui m'a amené à informer ma conscience et c'est ma conscience informée qui me dit que nous devons tendre la main à Bill, Scott, Libby, Réal et tous les autres membres de la communauté gaie et lesbienne et leur dire qu'ils n'ont rien à envier au reste de l'humanité et qu'ils sont dignes de tous les cadeaux que la vie peut leur offrir, surtout celui de l'amour et de la possibilité d'être aimés, ainsi que d'être des créateurs et des co-créateurs de la vie sous toutes ses formes. Ils savent déjà cela. Leurs collectivités le savent. Il est temps que le droit reflète cette réalité.

J'ai du respect pour mon Église. Je la respecte et je l'aime assez pour le faire savoir à ses dirigeants quand je trouve qu'ils font fausse route. Je sais que d'autres bons catholiques pensent de même. J'ai fait tout ce que ma foi exigeait de moi en accordant une très grande place à ses enseignements, en puisant dans mon expérience de vie, en priant et en arrivant à un état de conscience informée. J'estime, comme le veut mon Église, que je fais preuve de cohérence morale et ne dissocie pas ma vie spirituelle et ma vie politique.

● (1510)

Il a été important pour moi de reconnaître l'équilibre qui caractérise ce projet de loi qui défend les droits humains des couples homosexuels et qui fait grand cas du principe de la liberté religieuse. Nous devons faire tout notre possible pour consacrer et protéger ce principe, de concert avec les autorités provinciales responsables des mariages. J'estime que nous avons fait en sorte que nos Églises n'imposent pas leur point de vue sur le mariage au reste de la collectivité et que la collectivité n'intervienne pas dans les enseignements, croyances et pratiques de nos communautés religieuses.

Un aîné de Sault Ste. Marie me demandait récemment si je voulais dire par là que le projet de loi ne change rien à ce que l'Église pourrait enseigner, croire ou pratiquer. Je lui en ai donné l'assurance.

Ce n'est pas de moi qu'il s'agit dans le cas qui nous occupe. Le moment le plus fort de mes quelque 15 années de carrière à Queen's Park a été celui où le gouvernement, dont je faisais partie, a présenté un projet de loi visant à faire bénéficier les couples homosexuels des mêmes avantages que les autres couples. Je me souviens du sentiment de trahison qui m'a envahi ce jour-là, à l'assemblée législative, lorsque le projet de loi a été rejeté. Les gais, lesbiennes et bisexuels pensaient qu'ils avaient des droits, qu'ils faisaient partie de la société. Quelle déception pour eux. Plus jamais je ne veux vivre une autre journée comme celle-là au Parlement.

Je crois que nous comprenons tous mieux désormais les gens qui nous sont différents de diverses façons. Voilà qui reflète bien l'esprit de tolérance qui caractérise le Canada et les Canadiens. Il reste pourtant du chemin à faire à cet égard. Nous espérons que nos enfants, aussi bien que nous-mêmes, délaisseront les étiquettes, les stéréotypes et les propos haineux pour valoriser plutôt les personnes qui, sans être comme nous, sont nos égaux.

Dans ma ville d'origine, les médias sont bondés d'expressions d'opinions légitimes contraires à la mienne, mais elles ne le sont pas toutes. Voici ce que m'a écrit un jeune homme de ma circonscription qui s'appelle Andy:

Aidez-moi donc à bâtir ma future famille. Vous êtes la personne qui aurez un rôle déterminant à cet égard [...] Réfléchissez à l'amour que vous rendrez possible pour des milliers de personnes qui veulent tout simplement vivre une vie normale comme tout le monde sans être inquiétés.

Les parents d'un fils gai et d'une fille lesbienne m'ont dit être heureux de la possibilité que leurs enfants gais soient sur un pied d'égalité avec leurs frères ou leurs soeurs hétérosexuels. Ils ne souhaitent pas que l'orientation sexuelle de leurs enfants leur nuise sur le plan du travail, des promotions ou de la retraite.

Certains estiment que cette question épineuse pourrait faire l'objet d'un compromis selon lequel les couples de même sexe auraient accès à l'union civile. Le chef de l'opposition et d'autres proposent quelque chose qui ressemble au mariage mais qui ne l'est pas, qui n'en représente ni le symbolisme, ni la tradition, ni l'acception sociale. Les tribunaux ont rejeté la notion d'institutions distinctes mais égales.

La question est la suivante. Que convient-il de faire en matière de droits de la personne dans notre société en 2005? Comment agir correctement en faisant évoluer sans polarisation les mentalités et la société? Je constate que la pensée des gens a évolué sur cette question depuis dix ans et un recul n'est pas souhaitable. Je suis convaincu que l'accès au mariage civil pour les couples de gais et de lesbiennes donnera une meilleures stabilité aux familles canadiennes et à notre société.

Notre monde n'aura jamais trop de personnes disposées à s'engager pour la vie par amour et à assumer pleinement la responsabilité de leurs rapports. Puisque cette question concerne toute la société, elle concerne la Charte des droits. Il ne peut y avoir deux catégories de personnes.

● (1515)

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les partis au sujet de la séance d'aujourd'hui, et je pense que vous constaterez que la motion suivante pourra être adoptée à l'unanimité:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, la période réservée aux initiatives ministérielles prenne fin aujourd'hui à 16 h 30 et soit immédiatement suivie par la période réservée aux initiatives parlementaires et qu'à la fin de la période réservée aux initiatives parlementaires, la Chambre commence les délibérations sur la motion d'ajournement, conformément à l'article 38 du Règlement.

Le Président: Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaîtil à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LE MARIAGE CIVIL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-38, Loi concernant certaines conditions de fond du mariage civilsoit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-38 entraîne un changement important dans les valeurs sociales et culturelles de notre pays. Il redéfinit le mariage. Il conteste les convictions religieuses et morales de nos organisations religieuses.

À titre de législateurs, nous entreprenons non seulement de modifier la loi, mais également de réécrire les dictionnaires. Ainsi, l'ouvrage *Collins Concise Dictionary & Thesaurus* définit le mariage comme étant « l'état ou la relation existant entre un mari et son épouse », ou encore « l'union au sens de la loi ou le contrat par lequel un homme et une femme s'engagent à vivre comme époux et épouse, ou encore la cérémonie religieuse ou légale officialisant cette union ».

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui est la loi la plus fondamentale du Canada, dispose au paragraphe 26 de son article 91 que le mariage et le divorce sont de la compétence législative exclusive du Parlement du Canada. Par contre, le paragraphe 12 de son article 92 dispose que chaque province a la compétence législative exclusive en matière de célébration du mariage.

Alors, qui peut définir le mariage? Voilà la question.

En 1982, le gouvernement du Canada a adopté une Charte des droits et libertés, dont le paragraphe 15(1) dit:

La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

L'interprétation de ce paragraphe a été un objet de litige lorsqu'il s'est agi d'établir sa place dans la Charte et l'est encore, depuis 1982, lorsqu'on demande certains droits et bénéfices. Il faut souligner que la plupart des mots qui s'y trouvent se rapportent à des caractéristiques publiques et très visibles, susceptibles de donner lieu à de la discrimination.

La chose est différente lorsqu'on invoque des arguments fondés sur l'orientation sexuelle. Les auteurs de l'Acte de l'Amérique du

Initiatives ministérielles

Nord britannique et les législateurs de 1982 n'évoquent pas cette notion. En réalité, durant de nombreuses années après 1867, les activités homosexuelles ont été perçues comme étant contre-nature, et ont été parfois, voire souvent, interdites.

Aujourd'hui, nous nous montrons plus compréhensifs à l'égard de ceux qui éprouvent une préférence ou de l'amour à l'égard d'une personne du même sexe. Néanmoins, les préférences sexuelles d'une personne ne sont pas nécessairement une caractéristique discernable et nous n'avons aucune justification, aucune raison pour intervenir dans la vie privée des gens. Il n'en demeure pas moins que certaines personnes du même sexe souhaitent conclure un contrat légal qu'ils décrivent comme étant un mariage.

En 1995, la Cour suprême a statué, par un vote serré de cinq juges contre quatre, dans l'affaire Egan c. Canada, que les prestations de conjoint prévues dans la Loi sur la sécurité de la vieillesse devaient être également accordées aux personnes du même sexe.

Depuis 1995, les personnes du même sexe vivant en relation ont bénéficié de cette décision. Les prestations de pension de retraite, les congés pour raisons familiales et les arrangements en matière de soins de santé ont été accordés aux personnes du même sexe vivant en relation

Parallèlement, Egale et d'autres groupes ont exigé une reconnaissance officielle de ces relations et estiment que seul le terme mariage est acceptable. Grâce aux efforts de ces activistes, trois magistrats de Toronto ont statué que deux personnes du même sexe pouvaient se marier. L'Ontario et six autres provinces appuient le principe du mariage entre conjoints de même sexe.

En qualité de législateurs, il est vraiment décevant de constater que ces trois magistrats ont commis un outrage au Parlement en ne tenant pas compte du fait que le Parlement, par l'entremise du Comité permanent de la justice, tenait des audiences étendues et préparait à l'intention de la Chambre un rapport sur le mariage et sur les relations de couple. Ces magistrats ont également fait abstraction d'une motion très importante que la Chambre a adoptée en 1999, motion qui définit le mariage comme une relation entre un homme et une femme. Nombre de députés qui se sont prononcés en faveur de ce principe en 1999 siègent encore à la Chambre.

Qu'est-ce que le mariage? Pour nombre de Canadiens, il s'agit d'un sacrement. Cette mesure législative va au-delà de l'idée que notre société et que les gens de la plupart des coins du globe se font du mariage. En outre, elle met au rancart des valeurs morales et sociales qui ont cours depuis des siècles.

Est-ce que la justification de cette nouvelle définition empiète sur les droits de nos groupes religieux qui traditionnellement sont responsables de la célébration des mariages? Est-ce que l'État s'immisce dans le champs de compétence de nos leaders religieux? Bien des gens pensent que oui.

La quantité de pétitions, de lettres, de cartes, de courriels et d'appels téléphoniques nous force à reconnaître que nombre de Canadiens, probablement une majorité, sont fort indignés de ce projet de loi.

● (1520)

Nous devons répondre à des questions très précises. Qu'est-ce que le mariage? Quel est son but? Qui peut et qui ne peut pas se marier?

Le Parlement a passé en revue les conditions du mariage en 1990. Le secrétaire parlementaire l'a d'ailleurs mentionné lorsqu'il nous a exposé les raisons scientifiques et génétiques qui empêchent certains mariages, notamment entre un homme et sa soeur ou un père et sa fille.

Le projet de loi C-38 explique que les personnes qui ont des liens de parenté en ligne directe, comme des frères et des soeurs, ne doivent et ne peuvent pas se marier. Ces dispositions du projet de loi sont-elles basées sur des données scientifiques ou des jugements moraux? Il y a lieu de croire que ce soit le deuxième cas puisqu'il y a peu de chances que des personnes de même sexe mettent au monde des enfants.

D'une part, les rédacteurs de ce projet de loi se souciaient peu de la moralité dans l'établissement d'un nouveau concept du mariage. D'autre part, ils s'opposaient vivement à d'autres relations qui auraient pu être établies pour tirer des avantages.

Le mariage est une institution respectée depuis fort longtemps qui comporte des responsabilités, des obligations et des avantages précis et parfois même des conséquences. Ceux qui concluent ce contrat le font dans le cadre d'une entente légale qui tient compte du bien-être de l'autre et prévoit des responsabilités pour et envers les enfants qui naîtront de l'union.

Je crois que le Parlement ne devrait pas modifier la définition du mariage. Si nous redéfinissons le mariage et que nous détruisons ce concept séculaire, nous devrions alors adopter une forme d'union civile qui permettrait à deux personnes, quel que soit leur sexe, avec ou sans relations sexuelles, de conclure des arrangements contractuels permettant aux signataires de compter l'un sur l'autre en ce qui concerne les responsabilités et les avantages.

Le projet de loi C-38 ne ferait à peu près rien pour améliorer notre société ou promouvoir les valeurs qui renforcent sa culture. J'exhorte tous les députés à rejeter ce projet de loi et j'encourage aussi ceux qui s'inquiètent de ces conséquences à poursuivre leurs efforts en vue d'en arriver aux résultats qu'ils souhaitent par rapport à ce projet de loi.

• (1525)

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Miramichi pour la détermination avec laquelle il a défendu le mariage traditionnel. Nous avons entendu de nombreux discours à la Chambre sur le sujet, et je le remercie de s'être prononcé.

Avant d'aborder le sujet à l'étude, je voudrais parler brièvement des nominations qui ont été faites aujourd'hui au Sénat. Là encore, le premier ministre a hésité pendant des mois. Après de multiples annonces indiquant que le premier ministre était sur le point de procéder aux nominations, il a finalement agi. Il a cependant rompu la promesse de procéder à une réforme. Voilà une autre promesse que le gouvernement libéral n'a pas tenue.

Ces nominations sont une gifle pour les Canadiens qui réclamaient plus d'équité. On qualifie habituellement certains bénéficiaires de ce genre de nomination de politicards, valets et imposteurs. Malheureusement, le premier ministre a opté pour de vieux amis politiques et autres individus du genre, plutôt que de se conformer à la volonté démocratique du peuple.

Les députés et la population de l'Alberta, en particulier, ont des raisons d'être mécontents parce qu'ils ont tenu des élections afin de désigner leurs sénateurs selon un processus équitable. Le premier ministre a refusé catégoriquement de tenir compte des résultats de ces élections. En agissant de la sorte, il a insulté les Albertains et tous les Canadiens que la question intéresse.

Chose intéressante, lorsque les députés de la Saskatchewan se sont réunis pour discuter de la nomination de deux sénateurs pour notre province, ils ont constaté qu'ils n'en connaissaient aucun. Apparemment, l'un des deux a travaillé pour la glorieuse campagne des libéraux en Saskatchewan, en 2004, à l'issue de laquelle ces derniers ont perdu à peu près tous leurs comtés, sauf celui du ministre des Finances. L'une des nominations constitue sans doute la récompense du travail accompli pour ce ministre. Quoi qu'il en soit, nous nous assurerons que les libéraux aient encore moins de succès lors de la prochaine campagne électorale.

Je tenais à faire cette remarque. Il est important de rappeler que le premier ministre a, une fois de plus, détourné la démocratie et qu'il a, encore une fois, rompu une promesse.

En ce qui concerne le projet de loi C-38, je tiens à remercier toutes les bonnes gens de part et d'autre du pays qui défendent le mariage. Je tiens à remercier tout particulièrement la Defend Marriage Coalition qui s'est montrée très dynamique dans sa défense du mariage traditionnel. Comme tout le monde le sait déjà, j'appuierai la définition traditionnelle du mariage.

Je vais lire une déclaration d'un député qui, je pense, résume bien cette importante position. Il a dit:

De surcroît, de nombreux députés, reflétant l'opinion de la majorité écrasante de leurs électeurs, persistent à dire que le mariage ne peut être traité comme toute autre invention ou programme gouvernemental. Le mariage est le fondement de l'organisation sociale; il n'en est pas une conséquence. Le mariage signifie une union bien précise parmi les nombreux genres d'union que des particuliers peuvent former de plein gré: celle entre un homme et une femme, dans la poursuite de deux objectifs évidents, soit le soutien mutuel et la procréation (à l'exclusion d'une anomalie médicale ou d'une décision consciente du contraire). Les partenaires dans tout autre type de relation, par définition, ne peuvent souhaiter réaliser ces deux objectifs sans la participation directe ou indirecte d'une tierce partie.

J'appuie entièrement cette déclaration et j'aimerais que le député qui l'a faite l'appuie aussi; il est actuellement ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et a entièrement changé de position.

Je suis particulièrement exaspéré par le fait que les dirigeants du Parti libéral semblent incapables de se prononcer sur la question. De nombreux députés, il y a à peine quelques années, se disaient fortement en faveur de la définition traditionnelle du mariage; aujourd'hui, ils ont entièrement changé de cap.

J'aimerais lire quelques commentaires qu'ont fait certains ministres libéraux afin d'illustrer l'ampleur de leur indécision. Un de ceux-ci provient du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui se dit aujourd'hui opposé à la définition traditionnelle du mariage. En juillet 2003, il a dit que la majorité des membres du caucus libéral appuyaient la définition traditionnelle du mariage.

En mars 2005, il a dit : « Le tribunal a décidé, à tort, d'après moi, que la définition du mariage devait être modifiée. J'ai besoin de votre appui. » Je pense qu'il s'adressait à l'époque à un groupe confessionnel, demandant son appui afin de veiller à ce que l'erreur ne se perpétue pas. Depuis, il semble avoir changé d'avis.

En 2003, il a aussi dit à des fidèles pratiquants que le jugement de la cour légalisant le mariage entre conjoints de même sexe était une erreur et qu'il avait besoin d'aide pour la corriger. Il a aussi signalé, et la Cour suprême l'a mentionné elle aussi, qu'en n'interjetant pas appel de la décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario, le premier ministre a rompu un engagement pris envers la Chambre et le caucus libéral. Je suis de cet avis moi aussi. Je pense que le tribunal a également dit que le gouvernement s'était soustrait à ses responsabilités en n'interjetant pas appel des décisions préalablement rendues.

(1530)

D'autres ministres libéraux ont eux aussi fait valoir certains arguments qui vont dans le même sens. Je veux lire quelque chose que l'actuelle vice-première ministre a écrit en 1998. C'est très clair. Elle a dit ceci: « Aucun mariage ne peut exister entre deux personnes de même sexe. Pour nous et pour le gouvernement actuel, le mariage est une institution unique. »

Elle a ajouté ceci: « La définition de mariage est donc déjà claire dans le droit canadien et désigne une union de deux personnes de sexe opposé. Les avocats de mon ministère ont défendu avec succès ce concept de mariage devant les tribunaux et continueront de le faire. » Évidemment, elle n'a pas tenu parole, parce que ce n'est pas ce que le gouvernement a fait.

En mars 2000, elle a déclaré ceci: « Pour nous et pour le gouvernement actuel, le mariage est une institution unique. C'est exclusivement l'union d'un homme et d'une femme. » Malheureusement, elle ne tient pas le même discours aujourd'hui.

En 1999, elle a dit ceci:« L'institution du mariage revêt une grande importance pour plusieurs Canadiens et Canadiennes et la définition du mariage, telle que stipulée dans la motion du député de l'opposition, est claire en droit. »

Elle parlait d'une motion qui avait été présentée à l'époque et elle appuyait l'idée que le mariage traditionnel devait être défendu.

Dans une autre déclaration que vous avez certainement tous entendue, probablement sa déclaration la plus catégorique, elle a dit ceci: « Qu'on me permette d'affirmer une fois de plus à la Chambre que le gouvernement n'a aucunement l'intention de modifier la définition du mariage ou d'adopter une loi sur les mariages homosexuels. »

Les résultats d'un sondage rendus publics ces derniers jours nous ont appris qu'aux yeux de la population canadienne, les politiciens sont les personnes qui ont peu, voire le moins de crédibilité au Canada. Si les gens se demandent pourquoi ils devraient croire ce que disent les politiciens, c'est parce que certains d'entre eux font des déclarations comme celles-là pour ensuite faire volte-face.

D'autres députés du parti ministériel ont aussi changé leur fusil d 'épaule. Si je devais m'engager sur ce terrain, j'en aurais certainement pour beaucoup plus longtemps que les 10 minutes dont je dispose. Ce qu'il faut se demander, c'est si on peut faire confiance à ces genslà. De toute évidence, la réponse est non.

Il ne s'agissait pas seulement des ministres. Le premier ministre lui-même a tergiversé et a fait volte-face sur la question. Quand il a finalement décidé de la direction qu'il prendrait, il a décidé d'en faire une question de droits de la personne. C'est intéressant. S'il s'agissait vraiment d'une question de droits humains, on pourrait penser qu'il forcerait tout son caucus à voter avec lui ou encore leur permettrait de voter selon leur conscience. Cependant, ce n'est pas ce qu'il a fait. Il ne peut donc s'agir d'une question de droits si importante. Ce n'est peut-être qu'une quasi-question de droits, car il ne lie que le Cabinet

en libérant les simples députés. Cependant, quand ces derniers verront comment le Cabinet votera, il sauront comment voter pour protéger leur carrière.

On ne peut vraiment pas parler de liberté dans les rangs d'en face. Nous sommes heureux, de ce côté-ci, d'être libres et de pouvoir voter selon la volonté de nos électeurs.

Je viens d'entendre un député du NPD dire que la majorité de ses électeurs ne l'appuyait pas sur cette question, mais que cela n'était pas grave, car il voterait contre eux de toute façon. En toute logique, il faut espérer pour lui qu'il feront preuve du même enthousiasme à son égard lors de la prochaine élection.

Je suis vraiment préoccupé par certaines des remarques faites par le ministre des Affaires étrangères à la fin-décembre. Il a essentiellement dit aux Églises et aux fidèles qu'ils devraient se retirer de ce débat. Je ne suis vraiment pas d'accord avec lui. Il disait en fait que la séparation de l'Église et de l'État était une invention merveilleuse, mais il ne comprenait manifestement rien à ce qu'il disait. La séparation de l'Église et de l'État signifie bien entendu que l'État ne permettra pas à une Église en particulier de devenir la religion d'État. Cela ne signifie pas que les fidèles ne peuvent avoir d'opinions et qu'ils ne peuvent participer aux tribunes publiques et discuter de ces opinions.

Il était aussi inquiétant d'entendre le leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes déclarer que si les commissaires aux mariages ne s'acquittaient pas de leurs fonctions, ils devraient faire l'objet d'un blâme et de sanctions. Je m'inquiète énormément de l'attitude du gouvernement à l'égard des libertés religieuses. Le gouvernement dit souvent que cette question est une question de droits humains alors que, d'autre part, il ne semble pas du tout intéressé à protéger les libertés religieuses.

J'aimerais avoir plus de temps pour intervenir aujourd'hui, mais je terminerai en citant les propos qu'a lus le juge LaForest dans la décision Egan. Il a dit:

Le mariage est depuis des temps immémoriaux fermement enraciné dans notre tradition juridique, qui elle-même est le reflet de traditions philosophiques et religieuses anciennes. Mais la véritable raison d'être du mariage les transcende toutes et repose fermement sur la réalité biologique et sociale qui fait que seuls les couples hétérosexuels ont la capacité de procréer, que la plupart des enfants sont le fruit de ces unions et que ce sont ceux qui entretiennent ce genre d'union qui prennent généralement soin des enfants et qui les élèvent. Dans ce sens, le mariage est, de par sa nature, hétérosexuel. On pourrait le définir sur le plan juridique de façon à y inclure les couples homosexuels, mais cela ne changerait pas les réalités biologiques et sociales qui sous-tendent le mariage traditionnel.

Du fait de son importance, le mariage peut à bon droit être considéré comme primordial pour la stabilité et le bien-être de la famille; à ce titre... le législateur peut fort bien accorder un soutien particulier à cette institution.

• (1535

Nous prions seulement que le gouvernement libéral, qui fait fausse route, entendra et appliquera enfin ces propos.

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur et un plaisir pour moi que de prendre la parole aujourd'hui en faveur du projet de loi C-38. Je comprends certes les préoccupations de nombre de députés, préoccupations de nature émotive qui concernent le mariage et sa variante civile dont nous discutons aujourd'hui.

Si on examine de près la nature du mariage, on se rend compte qu'il se compose de quatre éléments. Il y a bien sûr la conception juridique du mariage. Puis il y a les conceptions sociale et traditionnelle du mariage. Enfin, il y a la conception religieuse du mariage. Ce sont là les quatre éléments.

Aujourd'hui, nombre d'entre nous ont des amis qui ne connaissent qu'un des aspects du mariage, l'aspect juridique. Anciennement, il y avait des mariages qui étaient célébrés devant un magistrat. Les gens se mariaient devant un juge. Il n'y avait pas de mariage à l'église, mais ils étaient considérés comme mariés. Nous savons que, pendant très longtemps, bien des gens se sont mariés de cette façon.

Ils voulaient se marier ainsi, sans recourir à la cérémonie religieuse, parce qu'ils croyaient dans les concepts social et traditionnel du mariage, où ils déclarent à leurs proches et à leurs amis — et à la société en général — vouloir s'unir pour la vie et cimenter leur union. Ils pouvaient aussi, par la même occasion, obtenir toutes les considérations juridiques liées au mariage.

Nous savons donc que le mariage peut exister dans notre pays et ailleurs dans le monde sous son seul aspect juridique. Je dirais que c'est de cela dont on parle aujourd'hui. Examinons l'aspect juridique du mariage.

Les historiens nous disent qu'en l'an 2 ou 1 avant Jésus-Christ, en vertu du droit romain, le mariage n'était qu'une relation contractuelle entre deux personnes, un homme et une femme. Le mariage ne se contractait qu'au sein des familles très riches, et assurait que les biens et les terres restent dans les mains des familles intéressées, lesquelles s'entendaient sur le partage.

Le mariage assurait en outre la transmission des biens aux héritiers des époux, car, comme on le sait, à cette époque, nombre d'enfants n'étaient pas légalement ceux des deux époux. Ils ne voulaient pas que les enfants bâtards, comme on disait à l'époque, mettent la main sur les biens. C'était purement un contrat juridique.

Nous savons également qu'en l'an 1 avant J.-C., 100 ans plus tard, la loi civile romaine permettait à des couples homosexuels de signer ce même contrat conjugal.

J'aimerais aborder le fait que l'aspect juridique du mariage prend sa source dans le domaine purement juridique. Plus tard, si nous voulons nous pencher sur l'aspect religieux du mariage, nous pourrons jeter un coup d'oeil au Concile de Trente. Ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse savent que le Concile de Trente représente au moins 24 conciles qui se sont déroulés entre 1545 et 1563. Lors du 24^e Concile de Trente, la composante religieuse du mariage a été officialisée. On a alors proposé que le mariage devrait être l'union religieuse d'un homme et d'une femme. Cela ne s'est produit qu'au 24^e Concile de Trente.

Je veux cependant parler de l'institution juridique du mariage, car c'est ce dont il est question aujourd'hui. Nous la percevons comme une entité distincte, alors qu'en fait, l'institution juridique du mariage a connu sa plus importante évolution au cours des XIX^e et XX^e siècles. En ce qui nous concerne, observons l'évolution du mariage juridique uniquement au Canada.

La première loi sur le mariage, édictée en 1793, émanait de l'Église anglicane. Donc, seuls les prêtres anglicans avaient le pouvoir de célébrer les mariages. C'est en 1798 que les Presbytériens et les Calvinistes ont obtenu le droit de se marier. Par contre, à l'époque, les Autochtones étaient considérés comme non chrétiens et n'avaient donc pas le même droit. En 1929, le mariage s'est étendu aux autres confessions religieuses. Par contre, ce n'est qu'en 1821 que les Juifs ont obtenu le droit légal de se marier en Ontario, sous les auspices d'un rabbin ou de toute autre façon.

En 1882, le Parlement a de nouveau abordé la question de l'institution juridique du mariage. Le débat portait, à l'époque, sur la volonté d'un homme de se marier avec la soeur de sa femme décédée. J'aimerais attirer l'attention des députés aux arguments présentés.

L'évêque de la Nouvelle-Écosse a évidemment cité bon nombre de textes bibliques et a déclaré que si on permettait à un homme de se marier avec la soeur de sa femme décédée, cela mènerait à la polygamie, puisqu'il voudrait éventuellement se marier avec toutes ses soeurs.

● (1540)

Voilà ce qu'on disait en 1882, et, 200 ans plus tard, les mêmes arguments reviennent et nous entendons les mêmes rengaines. Aucune des conséquences dont on nous menaçait en 1882 si un homme épousait la soeur de sa femme décédée ne s'est matérialisée.

En 1925, seul le mari pouvait obtenir le divorce pour adultère sans produire de preuve. La femme devait donner des preuves. Même à l'époque, le mariage n'était pas un contrat égalitaire.

En 1950, le mariage est devenu une simple cérémonie civile devant des juges ou d'autres autorités. En Ontario, ce fut la fin du monopole religieux du mariage.

En 1970, il était toujours légal que le mari viole sa femme s'ils étaient légalement mariés.

L'enjeu, ici, c'est l'évolution des lois sur le mariage. Ce que je dis, c'est que les lois ont évolué pour corriger des injustices. C'est toujours pour cette raison qu'elles continuent d'évoluer.

Aux États-Unis, il existait des lois interdisant le métissage. En 1967, la Virginie a été le premier État à corriger cette injustice. Dans l'affaire opposant Loving à l'État de Virginie, on a statué que deux personnes de races différentes pouvaient se marier. Les députés seront sans doute étonnés d'apprendre que c'est seulement en 2000 que l'Alabama, bon dernier, a aboli ces lois. Jusque-là, les mariages interraciaux étaient illégaux dans cet État.

En esquissant cette évolution des idées, je voudrais faire comprendre à la Chambre que ce dont il s'agit ici, c'est de réparer des injustices ancrées depuis deux siècles dans toute la notion de mariage au sens juridique. Nous tendons aujourd'hui à dire que notre Charte, dans sa complexité, a ceci de splendide qu'elle vise à concilier la notion d'égalité aux yeux de la loi et les réalités que sont le sentiment religieux, la tradition, etc.

La Charte a été conçue de telle sorte que la composante juridique du mariage puisse être étendue aux groupes minoritaires, en vertu des droits à l'égalité, tout en laissant aux religions la possibilité d'avoir leurs propres lois ou dogmes et de prendre leurs propres décisions.

Comme je l'ai dit, et comme je le répéterai aux députés, j'ai beaucoup d'amis, comme les autres députés aussi, certainement, qui se sont mariés civilement et non religieusement. Voilà de quoi il s'agit ici.

Les Églises décideront qui elles veulent marier, mais l'État dit qu'il ne peut, étant donné les dispositions de la Charte sur l'égalité, priver un groupe minoritaire, qu'il nous plaise ou non, d'une institution juridique, sociale et traditionnelle importante.

C'est fondamentalement là l'objet de notre débat d'aujourd'hui. Nous parlons donc des droits des minorités. Nous savons que le Conseil national des Canadiens chinois, qui appuie les mariages entre conjoints de même sexe, se fonde sur ces principes simples. Faisant partie d'un groupe minoritaire, ses membres craignent que, si nous commençons à dire qu'il est acceptable d'exercer de la discrimination à l'égard d'un groupe minoritaire, nous pourrions ainsi amorcer un processus de discrimination à l'égard d'autres groupes minoritaires.

Notre histoire nous prouve que nous avons déjà refusé ici au pays l'application régulière de la loi et l'accès aux institutions juridiques à certains groupes minoritaires pour différentes raisons. Rappelonsnous qu'il y a à peine 50 ans, les Chinois étaient incapables de faire venir leur femme au pays et de se marier et que les Japonais et les Ukrainiens ont été internés dans des camps sans avoir droit à l'application régulière de la loi.

Il est question ici de changement de la voie légale. C'est de cela que nous parlons, c'est-à-dire l'accès aux institutions juridiques canadiennes qui ne devrait pas être refusé à un groupe minoritaire.

Une dernière brève observation avant de terminer. Il y a un groupe dont personne n'a vraiment parlé si ce n'est pour dire que le concept du mariage est lié à l'idée des enfants. Il est vrai que le mariage vise la procréation. Je tiens à dire à la Chambre que les homosexuels peuvent aussi avoir des enfants aujourd'hui parce qu'ils ont accès à l'insémination artificielle. J'ai eu des patientes lesbiennes qui sont devenues enceintes, qui ont eu une grossesse tout à fait normale et qui ont mis un enfant au monde comme toutes les femmes hétérosexuelles. Nous savons que les couples hétérosexuels ont recours aux mêmes techniques pour avoir des enfants s'ils ne sont pas capables de procréer autrement.

Ce que je veux dire, c'est qu'en refusant aux conjoints de même sexe qui ont des enfants de se marier, nous faisons de leurs enfants des jeunes de seconde zone. Le temps où des enfants naissaient dans l'illégalité et étaient considérés comme des bâtards qui n'avaient aucun droit est finalement révolu. Nous sommes toutefois en train de créer une autre catégorie d'enfants. Les enfants d'un couple homosexuel ne seront pas égaux aux enfants d'un couple hétérosexuel aux yeux de la loi parce que leurs parents ne pourront pas se marier, même si les deux couples ont eu recours aux mêmes techniques de reproduction pour mettre ces enfants au monde.

• (1545)

Tout ce que je veux dire, c'est qu'il s'agit là d'une question de justice et d'égalité aux termes de la loi. Je tiens à défendre farouchement ce point. Je crois que les gens qui se préoccupent de l'égalité seront d'accord avec moi à ce sujet.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, c'est effectivement un grand honneur. J'aimerais bien que nous ne soyons pas ici aujourd'hui pour débattre de ce qui nous paraissait si évident il y a quelques années à peine, à savoir la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme. C'était si élémentaire qu'on n'en parlait même pas, par opposition à notre discussion d'aujourd'hui.

Comme le font beaucoup d'autres, je vais énoncer quelques motifs tout à fait irréfutables, profonds et de grande portée qui sous-tendent mon appui à cette définition, parce que le projet de loi nous donne l'occasion de regarder plus loin que le bout de notre nez et de penser aux années qui viennent, et plus loin encore, pour le bien de la société. Nous ne pouvons faire de la société un gigantesque laboratoire social.

D'abord et avant tout, je vais appuyer le mariage hétérosexuel traditionnel. Comme vient de le laisser supposer la députée et à l'instar de nombreux autres députés, je vais l'appuyer dans l'intérêt des enfants, parce qu'ils sont les membres les plus vulnérables de la société. Ils doivent occuper la première place dans notre esprit lorsque nous tenons des débats comme celui-ci. Ils ont besoin que les deux parents, l'homme et la femme, s'occupent d'eux et soient des modèles de comportement pour eux.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dispose à l'article 7 que l'enfant a le droit de « connaître ses parents et d'être élevé par eux. » Dans cette partie de la convention de l'ONU, l'article 7 constitue à l'évidence une allusion à un homme et une femme, et représente l'interprétation normale du rôle parental. Il s'agit du droit de l'enfant « de connaître ses parents et d'être élevé par eux. »

Ni la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, ni la Convention européenne des droits de l'homme n'ont décrété que le mariage homosexuel est un droit fondamental. Nous devons démystifier cela. Nous devons déclarer avec insistance que ce n'est pas un droit fondamental. Les cours suprêmes des autres pays n'ont pas jugé que c'était un droit fondamental et aucun des pays qui a mis en oeuvre des scénarios relatifs au mariage entre conjoints de même sexe ne l'a fait. Aucun pays au monde n'a eu l'effronterie de dire que le mariage homosexuel est un droit fondamental. Cela relève d'une politique sociale publique, si on veut parler de cela avec honnêteté, et, selon moi, d'une très mauvaise politique.

Seul le gouvernement canadien, seul le gouvernement libéral, a employé l'argument stupide voulant que ce soit un droit fondamental. Personne d'autre au monde n'a fait cette assertion ridicule. Toutefois, j'ai fait une petite digression.

L'article 3 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant dit:

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Au bout de plus de 10 000 études, on conclut que les intérêts des enfants sont bien servis lorsqu'ils sont élevés par une mère et un père aimants et dévoués qui sont ses parents biologiques et qui sont donc à l'origine de leur existence dans ce monde. On peut faire valoir les arguments de l'insémination artificielle et de la reproduction assistée et d'autres arguments du genre, mais il faudra toujours un homme et une femme, un spermatozoïde et un ovule, pour concevoir un enfant. Les études démontrent toutes très clairement que les intérêts des enfants ne peuvent être mieux servis que lorsqu'ils sont élevés par ceux qui les ont fait naître.

Après avoir passé 20 ans à étudier les effets de la structure familiale sur les enfants, les professeurs McLanahan et Sandefur de l'Université du Wisconsin concluent, dans leur ouvrage très exhaustif intitulé « Growing up With a Single Parent: What are the Costs? », que, si on leur demandait de concevoir à partir de zéro un système pour veiller à ce qu'on réponde bien aux besoins fondamentaux d'un enfant, ils proposeraient l'idéal du couple parental hétérosexuel. Voici ce qu'ils disent à cet égard:

Le lien biologique des deux parents avec l'enfant augmenterait la probabilité que les parents s'identifient à lui et soient prêts à faire des sacrifices pour lui [...]

Leur sang coule dans les veines de l'enfant. Il est leur chair et provient de leur union. Par conséquent, ils sont plus enclins à s'en occuper et à l'aider à grandir.

Si l'on jette un autre coup d'oeil à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, on constate que, selon l'article 7, l'enfant a « le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux ».

À cet égard, un professeur d'éthique, Mme Margaret Somerville, dit ce qui suit:

[...] Je crois qu'un enfant a besoin d'une mère et d'un père et, à moins qu'il y ait de bonnes raisons de faire autrement, il devrait être élevé par sa mère et son père biologiques. On constate chez tout être humain un besoin profond de connaître ses origines. Ce besoin est particulièrement évident lorsqu'un enfant adopté manifeste un intense désir de retrouver ses parents naturels. Dernièrement, ce même désir s'est manifesté chez des enfants nés d'un donneur de sperme ou d'une donneuse d'ovule.

Ces enfants font des pieds et des mains pour retrouver leurs parents naturels ou, autrement dit, leurs parents biologiques.

En définissant l'institution du mariage comme l'union d'un homme et d'une femme, nous prenons acte des besoins innés et naturels des enfants et nous veillons à ce que ces besoins soient comblés.

(1550)

Selon un nouveau rapport, le mariage est en voie d'extinction en Norvège, en Suède et au Danemark. Le célèbre auteur Stanley Kurtz a étudié les tendances au niveau du mariage, du divorce et de l'éducation des enfants dans ces trois pays scandinaves. Il a conclu que l'institution du mariage est en train d'être délaissée et remplacée par la cohabitation et par diverses autres structures familiales. Il a dit que, dans les années 1990, l'augmentation du nombre de familles fragiles dû à la cohabitation et au fait d'avoir des enfants en dehors des liens du mariage a entraîné une hausse significative du pourcentage de familles dissoutes en Scandinavie.

Alors que le nombre d'enfants nés en dehors des liens du mariage augmente de façon fulgurante et que les autres structures familiales deviennent la norme, l'institution du mariage est en déclin constant. Selon Stanley Kurtz, l'acceptation du mariage entre conjoints de même sexe dans ces pays est peut-être le symbole le plus marquant de la mort de cette institution, parce que cette reconnaissance renforce le fossé culturel entre le mariage et la condition parentale. Ces trois nations, le Danemark, la Norvège et la Suède, ont légalisé de facto les mariages gais entre 1980 et 1994. Kurtz conclut que ce qui s'est passé en Scandinavie confirme que le fait de redéfinir le mariage de façon à inclure les couples de même sexe mine incontestablement cette institution.

Nous devons appuyer fermement le mariage traditionnel entre hétérosexuels pour le bien-être des enfants, parce que ceux-ci représentent l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous sommes tous ici. C'est la raison pour laquelle, en tant que société, nous prenons diverses mesures. J'imagine que l'on pourrait dire que c'est pour le bien-être des générations futures, des enfants de l'avenir, mais c'est aussi au nom de la liberté d'expression.

Un ministre s'en est pris aux églises parce qu'elles sont intervenues dans le débat sur le projet de loi sur le mariage civil. Il a parlé de cette chose merveilleuse qu'est la séparation de l'Église et de l'État — et c'est effectivement une bonne chose — mais il a fait preuve d'une ignorance crasse quant à l'origine de cette notion. Cette notion vient des États-Unis d'Amérique et date de l'époque où Thomas Jefferson a répondu à des personnes, des baptistes en fait, qui lui demandaient si les congrégationalistes allaient être reconnus comme l'Église d'État aux États-Unis.

Jefferson leur a répondu que l'administration fédérale ne favoriserait pas les congrégationalistes au détriment de quelque autre groupe religieux ou secte au pays. Il voulait leur donner l'assurance que l'État n'allait pas s'imposer à l'Église. Cette déclaration ne signifiait absolument pas que l'Église ou des membres de celle-ci ne pouvaient s'amener et participer au débat sur la place publique. C'était plutôt une déclaration portant que le gouvernement n'allait pas s'imposer à des personnes et à des églises.

Le ministre a fait preuve d'une grande ignorance, tout comme d'autres, que ce soit sciemment ou, peut-être, en faussant les faits pour étayer son point de vue.

Le ministre de la Justice a aussi évoqué la possibilité d'avoir une mesure législative visant à empêcher une personne à l'extérieur du pays de participer au débat actuel sur le mariage. Encore une fois, le gouvernement essaie d'étouffer la liberté d'expression dans le débat qui nous occupe.

Avec la légalisation du mariage homosexuel, je crains vraiment que toutes les écoles publiques du pays ne soient obligées d'enseigner que les couples homosexuels constituent l'équivalent moral des couples hétérosexuels traditionnels. Nous le voyons déjà. Un bon exemple est celui des pressions exercées dans votre propre province, monsieur le Président. Je parle des écoles de Surrey, en Colombie-Britannique, qui ont dû livrer un long combat judiciaire sur cette question relativement au programme scolaire. Ces écoles ont été forcées et contraintes d'avoir dans le système public des manuels assimilant les relations entre hommes ou entre femmes aux relations conjugales hétérosexuelles. Les auteurs de récits destinés à de jeunes enfants fréquentant l'école primaire et la maternelle pourraient être obligés d'accorder le même traitement et autant d'importance à ces arrangements particuliers, et de dire que les couples homosexuels sont équivalents aux couples mariés hétérosexuels. C'est aussi une question de liberté d'expression, de liberté de religion et de liberté de conscience.

Nous Canadiens croyons-nous vraiment que le gouvernement libéral va protéger la liberté de religion et la liberté de conscience, alors que, il y a quelques années à peine, la vice-première ministre et le premier ministre ont assuré aux Canadiens qu'ils n'avaient absolument pas l'intention de modifier la définition du mariage? En fait, c'est précisément ce qu'ils ont fait. Ils ont renié leur promesse. Promesse faite, promesse non tenue.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire, mais je dirai que ce n'est pas seulement une question de liberté de religion et de liberté de conscience, mais aussi une question d'intégrité et d'honnêteté de la part des personnalités publiques. Les membres du gouvernement, en particulier la vice-première ministre, mais d'autres aussi, ont fait des déclarations publiques contradictoires et hypocrites absolument scandaleuses. Ils ont dit qu'ils protégeraient les mariages hétérosexuels traditionnels et ils ont ensuite fait un virage à 180 degrés; ils affirment maintenant que cela n'a pas d'importance, que c'est du passé, que c'est le présent qui compte, et ils vont y porter atteinte directement.

● (1555)

Pour ces motifs, nous devons confirmer la valeur du mariage traditionnel et protéger le mariage hétérosexuel pour le bien de la société dans les années à venir.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 38 du Règlement, j'ai le devoir de faire savoir à la Chambre que les sujets qui seront abordés ce soir à l'heure de l'ajournement sont les suivants: le député de Louis-Saint-Laurent, les affaires autochtones; le député d'Elgin—Middlesex—London, le Programme de commandites.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-38, sur le mariage civil, au nom des électeurs de Fleetwood—Port Kells.

Tout d'abord, je dirai que je suis fière d'appartenir à un parti qui laissera ses membres libres de voter selon leur conscience, et pas comme le chef ou le whip l'ordonne. Pour les députés de mon parti, le vote sur et important projet de loi sera libre.

Je trouve inacceptable, dans une démocratie parlementaire, qu'un premier ministre force les membres de son Cabinet à voter en faveur d'une mesure qu'ils n'approuvent peut-être pas. Il faut laisser tous les députés voter comme le leur dicte leur conscience ou comme le souhaitent les électeurs de leur circonscription sur cet important sujet. J'exhorte le premier ministre à rappeler son whip et à laisser les membres de son Cabinet s'exprimer librement et à voter avec dignité, comme ils le veulent.

Personnellement, je voterai contre le projet de loi C-38, dit projet de loi sur les mariages homosexuels. Le premier ministre s'est converti à la dernière heure à la cause des mariages homosexuels. Beaucoup de Canadiens se souviendront que, en 1999, le gouvernement avait appuyé une motion du Parti réformiste disant que le mariage devait demeurer l'union légitime d'un homme et d'une femme. Cette motion avait facilement été adoptée par un vote de 216 contre 55. La très grande majorité des députés libéraux, y compris Jean Chrétien et le premier ministre actuel, avaient voté en faveur de la motion. L'actuelle vice-première ministre aussi avait assuré aux Canadiens que le gouvernement n'avait pas l'intention de changer la définition du mariage ou d'adopter une loi sur les mariages entre personnes de même sexe. Ils ont vite oublié leur promesse.

Plutôt que d'adopter dès le départ une position pour ou contre ces mariages et de régler la question au Parlement, où la décision aurait dû être prise après un large débat public, les libéraux ont constamment éludé la question jusqu'à ce qu'elle se retrouve devant les tribunaux. C'est bien sûr la façon libérale de faire les choses.

Les tribunaux ont offert aux libéraux un prétexte bien pratique pour éviter les questions controversées. Les libéraux reportent sans cesse l'examen des questions tant que les tribunaux ne les tranchent pas. Ils reprochent ensuite aux juges de les avoir contraints à adopter des modifications législatives controversées.

Dans une démocratie véritable, les tribunaux ne légifèrent pas. La fonction législative y est l'apanage exclusif des représentants élus du peuple.

Les libéraux prétendent que les tribunaux ne leur ont laissé d'autre choix que celui de présenter une mesure législative sur le mariage entre personnes de même sexe. Balivernes! Sur cette question, la Cour suprême a refusé de servir d'instrument politique et de jouer le jeu libéral. Elle a laissé au Parlement le soin de décider de la légalisation des mariage gais. La Cour a conforté le Parti conservateur dans la position qu'il a toujours adoptée, à savoir qu'il revient au Parlement de se prononcer sur des questions de politique sociale aussi fondamentales.

La reconnaissance juridique des mariages entre personnes de même sexe n'a abolument rien à voir avec la Charte des droits. Elle à tout à voir par contre avec le fait d'avilir ou de diluer les valeurs traditionnelles liées à ce qui est un sacrement ou un engagement religieux.

Le débat a trait aux valeurs familiales, aux institutions religieuses, aux cellules familiales et à la procréation. Le mariage est l'union volontaire entre un homme et une femme. Il est fondé sur l'amour, la satisfaction réciproque et la procréation. Aucune institution humaine n'a plus de permanence que l'union d'un homme et d'une femme.

Je n'empêcherai pas deux adultes de même sexe de choisir de vivre ensemble comme partenaires. Je m'oppose énergiquement, par contre, à ce que l'on appelle une telle union un mariage. Ce n'est pas un mariage. Il s'agit d'une union, légale ou autre, entre deux adultes consentants, ni plus, ni moins.

Le gouvernement libéral a décidé qu'il était prioritaire de modifier la définition traditionnelle du mariage. Or, en tentant de transformer la signification du mariage, on mine la famille, déjà soumise dans notre société à des tensions considérables.

● (1600)

Le mariage comporte quatre conditions fondamentales universelles et intemporelles. On ne peut contracter un mariage si on est déjà marié, on ne peut épouser qu'une personne du sexe opposé, on doit respecter l'âge minimum prescrit et on ne peut se marier avec un parent proche. Ces conditions sont ancrées dans la moralité et dans la loi. Cette stabilité est nécessaire dans un monde en évolution, mais les libéraux veulent nous l'enlever.

Le gouvernement veut faire croire aux Canadiens qu'il y a deux types de mariage: le mariage civil et le mariage religieux. Ils font preuve de malhonnêteté intellectuelle. Le mariage est le mariage, peu importe le qualificatif qui l'accompagne. Qu'un prêtre ou qu'un juge préside à la cérémonie, le sens du mariage ne change pas.

Le gouvernement essaie de modifier la définition du mariage pour tous. Ainsi, celui-ci ne sera plus le symbole de la relation fondamentalement procréative entre un homme et une femme. Il ne fera que consacrer un engagement et l'amour que deux personnes ont l'une pour l'autre. Pourquoi ne pas maintenir la définition traditionnelle du mariage et ne pas créer une autre institution pour les unions qui ne sont pas basées sur la procréation?

On aurait ainsi une solution canadienne, un compromis entre deux extrêmes. D'autres pays, notamment la France sous un gouvernement socialiste, ont choisi une telle solution.

Le Parti conservateur croit qu'une solution de rechange au mariage serait appropriée. Les unions civiles permettraient à l'État de reconnaître les relations entre deux partenaires homosexuels ou hétérosexuels, et le mariage continuerait d'être ce qu'il est depuis des centaines d'années aux quatre coins du monde. De plus, cette solution a l'heur de plaire à une majorité de Canadiens.

Je ne crois pas les libéraux lorsqu'ils soutiennent que cette mesure n'aura pas d'effet sur la liberté de religion, et ce n'est pas seulement parce que la Cour suprême a statué que le gouvernement fédéral n'avait pas de contrôle sur la question. Après tout, c'est le gouvernement actuel qui a promis de maintenir la définition traditionnelle du mariage, il y a cinq ans. De toute évidence, le gouvernement suit la tendance à la mode et il mise peu sur les croyances et les valeurs traditionnelles.

Les libéraux ont montré un intérêt mitigé dans la protection des droits religieux. En 2003, ils ont refusé d'appuyer les amendements à la mesure législative concernant les crimes motivés par la haine qui auraient assuré la protection de l'expression religieuse. Le printemps dernier, afin de tâter le terrain pour voir si le fanatisme religieux serait efficace en tant que stratégie électorale, ils ont sondé les Canadiens en leur demandant s'ils voteraient pour les conservateurs s'ils savaient que ceux-ci étaient passés sous l'emprise de l'église évangélique.

Le ministre des Affaires étrangères a dit récemment que les Églises devraient se retirer du débat sur le mariage entre personnes du même sexe. Regardons les arguments du premier ministre et ses accusations contre ceux qui appuient le mariage traditionnel. Il nous traite d'intolérants et de bornés. S'il est sincère et s'il ne s'agit pas simplement de politicaillerie mesquine, il doit donc voir les institutions religieuses comme des enclaves d'intolérance.

Combien de temps faudra-t-il aux tribunaux et aux libéraux pour essayer d'imposer des changements à ces institutions? Il n'y a pas un grand saut à faire pour imaginer les Églises faire l'objet de poursuites, dans un avenir rapproché, parce qu'elles sont contre les homosexuels, et être forcées de marier des personnes du même sexe.

Nous verrons peut-être certains groupes exercer des pressions énormes pour que les Églises, les confessions religieuses et les organisations qui refusent d'accepter l'homosexualité se voient retirer leur exonération d'impôt. La Commission des droits de la personne de la Colombie-Britannique est déjà saisie d'une affaire dans laquelle un couple de lesbiennes soutient avoir fait l'objet de discrimination parce que les Chevaliers de Colomb, une organisation catholique, a annulé leur réception de mariage qui devait avoir lieu dans leur salle.

Le processus est enclenché et nous devons y mettre fin avant que cela ne devienne impossible. C'est pourquoi le Parlement doit prendre des mesures immédiatement pour protéger et affirmer la liberté de religion au Canada.

Les électeurs de Fleetwood—Port Kells, que je représente, m'ont fait savoir clairement de quelle façon ils voulaient que je vote sur le projet de loi C-38. Un lundi matin, j'ai allumé mon ordinateur au bureau et il y avait plus de 1 400 courriels au sujet du mariage entre personnes du même sexe. Seulement trois ou quatre des auteurs de ces messages étaient en faveur du projet de loi. Tous les autres s'y opposaient. Et tout cela en une seule journée.

J'ai aussi tenu des assemblées publiques pour discuter de cette question, j'ai fait des sondages et j'ai exprimé clairement mon opinion sur le mariage durant la campagne électorale de 2004. Je crois que le caractère unique de l'institution du mariage devrait être fortement respecté et reconnu par la loi.

● (1605)

Je voterai donc pour qu'on garde la définition traditionnelle du mariage parce que c'est la politique de notre parti. C'est ce que veulent mes électeurs, et je crois que c'est la bonne chose à faire.

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je sers mes électeurs depuis huit ans et j'ai pris la parole dans cette illustre enceinte à des centaines de reprises sur de nombreux sujets. Le projet de loi C-38 que nous étudions actuellement porte sur un sujet extrêmement important, sinon le plus important que j'aie eu à étudier. C'est également celui qui a suscité le plus grand nombre de réactions de la part de mes électeurs et de Canadiens à la grandeur du pays. Aussi, je suis très heureux de faire part de mes commentaires et réflexions à la Chambre.

Le projet de loi présenté par le premier ministre et le gouvernement libéral minoritaire, afin de remplacer la définition traditionnelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme, par l'union de deux personnes, modifiera fondamentalement, s'il est adopté sans amendement, l'un des fondements de notre société, à savoir la famille traditionnelle.

Le seul dépôt de ce projet de loi a créé des problèmes, au sein des familles comme dans les collectivités. Je vais relater quelques incidents auxquels j'ai été mêlé; cela permettra de mieux comprendre pourquoi je dis que ce projet de loi crée des problèmes. J'expliquerai ensuite pourquoi j'estime, comme d'autres, qu'il existe des solutions plus adéquates.

Depuis que je représente Lethbridge à la Chambre, j'ai toujours appuyé la définition traditionnelle du mariage, qui est l'union d'un homme et d'une femme. Toutefois, je crois aussi que les personnes qui choisissent une autre voie ont aussi des droits. Les problèmes surgissent lorsque les intérêts opposés, dans un cas donné, sont polarisés et qu'on ne parvient pas à trouver un juste milieu.

La façon dont le gouvernement est déterminé à agir ne fait qu'exacerber la situation, parce qu'il ne veut faire aucune concession. Je crois qu'une majorité de Canadiens préfèrent une solution modérée à la rigidité et à l'inflexibilité des libéraux.

Ma première expérience personnelle dont je veux parler est survenue il y a environ un an, peu après la distribution, dans ma circonscription, d'un envoi collectif où j'expliquais mon appui à la famille traditionnelle et à la définition traditionnelle du mariage. Un certain nombre de couples gais et d'autres personnes se sont alors présentés à mon bureau pour discuter de ma position et pour me faire part de leurs inquiétudes au sujet de certains de mes commentaires.

Certaines de ces personnes sont des amis que je connais depuis de nombreuses années et elles jouent un rôle actif au sein de la communauté. D'autres me rencontraient pour la première fois. Ces gens m'ont fait part de leurs préoccupations au sujet de certains de mes commentaires et m'ont expliqué que mes propos pourraient être utilisés de façon préjudiciable. Je leur ai assuré que je n'avais l'intention de nuire à personne.

Ils voulaient aussi me faire savoir qu'il étaient engagés dans des relations importantes. Ils savaient que je ne changerais pas de position à l'égard de la définition du mariage, mais ils se sentaient obligés de me faire connaître leur point de vue. Nous avons pu avoir un dialogue significatif, franc et respectueux. J'ose espérer que nous nous sommes quittés avec une meilleure compréhension de nos points point de vue respectifs. En tout cas, c'est le cas en ce qui me concerne.

L'autre incident dont j'aimerais parler est survenu chez moi, autour de la table de la cuisine. Dans le Sud de l'Alberta, comme dans la plupart des régions du Canada, j'imagine, nombre de discussions importantes ont lieu autour de la table.

Un ami que je connais de très longue date, en l'occurrence un homme d'affaires qui a bien réussi, un fervent partisan des activités communautaires, un époux, un père, un grand-père et un chrétien pratiquant, m'a téléphoné pour me dire qu'il aimerait arrêter chez moi pour que nous trouvions des idées pour empêcher les libéraux de modifier la définition traditionnelle du mariage. Il est venu et nous avons envisagé divers scénarios possibles, soit pour améliorer le projet de loi, soit pour le faire rejeter.

Il me parlait et il s'est arrêté un moment, les larmes aux yeux, et il a commencé à me raconter comment cette question tourmentait sa famille. Un de ses enfants avait décidé d'appuyer le mariage entre conjoints de même sexe et lui, son père, essayait de comprendre pourquoi. L'émotion l'a empêché de continuer son histoire. Il n'arrivait pas à comprendre pourquoi le premier ministre et le gouvernement libéral faisaient cela à sa famille.

Comme la plupart des Canadiens, cet homme est très sincèrement convaincu que la définition du mariage doit demeurer l'union d'un homme et d'une femme, mais il ne ressent pas pour autant d'animosité à l'égard des couples homosexuels. Cependant, il ne comprend pas pourquoi les libéraux tiennent tellement à aller de l'avant au sujet de cette question alors que tant d'autres problèmes importants nécessitent l'attention du Parlement. Il n'arrive pas à comprendre pourquoi on ne peut faire un compromis satisfaisant pour la majorité des Canadiens.

Ce ne sont là que deux exemples de positions divergentes qui coexistent au Canada et que j'ai eu l'occasion de découvrir au cours des derniers mois, à l'instar des autres députés fédéraux, je crois.

Pour tous ceux dont j'ai entendu les opinions diamétralement opposées et pour tous les Canadiens qui cherchent un compromis, je demande aux députés d'examiner les amendements proposés par le chef du Parti conservateur du Canada. S'il nous faut nous engager dans cette voie, faisons alors un compromis raisonnable qui ne désavantage personne.

Le Parlement est entièrement habilité à adopter de telles modifications parce que la Cour suprême a non seulement refusé de se prononcer quant à la constitutionnalité du mariage traditionnel, mais elle a clairement précisé qu'il incombait au Parlement de décider de cette question importante

(1610)

Le ministre de la Justice et le premier ministre induisent les Canadiens en erreur lorsqu'ils promettent de protéger la liberté religieuse. Ils savent très bien que la Cour suprême a déjà déclaré que les dispositions de l'avant-projet de loi concernant le droit des autorités religieuses de refuser de célébrer des mariages ne rentrent pas dans la compétence du Parlement fédéral, qu'il s'agisse de la common law fédérale ou de lois écrites fédérales.

Le ministre fédéral de la Justice a eu plusieurs mois pour rédiger des modifications qui protégeraient la liberté religieuse en ce qui concerne le statut aux fins de l'impôt sur le revenu et le statut d'organisme de charité. Il a choisi de ne rien faire. Ce projet de loi ne comporte pas de telles protections. Le chef du Parti conservateur du Canada a indiqué que nous prévoyons proposer de telles modifications si ce projet de loi passe l'étape de la deuxième lecture.

Il est aussi important de noter que le chef du Parti conservateur du Canada autorise l'ensemble du caucus à voter librement, ce que le premier ministre, qui prétend lutter contre le déficit démocratique, n'autorise pas dans le Parti libéral, pas plus que les chefs du Bloc et du NPD d'ailleurs.

Le chef de l'opposition a adopté, à l'égard de cette question, une attitude raisonnable et modérée, qui correspond à l'opinion de la vaste majorité des Canadiens. Conserver la définition traditionnelle du mariage tout en reconnaissant aux unions homosexuelles des droits et des avantages équivalents, comme nous le proposons, constitue un juste milieu qui rassemble la majorité des Canadiens. Nous comptons donc, comme je le disais, proposer un amendement au projet de loi du gouvernement afin de faire valoir cette position raisonnable qui consiste à préserver la définition traditionnelle du

mariage tout en accordant des garanties et privilèges juridiques aux conjoints de même sexe, et à protéger la liberté religieuse.

Le recours à la disposition de dérogation, dont il est souvent question dans les discours des gens d'en face, n'est pas pertinent dans le cadre du présent débat et n'est tout simplement pas nécessaire. Le seul avis juridique pertinent est celui de la Cour suprême. Or, la Cour suprême n'a jamais statué sur la définition traditionnelle du mariage; elle a renvoyé cette question au Parlement. La Cour n'a jamais statué sur une mesure législative comme celle que propose le Parti conservateur du Canada, laquelle garantirait des droits et privilèges égaux aux conjoints de même sexe, tout en confirmant la définition traditionnelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme.

Je suis persuadé qu'il faut assurer l'égalité des droits et adopter une loi établissant la définition traditionnelle du mariage, chose que nous n'avons pas à l'heure actuelle, qui représente un compromis raisonnable, une expression très ferme de la volonté du Parlement, une volonté démocratique que les tribunaux vont respecter. C'est la position modérée que nous représentons et c'est ce que pensent la plupart des Canadiens là-dessus. Ils croient fermement dans l'égalité des droits, mais ils veulent également préserver la définition traditionnelle du mariage.

Comme l'a signalé le chef de l'opposition lorsqu'il a lancé le débat au nom du Parti conservateur du Canada sur ce projet de loi, la définition du mariage est une question de politique sociale plutôt qu'une question de droits et il appartient donc au Parlement de décider. Le respect de la définition traditionnelle du mariage n'empiète pas sur les droits de qui que ce soit. Si nous insérons dans une loi la définition traditionnelle du mariage avec des droits et des avantages égaux pour les conjoints de même sexe, nous parviendrons au compromis raisonnable qui reflète un large consensus dans la société canadienne.

Il n'incombe pas au premier ministre de décider si le mariage entre conjoints de même sexe est un droit fondamental. La Cour suprême a refusé de répondre à la question quant à savoir si la définition traditionnelle du mariage est constitutionnelle. Ce faisant, la cour a dit qu'il incombait au Parlement, aux représentants élus du peuple, de prendre la décision.

En terminant, permettez-moi de demander aux députés de faire ce qui s'impose et de parvenir à un compromis raisonnable, en acceptant les amendements qui vont permettre de conserver la définition du mariage comme l'union d'un homme et d'une femme tout en reconnaissant aux autres unions civiles établies en vertu des lois d'une province les mêmes droits, avantages sociaux et obligations que le mariage.

Agissons de façon raisonnable. Parvenons à la position que la grande majorité des Canadiens recherchent, afin que les familles qui sont déchirées puissent être réunies à nouveau et que ceux qui ont uni leurs destinées dans le cadre de mariages traditionnels ou d'unions civiles puissent vivre en paix.

Si je peux m'éloigner du sujet un instant, je voudrais mentionner quelques-uns de ceux qui n'ont pas été parmi nous depuis quelque temps: les députés de Surrey-Nord, de Westlock—St. Paul et d'Okanagan-Shuswap, ainsi que, bien entendu, notre sergent d'armes. Ces quatre personnes ont leurs propres problèmes et je voudrais qu'elles sachent que nous pensons à elles.

● (1615)

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, ne disposer que de dix minutes, en vertu du Règlement, pour intervenir au sujet d'un projet de loi visant à modifier la définition d'une institution qui existe dans notre société depuis des temps immémoriaux, à savoir le mariage, représente tout un défi, que je vais tout de même tenter de relever.

Le présent débat souffre d'un défaut beaucoup plus grave, soit l'attitude tyrannique fort inquiétante du premier ministre et du chef du Nouveau Parti démocratique qui musellent leurs députés et les forcent à voter dans un certain sens sur une question aussi importante.

Pour ce qui est de l'objet même du projet de loi, permettez-moi d'abord d'en brosser l'historique. Ce n'est certainement pas d'aujourd'hui que l'on discute de mariage. Dans ses écrits historiques incontestables, un médecin juif nommé Luc a consigné, il y aura bientôt 2000 ans, un débat entre Jésus et divers chefs religieux et civils. Il y apparaît clairement que la monogamie était la norme dans le mariage, même si la polygamie avait été admise dans la culture hébraïque au cours d'une période précoce de son développement social.

À cette occasion, Jésus soulignait que, selon les premiers écrits de la tradition mosaïque, notamment le Pentateuch, il était clair que, pour le Dieu du peuple juif, le mariage était exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

C'est aussi le point de vue qui a régné dans le monde occidental durant les deux millénaires qui ont suivi l'enseignement du Christ à ce sujet et qui règne toujours. Même au siècle des Lumières et du développement du rationalisme qui a suivi la Réforme, la société occidentale n'a jamais sérieusement envisagé de modifier la définition du mariage. Par conséquent, si le mariage est enraciné dans les fondements religieux de la pensée judéo-chrétienne, et d'autres religions, même les athées parmi les philosophes et les commentateurs de la société n'ont jamais proposé de modifier la signification du mariage lui-même.

C'est également vrai des époques grecque et romaine et des autres époques en Occident, au cours desquelles l'homosexualité était admise et pratiquée assez librement et ouvertement. À aucun moment n'a-t-on vu un groupe militer pour modifier la définition du mariage lui-même.

Le droit moderne se fonde largement sur les idées judéochrétiennes. En élaborant la common law à partir de précédents britanniques, américains et canadiens, même ceux qui ont rejeté la notion de Dieu de la nature se sont néanmoins abondamment inspirés de la notion de lois de la nature.

En termes simples, il s'agit de la croyance que certains faits se rapportant à la nature de l'univers, y compris la nature humaine ellemême, sont tellement évidents qu'ils sont considérés comme allant de soi. Par conséquent, les lois humaines ont été rédigées de manière à être en harmonie avec les lois évidentes de la nature humaine et de l'univers qui nous entoure.

Certains acceptent la présence d'un créateur divin, Dieu, derrière ces lois de la nature. D'autres encore acceptent le droit naturel et les principes généraux du droit, mais sans reconnaître une intelligence divine sous-jacente. Le fait demeure que, jusqu'à il y a seulement quelques années, aucun groupe ne n'était senti obligé, au plan intellectuel, philosophique ou religieux, de changer une définition qui a cours depuis des millénaires, qui est, en fait, antérieure aux États, et même à l'église, à la synagogue, et à la mosquée.

Il n'y a que quelques années qu'un petit groupe de militants homosexuels a proposé, et ensuite exigé, le droit de s'approprier le terme de mariage pour désigner leurs unions. Bien entendu, ce groupe s'est agrandi. Il continue à réclamer ce droit , en dépit du fait que de nombreux homosexuels eux-mêmes n'appuient pas la modification de la définition du mariage, et en dépit du fait que les couples homosexuels se voient reconnaître l'intégralité des droits accordés aux couples hétérosexuels.

Il faut aussi reconnaître que le fait qu'une personne ou un groupe exige tel ou tel droit, ou affirme qu'un droit existe, ne veut pas dire qu'il existe, de manière relative ou absolue; il ne suffit pas de l'exiger. Par exemple, la liberté d'expression n'est pas absolue.

Nul ne peut embarquer dans un avion et crier « pirates de l'air ». La personne qui agirait ainsi se rendrait compte que la liberté d'expression a des limites. Un contribuable n'a pas le droit de se lever dans la tribune, au-dessus de nous, et de faire un discours. On l'en empêcherait comme c'est arrivé à une femme ici il y a quelques semaines à peine.

Il n'y a pas non plus de droit absolu au mariage. Je ne peux épouser ma soeur, ni mon frère d'ailleurs. Je suis sûr qu'ils sont soulagés de l'entendre. Je ne peux épouser ma grand-mère. Je ne peux épouser la femme de mon voisin. Elle est déjà mariée. Je ne peux épouser quelqu'un qui a 14 ans. Il ne suffit donc pas de dire qu'un droit de la personne existe ou qu'il est absolu pour que ce soit vrai

Les médias nationaux refusent de dire que même la Cour suprême n'a dit ni que le mariage constituait un droit de la personne dans tous les cas, ni que la définition hétérosexuelle de cette institution portait atteinte aux droits de quiconque, ni qu'elle était inconstitutionnelle. La Cour suprême elle-même n'a ni dit ça, ni intimé au Parlement l'ordre de modifier cette définition. La Cour a dit toutefois que, s'il devait y avoir modification, il revenait au Parlement d'y procéder, pas aux tribunaux, et j'abonde dans son sens.

● (1620)

Si un sondeur demandait aux Canadiens, de façon trompeuse, si on devrait violer les droits des homosexuels en leur interdisant de s'approprier le mot « mariage », bien des Canadiens, épris d'équité, diraient que non, il ne faut pas violer leurs droits. Si le même sondeur posait la question de façon exacte sur le plan constitutionnel, c'est-à-dire, est-ce que la définition du mariage devrait demeurer l'union d'un homme et d'une femme, tant et aussi longtemps que les couples homosexuels ont droit à des avantages égaux, la plupart des Canadiens choisiraient de maintenir la définition du mariage et de laisser aux homosexuels le droit à des unions égales et avantageuses.

Comme il semble que nous soyons sur le point de modifier la définition, nous devons être prêts à poser les questions gênantes concernant les conséquences d'un changement aussi monumental. Certaines personnes s'enflamment lorsque ces questions sont posées. Je demande à ces personnes, après que leur colère se sera dissipée, de répondre tout de même aux questions suivantes.

Parmi la majorité de mes électeurs qui sont d'avis qu'il vaut mieux vivre et laisser vivre, notamment en ce qui a trait à la définition hétérosexuelle du mariage, bon nombre m'ont demandé de poser les questions suivantes afin qu'ils puissent mieux comprendre les conséquences de la loi proposée par les libéraux et décider s'ils sont d'accord ou non. Je présente donc ces questions comme sujet de réflexion, ainsi que les réponses que j'ai obtenues jusqu'à présent des autorités compétentes à qui je les ai posées.

Premièrement, si la loi libérale est adoptée, les écoles continueront-elles à présenter l'activité sexuelle dans le cadre de l'éducation sexuelle, y compris au niveau élémentaire, d'un point de vue hétérosexuel? L'activité homosexuelle sera-t-elle enseignée? Bien sûr que oui.

Deuxièmement, la terminologie utilisée par l'état civil sera-t-elle modifiée en ce qui a trait, par exemple, à l'utilisation des termes « mari », « femme », « mère », « père », et ainsi de suite? Bien entendu, ces termes disparaîtront graduellement puis tomberont en désuétude. Cela se produit déjà en Ontario.

Troisièmement, est-il vrai que les pays scandinaves qui ont élargi l'acception du mot mariage ont fait état, statistiquement, d'une dépréciation, c'est-à-dire d'une moins grande appréciation de l'engagement hétérosexuel envers le mariage? Oui, dans ces pays, les indices sociaux eux-mêmes sont clairs. Moins d'hétérosexuels se sentent légalement tenus de se marier officiellement et plus d'enfants naissent hors mariage au sens traditionnel du terme. D'aucuns peuvent dire que c'est une bonne chose. D'aucuns peuvent dire que ce ne l'est pas. C'est tout simplement un fait et il est tragique que la notion de ce qui sert le mieux les intérêts de l'enfant soit si peu évoquée dans le présent débat.

Quatrièmement, dans la foulée de la décision d'étendre le mariage aux relations homosexuelles, lesbiennes, bisexuelles et transgenderistes est-ce que les polygames vont eux aussi exiger d'être inclus? Bien sûr que oui. Ils demandent déjà à l'être. Au Canada, des polygames non religieux le demandent, tout comme ceux qui sont polygames du fait de leur religion. Je fais observer que les quelques polygames et bigames que je connais personnellement sont tendres, affectueux et aimants envers leurs enfants et leurs multiples partenaires. Je suis persuadé qu'il y a aussi des polygames violents, tout comme il y a des couples homosexuels et hétérosexuels qui sont violents. Toutefois, le fait d'être tendre ne confère pas le droit de se dire marié, pas plus que deux soeurs âgées qui élèvent un neveu orphelin ne peuvent se dire mariées, bien qu'elles aient pleinement droit à tous les soutiens sociaux et financiers qui étaient à la disposition de ses parents hétérosexuels mariés.

Cinquièmement, les libertés religieuses seront-elles protégées et respectées? Non, elles ne le seront pas. Ces libertés sont déjà en voie de disparition. Les commissaires au mariage qui choisissent de ne pas marier des homosexuels sont renvoyés. Un conseil local des Chevaliers de Colomb de la Colombie-Britannique s'est retrouvé devant les tribunaux parce qu'il a décidé de ne pas permettre à un groupe de lesbiennes d'utiliser ses installations pour célébrer des cérémonies nuptiales. Et la liste continue de s'allonger. Même la Cour suprême n'a pas voulu garantir les libertés religieuses. Il ne faut donc pas faire croire à la population que le facteur religieux sera protégé. Ça ne sera pas le cas.

Voilà seulement quelques-unes des conséquences indéniables de la modification de la définition du mariage. Et il y en a bien d'autres. Si les députés souhaitent vraiment ce meilleur des mondes, qu'ils s'empressent donc de voter pour cette modification. S'ils souhaitent que la définition du mariage reste ce qu'elle est, tout en respectant les droits et les choix d'autrui, qu'ils votent contre le projet de loi.

Le respect est un point très important dans ce contexte. Je dédie mon intervention d'aujourd'hui à ma mère et à mon père récemment décédé, qui m'ont élevé dans la compréhension et le respect de quelques principes. Premièrement, il m'ont inculqué le respect du mariage lui-même. Leur propre mariage n'était pas parfait. Il était plutôt bien, mais pas parfait. Mon mariage n'est pas parfait non plus. Mon épouse est parfaite, mais moi j'ai quelques défauts. Il n'en demeure pas moins que la définition du mariage doit être défendue et protégée.

● (1625)

Comme tous les êtres humains sont à mon avis des créatures de Dieu, nous devons les respecter sans exception. Cela ne signifie pas que je doive être d'accord sur leurs choix personnels ou leurs opinions, mais je les respecte bien entendu en tant qu'êtres humains.

J'espère que nous tiendrons compte de ces éléments dans la suite du débat.

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole dans ce débat qui est d'une importance capitale pour le pays, nos familles et nos enfants.

Pour beaucoup de mes électeurs, dans Haldimand—Norfolk, cette question est la plus fondamentale dont le Parlement soit saisi. En fait, d'après de récents sondages, plus de 90 p. 100 de mes électeurs sont déterminés à préserver la définition traditionnelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

Cependant, avant de continuer, j'aimerais saisir cette occasion pour dire à quel point je suis écoeurée par la stratégie du gouvernement libéral qui qualifie d'imbécile ou d'homophobe quiconque appuie la définition traditionnelle du mariage. Le slogan du Parti libéral « C'est la Charte, imbéciles », ainsi que les récents commentaires du ministre des Affaires étrangères selon lesquels l'Église ne devrait pas participer aux débats sur le mariage homosexuel, sont dégradants et honteux. Ils mettent en lumière l'intolérance du gouvernement libéral envers quiconque s'oppose au dogme libéral qui affirme que tout le monde a droit à ses opinions, dans la mesure où ce sont celles du gouvernement.

Cette stratégie très peu subtile visant à stigmatiser tous ceux qui s'opposent au projet de loi est un exemple typique de l'arrogance du gouvernement libéral. C'est avec cette même arrogance qu'il tente continuellement d'étouffer tout débat légitime à chaque fois que quelqu'un exprime une opinion contraire.

Comme l'a récemment dit Rex Murphy:

Si le mariage homosexuel est une question fondamentale, elle mérite un débat approfondi. Ceux qui estiment que le mariage homosexuel entraînera des conséquences profondes et néfastes ont le droit de faire valoir leur point de vue.

Cependant, le mépris fondamental des libéraux envers le processus démocratique est encore plus préoccupant que l'arrogance et le dédain dont ils font preuve. C'est en promettant de s'attaquer au déficit démocratique que le premier ministre a accédé à la direction du Parti libéral. Son refus de permettre à ses députés de voter librement sur la question illustre l'ampleur de son hypocrisie.

Si le premier ministre souhaitait réellement s'attaquer au déficit démocratique, il permettrait à tous les députés de son caucus, y compris ses ministres et les secrétaires parlementaires, de voter librement sur ce projet de loi. Le fait de forcer son Cabinet et les secrétaires parlementaires de voter en faveur du projet de loi est une attaque contre le processus démocratique et une violation des droits des députés de voter selon leur conscience ou en fonction des souhaits de leurs électeurs.

À la lumière du caractère historique important et fondamental de la définition du mariage, j'encourage tous les députés du caucus libéral à envisager sérieusement, peu importe les menaces du premier ministre, de voter librement sur cette question à la Chambre.

(1630)

Le vice-président: Comme il est 16 h 30, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR L'INDEMNISATION DES CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 décembre 2004, de la motion: Que le projet de loi C-331, Loi visant à reconnaître l'injustice commise à l'égard des personnes d'origine ukrainienne et autres Européens par suite de leur internement pendant la Première Guerre mondiale, à marquer publiquement le souvenir de cet événement et à prévoir une indemnisation devant servir à l'éducation du public et à la promotion de la tolérance, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier la Chambre de me donner l'occasion de prendre le premier la parole au cours du débat de cet après-midi, en raison de mon emploi serré du temps. Également, je remercie tout particulièrement la députée de Kildonan—St. Paul qui m'a cédé sa place. Je sais qu'elle a beaucoup travaillé à ce projet de loi et aussi auprès de la collectivité ukrainienne et nous lui sommes tous très reconnaissants de ses efforts.

Je prends la parole aujourd'hui au sujet d'un chapitre important, quoique malheureux, de l'histoire du Canada. Par conséquent, je suis fier d'appuyer le projet de loi C-331.

Le projet de loi C-331 vise à reconnaître l'injustice commise à l'égard des personnes d'origine ukrainienne et autres Européens par suite de leur internement pendant la Première Guerre mondiale. On y propose de marquer publiquement le souvenir de cet événement et de prévoir une indemnisation devant servir à l'éducation du public et à la promotion de la tolérance.

Permettez-moi tout d'abord de souligner les efforts du Congrès ukrainien canadien, de l'Association ukrainienne-canadienne des droits civils, et en particulier du professeur Lubomyr Luciuk, en vue de sensibiliser la population à l'internement des Canadiens d'origine ukrainienne durant la Première Guerre mondiale. Sans leurs efforts, nous ne serions vraisemblablement pas en train de tenir un tel débat à la Chambre aujourd'hui. Il est malheureux de dire que, sans leurs démarches inlassables, ce chapitre de l'histoire du Canada aurait déjà été largement oublié.

Je remercie mon collègue, le député conservateur de Dauphin— Swan River—Marquette, d'avoir présenté ce projet de loi et d'avoir porté le flambeau pendant longtemps pour réparer ce tort du passé. Son leadership s'est révélé d'une importance cruciale dans les efforts pour enfin clore ce douloureux chapitre de l'histoire du Canada pour les descendants des Canadiens qui ont été internés injustement il y a plusieurs décennies.

Entre 1914 et 1920, le Canada a connu ses premiers camps d'internement en vertu de la Loi sur les mesures de guerre. Des milliers de loyaux Canadiens ont été systématiquement arrêtés et internés dans 24 camps, un peu partout dans le pays, simplement en raison de leur pays d'origine. Près de 9 000 Canadiens ont été internés et la vaste majorité étaient d'origine ukrainienne.

Au début de la Première Guerre mondiale, l'Ukraine de l'Ouest était occupée par l'empire austro-hongrois et, bien sûr, le Canada était en guerre contre l'Autriche-Hongrie. Au milieu de l'hystérie qui régnait pendant la guerre, tous ceux qui étaient associés à l'Autriche-Hongrie étaient considérés comme une menace pour notre pays. Souvent, bien sûr, c'était tout simplement inexact. Paradoxalement, dans le cas qui nous occupe, plusieurs milliers de Canadiens d'origine ukrainienne avaient fui l'occupant. Une sérieuse évaluation de la situation aurait pu mener à une seule conclusion: ces réfugiés de l'ennemi du Canada en temps de guerre n'étaient pas les ennemis du Canada. Ils étaient de nouveaux et loyaux sujets britanniques et des alliés dans notre cause.

Je dois mentionner que, en fait, en 1915, le British Foreign Office avait ordonné deux fois à Ottawa d'accorder aux Ukrainiens un « traitement préférentiel », soutenant qu'ils devaient être considérés comme des « étrangers amis » et non comme des « étrangers ennemis ». Pourtant, le gouvernement fédéral de l'époque a simplement refusé d'écouter et de changer de cap.

En outre, bon nombre de ces gens internés n'étaient pas que des sujets britanniques naturalisés. Ils étaient vraiment des Canadiens. Ils étaient nés au Canada, mais portaient le mauvais nom de famille ou possédaient la mauvaise filiation, car, dans ce cas-ci, même les enfants étaient internés.

Tout au long de l'opération d'internement, les civils étaient transportés jusque dans les régions reculées du Canada, où ils étaient condamnés à effectuer des travaux forcés dans des conditions pénibles. Certains lieux que nous connaissons tous bien aujourd'hui, dont les parcs nationaux Banff et Jasper et les fermes expérimentales de Kapuskasing, ont été mis en valeur pour la première fois par ce groupe de condamnés aux travaux forcés. Là encore, paradoxalement, au moment où des Canadiens d'origine ukrainienne étaient internés pour avoir eu le malheur d'entrer dans notre pays avec des passeports austro-hongrois, d'autres Canadiens d'origine ukrainienne qui étaient entrés au Canada avec différents documents étrangers servaient loyalement le Canada dans des batailles à l'étranger.

N'oublions pas l'ancien combattant canadien d'origine ukrainienne, Philip Konowal, à qui le roi George V a remis la Croix de Victoria pour acte de bravoure en temps de guerre. Il était un Canadien d'origine ukrainienne à qui on avait rendu hommage, alors qu'en même temps, et pendant qu'ils étaient internés, ses voisins originaires de l'Ukraine se demandaient pourquoi ils avaient choisi le Canada comme terre d'accueil.

• (1635)

Nous ne pouvons récrire l'histoire. Ce n'est pas le but de l'exercice aujourd'hui. Nous ne pouvons changer le fait qu'une injustice a été commise. Seuls ceux qui ont commis cette injustice peuvent finalement en être tenus responsables. Seuls ceux qui ont souffert de cette injustice peuvent adéquatement être indemnisés.

À titre d'héritiers de cette société et de ses institutions, nous pouvons toutefois reconnaître qu'une injustice a été commise. Nous pouvons maintenant tirer des leçons de l'histoire et nous amender, lorsque c'est opportun. À mon avis, le moment est venu de le faire.

Si le projet de loi C-331 est adopté, ce sera la première fois qu'on reconnaîtra le traitement inacceptable que le Canada a fait subir aux Canadiens d'origine ukrainienne pendant la Première Guerre mondiale. Ce sera la première fois qu'on tiendra une promesse faite à maintes occasions par de nombreux dirigeants politiques canadiens.

L'ex-premier ministre Jean Chrétien avait promis à maintes occasions de reconnaître officiellement les activités d'internement, mais il n'a pas tenu parole dans l'exercice de ses fonctions.

L'ex-ministre du Patrimoine, Sheila Copps, a elle aussi promis de reconnaître officiellement cette injustice historique, mais elle n'a pas tenu parole elle non plus une fois qu'elle a occupé les banquettes du parti ministériel. Le moment est venu de clore ce dossier.

En adoptant le projet de loi C-331, nous agirons enfin pour reconnaître une injustice du passé, une injustice qui ne pourrait jamais se produire de nos jours dans notre merveilleux pays qui respecte au plus haut point nos libertés et la primauté du droit.

Jusqu'à maintenant, la communauté ukrainienne du Canada a installé des plaques commémoratives à presque tous les sites d'internement, exception faite de cinq d'entre eux, pour rappeler aux Canadiens ce qui s'est produit à ces endroits et faire en sorte que ce triste épisode de notre histoire ne se reproduise plus jamais.

De nombreux documents officiels et dossiers d'archive ont été détruits au début des années 50, mais les recherches documentaires ont progressé lentement et refont de nouveau surface. Nous remercions les nombreux universitaires canadiens d'origine ukrainienne déterminés à garder vivant le souvenir collectif de ces événements historiques.

Nous devrions toutefois aller plus loin. Nous devrions reconnaître officiellement les torts historiques qui ont résulté de ces événements.

Mary Haskett est la dernière survivante de ces camps d'internement. Elle aura 97 ans cet été. J'espère sincèrement qu'elle sera témoin d'une réparation officielle de cette injustice du passé.

Au nom du député de Dauphin—Swan River—Marquette et de tous mes collègues du Parti conservateur, j'exhorte tous les députés à appuyer comme moi le projet de loi C-331.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-331, qui vise à faire en sorte de réparer une injustice intolérable pour une communauté qui, au cours de son histoire, a contribué au développement culturel, social et économique du Canada.

Le projet de loi vise à reconnaître cette injustice commise à l'égard des personnes d'origine ukrainienne et d'autres Européens, par suite de leur internement pendant la Première Guerre mondiale, et à marquer aussi publiquement le souvenir de cet événement et à prévoir une indemnisation devant servir à l'éducation du public et à la promotion de la tolérance.

Il est important, aujourd'hui, de se rappeler que ce n'est pas la première fois en cette Chambre que nous avons à discuter de l'importance de reconnaître et de mettre en place des mesures de réparation envers la communauté ukrainienne. Je vous rappellerai qu'en septembre 1991, ce Parlement avait débattu d'une motion du

député de Kingston et les Îles, qui visait justement à reconnaître que l'internement, la privation du droit de vote et d'autres mesures répressives prises contre les Canadiens d'origine ukrainienne entre 1914 et 1920 étaient injustifiés et contraires aux principes de la Charte des droits et libertés. De plus, cette motion proposait d'ordonner à Parcs Canada d'ériger des plaques commémoratives dans chacun des 26 camps de concentration où des Ukrainiens avait été internés.

Par conséquent, le but de ce projet de loi, c'est d'aller plus loin. Le Canada doit reconnaître cette erreur historique importante, mais il doit le reconnaître en faisant plus que d'ériger de simples plaques commémoratives dans des lieux publics. Il faut que nous marquions ces événements qui sont intolérables et inacceptables pour nous. Il faut aussi oser aller plus loin en prévoyant un régime d'indemnisations pour que le public puisse connaître ces événements qui ont eu des conséquences et qui, dans un contexte moderne, auraient contrevenu à la Charte des droits et libertés.

Il faut comprendre, sentir et considérer que ce peuple, qui est venu ici et que nous avons accueilli à bras ouverts 10 à 20 ans avant la Première Guerre mondiale, a été traité de façon injuste et inhumaine non seulement pendant ces années de guerre, mais jusqu'en 1920. Comment avons-nous pu accepter cela? Ces citoyens avaient émigré ici au Canada — il s'agit de plus de 5 000 personnes — , fuyant une situation qui était inhumaine dans les territoires où ils vivaient à l'époque. Ils venaient chercher ici une bouffée d'oxygène et le respect de leurs droits. On les a internés dans plus de 26 camps de travail où ils ont été traités ni plus ni moins comme des bêtes. On les a considérés comme des ennemis, des étrangers, parce que deux territoires ukrainiens étaient sous l'Empire austro-hongrois. Est-ce une façon de traiter un peuple? À l'époque, parce que le Canada considérait l'Autriche comme un pays ennemi, on a pénalisé des individus en ne respectant pas leurs libertés.

● (1640)

Nous étudions aujourd'hui un projet de loi qui vise à marquer des événements qui ont été vécus par cette communauté et à prévoir — on le souhaite — un régime d'indemnisation qui permettrait de mieux informer la population.

En plus d'emprisonner ces personnes dans des conditions inhumaines où les travaux forcés, les couvre-feux, l'enfermement et l'internement étaient la norme, et plutôt que de leur donner cette liberté à laquelle ils avaient droit et qu'ils étaient venus chercher, ici, au Canada, nous les avons forcés à vivre dans des conditions de vie inacceptables.

Cela ne s'est pas limité à ces citoyens qui étaient prisonniers. En effet, plus de 88 000 Ukrainiens qui n'étaient pas emprisonnés, devaient se présenter à des postes de police. Ils devaient suivre un certain nombre de directives comme se rapporter et se présenter régulièrement, comme dans un véritable État policier.

Dans une démocratie, ce type d'approche est totalement inacceptable. C'est le droit du citoyen à la liberté qui, à l'époque, a été bafoué. Ce Parlement, aujourd'hui, en allant plus loin que la motion déposée en 1991, offre réparation par une mesure législative et par un projet de loi qu'aujourd'hui, nous sommes fiers d'appuyer.

Pourquoi avoir emprisonné ces citoyens? Constituaient-ils une menace pour la sécurité nationale? Mais non. Parce que le territoire de ce peuple a eu le malheur de se retrouver sur l'empire austrohongrois, on a ni plus ni moins violé la liberté de ces personnes.

Aujourd'hui, il nous faut appuyer sans réserve ce projet de loi qui vise à réparer une erreur du passé.

Je terminerai en disant que le Canada, aujourd'hui, doit être à la hauteur des idéaux qu'il défend. Il doit être capable de le reconnaître lorsqu'il a fait des erreurs qui vont à l'encontre de ses idéaux. Pour que l'histoire ne se répète pas, il faut lui donner toutes les chances. En voici une belle aujourd'hui. C'est un début. Reconnaître les torts du passé, c'est aussi, et surtout, permettre de se tourner, en toute justice et en toute sérénité vers l'avenir.

● (1645)

[Traduction]

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, c'est le coeur bien lourd que je prends la parole aujourd'hui dans ce débat sur le projet de loi C-331, un projet de loi d'initiative parlementaire visant à reconnaître l'injustice commise à l'égard des personnes d'origine ukrainienne au cours de la Première Guerre mondiale.

Permettez-moi de féliciter tout d'abord le député de Dauphin— Swan River—Marquette du travail qu'il a fait pour soumettre la question de l'internement des Canadiens d'origine ukrainienne à la Chambre. Le projet de loi fait ressortir la nécessité de commémorer ce tragique événement grâce à la mise sur pied de projets de sensibilisation du public pour pouvoir réparer les torts subis.

J'aime le Canada et je considère qu'il est unique au monde. Le Canada que j'ai connu au cours des quelques dernières décennies était pour moi un modèle de multiculturalisme. Nous ne faisons pas que tolérer nos différences. Nous rendons hommage aux peuples et aux cultures qui constituent notre mosaïque nationale.

J'ai souligné que j'avais le coeur gros. C'est le cas parce que je sais aussi que pour améliorer encore notre magnifique pays, nous devons avoir le courage de reconnaître les épisodes plus sombres de son passé.

Bien que certains eussent préféré reléguer aux oubliettes le tragique épisode des camps d'internement, entre 1914 et 1920, les membres de la communauté ukrainienne du Canada eux se souviennent. Ils veulent pouvoir tourner la page sur un épisode difficile de leur passé et demandent au gouvernement de reconnaître publiquement les torts qu'ils ont subis.

Nous devrions féliciter le Congrès ukrainien canadien et l'Association ukrainienne-canadienne des droits civils de leur engagement à obtenir une telle reconnaissance.

Au cours des années qui ont suivi l'avènement de la Confédération canadienne, des milliers d'Ukrainiens ont été encouragés à quitter leur pays natal pour se lancer dans un long périple qui les a menés dans certains des coins les plus reculés de l'Ouest du Canada. Ces colons ont été soumis à des conditions de vie très difficiles dans un grand isolement et avec très peu d'appui. Toutefois, l'attrait de la liberté et la volonté d'assurer un avenir meilleur à leurs enfants et petits-enfants leur ont permis de survivre pendant toutes ces difficiles années.

Ils ont transformé les régions sauvages de l'Ouest du Canada et y ont sculpté des champs de blé doré à perte de vue. Toutefois, même s'ils avaient construit l'Ouest du Canada et gêné les poussées expansionnistes des colons américains, les Canadiens d'origine ukrainienne ont été la cible de préjugés et de racisme dans leur nouveau pays.

Avec le début de la Première Guerre mondiale, les préjugés et le racisme se sont transformés en xénophobie, ce qui a finalement donné lieu à l'application de la Loi sur les mesures de guerre par suite d'un décret en conseil pris par le gouvernement du Canada. Quelque 8 579 « étrangers ennemis », comme on les appelait, dont

plus de 5 000 étaient des Ukrainiens qui avaient quitté l'Empire austro-hongrois pour émigrer au Canada, ont été internés.

Ces personnes, souvent des femmes et des enfants, ont été non seulement privées de leurs droits, mais aussi dépossédées de leurs maisons et propriétés. On les a envoyées dans des centres de traitement préalable à l'internement, puis dirigées vers des camps de travail où elles ont vécu derrière des fils barbelés.

Outre cette mesure d'internement, quelque 80 000 citoyens canadiens qui étaient pour la plupart d'origine ukrainienne ont été obligés de s'inscrire comme sujets d'un pays ennemi et de se présenter ensuite régulièrement aux autorités locales.

Pendant ce temps, par leur travail forcé, les personnes internées contribuaient au développement des infrastructures de notre pays. On s'est servi d'elles pour aménager le Parc national de Banff, développer l'industrie forestière dans le nord de l'Ontario et du Québec et exploiter les aciéries en Ontario et en Nouvelle-Écosse ainsi que les mines en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Ce programme de développement des infrastructures a si bien profité aux entreprises canadiennes que, une fois la Première Guerre mondiale terminée, le gouvernement du Canada a poursuivi durant deux années encore ses activités d'internement et de travail forcé.

Entre 1914 et 1920, le lien de confiance entre le gouvernement canadien et les citoyens du pays s'est rompu. La cause de cette rupture avait pour nom internement. Politiciens et Canadiens influents se sont fait fort de justifier cette mesure en alimentant des aspects peu reluisants de la nature humaine, tels que la peur des cultures différentes de la nôtre, les préjugés et la xénophobie.

Dans le cas tragique qui nous occupe, les victimes étaient des pionniers que l'on avait encouragés à quitter leur terre d'origine pour venir aider à bâtir le Canada. C'est un exemple du terrible coût humain de la xénophobie et du racisme lorsqu'ils alimentés par des menaces internationales et ne font l'objet d'aucune mesure législative.

De nos jours, malgré l'existence de la Charte des droits et libertés, des processus comme la dénaturalisation et l'expulsion font ressortir combien vulnérables sont les droits individuels lorsque le gouvernement succombe à l'ignorance et à la peur.

• (1650)

Comme je suis petit-fils et fils d'immigrants ukrainiens, le projet de loi du député revêt pour moi une signification particulière. Il fait partie du processus visant à redresser ce tort historique au moyen d'une reconnaissance honorable.

Après 85 ans, il est grand temps que l'internement des Canadiens d'origine ukrainienne fasse l'objet de mesures de redressement adéquates, comme l'installation et l'entretien de 24 plaques commémoratives dans 24 camps de concentration d'un bout à l'autre du Canada et la création d'un musée permanent dans les limites de l'ancien camp de concentration situé dans le parc national Banff. Ce musée donnerait de l'information sur le fonctionnement des camps de concentration au Canada et le rôle de peuple fondateur qu'ont joué les Canadiens d'origine ukrainienne dans le développement de l'ouest du Canada.

En outre, le ministre responsable de Postes Canada devrait inciter cette société à émettre une série de timbres pour commémorer la contribution des Canadiens d'origine ukrainienne à l'édification de notre grand pays.

Enfin, des ressources devraient être dégagées pour l'établissement

de projets éducatifs. Pareils projets seraient agréés par le Congrès ukrainien canadien et le gouvernement du Canada.

J'estime que la volonté de réconciliation dont parle le projet de loi existe vraiment à la Chambre. Je suis optimiste et j'ai hâte au jour où le gouvernement du Canada et le Congrès ukrainien canadien amorceront le processus de négociation pour que les Canadiens aient l'occasion de se renseigner au sujet de ce tragique épisode de notre

Qu'une compréhension complète de notre passé puisse aider les Canadiens dans leur entreprise d'édification d'un Canada multiculturel encore plus fort, d'une grandiose mosaïque de peuples qui servira de modèle, dans le reste du monde, de ce qu'une société peut réaliser.

J'ai toujours cru fermement que quelques modifications mineures du libellé du projet de loi C-331 garantiraient que cette mesure qui se fait attendre depuis longtemps soit adoptée à l'unanimité à la Chambre. J'ai hâte de travailler fort pour réaliser cet objectif en compagnie de la communauté ukrainienne du Canada et l'auteur du projet de loi, que je tiens à féliciter encore une fois d'avoir présenté cette mesure avec autant de détermination.

Le temps de la réconciliation est arrivé.

Mme Joy Smith (Kildonan-St. Paul, PCC): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de prendre la parole devant la Chambre au sujet du projet de loi C-331, la Loi sur l'indemnisation des Canadiens d'origine ukrainienne. Ce projet de loi a été présenté grâce à la détermination et la persévérance du député de Dauphin-Swan River-Marquette.

Il arrive qu'au cours de l'histoire, des erreurs soient commises. Comme le chef de l'opposition officielle vient de le souligner, nous ne pouvons pas refaire l'histoire, mais nous pouvons tout de même reconnaître nos torts comme il se doit.

De 1997 à 2001, le député de Dauphin—Swan River—Marquette a fait des consultations au sujet de ce projet de loi. Comme les intervenants précédents l'ont dit, le but de ce projet de loi est de réparer les injustices subies par les personnes d'origine ukrainienne et par d'autres Européens pendant la Première Guerre mondiale ainsi que de commémorer ce triste épisode de l'histoire du Canada. Le projet de loi prévoit, à titre de réparation, la production de documents à caractère éducatif pour sensibiliser les gens aux politiques et aux activités d'internement du Canada dans le passé, pour promouvoir la tolérance et pour mettre en valeur le rôle de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le député de Dauphin-Swan River-Marquette a présenté ce projet de loi le 1er avril 2001. Par la suite, le projet de loi est mort au Feuilleton, mais le député était tellement convaincu de sa nécessité qu'il l'a présenté de nouveau le 18 novembre 2002, pour le voir de nouveau mourir au Feuilleton. Extrêmement ému par le sort réservé autrefois à des Canadiens d'origine ukrainienne , le député de Dauphin—Swan River—Marquette a présenté le projet de loi encore une fois le 12 octobre 2004.

Nous devons constater qu'il arrive rarement qu'un député persévère autant pour présenter un projet de loi et lui consacre autant d'efforts. Si le député a agi ainsi, c'est qu'il est absolument convaincu que les Canadiens d'origine ukrainienne ont besoin qu'on répare les torts qu'ils ont subis en raison des erreurs passées.

Comme des députés l'ont dit avant moi, dès que la Première Guerre mondiale a éclaté, en 1914, la Loi sur les mesures de guerre a été appliquée par le gouvernement du Canada au moyen d'un décret,

Initiatives parlementaires

ce qui a entraîné l'internement de 8 579 personnes. Elles étaient toutes considérées comme des étrangers ennemis. Parmi elles se trouvaient 5 000 Ukrainiens ayant immigré au Canada en provenance de territoires sous la domination de l'Empire austrohongrois.

Les prisonniers ont été contraints de travailler sur des infrastructures canadiennes. Ils ont travaillé à l'aménagement du parc national de Banff, ils ont trimé dans l'industrie forestière du nord de l'Ontario et du Québec, dans les aciéries de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, dans les mines de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse. Les sociétés commerciales canadiennes ont profité de cet aménagement des infrastructures. Aucun doute là-dessus. Ce qu'il y a de terrible, c'est que l'internement s'est prolongé deux ans après la fin de la Première Guerre mondiale. Voilà une triste page de notre histoire.

Le député de Dauphin—Swan River—Marquette tenait à ce qu'on reconnaisse la contribution des Ukrainiens qui ont immigré au Canada et à ce qu'on admette qu'ils n'auraient jamais dû être internés de la sorte.

(1655)

Ces Canadiens magnifiques, qui ont contribué à bâtir le Canada et ont tant fait pour l'aider, n'auraient pas dû subir un sort semblable. Comme d'autres députés l'ont dit, nous ne pouvons refaire l'histoire. C'est ainsi que les choses se sont passées. Il est temps d'y réfléchir et de reconnaître la valeur de ces Canadiens d'origine ukrainienne qui ont aidé à bâtir le Canada.

Le Congrès ukrainien canadien et l'Association canadienne des libertés civiles ont beaucoup fait pour alerter l'opinion. Jusqu'à un certain point, le gouvernement Mulroney a promis son appui. Dès 1993, le chef de l'opposition, Jean Chrétien, a dit qu'il ferait quelque chose. Cette promesse a été faite il y a 11 ans, et les Canadiens d'origine ukrainienne attendent toujours qu'on reconnaisse ces injustices.

Je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole aux Communes pour saluer et honorer le député de Dauphin-Swan River-Marquette. Voilà la raison d'être du Parlement canadien. Ce député s'est fait le défenseur des Canadiens d'origine ukrainienne. Il a vraiment touché le coeur de tous les Canadiens, car tous ont maintenant le sentiment, de longues années après les faits, que ce fut là une triste page de notre histoire.

À cette époque, le gouvernement du Canada a confisqué injustement de l'argent et des biens à des Ukrainiens et à d'autres Européens. Il n'a jamais rendu les sommes et les biens confisqués.

Au moyen du projet de loi C-331, le député de Dauphin—Swan River-Marquette demande que la valeur actuelle de ces biens servent au financement de projets éducatifs et commémoratifs destinés à tous les Canadiens. L'indemnisation n'ira pas aux victimes, mais elle servira plutôt à sensibiliser les gens à cette période regrettable de l'histoire et à garantir que la situation ne puisse plus se produire au Canada.

Des plaques commémoratives ont été et sont installés dans les 24 camps de concentration où ont été internées des personnes d'origine ukrainienne et d'autres Européens de l'Est pendant la Première Guerre mondiale. Ces plaques commémoratives, qui n'ont pas encore été installées dans tous les camps, présentent en ukrainien, en français et en anglais les événements de cette époque et les excuses de la population canadienne d'aujourd'hui. Tous les Canadiens peuvent lire ces plaques, se souvenir de cette triste période et tirer des leçons de ce malheureux chapitre de l'histoire.

Le député de Dauphin—Swan River—Marquette voulait aussi assurer que toutes les plaques commémoratives installées dans les camps de concentration seraient entretenues convenablement. Cet important projet de loi présenté à la Chambre des communes aujourd'hui est le fruit d'une mûre réflexion et d'une persévérance et d'un dévouement inébranlables.

Le projet de loi prévoit aussi, dans les limites de l'ancien camp de concentration situé dans le parc national Banff, la création d'un musée permanent comportant des informations en ukrainien, en français et en anglais sur le fonctionnement de tous les camps de concentration établis au Canada pendant la Première Guerre mondiale et le rôle qu'ont joué les Canadiens d'origine ukrainienne dans le développement du Canada depuis cette époque.

Les Ukrainiens sont devenu les héros du monde entier lors des élections du 26 décembre 2004. Ce fut une année mémorable. Le député d'Etobicoke-Centre a été un véritable champion lors de ces élections. Je propose que nous rendions hommage aux héros de notre pays. Je rends hommage au député de Dauphin—Swan River—Marquette et je le remercie de sa persévérance.

Je sais que les députés de tous les partis à la Chambre marqueront le souvenir de cet événement en appuyant le projet de loi C-331.

(1700)

L'hon. Paddy Torsney (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Madame la Présidente, en tant que pays, le Canada est un rassemblement de nombreux peuples. De ce fait, nous avons appris avec le temps à nous respecter et à nous accepter les uns les autres. C'est ce qui nous distingue des autres pays et qui nous permet de jouer un rôle sur la scène mondiale.

Nous avons établi dans notre Constitution un fondement juridique qui vise à assurer que les Canadiens sont protégés du racisme et de la discrimination. Nous continuerons, en tant que gouvernement, à travailler en ce sens de manière à ce que tous les Canadiens aient l'occasion de participer pleinement. En fait, c'est ce dont la Chambre a débattu toute la semaine.

Parallèlement, nous nous employons à renforcer les liens qui caractérisent la citoyenneté commune de manière à ce que la société canadienne conserve sa vigueur et sa cohésion actuelles.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il y a eu des jours noirs dans l'histoire du pays. Nous avons reconnu l'importance de brosser l'histoire complète du pays pour nous permettre de comprendre qui nous sommes en tant que Canadiens, même si cette histoire comporte des épisodes où nous nous sommes écartés de notre engagement en matière de justice humaine.

L'internement des Canadiens d'origine ukrainienne et d'autres Européens durant la Première Guerre mondiale est un des chapitres de l'histoire canadienne dont les Canadiens, en tant que peuple, ne sont pas fiers, même si les actions du gouvernement de l'époque étaient alors légales.

Notre engagement en tant que gouvernement est de renforcer le tissu de la société multiculturelle canadienne. Nous sommes

déterminés à tirer des leçons du passé. Nous sommes déterminés à reconnaître et à commémorer les contributions importantes de nos groupes ethnoraciaux et ethnoculturels, y compris les Ukrainiens, au Canada.

Le ministère du Patrimoine canadien et les agences culturelles du portefeuille du Patrimoine ont déployé des efforts considérables pour faire en sorte que tous les Canadiens connaissent l'histoire des Ukrainiens au Canada.

Par exemple, Parcs Canada, comme un député d'en face le mentionnait, tout en travaillant dans le cadre du portefeuille du Patrimoine, collaborait étroitement avec les groupes nationaux et locaux de Canadiens d'origine ukrainienne pour mettre sur pied des expositions d'interprétation au parc national de Banff, une exposition que j'ai vue, au parc national Yoho et au parc national de Revelstoke. Ces expositions aident les visiteurs et tous les Canadiens à comprendre les expériences, les difficultés et les contributions des Ukrainiens internés.

Le ministère du Patrimoine canadien finance des organisations de Canadiens d'origine ukrainienne pour qu'elles aident à documenter l'expérience des internés ukrainiens et pour mettre en valeur la contribution de la communauté ukrainienne à notre pays.

Depuis les années 1890, lorsque des vagues d'Ukrainiens ont aidé à coloniser notre vaste pays, les Ukrainiens jouent un rôle important. Un nombre incroyable de Canadiens d'origine ukrainienne ont fait des contributions extraordinaires au Canada, des contributions dont tous les Canadiens sont très fiers.

Wayne Gretzky, bien entendu, est une étoile et un héros du sport international. Ed Werenich est un champion mondial de curling.

Dans le domaine culturel, nous avons tous adoré les tableaux de William Kurelek et l'oeuvre du violoniste Steven Staryk.

Dans la vie publique, Ramon Hnatyshyn et Roy Romanow nous ont tous rendus fiers.

La première Canadienne dans l'espace est Roberta Bondar. Je disais à l'un de mes collègues que j'ignorais qu'elle était d'origine ukrainienne.

Lorsqu'on pense aux Canadiens d'origine ukrainienne, on se rappelle également notre héros de guerre du Canada, Peter Dmytruk, qui est mort pour nous tous sur les champs de bataille de France durant la Seconde Guerre mondiale.

En tant que Canadiens, nous sommes tous fiers de vivre dans un pays qui reconnaît l'importance de la diversité.

Dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement s'est engagé à poursuivre ses objectifs « de telle manière que soit respectée la diversité du Canada, ce creuset où se fondent le talent et l'innovation ». Nous nous sommes engagés à « défendre l'inclusion avec vigueur » et à « exiger l'égalité des chances pour que tous les Canadiens profitent de la prospérité ».

À la suite de ces engagements, le gouvernement lance maintenant un nombre d'initiatives multiculturelles et antiracistes pour parvenir à une société encore plus équitable et inclusive, soit des projets de loi comme le C-38.

Dans notre dernier budget, nous avons affecté cinq millions de dollars par année au programme du multiculturalisme pour accroître ses contributions à l'égalité pour tous.

Un programme complet et efficace de multiculturalisme est important dans un pays de plus en plus diversifié comme le nôtre où, en l'an 2016, la proportion des minorités visibles devrait atteindre 20 p. 100.

Dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement a déclaré qu'il allait « renforcer la capacité du Canada à lutter contre le racisme, la propagande haineuse et les crimes motivés par la haine [...] ».

● (1705)

Nous allons réaliser ce plan en investissant 56 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour mettre en oeuvre le plan d'action du Canada contre le racisme. Notre plan d'action, que le gouvernement a annoncé le 21 mars, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, une journée que nous avons tous célébrée, va renforcer l'engagement permanent du gouvernement à éliminer les comportements et les attitudes racistes. Il va renforcer les partenariats entre le gouvernement du Canada et les organisations communautaires pour combattre le racisme et va faire progresser nos objectifs internationaux et nationaux.

Une société tournée vers l'avenir ne peut réussir sans reconnaître les événements troublants qu'on retrouve dans le passé du Canada. Le budget 2005 a prévu 25 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour des initiatives commémoratives et éducatives tendant à mettre en lumière les contributions que les Ukrainiens et d'autres groupes ethnoculturels ont apportées à notre société et pour aider à parvenir à une meilleure compréhension par tous les Canadiens de la force que nous donne la diversité canadienne.

Avec ce financement, le gouvernement répond aux demandes de la communauté d'une façon qui respecte les préoccupations des collectivités et la politique gouvernementale de 1994 sur cette question.

Le projet de loi C-331 se tourne vers le passé pour une solution. En tant que gouvernement, nous sommes tournés vers l'avenir pour tous les Canadiens.

● (1710)

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de parler du projet de loi C-331. Je veux remercier mon collègue de Dauphin—Swan River pour le travail exceptionnel qu'il a fait en présentant ce projet de loi. Sa circonscription, tout comme la mienne, compte un grand nombre de Canadiens d'origine ukrainienne. Je suis moi-même d'origine ukrainienne et je suis fier de mon héritage.

J'aimerais donner aux députés un bref aperçu historique. Durant la Seconde Guerre mondiale, la Loi sur les mesures de guerre de 1914 a été mise en oeuvre; en vertu de celle-ci, 8 500 sujets d'un pays ennemi, dont 5 000 Canadiens, ont été envoyés dans des camps d'internement. Essentiellement, ces internés ont été mis aux travaux forcés; on s'est servi d'eux dans les chantiers forestiers et pour le développement de notre système national de transport, et ils ont été envoyés dans toutes les régions du pays.

Initiatives parlementaires

Beaucoup de ces immigrants ukrainiens venaient de la région de Bukovyna, en Ukraine, qui était occupée à ce moment-là par l'Empire austro-hongrois. C'est un événement très malheureux parce que ces gens, ainsi que certains autres Européens, se sont vu confisquer tous leurs biens et leurs avoirs en espèces par le gouvernement du Canada, et rien ne leur a jamais été rendu. C'est une grave injustice que nous avons maintenant l'occasion de réparer grâce à ce projet de loi.

En 1993, l'ancien premier ministre, Jean Chrétien, lorsqu'il était chef de l'opposition officielle, a promis de corriger la situation. Cette promesse a été faite il y a plus de 12 ans. Voilà encore un autre exemple d'une promesse que les libéraux n'ont pas tenue. Nous avons ici une excellente occasion de changer cela.

Je dois dire que notre famille a eu beaucoup de chance. Mes grands-parents ont émigré de Bukovyna séparément. Ma grand-mère n'avait que neuf ans lorsqu'elle a quitté l'Ukraine pour immigrer au Canada, et mon grand-père est venu quelques années plus tard lorsqu'il était un jeune homme. Ils sont arrivés au début du siècle dernier. Heureusement, pour une raison ou une autre, mon grand-père a immigré en 1907 et n'a pas été mis dans un de ces camps de travaux forcés. Il n'a pas été envoyé dans un camp de concentration et ne s'est pas fait confisquer ses biens. La communauté ukrainienne où j'ai grandi n'a heureusement pas été touchée.

Mon père m'a dit que ce n'est que plus tard qu'il s'est rendu compte de ce qui s'était passé parce que notre communauté, pour une raison ou une autre, n'avait pas été touchée même si les immigrants venaient de Bukovyna, qui était sous le règne de l'Empire austrohongrois. Cependant, certains Canadiens d'origine ukrainienne ont été envoyés de force dans ces camps, ce qui est très malheureux.

J'aime l'approche de mon collègue, le proposeur du projet de loi. Essentiellement, il ne s'agit pas d'indemniser des familles mais d'envisager sérieusement l'installation de plaques commémoratives et la reconnaissance des souffrances infligées injustement par le gouvernement du Canada.

Il y a eu 24 camps de concentration dans les diverses régions du pays. Nous voulons veiller à ce que ces emplacements soient dotés de plaques, de monuments et de cairns, surtout dans le cas d'emplacements qui n'ont pas encore été reconnus. Mais nous souhaitons également assurer l'entretien de ces plaques, monuments et cairns. Il arrive trop souvent, dans les régions rurales du Canada, que personne ne s'occupe des cairns une fois qu'ils ont été érigés. Les drapeaux s'abîment et personne n'assure l'entretien. Ici, on propose de reconnaître l'injustice et d'assurer l'entretien des sites dans une optique à long terme.

L'autre aspect fort intéressant a trait à la création d'un musée permanent dans le parc national Banff, où était situé l'un des camps de concentration. Banff est fréquenté par un très grand nombre de visiteurs. Nous aurons l'occasion d'y montrer que les Canadiens ont fait des erreurs par le passé, de parler de l'injustice commise, d'expliquer aux gens comment fonctionnaient les camps de concentration et de mettre en valeur l'apport considérable fourni au Canada par les gens qui y ont été internés.

• (1715)

Par leur travail forcé, ils ont aidé à développer notre industrie forestière. Ils ont aidé à construire notre système de transport. Ils ont travaillé fort pour le Canada. Aussi incroyable que cela puisse paraître, une fois sortis des camps de concentration ils sont devenus des gens très fonctionnels au sein de la société et ils ont apporté une contribution énorme.

Il est généralement admis au Canada que les Ukrainiens ont aidé au développement agricole de l'Ouest, particulièrement suite à l'immigration massive que l'on a connu au tout début du siècle. Ce mouvement incluait évidemment mes ancêtres. Mon arrière-grandpère et mon grand-père, avec leurs familles, se sont lancés dans l'agriculture et ont ainsi aidé les Prairies à devenir productives.

L'autre partie du projet de loi vise à s'assurer que des cérémonies appropriées se déroulent pour marquer l'ouverture du musée et l'installation des cairns et des plaques, et pour faire en sorte que ces cérémonies aient un caractère officiel. Nous voulons aussi nous assurer que du matériel didactique sera produit. Ainsi, lorsque des cérémonies auront lieu dans les écoles, aux endroits où les cairns sont installés et, évidemment, dans le musée principal qui sera construit dans le parc national Banff, les gens sauront ce qui s'est passé.

L'une des initiatives proposées par le député dans le projet de loi que je trouve particulièrement intéressante est l'émission d'un timbre-poste ou d'un jeu de timbres-poste pour souligner cet événement regrettable de notre histoire.

Finalement, une partie très importante du projet de loi est celle qui propose un examen de la Loi sur les mesures d'urgence par le ministère responsable. Nous devons aussi voir comment ce rapport est présenté au Parlement et comment nous assurer qu'une telle injustice ne se reproduise plus jamais.

Ce qui est bien avec l'histoire c'est qu'on peut toujours en tirer des enseignements. Nous pouvons regarder le passé et apprendre de nos manquements et de nos erreurs, de façon à mettre en place les mesures correctives nécessaires pour éviter de répéter ces erreurs. Nous avons ici une très belle occasion d'agir dans ce sens. Le projet de loi met propose les initiatives qui nous permettront de le faire.

En terminant, cette mesure est tout à fait conforme aux politiques du Parti conservateur du Canada. La politique de notre parti porte que nous allons reconnaître et régler les questions non réglées qui touchent les Canadiens d'origine ukrainienne et chinoise, et que nous allons prendre les mesures correctives nécessaires. Le crédit de cette politique revient au député de Dauphin—Swan River—Marquette, qui a travaillé très fort.

Nous avons là une très belle occasion de corriger une injustice. Le député a fait du bon travail. Duzhe dobre.

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Madame la Présidente, l'expérience qu'a le Canada de la diversité le distingue de la plupart des autres pays. Nos 30 millions d'habitants donnent à notre pays une identité culturelle, ethnique et linguistique que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le monde. Tous les ans, plus de 200 000 immigrants de toutes les régions du monde continuent de choisir le Canada, attirés par sa qualité de vie et sa réputation de société ouverte, pacifique et empreinte de compassion, qui est accueillante pour les nouveaux arrivants et est attachée à la diversité.

Avec le temps, les gouvernements canadiens se sont faits l'écho du consentement croissant de la société à accepter des différences en son sein, plus précisément la légitimité des droits de toutes les minorités de conserver leur culture et leurs traditions. Tout au long de notre histoire, en revanche, nous avons vu des exemples de lois qui seraient considérées rétrogrades aujourd'hui.

Au cours des années qui ont précédé la Première Guerre mondiale, le Canada a connu une forte immigration en provenance d'Europe de l'Est. Lorsque la guerre a éclaté, notre pays s'est vu confronté à un grave problème: que faire des immigrants de souche récente qui étaient des citoyens des pays avec lesquels le Canada était en guerre? Ce problème a atteint son paroxysme en 1914, lorsque des

ressortissants allemands et austro-hongrois établis au Canada ont été appelés par leur gouvernement respectif à rentrer dans leur pays d'origine pour s'acquitter de leur obligation de faire leur service militaire.

Selon certains historiens, plus de 8 000 personnes ont été internées dans environ deux douzaines de camps en application de la Loi sur les mesures de guerre. Les internés appartenaient à toute une palette de nationalités, dont des Turcs, des Bulgares, des Allemands et des Austro-hongrois. Le plus important contingent venait d'Allemagne et de l'Empire austro-hongrois, qui comprenait les Croates, les Tchèques, les Polonais, les Serbes et d'autres Européens. Les chiffres englobent aussi quelque 5 000 Ukrainiens sur une population comptant environ 171 000 personnes d'origine ukrainienne vivant au Canada à cette époque.

D'emblée, les internés ont été traités comme des prisonniers de guerre et, conformément aux dispositions de la Convention de La Haye de 1907, ils ont été nourris, vêtus et logés selon les mêmes normes que celles applicables aux soldats canadiens. Selon les estimations, à la fin de la guerre, en 1918, il n'y avait plus que trois camps d'internement qui fonctionnaient encore et le dernier d'entre eux a officiellement fermé ses portes en février 1920.

En 1994, l'honorable Sheila Finestone, qui était alors ministre d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme, a déclaré ce qui suit en cette même Chambre:

[...] comme Canadiens, nous sommes fiers que nos concitoyens et concitoyennes viennent de tous les coins du monde. Ensemble, nous avons bâti ce pays sur les principes de l'équité, de la générosité et de la compassion. Notre histoire témoigne du succès remarquable avec lequel nous avons mis ces principes en pratique.

Elle montre aussi que nous nous sommes parfois écartés de nos principes. Des gens ont souffert à certains moments de notre histoire.

Dans le climat de crise engendré par la guerre, certaines communautés culturelles canadiennes ont vu leur loyauté contestée, leur liberté restreinte et leur vie bouleversée.

Comme Canadiens et Canadiennes, nous voudrions que ces épisodes n'aient jamais eu lieu. Nous voudrions que ces consignes n'aient jamais existé.

Nous pouvons et, certes, nous devons tirer des enseignements du passé et nous devons faire en sorte que les prochaines générations ne répètent pas les erreurs du passé.

Nous croyons, en effet, qu'il nous incombe de prendre des mesures pour éviter que ces torts ne se reproduisent.

En 2005, le Canada est un pays bien différent. Des mesures considérables ont été prises pour faire du Canada un pays meilleur. Nous collaborons et continuerons de collaborer avec les Canadiens d'origine ukrainienne et avec d'autres communautés culturelles pour documenter l'histoire et les expériences qu'elles ont vécues. Ce travail se fait dans le cadre de divers projets commémoratifs, notamment des films, des livres et des expositions qui permettent à ces communautés de faire connaître leur histoire et leur réalité aux Canadiens.

● (1720)

Enfin, la communauté ukrainienne a contribué à forger la société multiculturelle et vigoureuse dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Je me joins à l'ensemble des députés pour saluer la contribution des Canadiens d'origine ukrainienne à l'édification du Canada. Je reconnais que cette contribution s'est faite en dépit de moments sombres et de grandes difficultés. Il faut trouver une façon acceptable de souligner cette précieuse contribution et d'y sensibiliser les Canadiens.

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Madame la Présidente, c'est un grand honneur d'intervenir pour remercier tous les députés qui ont parlé du projet de loi C-331, tant durant la première heure que ce soir, durant la deuxième heure de lecture.

Je remercie les députés du Bloc de même que ceux du Nouveau Parti démocratique de leur appui indéfectible, tout comme le chef de l'opposition officielle de son intervention d'aujourd'hui. Je remercie également la communauté ukrainienne, qui pendant 20 ans a réclamé des mesures de redressement. Pour l'essentiel, ce projet de loi est le sien.

Ce projet de loi a été rédigé après consultation du Congrès des Ukrainiens-Canadiens et de l'Association ukrainienne-canadienne des droits civils. Je suis intervenu très brièvement, au cours d'environ sept années seulement, tandis que leur action s'étend sur deux décennies. Espérons que tous ces efforts porteront fruit cette année.

Avant tout, je dirai brièvement que ce projet de loi vise deux objectifs. Premièrement, obtenir la reconnaissance de l'internement d'Ukrainiens, totalement passé sous silence dans l'histoire du Canada et durant toutes ces années. Il est grand temps de combler cette lacune. Le but n'est pas que le Canada rougisse de son passé. Il doit tirer les leçons qui s'imposent et, pour cela, il doit avant tout reconnaître son passé. Il doit reconnaître le tort qu'il a causé à ceux qui ont souffert.

Comme on l'a mentionné à quelques reprises ce soir, les événements en question sont survenus au cours de la Première Guerre mondiale; entre 1914 et 1920, plus de 5 000 Canadiens d'origine ukrainienne ont été internés. L'internement est un euphémisme pour décrire un camp de prisonniers. Plus de 80 000 Canadiens d'origine ukrainienne ont dû s'enregistrer comme des criminels de droit commun et se présenter à la police tous les mois. Il est presque impensable qu'un événement comme celui-là ait pu survenir dans ce pays, qui fait la promotion de la liberté de parole et de la démocratie, et c'est pourtant le sort qu'ont connu les pionniers d'origine ukrainienne. C'est une honte. Voilà pourquoi leur histoire doit être racontée.

Voilà la principale raison d'être du projet de loi C-331, qui vise deux objectifs. Il s'agit donc premièrement de reconnaître les événements. Deuxièmement, il s'agit de demander au gouvernement libéral de négocier des mesures de redressement avec la communauté ukrainienne. Comme je l'ai dit, cela dure depuis 20 ans et ceux qui cherchent à corriger cette injustice ne ménagent pas leurs efforts.

L'ancien premier ministre Jean Chrétien a fait une promesse à cet égard avant même de devenir premier ministre. Il avait dit qu'il s'occuperait de ce dossier. Il a maintenant quitté la politique et rien n'a été réglé. Je suis convaincu que bien des démarches ont été faites auprès du présent gouvernement libéral au cours des dix dernières années, mais toujours en vain. Je sais, madame la Présidente, que vous êtes intervenue dans le dossier et avez tenté de trouver une solution, mais sans plus de succès. Nous avons fait quelques progrès, mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir.

Permettez-moi de faire quelques observations sur la décision de la présidence au sujet du projet de loi. Le Président a déclaré que l'article 3 devrait être accompagné d'une recommandation royale. Ce n'est pas un problème. Permettez-moi également de signaler que j'ai rencontré le secrétaire d'État responsable du multiculturalisme et ses collaborateurs. J'ai aussi rencontré l'adjoint législatif du ministre du Patrimoine pour voir comment nous pourrions tous contribuer à faire adopter le projet de loi à la Chambre. Je sais bien que nos amis

L'ajournement

libéraux d'en face sont tout aussi soucieux que nous d'aider plutôt que de nuire, et je suis d'accord.

• (1725)

Je soutiens que nous sommes trop nombreux à attendre depuis trop longtemps. Il faut que nous unissions nos efforts afin de faire adopter le projet de loi à la Chambre. Voilà pourquoi j'invite les députés libéraux à voter en faveur du projet de loi au retour du congé, durant la première semaine d'avril.

Ce que je veux faire, c'est simplifier le projet de loi pour que tous les députés le jugent acceptable. Nous avons tous de grands coeurs, et c'est maintenant qu'il faut régler cette question.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est 17 h 30, le temps prévu pour le débat est écoulé. Par conséquent, le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le projet de loi est donc renvoyé au Comité permanent du patrimoine canadien.

(La motion est adoptée, le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1730)

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent, BQ): Madame la Présidente, le 7 février dernier, j'ai eu le plaisir de souligner en cette Chambre le troisième anniversaire de la signature de l'entente de la Paix des braves, conclue le 7 février 2002 entre la nation crie et le gouvernement du Québec du Parti québécois.

L'entente avait pour but d'établir une nouvelle relation entre la nation québécoise et la nation crie, relation caractérisée par la coopération, le partenariat et le respect mutuel. Elle a mis en place des structures qui permettent aux Cris de travailler avec les Québécois dans un esprit de collaboration.

La Paix des braves représente encore aujourd'hui, à ne pas en douter, l'entente la plus progressiste conclue entre le gouvernement et une nation autochtone.

Elle exclut toute poursuite judiciaire. Les Cris, qui veulent une entente du même genre avec Ottawa, constatent que le négociateur fédéral n'a toujours pas de mandat, ce qui risque de faire avorter la mise en place d'un nouveau projet de société plus emballant avec les Québécois.

Qu'attend donc le gouvernement fédéral pour enfin montrer sa bonne foi et donner un mandat clair à son négociateur? J'espère que nous aurons, cette fois-ci, des réponses claires.

Les Cris jouent un rôle majeur au Québec et méritent un encouragement.

L'ajournement

[Traduction]

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Madame la Présidente, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je suis heureux de répondre à la question qu'a posée le député de Louis-Saint-Laurent au sujet des négociations entre le gouvernement du Canada et les Cris du nord du Québec.

Pendant la période des questions, le 7 février, le député s'est dit préoccupé parce que le négociateur en chef du gouvernement n'avait pas reçu de mandat officiel. Le député de Louis-Saint-Laurent a soutenu que les négociations risquaient d'achopper si le représentant du gouvernement fédéral ne recevait pas sans tarder des directives claires.

Les négociations en vue de la conclusion d'une entente entre le gouvernement du Canada et les Cris du nord du Québec se poursuivent. En effet, depuis plusieurs mois, les représentants des Cris et le gouvernement fédéral examinent divers enjeux pour tenter d'accélérer la conclusion d'une entente.

Par exemple, M. Chrétien a rencontré les représentants des Cris et a signé une déclaration d'intention qui établit les objectifs de l'entente officielle. La déclaration propose une entente définitive, fondée sur trois principaux éléments: un nouveau gouvernement régional cri; le transfert des fonctions fédérales prévues dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois à ce nouveau gouvernement cri; et un programme de financement pour appuyer le nouveau gouvernement et le transfert des fonctions et pour soustraire les tribunaux de la majeure partie, sinon de la totalité, des poursuites préliminaires contre le Canada.

Prenant comme guide cette déclaration d'intention, les deux parties ont continué de discuter d'enjeux importants, et le ministre a largement consulté ses collègues du Cabinet ainsi que des députés. J'ai moi aussi rencontré le ministre. La semaine dernière encore, j'ai discuté avec lui.

Je suis le premier à admettre qu'il reste beaucoup à faire, mais il y a eu des progrès indéniables. D'importantes étapes ont été franchies. Nous avons fait de grands pas vers la conclusion d'une entente définitive. Je peux donner l'assurance à la Chambre que nous continuerons de faire tout en notre pouvoir pour respecter nos plans et conclure une entente définitive.

● (1735)

[Français]

M. Bernard Cleary: Madame la Présidente, il y a quelque chose que je ne comprends pas. J'ai communiqué aujourd'hui avec les représentants des Cris pour savoir si des choses s'étaient passées depuis le temps. On m'a répondu qu'il ne s'était absolument rien passé.

Comment peut-on me parler de négociation avec les Cris, alors qu'en réalité, ils ne sont pas en train de discuter et que le négociateur des Cris n'a reçu aucun mandat?

[Traduction]

L'hon. Walt Lastewka: Madame la Présidente, je fais entièrement confiance au ministre. Il va veiller à ce que la déclaration d'intention soit respectée, à ce que les objectifs de l'entente officielle soient atteints et à ce que les négociations se fassent dans les temps.

Je rappelle aux député que la déclaration propose une entente finale reposant sur trois éléments principaux. Elle prévoit aussi une date butoir. J'ai bon espoir que le ministre, qui a mené de nombreuses consultations et s'intéresse vivement au dossier, veillera à ce que, lorsque nous signerons des ententes, le résultat final soit clair et que les choses se fassent le plus tôt possible.

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre ce soir pour revenir sur une question soulevée le 8 mars. Dans sa réponse à la question que j'ai posée précédemment, le ministre des Travaux publics a fait erreur à plus d'un égard.

Il a d'abord dit que cette question ne faisait pas partie des « enjeux que les Canadiens ont à coeur ». Si le ministre croit qu'un gouvernement qui fait l'objet d'une enquête pour corruption et que les nombreux amis du Parti libéral et les agences de publicité qui recyclent de l'argent sale pour le réacheminer au Parti libéral du Canada ne font pas partie des enjeux que les Canadiens ont à coeur, je l'invite à venir faire une visite dans ma circonscription, celle d'Elgin—Middlesex—London. Les électeurs de ma circonscription m'ont élu en partie parce qu'ils estimaient nécessaire de rétablir l'obligation de rendre compte du gouvernement.

Par ailleurs, le ministre a laissé entendre à tort que je ne rédigeais pas moi-même mes questions et que, en l'absence de questions sur les témoignages présentés devant une commission judiciaire, commission que, soit dit en passant, le gouvernement a dû mettre en place pour faire la lumière sur le comportement dégoûtant du ministère des Travaux publics, nous n'aurions aucun autre sujet de discussion. Évidemment, nous aimerions poser des questions sur d'autres aspects du gouvernement actuel qui laissent à désirer, mais nous avons, envers les contribuables canadiens, le devoir de rétablir l'obligation de rendre compte.

Le ministre ne comprend tout simplement pas. Les Canadiens ne sont pas du tout d'accord avec le principe de ne pas discuter des témoignages reçus. Nous avons besoin de transparence, pas de dissimulation. Dans cette seule partie du témoignage, nous avons appris comment le Parti libéral a profité de dons douteux et de paiements au noir de la part de ces mêmes agences que les Canadiens payaient pour faire un travail. Les contribuables canadiens croient que l'argent durement gagné qu'ils envoient à Ottawa ne devrait pas être sali de cette façon.

Troisièmement, ils ne croient pas que leur argent devrait être versé à des représentants du gouvernement en poste qui obtiennent des cadeaux — ou je devrais peut-être dire que toutes les petites gâteries que l'on découvre dans ce scandale des commandites dérangent les Canadiens encore plus: des voyages de pêche en compagnie de décideurs, du matériel coûteux pour les valets du parti et d'extravagants billets pour le Grand Prix pour ceux qui ont assez de contacts pour être invités. On ne parle pas d'incidents isolés. Les contribuables d'Elgin—Middlesex—London ne travaillent pas dur toute l'année pour envoyer leur argent à Ottawa afin de financer un tel comportement.

Nous devons ramener le pays à un niveau où les Canadiens peuvent croire que les élus feront ce qu'il convient de faire et qu'ils défendront les gens du pays contre la corruption. Nous devons ramener ce pays à une période où la reddition de comptes était une chose que l'on respectait, et pas seulement un slogan pour ce que le gouvernement en poste essaie de faire, et où la transparence allait de soi parce qu'il n'y avait rien à cacher.

À l'heure actuelle, le gouvernement doit poursuivre ses propres amis pour qu'ils nous remboursent l'argent qu'ils nous ont volé. Qu'est-il arrivé à ses amis? Vont-ils tout simplement rembourser cet argent si le gouvernement le leur demande? Et enfin, le clou: le Parti libéral. N'est-il pas merveilleux que le ministre des Travaux publics se porte volontaire pour obtenir du Parti libéral du Canada qu'il rembourse cet argent sale aux contribuables de ce grand pays?

Devrions-nous maintenant nous contenter de leur dire merci de nous avoir remis notre argent? Je ne crois pas.

(1740)

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Madame la Présidente, pour répondre au député d'Elgin—Middlesex—London, je suis heureux qu'il ait demandé la tenue du débat d'ajournement sur cette question. Il est important que les députés, et les Canadiens en général, comprennent à quel point le premier ministre et le gouvernement sont déterminés à aller au fond des choses

Je trouve que les remarques d'ouverture du député sont complètement erronées. Je rappelle à la Chambre que la première décision du premier ministre après son assermentation, en décembre 2003, fut de mettre un terme au programme de commandites. Autrement dit, le premier ministre a agi de manière rapide et décisive pour éliminer toute possibilité d'un retour des problèmes liés aux commandites.

Le gouvernement a annoncé la mise sur pied du'une commission d'enquête publique indépendante, présidée par le juge John Gomery. Cette commission a été investie des pleins pouvoirs d'examen des agissements passés dans le cadre des programmes de commandites et de publicité, dans le but de faire des recommandations visant à empêcher ces abus et cette mauvaise gestion à l'avenir.

Le 10 février 2004, le premier ministre a annoncé la nomination d'André Gauthier au poste d'avocat spécial pour le recouvrement financier. Son mandat était d'explorer toutes les solutions possibles, y compris les poursuites civiles, pour récupérer les fonds obtenus d'une manière inappropriée par certaines parties participant à la prestation du défunt programme de commandites.

Le 11 mars, le gouvernement du Canada a présenté en Cour supérieure du Québec un recours de 40,8 millions de dollars contre 19 personnes et entreprises. C'est là une autre preuve de la détermination du gouvernement à aller au fond de cette affaire afin de découvrir à quoi ont servi les fonds des commandites. De plus, la poursuite pourra être modifiée si de nouveaux éléments de preuve le justifient.

Notre gouvernement avait également annoncé en février 2004 qu'il présenterait un projet de loi sur les dénonciateurs afin de protéger ceux qui signalent des cas de mauvaise gestion dans la fonction publique. Nous avons tenu cet engagement en présentant le projet de loi C-11. Le projet de loi est maintenant devant un comité. Nous croyons qu'il sera approuvé par le Parlement et entrera en vigueur dans peu de temps. J'invite le député à participer aux débats sur ce projet de loi.

Par ailleurs, en février 2004, nous avons annoncé une série d'examens qui pourraient entraîner des modifications aux règles de gouvernance des sociétés d'État, à la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'imputabilité des ministres et des fonctionnaires de même qu'un renforcement des comités de vérification interne des sociétés d'État et l'application de la Loi sur l'accès à l'information à toutes les sociétés d'État.

Le 17 février, le président du Conseil du Trésor a déposé son examen des sociétés d'État et de la gouvernance et il a été décidé que la Loi sur l'accès à l'information serait étendue à 18 sociétés d'État.

L'ajournement

Je suis convaincu que les députés conviendront que ces mesures démontrent notre volonté d'aller au fond des choses et de ne pas trahir la confiance du public dans la capacité du gouvernement et, plus particulièrement, du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux de bien gérer l'argent des contribuables.

Le premier ministre et le gouvernement ont été très clairs: si des fonds d'origine douteuse ont été reçus, ils seront remis au gouvernement. Le fait est que nous ne pourrons pas régler cette question tant que le juge Gomery n'aura pas produit son rapport. J'attends ce rapport en espérant qu'il n'y aura aucune interférence de la part de l'opposition.

M. Joe Preston: Madame la Présidente, je suis heureux d'entendre que nous sommes déterminés à aller au fond des choses, mais combien d'années aura-t-il fallu attendre?

Le premier ministre a pris des mesures pour mettre un terme au programme de commandites dès qu'il a occupé son poste, mais, comme on dit chez nous, on a fermé la porte de l'écurie après que le cheval se soit enfui. L'argent a disparu. Les amis ont été récompensés. Le Parti libéral a attendu d'avoir fait deux ou trois campagnes électorales avec de l'argent sale avant de bien refermer la porte de l'écurie.

Pour ce qui est des poursuites au civil intentées pour récupérer l'argent auprès des amis des libéraux, il s'agit des mêmes sociétés et des mêmes amis qui n'avaient qu'à faire un appel téléphonique pour obtenir facilement de l'argent, grâce à un contrat de commandites qui consistait à placer des logos sur des trains ou imprimer des noms sur des balles de golf. Ces personnes n'avaient qu'à décrocher le téléphone.

Il faut maintenant les poursuivre en justice pour récupérer l'argent. Que sont devenus ces amis? Ont-ils pris leurs distances? Faut-il avoir recours aux tribunaux pour récupérer l'argent?

Le député parlait du projet de loi C-11, qui concerne les dénonciateurs. On s'efforce de le faire adopter, et nous y travaillons fort en comité.

● (1745)

L'hon. Walt Lastewka: Madame la Présidente, le gouvernement est déterminé à aller au fond des choses. Il a pris un ensemble de mesures au sujet du programme de commandites. Parmi les mesures prises, notons la création d'une commission d'enquête indépendante, une commission qui doit faire son travail et déposer un rapport final à la Chambre; l'embauche d'un avocat-conseil spécial chargé de récupérer l'argent; des enquêtes actuellement menées par la GRC; le projet de loi visant à protéger les dénonciateurs; l'élargissement de la portée de la Loi sur l'accès à l'information pour y inclure les sociétés d'État; des mesures visant à renforcer les pouvoirs des comités de vérification auprès des sociétés d'État; l'examen de changements dans l'administration des sociétés d'État; et l'examen de changement à la Loi sur la gestion des finances publiques et à la reddition de comptes des ministres et des fonctionnaires.

Je rappelle également aux députés que la commission d'enquête a été constituée très tôt après le dépôt du rapport de vérification. J'espère que l'opposition saura attendre le dépôt des recommandations de la commission d'enquête.

L'ajournement

[Français]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La

Chambre s'ajourne au lundi 4 avril 2005, à 11 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 46.)

ANNEXE

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION ET L'AFFILIATION POLITIQUE; COMITÉS DE LA CHAMBRE, LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS, MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. MAURIL BÉLANGER

MME LIBBY DAVIES

M. MICHEL GUIMOND

M. Jay Hill

L'HON. WALT LASTEWKA

L'HON. ROB NICHOLSON

L'HON. KAREN REDMAN

L'HON. TONY VALERI

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Peterhorough	Ontario	Lih
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	· ·		
Allison, Dean			
Ambrose, Rona	•		
Anders, Rob.	•		
Anderson, David	• •		
Anderson, L'hon. David	• •		
André, Guy		•	
Angus, Charlie	•	-	-
Asselin, Gérard			
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers		•	-
Bachand, Claude			
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des	24	240000	24
Ressources naturelles	Yukon	Yukon	Lib.
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Ontario	Lib.
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des			
Métis et des Indiens non inscrits			
Batters, Dave			
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense			
nationale			
Bell, Don		•	
Bellavance, André		•	-
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)			
Benoit, Leon	_		
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les Patriotes	Québec	BQ
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan	Ontario	Lib.
Bezan, James	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Bigras, Bernard		-	-
Blaikie, L'hon. Bill			
Blais, Raynald	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Québec	BQ
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	**************************************	Territoires du Nord-	T '11
D	Western Arctic	Ouest	
Boire, Alain	Beauharnois—Salaberry	-	-
Boivin, Françoise.	Gatineau	`	
Bonin, Raymond	Nickel Belt		
Bonsant, France	-	-	-
Boshcoff, Ken	Thunder Bay—Rainy River		
Bouchard, Robert			-
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell .	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Boulianne, Marc	Mégantic—L'Érable	Québec	BQ
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des			
ressources humaines)			
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	Ontario	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Brown, Gord	Leeds—Grenville	Ontario	PCC
Brunelle, Paule	Trois-Rivières	Québec	BQ
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des	Humber—St. Barbe—Baie		
Affaires intergouvernementales	Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	Ind.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carr, Gary	Halton	Ontario	Lib.
Carrie, Colin	Oshawa	Ontario	PCC
Carrier, Robert	Alfred-Pellan	Québec	BQ
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester—		
	Musquodoboit Valley	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda	Guelph	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Chatters, David	Westlock—St. Paul	Alberta	PCC
Chong, Michael	Wellington—Halton Hills	Ontario	PCC
Christopherson, David	Hamilton-Centre	Ontario	NPD
Clavet, Roger	Louis-Hébert	Québec	BQ
Cleary, Bernard	Louis-Saint-Laurent	Québec	BQ
Coderre, L'hon. Denis	Bourassa	Québec	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—Tecumseh	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Côté, Guy	Portneuf—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du	-		
Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Montmagny—L'Islet— Kamouraska—Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Crowder, Jean	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, Nathan	Skeena—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	NPD
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John			
Cuzner, Rodger			
D'Amours, Jean-Claude	-		
Davies, Libby	-		
Day, Stockwell		-	
Demers, Nicole			
Deschamps, Johanne		•	-
=po, vo		~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	- <

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina			
	Chaudière	•	-
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Devolin, Barry			
	Brock		
Dhalla, Ruby			
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement			
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé		_	
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre		0.11	
(collectivités rurales)		•	
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social			
Duceppe, Gilles		•	
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de		â	
l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)			
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles			
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie		_	
Epp, Ken	Edmonton—Sherwood Park	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du		u +	
Commerce international (marchés émergents)			
Faille, Meili		•	-
Finley, Diane			
Fitzpatrick, Brian		Saskatchewan	PCC
Fletcher, Steven		36 % 1	DCC
	Assiniboia		
Folco, Raymonde		-	
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement			
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam.	Colombie-Britannique	PCC
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Ouébec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la		C	
Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—		
•	Pembroke	Ontario	PCC
Gallaway, L'hon. Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval—Lac-Saint-Jean	Québec	BQ
Godbout, Marc	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)			Lib.
Godin, Yvon			
Goldring, Peter			
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances			
Goodyear, Gary			
Gouk, Jim	-		100
County with	Interior	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale			
Grewal, Gurmant			
Grewal, Nina		-	
Grewar, 14ma	1 lectwood—I oft Kells	Colombie-Dinamique	100

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	Mississauga-Est—Cooksville	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Rivière-du-Nord	Québec	BQ
Guergis, Helena	Simcoe—Grey	Ontario	PCC
Guimond, Michel		0. //	D.O.
TI A	Haute-Côte-Nord	-	-
Hanger, Art	- -		
Harper, L'hon. Stephen Harris, Richard			
Harrison, Jeremy	9	Colombie-Britannique	PCC
Hamson, Jeremy	Churchill	Saskatchewan	PCC
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Hiebert, Russ			
Hill, Jay		•	
Hinton, Betty	_	-	
Holland, Mark		•	
Hubbard, Charles			
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	Alberta	PCC
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier	Notre-Dame-de-Grâce—	0.71	T '1
ministre (Canada—États-Unis)		•	
Johnston, Dale			
Julian, Peter	•	•	
Kadis, Susan		Ontario	Lib.
•	Mission	•	
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald			
Kenney, Jason			
Khan, Wajid			
Kilgour, L'hon. David	Edmonton—Mill Woods— Beaumont	Alberta	Lib.
Komarnicki, Ed.	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Kotto, Maka	Saint-Lambert	Québec	BQ
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	Ontario	PCC
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Lalonde, Francine	La Pointe-de-l'Île	Québec	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Québec	Lib.
Lapierre, Réal	Lévis—Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lauzon, Guy	Stormont—Dundas—South Glengarry	Ontario	PCC
Lavallée, Carole	• •		
Layton, L'hon. Jack		•	-
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du			
gouvernement à la Chambre des communes	-	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliat politiqu
Lemay, Marc	Abitibi—Témiscamingue	Québec	BQ
Lessard, Yves	-		-
Lévesque, Yvon	-		
• •	—Eeyou	Québec	BQ
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du			
Travail et du Logement	•		
Loubier, Yvan	, .	Québec	BQ
	Regina—Lumsden—Lake		
	Centre		
Lunn, Gary		-	
Lunney, James		-	
MacAulay, L'hon. Lawrence			
MacKay, Peter			
MacKenzie, Dave	Oxford	Ontario	PCC
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et	·		
ministre responsable du renouveau démocratique			
Maloney, John		Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Haute-Saint- Charles	Québec	BQ
	Dauphin—Swan River— Marquette	Manitoba	PCC
Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Sudbury	Ontario	Lib.
Défense nationale	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Lib.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Martin, Tony	Sault Ste. Marie	Ontario	NPD
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national	-	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa		Nouvelle-Écosse	NPD
McGuinty, David			
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique			
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des			
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la	Scarborough—Guildwood		
Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Centre	Alberta	Lib.
	Pickering—Scarborough-Est	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga	Québec	BQ
Ménard, Serge	Marc-Aurèle-Fortin	Québec	BQ
Menzies, Ted	Macleod	Alberta	PCC
Merrifield, Rob			
Miller, Larry			
Milliken, L'hon. Peter, Président			
Milliken, L'hon. Peter, Président	_		

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroali- mentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement			
économique dans le Nord de l'Ontario)	-		Lib.
1410010, Julios	Coquitlam		PCC
Moore, Rob		-	
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	Lib
Myers, Lynn			
Neville, Anita			
Nicholson, L'hon. Rob.	· -		
O'Brien, Pat	-		
O'Connor, Gordon			
Obhrai, Deepak			
Oda, Bev	C ,		
		Ontario	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)		Colombie-Britannique	Lib
Pacetti, Massimo			
Pallister, Brian		•	
Paquette, Pierre			-
Paradis, L'hon. Denis		-	
Parrish, Carolyn	2		
Patry, Bernard			
Penson, Charlie			
Perron, Gilles-A.		*	-
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international		Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	-	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline		BQ	
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Chatham-Kent—Essex	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis			
	Bécancour	•	•
Poilievre, Pierre	•		PCC
Poirier-Rivard, Denise	Châteauguay—Saint-Constant	Québec	BQ
Powers, Russ	Ancaster—Dundas— Flamborough—Westdale	Ontario	Lib.
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	Alberta	PCC
Preston, Joe	Elgin—Middlesex—London	Ontario	PCC
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Rajotte, James			
Ratansi, Yasmin			
Redman, L'hon. Karen			
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans			
Reid, Scott			
Reynolds, John	-		
Richardson, Lee	<u> </u>		
	- ·		
Ritz, Gerry	; ;		
pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales			
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliatio politique
Rota, Anthony	Nipissing—Timiskaming	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves			
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Québec	Lih
Sauvageau, Benoît		*	
Savage, Michael	1 6 5	•	
Savoy, Andy			
Scarpaleggia, Francis	•		
Scheer, Andrew		*	
Schellenberger, Gary	_		
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fradericton	Nouveau Brunowick	Lib
Sgro, L'hon. Judy			
Siksay, Bill			
-		-	
Silva, Mario	•		
Simard, Christian	Beauport—Limoilou	Québec	ВÓ
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsible des langues officielles		Manitoba	Lib.
Simms, Scott	Falls—Windsor		
Skelton, Carol			
Smith, David		•	
Smith, Joy			
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
St-Hilaire, Caroline	$Longueuil -\!$	Québec	BQ
St. Amand, Lloyd	Brant	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin— Kapuskasing	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel			
Stoffer, Peter		-	
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers			
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du	·		
renouveau démocratique			
Szabo, Paul			
Telegdi, L'hon. Andrew			
Temelkovski, Lui	-	Ontario	Lib.
Thibault, Louise	Rimouski-Neigette— Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thompson, Greg			
Thompson, Myron			
-			
Tileon David			1111
Tilson, David			

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la			
Coopération internationale	Burlington	Ontario	Lib.
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	PCC
Tweed, Merv	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des			
communes	Hamilton-Est—Stoney Creek	Ontario	Lib.
Valley, Roger	Kenora	Ontario	Lib.
Van Loan, Peter	York—Simcoe	Ontario	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Vincent, Robert	Shefford	Québec	BQ
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Warawa, Mark	Langley	Colombie-Britannique	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	Manitoba	NPD
Watson, Jeff	Essex	Ontario	PCC
White, Randy	Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de			
l'Environnement	Richmond Hill	Ontario	Lib.
Williams, John	Edmonton—St. Albert	Alberta	PCC
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
Zed, Paul	Saint John	Nouveau-Brunswick	Lib.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, Trente-huitième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (28)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Ambrose, Rona		
Anders, Rob.	_	
Benoit, Leon	Vegreville—Wainwright	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	_	
Epp, Ken		
Goldring, Peter	Edmonton-Est	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Jean, Brian	Fort McMurray—Athabasca	PCC
Johnston, Dale		
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David		
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publ		
de la Protection civile		Lib.
Menzies, Ted	Macleod	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Prentice, Jim	Calgary-Centre-Nord	PCC
Rajotte, James	Edmonton—Leduc	PCC
Richardson, Lee	Calgary-Centre	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	Edmonton—St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (35)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David		
Bell, Don	North Vancouver	Lib.
Cadman, Chuck		
Chan, L'hon. Raymond, ministre d'État (Multiculturalisme)		
Crowder, Jean		
Cullen, Nathan		
Cummins, John		
Davies, Libby		
Day, Stockwell		
Dosanjh, L'hon. Ujjal, ministre de la Santé		
Duncan, John		
Emerson, L'hon. David, ministre de l'Industrie		
Emerson, Enon. David, immode de i mudsule	New Westminster—Coquitlam	

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Colombie-Britannique-Southern Interior .	PCC
Grewal, Gurmant		
Grewal, Nina		
Harris, Richard		
Hiebert, Russ.		
Hill, Jay		
Hinton, Betty	Kamloops—Thompson—Cariboo	
Julian, Peter	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Kamp, Randy	-	
Lunn, Gary	• •	
Lunney, James		
Martin, L'hon. Keith, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale		
Moore, James	Port Moody—Westwood—Port	LIO.
Moore, James	Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest	•	
canadien et ministre d'État (Sport)	Vancouver Quadra	Lib.
Reynolds, John		
	to Sky Country	
Schmidt, Werner	Kelowna—Lake Country	PCC
Siksay, Bill	Burnaby—Douglas	NPD
Stinson, Darrel		
Strahl, Chuck, vice-président et président des comités pléniers	Chilliwack—Fraser Canyon	PCC
Warawa, Mark	Langley	PCC
White, Randy	Abbotsford	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4) Easter, L'hon. Wayne, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Moleogue	T :1L
- ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '		
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	LID.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Fomont	Lib
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	_	
Marphy, E non. Shawn, secretaire parementaire du ministre des reches et des occans	Charlottetown	LIO.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la	Winnings Co. 1	т :1.
Commission canadienne du blé		
Bezan, James.		
Blaikie, L'hon. Bill		
Desjarlais, Bev		
Fletcher, Steven		
Mark, Inky	-	
Martin, Pat		
Neville, Anita		
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, L'hon. Raymond, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsible des langues officielles	Saint Boniface	Lib.
Smith, Joy		
Toews, Vic		
Tweed, Merv		
I WEEL, IVIEI V	Dianuon—Souris	rcc

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre d'État (Développement des ressources humaines)	Moncton—Riverview—Dienne	Lih
D'Amours, Jean-Claude		
Godin, Yvon	_	
Hubbard, Charles		
LeBlanc, L'hon. Dominic, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la		
Chambre des communes	-	
Moore, Rob	2 2	
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Zed, Paul		
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	•	Lib.
Casey, Bill		
	Musquodoboit Valley	
Cuzner, Rodger	Cape Breton—Canso	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international		
(marchés émergents)	Sydney—Victoria	
Keddy, Gerald	S	
MacKay, Peter		
McDonough, Alexa		
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Savage, Michael	Dartmouth—Cole Harbour	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Nova-Ouest	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (106)		
Adams, L'hon. Peter, secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau		
démocratique	Peterborough	Lib.
Allison, Dean	Niagara-Ouest—Glanbrook	PCC
Angus, Charlie	Timmins—Baie James	NPD
Augustine, L'hon. Jean, vice-présidente adjointe des comités pléniers		
Bains, Navdeep	Mississauga—Brampton-Sud	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits		
Beaumier, Colleen		
Bélanger, L'hon. Mauril, ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale		
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)		
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	_	
Bonin, Raymond	Nickel Belt	L1b.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Boshcoff, Ken.	Thunder Bay—Rainy River	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Broadbent, L'hon. Ed	Ottawa-Centre	NPD
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Brown, Gord		
Bulte, L'hon. Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Cannis, John	_	
Carr, Gary	_	
Carrie, Colin		
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale		
Catterall, Marlene		
Chamberlain, L'hon. Brenda	•	
Chong, Michael	_	
Christopherson, David	_	
Comartin, Joe		
Comuzzi, L'hon. Joe.	-	L10.
Cullen, L'hon. Roy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile		Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du premier ministre		
Devolin, Barry		
Dhalla, Ruby		
Dryden, L'hon. Ken, ministre du Développement social		
Finley, Diane		
Fontana, L'hon. Joe, ministre du Travail et du Logement		
Gallant, Cheryl		
Gallaway, L'hon. Roger		
-		
Godbout, Marc		
Godfrey, L'hon. John, ministre d'État (Infrastructure et Collectivités)		
Goodyear, Gary	_	
Graham, L'hon. Bill, ministre de la Défense nationale		
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre des Anciens Combattants	-	
Guergis, Helena		
Holland, Mark	5	Lib.
Ianno, L'hon. Tony, ministre d'État (Famille et Aidants naturels)		Lib.
Kadis, Susan		
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Khan, Wajid	Mississauga—Streetsville	Lib.
Kramp, Daryl	Prince Edward—Hastings	PCC
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et	St. C. d.	T '1
des Services gouvernementaux		
Lauzon, Guy		
Layton, L'hon. Jack		
Lee, Derek		
Longfield, L'hon. Judi, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et du Logement MacKenzie, Dave		
Macklin, L'hon. Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et		
procureur général du Canada	Northumberland—Quinte West	Lib.
renouveau démocratique	Bramalea—Gore—Malton	Lib.
Maloney, John	XX 11 1	T :1.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Marleau, L'hon. Diane, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et		
ministre responsable de la Commission canadienne du blé		
Martin, Tony		
Masse, Brian		
McCallum, L'hon. John, ministre du Revenu national		
McGuinty, David		
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough—Guildwood	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Scarborough-Est	Lib.
Miller, Larry	•	
Milliken, L'hon. Peter, Président	=	
Minna, L'hon. Maria	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Kitchener—Conestoga	Lib.
Nicholson, L'hon. Rob	Niagara Falls	PCC
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Connor, Gordon	Carleton—Mississippi Mills	PCC
Oda, Bev	Durham	PCC
Parrish, Carolyn.		
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie		
Poilievre, Pierre		
Powers, Russ	•	
Preston, Joe		
Ratansi, Yasmin		
Redman, L'hon. Karen		
Reid, Scott		
Rota, Anthony		
Schellenberger, Gary		
Sgro, L'hon. Judy		
Silva, Mario		
St. Amand, Lloyd	-	
St. Denis, Brent.		
Steckle, Paul		
Stronach, L'hon. Belinda, ministre des Ressources humaines et du Développement des	Tition Bruce	Lio.
compétences et ministre responsable du renouveau démocratique	Newmarket—Aurora	PCC
Szabo, Paul		
Telegdi, L'hon. Andrew		
Temelkovski, Lui		
Tilson, David	•	
Tonks, Alan		
Torsney, L'hon. Paddy, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération	Total Sud Western Time	210.
internationale	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	_	
Valeri, L'hon. Tony, leader du gouvernement à la Chambre des communes		
Valley, Roger		
Van Loan, Peter		
Volpe, L'hon. Joseph, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration		
Wappel, Tom	_	

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Watson, Jeff	Essex	PCC
Wilfert, L'hon. Bryon, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Richmond Hill	Lib.
Wrzesnewskyj, Borys	Etobicoke-Centre	Lib.
QUÉBEC (75)		
André, Guy	Berthier—Maskinongé	BQ
Asselin, Gérard	Manicouagan	BQ
Bachand, Claude	_	-
Bakopanos, L'hon. Eleni, secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale)	Ahuntsic	Lib.
Bellavance, André		
Bergeron, Stéphane		-
Bigras, Bernard		-
Blais, Raynald		-
Boire, Alain	_	-
Boivin, Françoise	•	-
Bonsant, France		
Bouchard, Robert	1	
Boulianne, Marc	2	-
Bourgeois, Diane	•	-
Brunelle, Paule		-
Cardin, Serge		
Carrier, Robert		-
Clavet, Roger		•
Cleary, Bernard		
Coderre, L'hon. Denis		-
Côté, Guy		
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada		
Crête, Paul	•	2101
Cross, Tuai	Rivière-du-Loup	BQ
Demers, Nicole	Laval	BQ
Deschamps, Johanne	Laurentides—Labelle	BQ
Desrochers, Odina		-
Dion, L'hon. Stéphane, ministre de l'Environnement		~
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités		
rurales)	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Faille, Meili	Vaudreuil-Soulanges	BQ
Folco, Raymonde	Laval—Les Îles	Lib.
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine	Jeanne-Le Ber	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Saint-Maurice—Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Jonquière—Alma	BQ
Gaudet, Roger		
Gauthier, Michel		-
Guay, Monique		-
Guimond, Michel		
Jennings, L'hon. Marlene, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis)	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	-
Kotto, Maka		
		-

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine.	La Pointe-de-l'Île	BQ
Lapierre, L'hon. Jean, ministre des Transports	Outremont	Lib.
Lapierre, Réal		
Lavallée, Carole		-
Lemay, Marc		-
Lessard, Yves	_	-
Lévesque, Yvon		-
Loubier, Yvan		BO
Marceau, Richard	_	
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre		
Ménard, Réal		
Ménard, Serge		-
Pacetti, Massimo.		-
Paquette, Pierre		
Paradis, L'hon. Denis		-
Patry, Bernard	-	
Perron, Gilles-A.		
		-
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre des Affaires étrangères	-	
Picard, Pauline		_
Plamondon, Louis		~
Poirier-Rivard, Denise		-
Proulx, Marcel, vice-président des comités pléniers		Lib.
ministre des Affaires intergouvernementales		Lib.
Rodriguez, Pablo	Honoré-Mercier	Lib.
Roy, Jean-Yves.	Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane— Matapédia	BQ
Saada, L'hon. Jacques, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît		
Scarpaleggia, Francis		-
Simard, Christian		
Smith, David	•	-
St-Hilaire, Caroline		
Thibault, Louise	_	24
Thiodait, Double	Basques	BQ
Vincent, Robert	Shefford	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Batters, Dave		
Breitkreuz, Garry		
Fitzpatrick, Brian		
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances		
Harrison, Jeremy		
Komarnicki, Ed		
Lukiwski, Tom		
	_	
Ritz, Gerry Scheer, Andrew	-	
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	rcc

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Trost, Bradley	Saskatoon—Humboldt	PCC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Avalon	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Sud—Mount Pearl	PCC
Matthews, Bill	Random—Burin—St. George's	Lib.
Simms, Scott	Bonavista—Gander—Grand Falls— Windsor	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Nord canadien)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 24 mars 2005 — 1^{re} Session, 38^e Législature)

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

Président:	David Chatters	Vice-présidents:	Ed Broadbent Derek Lee	
Navdeep Bains Marc Boulianne Ken Epp	Russ Hiebert Marlene Jennings	Mario Laframboise Russ Powers	David Tilson Paul Zed	(12)
		Membres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Dean Allison Rona Ambrose Rob Anders David Anderson Dave Batters Leon Benoit James Bezan Garry Breitkreuz Gord Brown Colin Carrie Bill Casey Rick Casson Michael Chong Joe Comartin Paul Crête John Cummins Stockwell Day Barry Devolin Norman Doyle John Duncan Diane Finley Brian Fitzpatrick Steven Fletcher Paul Forseth	Cheryl Gallant Michel Gauthier Yvon Godin Peter Goldring Gary Goodyear Jim Gouk Gurmant Grewal Nina Grewal Helena Guergis Michel Guimond Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Jeremy Harrison Loyola Hearn Jay Hill Betty Hinton Rahim Jaffer Brian Jean Dale Johnston Randy Kamp Gerald Keddy Jason Kenney Ed Komarnicki Daryl Kramp Guy Lauzon	Jack Layton Tom Lukiwski Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Dave MacKenzie Inky Mark Pat Martin Ted Menzies Rob Merrifield Larry Miller Bob Mills James Moore Rob Moore Anita Neville Rob Nicholson Gordon O'Connor Deepak Obhrai Bev Oda Brian Pallister Charlie Penson Pauline Picard Pierre Poilievre Jim Prentice Joe Preston James Rajotte	Scott Reid John Reynolds Lee Richardson Gerry Ritz Andrew Scheer Gary Schellenberger Werner Schmidt Carol Skelton Joy Smith Monte Solberg Kevin Sorenson Darrel Stinson Belinda Stronach Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Bradley Trost Merv Tweed Peter Van Loan Maurice Vellacott Tom Wappel Mark Warawa Jeff Watson Randy White John Williams Lynne Yelich	

Gary Lunn

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président:Nancy Karetak-LindellVice-présidents:Bernard ClearyJeremy Harrison

Sue Barnes Pat Martin Carol Skelton Lloyd St. Amand (12)
André Bellavance Jim Prentice David Smith Roger Valley

Membres associés

Jim Abbott Norman Doyle Gerald Keddy James Rajotte Diane Ablonczy John Duncan Jason Kenney Scott Reid Ed Komarnicki John Reynolds Dean Allison Ken Epp Rona Ambrose Diane Finley Daryl Kramp Lee Richardson Rob Anders Brian Fitzpatrick Guy Lauzon Gerry Ritz David Anderson Steven Fletcher Marc Lemay Andrew Scheer Gary Schellenberger Charlie Angus Paul Forseth Yvon Lévesque Gérard Asselin Tom Lukiwski Werner Schmidt Hedy Fry Larry Bagnell Cheryl Gallant James Lunney Joy Smith Dave Batters Peter Goldring Peter MacKav Monte Solberg Gary Goodyear Dave MacKenzie Kevin Sorenson Leon Benoit Jim Gouk Inky Mark Darrel Stinson James Bezan Garry Breitkreuz Gurmant Grewal Tony Martin Belinda Stronach Gord Brown Nina Grewal Ted Menzies Greg Thompson Colin Carrie Helena Guergis Rob Merrifield Myron Thompson Larry Miller David Tilson Bill Casey Art Hanger Rick Casson Stephen Harper Bob Mills Vic Toews David Chatters Richard Harris James Moore **Bradley Trost** Michael Chong Loyola Hearn Rob Moore Merv Tweed Peter Van Loan Rob Nicholson Jean Crowder Russ Hiebert Jay Hill Gordon O'Connor Maurice Vellacott Nathan Cullen John Cummins Betty Hinton Deepak Obhrai Mark Warawa Rodger Cuzner Charles Hubbard Bev Oda Jeff Watson Stockwell Day Rahim Jaffer Brian Pallister Randy White John Williams Charlie Penson Bev Desjarlais Brian Jean Paul DeVillers Dale Johnston Pierre Poilievre Lynne Yelich Barry Devolin Randy Kamp Joe Preston

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry Vice-présidents: Francine Lalonde Kevin Sorenson

Maurizio Bevilacqua Alexa McDonough Ted Menzies Beth Phinney (12)
Stockwell Day Dan McTeague Pierre Paquette Belinda Stronach

Lawrence MacAulay

John Cummins

Membres associés

Jim Abbott Johanne Deschamps Randy Kamp Scott Reid Diane Ablonczy Bev Desjarlais Gerald Keddy John Reynolds Odina Desrochers Lee Richardson Dean Allison Jason Kenney Rona Ambrose Barry Devolin Wajid Khan Gerry Ritz Rob Anders Ruby Dhalla David Kilgour Pablo Rodriguez David Anderson Norman Doyle Ed Komarnicki Anthony Rota Daryl Kramp Michael Savage David Anderson John Duncan Guy Lauzon Andy Savoy Guy André Wayne Easter Jack Layton Andrew Scheer Claude Bachand Ken Epp Larry Bagnell Mark Evking Tom Lukiwski Gary Schellenberger Werner Schmidt Navdeep Bains Diane Finley Gary Lunn Dave Batters Brian Fitzpatrick Mario Silva James Lunney Colleen Beaumier Steven Fletcher Peter MacKay Carol Skelton Don Bell Raymonde Folco Dave MacKenzie Jov Smith André Bellavance Paul Forseth John Maloney Monte Solberg Cheryl Gallant Brent St. Denis Inky Mark Leon Benoit Marc Godbout Keith Martin Darrel Stinson Stéphane Bergeron James Bezan Peter Goldring Brian Masse Robert Thibault Raymond Bonin Gary Goodyear David McGuinty Greg Thompson Don Boudria Jim Gouk Rob Merrifield Myron Thompson Diane Bourgeois Gurmant Grewal Larry Miller David Tilson Garry Breitkreuz Nina Grewal Bob Mills Vic Toews Ed Broadbent Helena Guergis Maria Minna Alan Tonks Bonnie Brown Art Hanger James Moore Paddy Torsney Rob Moore Bradley Trost Gord Brown Stephen Harper Merv Tweed Sarmite Bulte Richard Harris Anita Neville John Cannis Jeremy Harrison Rob Nicholson Roger Valley Gary Carr Loyola Hearn Gordon O'Connor Peter Van Loan Colin Carrie Russ Hiebert Deepak Obhrai Maurice Vellacott Mark Warawa Bill Casey Jay Hill Bev Oda Betty Hinton Rick Casson Brian Pallister Jeff Watson Marlene Catterall Mark Holland Denis Paradis Randy White David Chatters Rahim Jaffer Charlie Penson John Williams Michael Chong Pierre Poilievre Borys Wrzesnewskyj Brian Jean Roger Clavet Marlene Jennings Jim Prentice Lynne Yelich Denis Coderre Dale Johnston Joe Preston Paul Zed

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTIS-SEMENTS INTERNATIONAUX

James Rajotte

Président: John Cannis Vice-président: Ted Menzies

Peter Julian

Mark Eyking Peter Julian Pierre Paquette Belinda Stronach (7)
Marlene Jennings

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: David Kilgour Vice-président: Stockwell Day

Navdeep Bains Ed Broadbent Peter Goldring Paddy Torsney (7)

Diane Bourgeois

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle Vice-présidents: Denise Poirier-Rivard

Gerry Ritz

David Anderson Claude Drouin Roger Gaudet Larry Miller (12) Charlie Angus Wayne Easter David Kilgour Rose-Marie Ur

James Bezan

Membres associés

Jim Abbott Brian Fitzpatrick Daryl Kramp John Reynolds Diane Ablonczy Steven Fletcher Guy Lauzon Lee Richardson Peter Adams Paul Forseth Tom Lukiwski Andy Savoy Dean Allison Cheryl Gallant Gary Lunn Andrew Scheer James Lunney Rona Ambrose Yvon Godin Gary Schellenberger Rob Anders Peter Goldring Peter MacKay Werner Schmidt Carol Skelton Gary Goodyear Dave Batters Dave MacKenzie Jim Gouk John Maloney Joy Smith André Bellavance Leon Benoit Gurmant Grewal Inky Mark Monte Solberg Garry Breitkreuz Nina Grewal Ted Menzies Kevin Sorenson Gord Brown Helena Guergis Rob Merrifield Darrel Stinson Colin Carrie Art Hanger Bob Mills Peter Stoffer Bill Casey Stephen Harper James Moore Belinda Stronach Richard Harris Rob Moore Rick Casson Greg Thompson **David Chatters** Jeremy Harrison Rob Nicholson Myron Thompson David Tilson Loyola Hearn Gordon O'Connor Michael Chong Russ Hiebert Deepak Obhrai Vic Toews Joe Comartin Jay Hill Bradley Trost John Cummins Bev Oda Stockwell Day Betty Hinton Brian Pallister Merv Tweed Johanne Deschamps Charles Hubbard Pierre Paquette Peter Van Loan Rahim Jaffer Bev Desjarlais Charlie Penson Maurice Vellacott Barry Devolin Brian Jean Pierre Poilievre Mark Warawa Norman Doyle Jim Prentice Jeff Watson Dale Johnston John Duncan Randy Kamp Joe Preston Randy White Gerald Keddy James Rajotte John Williams Ken Epp Mark Eyking Jason Kenney Scott Reid Lynne Yelich Diane Finley Ed Komarnicki

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Vice-présidents:

Meili Faille

Inky Mark

Diane Ablonczy Roger Clavet Helena Guergis Bill Siksay (12)
David Anderson Hedy Fry Rahim Jaffer Lui Temelkovski

Colleen Beaumier

Président:

Andrew Telegdi

Membres associés

Jim Abbott John Duncan Francine Lalonde James Rajotte Scott Reid Dean Allison Ken Epp Guy Lauzon John Reynolds Diane Finley Jack Layton Rona Ambrose Rob Anders Brian Fitzpatrick Tom Lukiwski Lee Richardson David Anderson Steven Fletcher Gerry Ritz Gary Lunn Guy André Raymonde Folco James Lunney Andrew Scheer Peter MacKay Gary Schellenberger Jean Augustine Paul Forseth Eleni Bakopanos Cheryl Gallant Dave MacKenzie Werner Schmidt Dave Batters Peter Goldring Pat Martin Mario Silva Don Bell Gary Goodyear Brian Masse Carol Skelton Jim Gouk David McGuinty Joy Smith Leon Benoit Gurmant Grewal Monte Solberg James Bezan Ted Menzies Kevin Sorenson Diane Bourgeois Nina Grewal Rob Merrifield Garry Breitkreuz Art Hanger Larry Miller Darrel Stinson Bob Mills Gord Brown Stephen Harper Belinda Stronach Gary Carr Richard Harris Greg Thompson James Moore Colin Carrie Jeremy Harrison Rob Moore Myron Thompson Bill Casey Lovola Hearn Anita Neville David Tilson Rick Casson Russ Hiebert Rob Nicholson Vic Toews Bradley Trost David Chatters Jay Hill Pat O'Brien Betty Hinton Gordon O'Connor Merv Tweed Michael Chong David Christopherson Brian Jean Deepak Obhrai Peter Van Loan Joe Comartin Dale Johnston Bev Oda Maurice Vellacott John Cummins Peter Julian Brian Pallister Mark Warawa Judy Wasylycia-Leis Libby Davies Randy Kamp Charlie Penson Jeff Watson Stockwell Day Gerald Keddy Beth Phinney Odina Desrochers Jason Kenney Pierre Poilievre Randy White John Williams Barry Devolin Wajid Khan Jim Prentice Ed Komarnicki Norman Doyle Joe Preston Lynne Yelich Claude Drouin Daryl Kramp

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président:	Vice-président:
------------	-----------------

COMPTES PUBLICS

Président: John Williams Vice-présidents: Mark Holland Benoît Sauvageau

Dean Allison Brian Fitzpatrick Daryl Kramp Shawn Murphy (12)
Gary Carr Sébastien Gagnon Walt Lastewka Borys Wrzesnewskyj

David Christopherson

Steven Fletcher

Paul Forseth

Membres associés

James Rajotte

Scott Reid

Randy White

Lynne Yelich

Jim Abbott Cheryl Gallant Tom Lukiwski John Reynolds Diane Ablonczy Peter Goldring Gary Lunn Lee Richardson Gerry Ritz Rona Ambrose Gary Goodyear James Lunney Andrew Scheer Rob Anders Jim Gouk Peter MacKay David Anderson Gurmant Grewal Dave MacKenzie Gary Schellenberger Dave Batters Nina Grewal Inky Mark Werner Schmidt Carol Skelton Leon Benoit Helena Guergis Diane Marleau Joy Smith James Bezan Art Hanger Pat Martin Robert Bouchard David McGuinty Monte Solberg Stephen Harper Garry Breitkreuz Richard Harris Ted Menzies Kevin Sorenson Gord Brown Jeremy Harrison Rob Merrifield Darrel Stinson Loyola Hearn Larry Miller Colin Carrie Belinda Stronach Bill Casey Russ Hiebert Bob Mills Louise Thibault Rick Casson Jay Hill James Moore Greg Thompson Betty Hinton Myron Thompson **David Chatters** Rob Moore David Tilson Michael Chong Rahim Jaffer Rob Nicholson Gordon O'Connor Vic Toews John Cummins Brian Jean Stockwell Day Dale Johnston Deepak Obhrai **Bradley Trost** Bev Desjarlais Peter Julian Bev Oda Merv Tweed Barry Devolin Brian Pallister Peter Van Loan Randy Kamp Norman Doyle Charlie Penson Maurice Vellacott Gerald Keddy John Duncan Jason Kenney Pierre Poilievre Mark Warawa Ken Epp David Kilgour Jim Prentice Judy Wasylycia-Leis Diane Finley Ed Komarnicki Joe Preston Jeff Watson

Guy Lauzon

Jack Layton

CONDITION FÉMININE

Président: Anita Neville Vice-présidents: Jean Crowder Nina Grewal

France Bonsant Helena Guergis Russ Powers Paddy Torsney (12)
Paule Brunelle Susan Kadis Joy Smith Lynne Yelich

Sarmite Bulte

Membres associés

Jim Abbott John Duncan Daryl Kramp James Rajotte Scott Reid Diane Ablonczy Ken Epp Guy Lauzon John Reynolds Jack Layton Dean Allison Diane Finley Rona Ambrose Brian Fitzpatrick Tom Lukiwski Lee Richardson Rob Anders Steven Fletcher Gerry Ritz Gary Lunn David Anderson Paul Forseth James Lunney Andrew Scheer Peter MacKay Gary Schellenberger Jean Augustine Christiane Gagnon Cheryl Gallant Dave Batters Dave MacKenzie Werner Schmidt Don Bell Peter Goldring Inky Mark Carol Skelton Leon Benoit Gary Goodyear Alexa McDonough Monte Solberg Jim Gouk Kevin Sorenson James Bezan Ted Menzies Rob Merrifield Darrel Stinson Diane Bourgeois Gurmant Grewal Garry Breitkreuz Art Hanger Larry Miller Belinda Stronach Gord Brown Stephen Harper **Bob Mills** Greg Thompson Myron Thompson Colin Carrie Richard Harris Maria Minna David Tilson Bill Casey Jeremy Harrison James Moore Rick Casson Loyola Hearn Rob Moore Vic Toews David Chatters Russ Hiebert Rob Nicholson **Bradley Trost** Michael Chong Jay Hill Gordon O'Connor Merv Tweed Betty Hinton Peter Van Loan John Cummins Deepak Obhrai Libby Davies Rahim Jaffer Bev Oda Maurice Vellacott Stockwell Day Brian Jean Brian Pallister Mark Warawa Nicole Demers Dale Johnston Charlie Penson Judy Wasylycia-Leis Bev Desjarlais Randy Kamp Pierre Poilievre Jeff Watson Randy White Barry Devolin Gerald Keddy Jim Prentice Ruby Dhalla Jason Kenney Joe Preston John Williams Norman Doyle Ed Komarnicki

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: Pat O'Brien Vice-présidents: Claude Bachand Rick Casson

Larry Bagnell Judi Longfield Keith Martin Gilles-A. Perron (12)
Bill Blaikie Dave MacKenzie Gordon O'Connor Anthony Rota

Betty Hinton

Gordon O'Connor

Membres associés

Jim Abbott Paul Forseth Tom Lukiwski Gerry Ritz Cheryl Gallant Andrew Scheer Diane Ablonczy Gary Lunn Gary Schellenberger Dean Allison James Lunney Peter Goldring Werner Schmidt Rona Ambrose Gary Goodyear Peter MacKay Rob Anders Jim Gouk John Maloney Scott Simms Inky Mark Carol Skelton David Anderson Gurmant Grewal Dan McTeague Joy Smith Dave Batters Nina Grewal Ted Menzies Monte Solberg Leon Benoit Helena Guergis Rob Merrifield Kevin Sorenson James Bezan Art Hanger Bernard Bigras Stephen Harper Larry Miller Caroline St-Hilaire Garry Breitkreuz Richard Harris Bob Mills Darrel Stinson Gord Brown Jeremy Harrison Peter Stoffer James Moore Loyola Hearn Colin Carrie Rob Moore Belinda Stronach Robert Carrier Russ Hiebert Anita Neville Greg Thompson Jay Hill Myron Thompson Bill Casey Rob Nicholson Rahim Jaffer David Tilson David Chatters Deepak Obhrai Michael Chong Brian Jean Bev Oda Vic Toews Roger Clavet Dale Johnston Brian Pallister Bradlev Trost John Cummins Peter Julian Charlie Penson Merv Tweed Stockwell Day Randy Kamp Pierre Poilievre Rose-Marie Ur Odina Desrochers Gerald Keddy Jim Prentice Peter Van Loan Barry Devolin Jason Kenney Joe Preston Maurice Vellacott Norman Doyle Wajid Khan Marcel Proulx Mark Warawa John Duncan Ed Komarnicki James Rajotte Jeff Watson Randy White Daryl Kramp Scott Reid Ken Epp Diane Finley Francine Lalonde John Reynolds John Williams Lynne Yelich Brian Fitzpatrick Guy Lauzon Lee Richardson Steven Fletcher

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Anthony Rota Vice-président: Betty Hinton

Larry Bagnell Gilles-A. Perron Peter Stoffer Rose-Marie Ur (7)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Raymonde Folco Vice-présidents: Paul Forseth

Christiane Gagnon

Peter Adams Barry Devolin Yves Lessard Yasmin Ratansi (12) Eleni Bakopanos Ed Komarnicki Tony Martin Peter Van Loan

Jean-Claude D'Amours

Membres associés

Jim Abbott Ruby Dhalla Randy Kamp Joe Preston Diane Ablonczy Norman Doyle Gerald Keddy James Rajotte Dean Allison John Duncan Jason Kenney Scott Reid Rona Ambrose Ken Epp Daryl Kramp John Reynolds Rob Anders Diane Finley Guy Lauzon Lee Richardson Brian Fitzpatrick Carole Lavallée Gerry Ritz David Anderson Judi Longfield Dave Batters Steven Fletcher Andrew Scheer Gary Schellenberger Don Bell Hedy Fry Tom Lukiwski Marcel Gagnon Gary Lunn Werner Schmidt Leon Benoit Cheryl Gallant James Lunney Stéphane Bergeron Christian Simard James Bezan Marc Godbout Lawrence MacAulay Carol Skelton Peter MacKay David Smith Alain Boire Yvon Godin France Bonsant Peter Goldring Dave MacKenzie Joy Smith Ken Boshcoff Gary Goodyear Gurbax Malhi Monte Solberg Garry Breitkreuz Jim Gouk Inkv Mark Kevin Sorenson Ed Broadbent Gurmant Grewal Alexa McDonough Darrel Stinson Gord Brown Nina Grewal Ted Menzies Belinda Stronach Paule Brunelle Helena Guergis Rob Merrifield Greg Thompson Myron Thompson Colin Carrie Art Hanger Larry Miller Bill Casey Stephen Harper Bob Mills David Tilson Richard Harris Vic Toews Rick Casson James Moore Bradley Trost David Chatters Jeremy Harrison Rob Moore Michael Chong Loyola Hearn Anita Neville Merv Tweed David Christopherson Russ Hiebert Rob Nicholson Maurice Vellacott Robert Vincent Jay Hill Gordon O'Connor Denis Coderre Betty Hinton Deepak Obhrai Mark Warawa Jean Crowder Nathan Cullen Rahim Jaffer Bev Oda Judy Wasylycia-Leis John Cummins Brian Jean Brian Pallister Jeff Watson Rodger Cuzner Dale Johnston Charlie Penson Randy White John Williams Libby Davies Peter Julian Pierre Poilievre Stockwell Day Susan Kadis Jim Prentice Lynne Yelich Nicole Demers

SOUS-COMITÉ SUR LES FONDS DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Président: Rodger Cuzner Vice-président:

Jean-Claude D'Amours Yvon Godin Yves Lessard Peter Van Loan (5)

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Ken Boshcoff Vice-président: Carol Skelton

Ruby Dhalla Peter Julian Robert Vincent (5)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Alan Tonks Vice-présidents: Bernard Bigras Lee Richardson

Nathan CullenBob MillsYasmin RatansiJeff Watson(12)Brian JeanDenis ParadisChristian SimardBryon Wilfert

David McGuinty

Membres associés

Jim Abbott Diane Finley Daryl Kramp Pablo Rodriguez Diane Ablonczy Brian Fitzpatrick Guy Lauzon Andy Savoy Steven Fletcher Jack Layton Francis Scarpaleggia Dean Allison Rona Ambrose Raymonde Folco Tom Lukiwski Andrew Scheer Rob Anders Paul Forseth Gary Schellenberger Gary Lunn David Anderson Cheryl Gallant James Lunney Werner Schmidt Gérard Asselin Peter Goldring Peter MacKay Mario Silva Gary Goodyear Dave MacKenzie Carol Skelton Dave Batters Jim Gouk John Maloney Joy Smith Leon Benoit James Bezan Gurmant Grewal Inkv Mark Monte Solberg Ken Boshcoff Nina Grewal Ted Menzies Kevin Sorenson Marc Boulianne Rob Merrifield Lloyd St. Amand Helena Guergis Garry Breitkreuz Art Hanger Larry Miller Darrel Stinson Gord Brown Stephen Harper Maria Minna Peter Stoffer Serge Cardin Richard Harris James Moore Belinda Stronach Colin Carrie Jeremy Harrison Rob Moore Paul Szabo Rob Nicholson Loyola Hearn Greg Thompson Bill Casey Rick Casson Russ Hiebert Gordon O'Connor Myron Thompson Marlene Catterall Jay Hill Deepak Obhrai David Tilson Betty Hinton Bev Oda Vic Toews David Chatters Mark Holland Brian Pallister Bradley Trost Michael Chong Joe Comartin Charles Hubbard Charlie Penson Merv Tweed Paul Crête Rahim Jaffer Pierre Poilievre Roger Valley Jean Crowder Dale Johnston Russ Powers Peter Van Loan Jim Prentice Maurice Vellacott John Cummins Peter Julian Stockwell Day Randy Kamp Joe Preston Mark Warawa James Rajotte Barry Devolin Nancy Karetak-Lindell Randy White Norman Doyle Gerald Keddy Scott Reid John Williams John Duncan Jason Kenney John Reynolds Lynne Yelich Ed Komarnicki Gerry Ritz Ken Epp

FINANCES

Président: Massimo Pacetti **Vice-présidents:** Yvan Loubier Charlie Penson

Rona Ambrose Charles Hubbard Maria Minna Monte Solberg (12)
Don Bell John McKay Brian Pallister Judy Wasylycia-Leis

Guy Côté

Membres associés

Jim Abbott Ken Epp Mario Laframboise Anthony Rota Diane Finley Benoît Sauvageau Diane Ablonczy Réal Lapierre Michael Savage Dean Allison Brian Fitzpatrick Guy Lauzon Rob Anders Steven Fletcher Jack Layton Andrew Scheer David Anderson Paul Forseth Tom Lukiwski Gary Schellenberger David Anderson Cheryl Gallant Gary Lunn Werner Schmidt Judy Sgro Navdeep Bains Peter Goldring James Lunney Gary Goodyear Peter MacKay Bill Siksay Dave Batters Leon Benoit Jim Gouk Dave MacKenzie Carol Skelton James Bezan Gurmant Grewal John Malonev Jov Smith Nina Grewal Kevin Sorenson Robert Bouchard Inky Mark David McGuinty Brent St. Denis Garry Breitkreuz Helena Guergis Bonnie Brown Art Hanger Ted Menzies Darrel Stinson Gord Brown Stephen Harper Rob Merrifield Belinda Stronach Colin Carrie Richard Harris Larry Miller Paul Szabo Bill Casey Jeremy Harrison Bob Mills Robert Thibault Rick Casson Loyola Hearn James Moore Greg Thompson David Chatters Russ Hiebert Rob Moore Myron Thompson Michael Chong Jay Hill Rob Nicholson David Tilson David Christopherson Betty Hinton Gordon O'Connor Vic Toews Rahim Jaffer Deepak Obhrai **Bradley Trost** Jean Crowder Roy Cullen Brian Jean Bev Oda Merv Tweed John Cummins Marlene Jennings Pierre Paquette Peter Van Loan Rodger Cuzner Dale Johnston Pierre Poilievre Maurice Vellacott Stockwell Day Mark Warawa Peter Julian Jim Prentice Johanne Deschamps Randy Kamp Joe Preston Jeff Watson Bev Desjarlais Gerald Keddy James Rajotte Randy White Barry Devolin Jason Kenney Scott Reid John Williams Ruby Dhalla Wajid Khan John Reynolds Borys Wrzesnewskyj Norman Doyle Ed Komarnicki Lee Richardson Lynne Yelich John Duncan Daryl Kramp Gerry Ritz

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

Président: Yvan Loubier Vice-président:

Rona Ambrose Don Bell Guy Côté Judy Wasylycia-Leis (5)

INDUSTRIE, RESSOURCES NATURELLES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis Vice-présidents: Paul Crête
Werner Schmidt

Serge Cardin John Duncan Lynn Myers Andy Savoy (12) Michael Chong Brian Masse Jerry Pickard Bradley Trost

Denis Coderre

Membres associés

Jim Abbott Norman Doyle Daryl Kramp Yasmin Ratansi Mario Laframboise Diane Ablonczy Ken Epp Scott Reid Réal Lapierre John Reynolds Dean Allison Diane Finley Rona Ambrose Brian Fitzpatrick Guy Lauzon Lee Richardson Rob Anders Steven Fletcher Jack Layton Gerry Ritz David Anderson Paul Forseth Yvon Lévesque Anthony Rota Francis Scarpaleggia Gérard Asselin Hedy Fry Yvan Loubier Tom Lukiwski Andrew Scheer Larry Bagnell Sébastien Gagnon Navdeep Bains Cheryl Gallant Gary Lunn Gary Schellenberger Dave Batters Yvon Godin James Lunnev Bill Siksay Peter Goldring Peter MacKay Don Bell Scott Simms Dave MacKenzie Carol Skelton Leon Benoit Gary Goodyear Maurizio Bevilacqua Jim Gouk John Maloney David Smith James Bezan Gurmant Grewal Inky Mark Jov Smith Tony Martin Bernard Bigras Nina Grewal Monte Solberg Raymond Bonin David McGuinty Kevin Sorenson Helena Guergis Ken Boshcoff Art Hanger Ted Menzies Caroline St-Hilaire Marc Boulianne Stephen Harper Rob Merrifield Darrel Stinson Garry Breitkreuz Richard Harris Larry Miller Peter Stoffer Gord Brown Jeremy Harrison **Bob Mills** Belinda Stronach Loyola Hearn Sarmite Bulte James Moore Robert Thibault Colin Carrie Russ Hiebert Rob Moore Greg Thompson Robert Carrier Jay Hill Rob Nicholson Myron Thompson Bill Casey Betty Hinton Gordon O'Connor David Tilson Mark Holland Deepak Obhrai Vic Toews Rick Casson Marlene Catterall Rahim Jaffer Bev Oda Paddy Torsney David Chatters Brian Jean Massimo Pacetti Mery Tweed David Christopherson Marlene Jennings Brian Pallister Peter Van Loan Dale Johnston Guy Côté Charlie Penson Maurice Vellacott Jean Crowder Peter Julian Beth Phinney Mark Warawa Pierre Poilievre Jeff Watson John Cummins Randy Kamp Libby Davies Gerald Keddy Jim Prentice Randy White Stockwell Day Jason Kenney Joe Preston John Williams Barry Devolin Lynne Yelich Ed Komarnicki James Rajotte

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président:Paul DeVillersVice-présidents:Garry BreitkreuzRichard Marceau

Diane Bourgeois Paul Harold Macklin Anita Neville Vic Toews (12)
Joe Comartin John Maloney Myron Thompson Mark Warawa

Roy Cullen

Diane Finley

Brian Fitzpatrick

Steven Fletcher

Membres associés

Jim Abbott Paul Forseth Guy Lauzon John Reynolds Diane Ablonczy Hedy Fry Derek Lee Lee Richardson Dean Allison Cheryl Gallant Tom Lukiwski Gerry Ritz Rona Ambrose Peter Goldring Gary Lunn Andrew Scheer Rob Anders Gary Goodyear Gary Schellenberger James Lunney David Anderson Jim Gouk Peter MacKay Werner Schmidt Jean Augustine Gurmant Grewal Dave MacKenzie Bill Siksay Carol Skelton Dave Batters Nina Grewal Inky Mark Leon Benoit David McGuinty Joy Smith Helena Guergis James Bezan Art Hanger Serge Ménard Monte Solberg Kevin Sorenson Bill Blaikie Stephen Harper Ted Menzies Gord Brown Richard Harris Rob Merrifield Lloyd St. Amand Paule Brunelle Jeremy Harrison Larry Miller Darrel Stinson Colin Carrie Loyola Hearn **Bob Mills** Belinda Stronach Bill Casey Russ Hiebert James Moore Greg Thompson Rick Casson Jay Hill David Tilson Rob Moore **David Chatters** Betty Hinton Rob Nicholson Paddy Torsney Michael Chong Rahim Jaffer Gordon O'Connor Bradley Trost John Cummins Brian Jean Deepak Obhrai Merv Tweed Libby Davies Marlene Jennings Bev Oda Peter Van Loan Stockwell Day Dale Johnston Brian Pallister Maurice Vellacott Barry Devolin Randy Kamp Charlie Penson Tom Wappel Norman Doyle Gerald Keddy Pierre Poilievre Jeff Watson John Duncan Jason Kenney Jim Prentice Randy White John Williams Joe Preston Ken Epp Ed Komarnicki

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET NATIONALE

James Rajotte

Scott Reid

Président: Paul Zed Vice-présidents: Serge Ménard

Daryl Kramp

Mario Laframboise

Kevin Sorenson

Lynne Yelich

Paul Zed

Joe Comartin Roy Cullen Peter MacKay Tom Wappel (7)

SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

Président: John Maloney Vice-président: Libby Davies

Paule Brunelle Hedy Fry Art Hanger (5)

LANGUES OFFICIELLES

Président:	Pablo Rodriguez	Vice-présidents:	Yvon Godin
			Pierre Poilievre

Guy André Odina Desrochers Guy Lauzon Raymond Simard (12)
Françoise Boivin Marc Godbout Andrew Scheer Maurice Vellacott

Jean-Claude D'Amours

Président:

Bonnie Brown

Membres associés

Jim Abbott Diane Finley Ed Komarnicki Scott Reid Diane Ablonczy Brian Fitzpatrick Maka Kotto John Reynolds Steven Fletcher Lee Richardson Dean Allison Daryl Kramp Rona Ambrose Paul Forseth Jack Layton Gerry Ritz Rob Anders Cheryl Gallant Tom Lukiwski Gary Schellenberger David Anderson Peter Goldring Gary Lunn Werner Schmidt Gary Goodyear Carol Skelton Dave Batters James Lunney Jim Gouk Peter MacKay Leon Benoit Joy Smith Gurmant Grewal Dave MacKenzie Monte Solberg Stéphane Bergeron James Bezan Nina Grewal Inkv Mark Kevin Sorenson Ted Menzies Don Boudria Helena Guergis Darrel Stinson Rob Merrifield Garry Breitkreuz Art Hanger Belinda Stronach Ed Broadbent Stephen Harper Larry Miller Greg Thompson Gord Brown Richard Harris **Bob Mills** Myron Thompson Colin Carrie Jeremy Harrison James Moore David Tilson Loyola Hearn Vic Toews Bill Casey Rob Moore Rick Casson Russ Hiebert Rob Nicholson Bradley Trost David Chatters Jay Hill Gordon O'Connor Merv Tweed Michael Chong Betty Hinton Deepak Obhrai Peter Van Loan Rahim Jaffer Bev Oda Mark Warawa Joe Comartin Brian Jean Brian Pallister Judy Wasylycia-Leis John Cummins Jeff Watson Stockwell Day Dale Johnston Charlie Penson Barry Devolin Peter Julian Jim Prentice Randy White Norman Doyle Randy Kamp Joe Preston John Williams Lynne Yelich John Duncan Gerald Keddy James Rajotte Ken Epp Jason Kenney

LIAISON

Vice-président:

Roger Gallaway

		F		
Leon Benoit	Raymonde Folco	Pat O'Brien	Paul Steckle	(22)
Don Boudria	Gurmant Grewal	Massimo Pacetti	Andrew Telegdi	

Marlene CatterallSusan KadisBernard PatryAlan TonksDavid ChattersNancy Karetak-LindellPablo RodriguezTom WappelPaul DeVillersAnita NevilleBrent St. DenisJohn Williams

Membres associés

Claude Bachand	Yvon Godin	Derek Lee	Denise Poirier-Rivard
Bernard Bigras	Jim Gouk	Yvan Loubier	Lee Richardson
Garry Breitkreuz	Nina Grewal	Richard Marceau	Gerry Ritz
Ed Broadbent	Monique Guay	Inky Mark	Benoît Sauvageau
Rick Casson	Michel Guimond	Pat Martin	Gary Schellenberger
Bernard Cleary	Jeremy Harrison	Réal Ménard	Werner Schmidt
Paul Crête	Mark Holland	Rob Merrifield	Kevin Sorenson
Jean Crowder	Dale Johnston	Lynn Myers	Caroline St-Hilaire
Meili Faille	Gerald Keddy	Charlie Penson	Peter Stoffer
Paul Forseth	Maka Kotto	Pierre Poilievre	Paul Szabo
Christiane Gagnon	Francine Lalonde		

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président: Bonnie Brown **Vice-président:** John Williams

Marlene Catterall Pat O'Brien Bernard Patry Andrew Telegdi (7)
Gurmant Grewal

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président: Leon Benoit Vice-présidents: Pat Martin
Paul Szabo

Ken Boshcoff Guy Lauzon Joe Preston Louise Thibault (12) Marcel Gagnon Diane Marleau Francis Scarpaleggia Randy White

Marc Godbout

Diane Finley

Membres associés

Jim Abbott Brian Fitzpatrick Walt Lastewka Scott Reid Diane Ablonczy Steven Fletcher Derek Lee John Reynolds Dean Allison Paul Forseth Yvan Loubier Lee Richardson Rona Ambrose Cheryl Gallant Tom Lukiwski Gerry Ritz Roger Gallaway Benoît Sauvageau Rob Anders Gary Lunn David Anderson Peter Goldring James Lunnev Andrew Scheer Gary Goodyear Peter MacKay Gary Schellenberger Dave Batters Jim Gouk Dave MacKenzie Werner Schmidt Stéphane Bergeron James Bezan Gurmant Grewal Inky Mark Carol Skelton Françoise Boivin Nina Grewal David McGuinty Jov Smith Garry Breitkreuz Helena Guergis Ted Menzies Monte Solberg Gord Brown Art Hanger Rob Merrifield Kevin Sorenson Colin Carrie Stephen Harper Larry Miller Darrel Stinson Bill Casey Richard Harris Bob Mills Belinda Stronach Rick Casson Jeremy Harrison James Moore Greg Thompson David Chatters Rob Moore Myron Thompson Loyola Hearn Russ Hiebert Rob Nicholson David Tilson Michael Chong David Christopherson Jay Hill Pat O'Brien Vic Toews Guy Côté Betty Hinton Gordon O'Connor Bradley Trost Roy Cullen Rahim Jaffer Deepak Obhrai Merv Tweed John Cummins Brian Jean Bev Oda Peter Van Loan Stockwell Day Dale Johnston Massimo Pacetti Maurice Vellacott Bev Desjarlais Peter Julian Brian Pallister Mark Warawa Barry Devolin Randy Kamp Charlie Penson Judy Wasylycia-Leis Jeff Watson Norman Doyle Gerald Keddy Pierre Poilievre John Duncan John Williams Jason Kenney Jim Prentice Ken Epp Ed Komarnicki James Rajotte Lynne Yelich

Daryl Kramp

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Marlene Catterall Vice-présidents: Maka Kotto

Gary Schellenberger

(12)

Charlie Angus Marc Lemay Bev Oda Scott Simms Gord Brown Deepak Obhrai Mario Silva David Smith

Sarmite Bulte

Membres associés

Jim Abbott Ken Epp David Kilgour Gerry Ritz Diane Finley Pablo Rodriguez Diane Ablonczy Ed Komarnicki Dean Allison Brian Fitzpatrick Daryl Kramp Michael Savage Guy Lauzon Francis Scarpaleggia Rona Ambrose Steven Fletcher Rob Anders Paul Forseth Tom Lukiwski Andrew Scheer Werner Schmidt David Anderson Cheryl Gallant Gary Lunn Carol Skelton Guy André Marc Godbout James Lunney Dave Batters Peter Goldring Peter MacKay Joy Smith Gary Goodyear Dave MacKenzie Monte Solberg Don Bell Leon Benoit Jim Gouk Inkv Mark Kevin Sorenson Gurmant Grewal Stéphane Bergeron Ted Menzies Darrel Stinson Nina Grewal Rob Merrifield Peter Stoffer James Bezan Garry Breitkreuz Helena Guergis Larry Miller Belinda Stronach Colin Carrie Art Hanger **Bob Mills** Lui Temelkovski Stephen Harper Bill Casey James Moore Greg Thompson Richard Harris Rick Casson Myron Thompson Rob Moore **David Chatters** Jeremy Harrison Rob Nicholson David Tilson Michael Chong Loyola Hearn Gordon O'Connor Vic Toews Jean Crowder Russ Hiebert Brian Pallister Bradley Trost Nathan Cullen Jay Hill Merv Tweed Charlie Penson John Cummins Betty Hinton Louis Plamondon Peter Van Loan Rodger Cuzner Rahim Jaffer Pierre Poilievre Maurice Vellacott Jean-Claude D'Amours Brian Jean Jim Prentice Mark Warawa Libby Davies Dale Johnston Joe Preston Jeff Watson Stockwell Day Randy White Randy Kamp James Rajotte Barry Devolin Nancy Karetak-Lindell Scott Reid John Williams Lynne Yelich Norman Doyle Gerald Keddy John Reynolds John Duncan Jason Kenney Lee Richardson

PÊCHES ET OCÉANS

Président:	Tom Wappel	Vice-présidents:	Gerald Keddy Peter Stoffer	
Raynald Blais John Cummins Rodger Cuzner	Loyola Hearn Randy Kamp	Bill Matthews Shawn Murphy	Jean-Yves Roy Scott Simms	(12)
	N	Iembres associés		
Jim Abbott Diane Ablonczy Dean Allison Rona Ambrose Rob Anders David Anderson Gérard Asselin Dave Batters Leon Benoit James Bezan Marc Boulianne Garry Breitkreuz Gord Brown Gerry Byrne Serge Cardin Colin Carrie Robert Carrier Bill Casey Rick Casson David Chatters Michael Chong Paul Crête Jean Crowder Nathan Cullen Stockwell Day Barry Devolin Norman Doyle	John Duncan Wayne Easter Ken Epp Diane Finley Brian Fitzpatrick Steven Fletcher Paul Forseth Cheryl Gallant Yvon Godin Peter Goldring Gary Goodyear Jim Gouk Gurmant Grewal Nina Grewal Helena Guergis Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Jeremy Harrison Russ Hiebert Jay Hill Betty Hinton Rahim Jaffer Brian Jean Dale Johnston Nancy Karetak-Lindell Jason Kenney	Ed Komarnicki Daryl Kramp Guy Lauzon Tom Lukiwski Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Dave MacKenzie Inky Mark Ted Menzies Rob Merrifield Larry Miller Bob Mills James Moore Rob Moore Rob Nicholson Gordon O'Connor Deepak Obhrai Bev Oda Brian Pallister Charlie Penson Pierre Poilievre Jim Prentice Joe Preston James Rajotte Scott Reid John Reynolds	Lee Richardson Gerry Ritz Andrew Scheer Gary Schellenberger Werner Schmidt Carol Skelton Joy Smith Monte Solberg Kevin Sorenson Caroline St-Hilaire Paul Steckle Darrel Stinson Belinda Stronach Greg Thompson Myron Thompson David Tilson Vic Toews Bradley Trost Merv Tweed Peter Van Loan Maurice Vellacott Mark Warawa Jeff Watson Randy White John Williams Lynne Yelich	

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Don Boudria Vice-présidents: Michel Guimond Dale Johnston

Françoise Boivin Jay Hill Judi Longfield Karen Redman (12) Bill Casey Dominic LeBlanc Pauline Picard Scott Reid

Yvon Godin

John Duncan

Ken Epp

Membres associés

Jim Abbott Diane Finley Mario Laframboise Lee Richardson Diane Ablonczy Brian Fitzpatrick Guy Lauzon Gerry Ritz Steven Fletcher Tom Lukiwski Andrew Scheer Peter Adams Dean Allison Paul Forseth Gary Lunn Gary Schellenberger Rona Ambrose Cheryl Gallant Werner Schmidt James Lunney Rob Anders Michel Gauthier Peter MacKay Mario Silva David Anderson Marc Godbout Dave MacKenzie Raymond Simard Richard Marceau Carol Skelton Dave Batters Peter Goldring Gary Goodyear Inky Mark Leon Benoit Joy Smith Stéphane Bergeron Jim Gouk Réal Ménard Monte Solberg Gurmant Grewal Kevin Sorenson James Bezan Ted Menzies Rob Merrifield Darrel Stinson Ken Boshcoff Nina Grewal Garry Breitkreuz Monique Guay Larry Miller Belinda Stronach Ed Broadbent Helena Guergis **Bob Mills** Greg Thompson Gord Brown Art Hanger James Moore Myron Thompson Stephen Harper David Tilson Gary Carr Rob Moore Richard Harris Colin Carrie Rob Nicholson Vic Toews Rick Casson Jeremy Harrison Gordon O'Connor Bradley Trost **David Chatters** Loyola Hearn Deepak Obhrai Merv Tweed Russ Hiebert Bev Oda Michael Chong Rose-Marie Ur Betty Hinton Brian Pallister Roger Valley Joe Comartin Jean Crowder Rahim Jaffer Carolyn Parrish Peter Van Loan John Cummins Brian Jean Charlie Penson Maurice Vellacott Rodger Cuzner Randy Kamp Pierre Poilievre Mark Warawa Jeff Watson Libby Davies Nancy Karetak-Lindell Russ Powers Stockwell Day Gerald Keddy Jim Prentice Randy White Barry Devolin Jason Kennev Joe Preston John Williams Norman Doyle Ed Komarnicki Marcel Proulx Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

James Rajotte

Paul Zed

Président: Judi Longfield Vice-président:

Daryl Kramp

Françoise Boivin Yvon Godin Michel Guimond John Reynolds (5)

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCLARATION EN VERTU DU CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DES DÉPUTÉS

Président: Judi Longfield Vice-président:

Yvon Godin Mario Laframboise Scott Reid (4)

(12)

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Gary Carr Vice-président:

Jean Crowder

Bill Casey Rodger Cuzner Yvon Godin Pauline Picard (5)

SANTÉ

Président: Bonnie Brown Vice-présidents: Réal Ménard

Rob Merrifield

Colin Carrie Nicole Demers Steven Fletcher Michael Savage
Brenda Chamberlain Ruby Dhalla James Lunney Robert Thibault

Membres associés

John Reynolds Jim Abbott Raymonde Folco Guy Lauzon Diane Ablonczy Paul Forseth Jack Layton Lee Richardson Dean Allison Hedy Fry Yvan Loubier Gerry Ritz Cheryl Gallant Tom Lukiwski Andrew Scheer Rona Ambrose Rob Anders Peter Goldring Gary Lunn Gary Schellenberger Gary Goodyear Werner Schmidt David Anderson Peter MacKay Dave Batters Jim Gouk Dave MacKenzie Carol Skelton Gurmant Grewal Joy Smith Leon Benoit John Maloney Nina Grewal Inky Mark Monte Solberg Stéphane Bergeron James Bezan Helena Guergis Keith Martin Kevin Sorenson Bill Blaikie Brian Masse Darrel Stinson Art Hanger Don Boudria Stephen Harper Alexa McDonough Belinda Stronach Garry Breitkreuz Richard Harris Ted Menzies Paul Szabo Jeremy Harrison Larry Miller Lui Temelkovski Gord Brown Loyola Hearn Bob Mills Paule Brunelle Greg Thompson Bill Casey Russ Hiebert James Moore Myron Thompson David Tilson Rick Casson Jay Hill Rob Moore **David Chatters** Betty Hinton Vic Toews Rob Nicholson Michael Chong Rahim Jaffer Gordon O'Connor Bradley Trost Guy Côté Brian Jean Deepak Obhrai Merv Tweed Nathan Cullen Dale Johnston Bev Oda Peter Van Loan John Cummins Peter Julian Brian Pallister Maurice Vellacott Stockwell Day Susan Kadis Charlie Penson Mark Warawa Barry Devolin Pierre Poilievre Judy Wasylycia-Leis Randy Kamp Norman Doyle Gerald Keddy Jim Prentice Jeff Watson Jason Kenney Randy White John Duncan Joe Preston Wajid Khan James Rajotte John Williams Ken Epp Diane Finley Ed Komarnicki Scott Reid Lynne Yelich Brian Fitzpatrick Daryl Kramp

TRANSPORTS

Président: Roger Gallaway Vice-présidents: Jim Gouk

Caroline St-Hilaire

Dave BattersBev DesjarlaisJames MooreAndrew Scheer(12)Raymond BoninJim KarygiannisFrancis ScarpaleggiaBorys Wrzesnewskyj

Robert Carrier

Membres associés

Jim Abbott Ken Epp Mario Laframboise Scott Reid Diane Finley Diane Ablonczy Réal Lapierre John Reynolds Brian Fitzpatrick Guy Lauzon Lee Richardson Dean Allison Rona Ambrose Steven Fletcher Tom Lukiwski Gerry Ritz Rob Anders Paul Forseth Gary Schellenberger Gary Lunn David Anderson Cheryl Gallant James Lunney Werner Schmidt Colleen Beaumier Peter Goldring Peter MacKay Christian Simard Gary Goodyear Dave MacKenzie Carol Skelton Don Bell Leon Benoit Gurmant Grewal John Maloney Joy Smith James Bezan Nina Grewal Inkv Mark Monte Solberg Bernard Bigras Helena Guergis Brian Masse Kevin Sorenson Françoise Boivin Darrel Stinson Art Hanger Ted Menzies Marc Boulianne Stephen Harper Rob Merrifield Peter Stoffer Garry Breitkreuz Richard Harris Larry Miller Belinda Stronach Gord Brown Jeremy Harrison **Bob Mills** Greg Thompson Colin Carrie Loyola Hearn Rob Moore Myron Thompson Bill Casey Russ Hiebert Rob Nicholson David Tilson Rick Casson Jay Hill Gordon O'Connor Vic Toews **David Chatters** Betty Hinton Deepak Obhrai Alan Tonks Charles Hubbard Bev Oda Bradley Trost Michael Chong Rahim Jaffer Brian Pallister Merv Tweed Joe Comartin Paul Crête Brian Jean Charlie Penson Peter Van Loan John Cummins Dale Johnston Pierre Poilievre Maurice Vellacott Jean-Claude D'Amours Randy Kamp Russ Powers Mark Warawa Jeff Watson Stockwell Day Gerald Keddy Jim Prentice Barry Devolin Jason Kenney Joe Preston Randy White Norman Doyle Ed Komarnicki James Rajotte John Williams John Duncan Daryl Kramp Yasmin Ratansi Lynne Yelich

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Susan Kadis Vice-coprésident: Maurice Vellacott

Marilyn Trenholme Counsell

Représentant le Sénat: Représentant la Chambre des communes:

Les honorables sénateurs

Jean LapointeVivienne PoyCharlie AngusPeter Goldring(17)Marjory LeBretonTerrance StrattonMarc BoulianneRéal LapierreGerry ByrneDominic LeBlanc

Mark Eyking Raymond Simard Cheryl Gallant Darrel Stinson

Membres associés

Jim Abbott Brian Fitzpatrick Tom Lukiwski Scott Reid Diane Ablonczy Steven Fletcher John Reynolds Gary Lunn Dean Allison Paul Forseth James Lunney Lee Richardson Gary Goodyear Rona Ambrose Lawrence MacAulay Gerry Ritz Peter MacKay Andrew Scheer Rob Anders Jim Gouk Gary Schellenberger David Anderson Gurmant Grewal Dave MacKenzie Guv André Nina Grewal Inky Mark Werner Schmidt Jean Augustine Ted Menzies Carol Skelton Helena Guergis Rob Merrifield Dave Batters Joy Smith Art Hanger Stephen Harper Larry Miller Leon Benoit Monte Solberg James Bezan Richard Harris **Bob Mills** Kevin Sorenson Garry Breitkreuz Jeremy Harrison James Moore Belinda Stronach Loyola Hearn Gord Brown Rob Moore Greg Thompson Colin Carrie Russ Hiebert Rob Nicholson Myron Thompson Bill Casey Jay Hill Gordon O'Connor David Tilson Betty Hinton Rick Casson Deepak Obhrai Vic Toews David Chatters Rahim Jaffer Bev Oda Bradley Trost Merv Tweed Brian Pallister Michael Chong Brian Jean Peter Van Loan John Cummins Dale Johnston Charlie Penson Stockwell Day Randy Kamp Louis Plamondon Mark Warawa Barry Devolin Gerald Keddy Pierre Poilievre Jeff Watson Norman Doyle Randy White Jason Kenney Jim Prentice John Duncan Ed Komarnicki Joe Preston John Williams Daryl Kramp James Rajotte Lynne Yelich Ken Epp Diane Finley Guy Lauzon

Paul Forseth

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: John Bryden Vice-coprésidents: Lynn Myers Gurmant Grewal

Judy Wasylycia-Leis

(20)

Représentant le Sénat: Représentant la Chambre des communes:

Les honorables sénateurs

George Baker John Lynch-Staunton Rob Anders Derek Lee Michel Biron Wilfred Moore Robert Bouchard Paul Harold Macklin

Céline Hervieux-Payette Pierre Claude Nolin Monique Guay Lloyd St. Amand James Kelleher Art Hanger Tom Wappel

Randy Kamp

Membres associés

Jim Abbott Cheryl Gallant James Lunney Lee Richardson Diane Ablonczy Peter Goldring Peter MacKay Gerry Ritz Dean Allison Gary Goodyear Dave MacKenzie Andrew Scheer Rona Ambrose Jim Gouk Richard Marceau Gary Schellenberger David Anderson Nina Grewal Inky Mark Werner Schmidt Helena Guergis Serge Ménard Carol Skelton Dave Batters Leon Benoit Stephen Harper Ted Menzies Joy Smith Richard Harris James Bezan Rob Merrifield Monte Solberg Garry Breitkreuz Jeremy Harrison Larry Miller Kevin Sorenson Loyola Hearn Bob Mills Gord Brown Darrel Stinson Colin Carrie Russ Hiebert James Moore Belinda Stronach Bill Casey Jay Hill Rob Moore Greg Thompson Rick Casson Betty Hinton Rob Nicholson Myron Thompson **David Chatters** Rahim Jaffer Gordon O'Connor David Tilson Deepak Obhrai Vic Toews Michael Chong Brian Jean Bev Oda Bradley Trost John Cummins Dale Johnston Brian Pallister Merv Tweed Stockwell Day Gerald Keddy Barry Devolin Jason Kenney Charlie Penson Peter Van Loan Ed Komarnicki Maurice Vellacott Norman Doyle Pierre Poilievre Mark Warawa John Duncan Daryl Kramp Jim Prentice Ken Epp Mario Laframboise Joe Preston Jeff Watson Diane Finley Guy Lauzon James Rajotte Randy White Brian Fitzpatrick Tom Lukiwski Scott Reid John Williams Steven Fletcher Gary Lunn John Reynolds Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

PROJET DE LOI C-38

Président: Marcel Proulx Vice-président:

Michael Savage Rona Ambrose Gord Brown Réal Ménard (13)Bill Siksay Paul Harold Macklin Rob Moore

Françoise Boivin Don Boudria Richard Marceau Anita Neville Vic Toews

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. CHUCK STRAHL

Le vice-président des comités pléniers

M. MARCEL PROULX

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

L'HON. JEAN AUGUSTINE

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin premier ministre

L'hon. Jacob Austin leader du gouvernement au Sénat

L'hon. Jean Lapierre ministre des Transports L'hon. Ralph Goodale ministre des Finances

L'hon. Anne McLellan vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection

civile

L'hon. Lucienne Robillard présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires

intergouvernementales

L'hon. Stéphane Dion ministre de l'Environnement L'hon. Pierre Pettigrew ministre des Affaires étrangères

L'hon. Andy Scott ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral

auprès des Métis et des Indiens non inscrits

L'hon. Jim Peterson ministre du Commerce international

L'hon. Andy Mitchell ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative

fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)

L'hon. Bill Graham ministre de la Défense nationale L'hon. Albina Guarnieri ministre des Anciens Combattants

L'hon. Reg Alcock président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission

canadienne du blé

L'hon. Geoff Regan ministre des Pêches et des Océans

L'hon. Tony Valeri leader du gouvernement à la Chambre des communes

L'hon. Aileen Carroll ministre de la Coopération internationale

L'hon. Irwin Cotler ministre de la Justice et procureur général du Canada

L'hon. R. John Efford ministre des Ressources naturelles

L'hon. Liza Frulla ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition

féminine

L'hon. Joseph Volpe ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

L'hon. Joe Fontana ministre du Travail et du Logement

L'hon. Scott Brison ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

L'hon. Ujjal Dosanjh ministre de la Santé

L'hon. Ken Dryden ministre du Développement social

L'hon. David Emerson ministre de l'Industrie

L'hon. Ethel Blondin-Andrew ministre d'État (Nord canadien)
L'hon. Raymond Chan ministre d'État (Multiculturalisme)

L'hon. Claudette Bradshaw ministre d'État (Développement des ressources humaines)

L'hon. John McCallum ministre du Revenu national

L'hon. Stephen Owen ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre

d'État (Sport)

L'hon. Joe McGuire ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique L'hon. Joe Comuzzi

L'hon. Mauril Bélanger ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre

des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale

L'hon. Carolyn Bennett ministre d'État (Santé publique)

L'hon. Jacques Saada ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions

du Québec et ministre responsable de la Francophonie

L'hon. John Godfrey ministre d'État (Infrastructure et Collectivités) L'hon. Tony Ianno ministre d'État (Famille et Aidants naturels)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Claude Drouin du premier ministre (collectivités rurales) L'hon. Marlene Jennings du premier ministre (Canada—États-Unis)

L'hon. Jim Karygiannis du ministre des Transports du ministre des Finances

L'hon. Roy Cullen de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

L'hon. Gerry Byrne de la ministre des Affaires intergouvernementales

L'hon. Peter Adams de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences

L'hon. Bryon Wilfert du ministre de l'Environnement L'hon. Dan McTeague du ministre des Affaires étrangères

L'hon. Sue Barnes du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral

auprès des Métis et des Indiens non inscrits

L'hon. Mark Eyking du ministre du Commerce international (marchés émergents)

L'hon. Wayne Easter du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)

L'hon. Keith Martin du ministre de la Défense nationale

L'hon. Diane Marleau du président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission

canadienne du blé

L'hon. Shawn Murphy du ministre des Pêches et des Océans

L'hon. Dominic LeBlanc du leader du gouvernement à la Chambre des communes

L'hon. Paddy Torsney de la ministre de la Coopération internationale

L'hon. Paul Harold Macklin du ministre de la Justice et procureur général du Canada

L'hon. Larry Bagnell du ministre des Ressources naturelles L'hon. Sarmite Bulte de la ministre du Patrimoine canadien

L'hon. Hedy Fry du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

L'hon. Judi Longfield du ministre du Travail et du Logement

L'hon. Walt Lastewka du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

L'hon. Robert Thibault du ministre de la Santé

L'hon. Eleni Bakopanos du ministre du Développement social (économie sociale)

L'hon. Jerry Pickard du ministre de l'Industrie

L'hon. Raymond Simard du leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre

responsable des langues officielles et ministre responsable de la réforme

démocratique

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 24 mars 2005

AFFAIRES COURANTES		Les affaires extérieures	
La Commission canadienne des droits de la personne		M. Siksay	4530
Le Président	4527	Le mariage	
Le riesident	4327	M. Szabo	4530
Les comités de la Chambre		M. Komarnicki	4530
Affaires étrangères et commerce international		Mme Guergis	4530
M. Pettigrew	4527	L'âge du consentement	
Le Budget des dépenses — Partie III		Mme Guergis	4530
M. Alcock	4527	Le mariage	
	.027	M. Benoit	4530
Lettre de remerciement		M. Malhi	4530
M. LeBlanc	4527		1330
Réponse du gouvernement à des pétitions		Questions au Feuilleton	
M. LeBlanc	4527	M. LeBlanc	4530
		Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
Loi d'exécution du budget de 2005	4507	M. LeBlanc	4531
M. Goodale	4527		
Projet de loi C-43. Présentation et première lecture	4527	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Adoption des motions; première lecture et impression du	4527		
projet de loi	4327	Loi sur le mariage civil	
Loi modifiant la législation régissant les transports		Projet de loi C-38. Deuxième lecture	4531
M. Lapierre (Outremont)	4527	M. Holland	4531
Projet de loi C-44. Présentation et première lecture	4527	Mme Wasylycia-Leis	4532
Adoption des motions; première lecture et impression du		M. Malhi	4534
projet de loi	4527	M. Allison	4535
Les comités de la Chambre		Mme Jennings	4536
Environnement et développement durable		M. Toews	4537
M. Tonks	4527	M. Cannis	4539
La citoyenneté et l'immigration		M. Hiebert	4540
M. Telegdi	4528	M. Patry	4542
	4320	M. Pallister	4543
La Loi sur la révision des limites des circonscriptions		M. St. Denis	4545
électorales	4500	Mme Gallant	4546
M. Stoffer	4528	Mme McDonough	4547
Projet de loi C-356. Présentation et première lecture	4528	M. Scarpaleggia	4549
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	4528	M. Mills	4550
	4326	Mme Redman	4551
PÉTITIONS		Motion	4552
Le mariage		Adoption de la motion	4552
M. Vellacott	4528	Mme Bulte	4552
La citoyenneté		M. Merrifield	4553
M. Vellacott	4528	M. DeVillers (Simcoe-Nord)	4555
Le suicide assisté		` '	
M. Vellacott	4528	M. Kamp	4556
Le mariage		M. Ianno	4557
Mme Skelton	4528	DÉCLADATIONS DE DÉDUTÉS	
L'autisme		DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
M. Strahl	4528	Le mariage	
Le mariage		M. DeVillers (Simcoe-Nord)	4559
M. Strahl	4528	La circonscription d'Haldimand—Norfolk	
L'ambassadeur à l'UNESCO		•	4559
M. Kenney	4529	Mme Finley	4339
Le mariage		Alderney Landing	
M. Kenney	4529	M. Savage	4559
L'aide aux travailleurs âgés		La Course de la banquise Portneuf-Alcoa	
M. Boire	4529	M. Côté	4559

Charlottetown		La sécurité publique	
M. Murphy	4559	M. MacKay	4564
Le Parti libéral du Canada		Mme McLellan	4565
M. Kamp	4560	M. MacKay	4565
•	1500	Mme McLellan	4565
Paul Brideau		Le Programme de commandites	
M. St. Amand	4560	M. Toews	4565
La grève des étudiants au Québec		M. Brison	4565
Mme Lavallée	4560	M. Hiebert	4565
Le jour de l'indépendance de la Grèce		M. Brison	4565
Mme Bakopanos	4560		
•	4300	La sécurité aux frontières	4565
L'équipe du véhicule solaire		M. Marceau	4565
M. Carrie	4561	Mme McLellan	4565
Le Centre George-Hull		M. Marceau	4565
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	4561	Mme McLellan	4566
Oscar Romero		La diversité culturelle	
	4561	M. Kotto.	4566
M. Blaikie	4301	Mme Frulla	4566
Le jour de l'indépendance de la Grèce		M. Kotto	4566
Mme Oda	4561	Mme Frulla	4566
Le Centre de réadaptation Lisette-Dupras de Lachine		Le Programme de commandites	
Mme Demers	4561	Mme Guergis	4566
		M. Brison	4566
Le Parti conservateur du Canada		M. Bezan	4566
M. Holland	4562	M. Brison	4566
Les Tory Tornados		M. Lauzon	4567
M. Solberg	4562	M. Owen (Vancouver Quadra)	4567
		M. Solberg.	4567
QUESTIONS ORALES		M. Owen (Vancouver Quadra)	4567
Air India			,
M. Harper	4562	La foresterie	
M. Martin (LaSalle—Émard)	4562	M. St. Denis	4567
Wi. Wattii (LaSaile—Elliaid)	4302	M. Emerson	4567
L'environnement		Le travail	
M. Harper	4562	M. Christopherson	4567
M. Dion	4563	M. Fontana	4567
Le Sénat		L'environnement	
M. Harper	4563	M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	4567
M. Martin (LaSalle—Émard)	4563	M. Dion	4568
M. Kenney	4563		4300
M. Bélanger	4563	Les nominations gouvernementales	
M. Kenney	4563	M. Lukiwski	4568
M. Bélanger	4563	M. Dion	4568
•		Les pêches	
Le Programme de commandites		M. Kamp	4568
M. Duceppe	4563	M. Regan	4568
M. Martin (LaSalle—Émard)	4563		
M. Duceppe	4563	L'industrie du transport aérien	1560
M. Brison	4564	M. Batters	4568
M. Guimond	4564	M. Goodale	4568
M. Brison	4564	La justice	
M. Guimond	4564	M. Merrifield	4568
M. Brison	4564	M. Cotler	4568
Les relations canado-américaines		Les travailleurs âgés	
M. Layton	4564	M. Lessard	4569
M. Martin (LaSalle—Émard)	4564	Mme Robillard	4569
M. Layton	4564	M. Boire	4569
M. Martin (LaSalle—Émard)	4564	Mme Robillard	4569
141. Iviatum (Labane—Emaiu)	TJU 1	Willie Roomaid	7309

Les affaires étrangères		Adoption de la motion	4573
M. Day	4569	La Loi sur le mariage civil	
M. Pettigrew	4569	Projet de loi C-38. Deuxième lecture	4573
M. Day	4569	M. Hubbard	4573
M. Pettigrew	4569	M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	4574
Le logement		Mme Fry	4575
Mme Dhalla	4569	M. Vellacott	4577
M. Fontana	4569	Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	4579
La citoyenneté et l'immigration		M. Casson	4580
M. Goodyear	4570	M. Day	4582
Mme Fry	4570	Mme Finley	4583
Les affaires autochtones		•	
M. Harrison	4570	INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
Mme McLellan	4570	Loi sur l'indemnisation des Canadiens d'origine ukrai-	
La défense nationale		nienne	
M. Bouchard	4570	Projet de loi C-331. Deuxième lecture	4584
M. Graham (Toronto-Centre)	4570	M. Harper	4584
L'agriculture		M. Bigras	4585
Mme Ur	4570	M. Wrzesnewskyj	4586
M. Mitchell	4571	Mme Smith (Kildonan—St. Paul).	4587
	43/1	Mme Torsney	4588
La citoyenneté et l'immigration	4551	M. Bezan	4589
Mme Parrish	4571	M. St. Amand	4590
M. Goodale	4571	M. Mark	4591
Les Travaux de la Chambre		Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi	
M. Hill	4571	et renvoi à un comité	4591
M. Valeri	4571		
		MOTION D'AJOURNEMENT	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Les affaires autochtones	
Loi sur le mariage civil		M. Cleary	4591
Projet de loi C-38. Deuxième lecture	4571	M. Lastewka	4592
M. Martin (Sault Ste. Marie).	4571	Le Programme de commandites	
Le compte rendu officiel		M. Preston.	4592
Mme Redman	4573	M. Lastewka.	4593
Motion	4573	ANNEXE	



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé
Poste-lettre

Postage paid

Lettermail

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 085

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5